

Les insultes : bilan et perspectives, théorie et actions

sous la direction de
Dominique Lagorgette

LES INSULTES :
BILAN ET PERSPECTIVES,
THÉORIE ET ACTIONS

sous la direction de
DOMINIQUE LAGORGETTE

LABORATOIRE LANGAGES, LITTÉRATURES, SOCIÉTÉS,



ÉTUDES TRANSFRONTALIÈRES ET INTERNATIONALES



COLLECTION LANGAGES

N° 17

© Université Savoie Mont Blanc
UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines
Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés, Études Transfrontalières
et Internationales
BP 1104
F – 73011 CHAMBÉRY CEDEX
Tél. 04 79 75 85 14
www.llseti.univ-smb.fr

Réalisation : Catherine Brun
ISBN : 978-2-919732-38-8
ISSN : 1952-0891
Dépôt légal : juin 2016

DIRECTEUR DU LABORATOIRE

Frédéric Turpin

SOMMAIRE

LITTÉRATURE	6
<i>Salir l'adversaire politique par un portrait insultant:</i>	
<i>Ambassades à Byzance de Liutprand de Crémone (949 et 969)</i>	
Marie-Geneviève GROSSEL	7
<i>Diex confonde ton chief!</i>	
<i>Peut-on parler d'un tutoiement d'insulte en ancien français?</i>	
<i>Apostrophes, insultes et considérations théoriques</i>	
Mari BACQUIN.....	17
<i>Insultes et théâtre de la Terreur:</i>	
<i>l'exemple du Jugement dernier des rois (1793) de Pierre-Sylvain Maréchal</i>	
Anne COUDREUSE.....	30
<i>Une éthique de la répulsion au Siècle d'Or Espagnol:</i>	
<i>L'insulte contre les Juifs chez Francisco de Quevedo</i>	
Pierre-Laurent SAVOURET	37
HISTOIRE ET POLITIQUE	42
<i>L'insulte en révolution:</i>	
<i>l'affrontement droite-gauche en présence du peuple,</i>	
<i>le 31 mai 1793 à la Convention Nationale</i>	
Jacques GUILHAUMOU	43
<i>Parliamentary bile</i>	
Matthew LEGGETT	55
<i>Les insultes à l'Assemblée nationale lors des questions au Gouvernement: approche pragmatique</i>	
Caroline MELLET.....	60
<i>De l'hémicycle au Père-Lachaise: la fabrique de l'insulte dans l'affaire Dulong, 1834</i>	
Thomas BOUCHET	67
<i>Insultes régionales au Royaume-Uni</i>	
<i>I^{re} Partie</i>	
Declan Mc CAVANA & Matthew LEGGETT	73
<i>Insultes raciales au Royaume-Uni</i>	
Matthew LEGGETT	77
LINGUISTIQUE	82
<i>Les insultes en prédication seconde: Arguments en faveur d'une nouvelle interprétation</i>	
<i>de la déclinaison bi-casuelle dans les textes tardifs</i>	
Daniéla CAPIN	83

<i>Sur une marque morphologique de la fonction adverbiale</i> Jean-Claude ANSCOMBRE	94
<i>« C'est pas une insulte, c'est la vérité! »</i> <i>Alors pourquoi donc blesse-t-elle ?</i> Évelyne LARGUÈCHE	105
<i>Il "volgarometro": un questionario per valutare la forza offensiva delle parolacce</i> Vito TARTAMELLA	113
<i>Du service à la communauté au discours haineux :</i> <i>l'expression du mécontentement sur les sites Internet d'évaluation de professionnels</i> Diane VINCENT et Geneviève BERNARD BARBEAU	139
APPLICATIONS	149
<i>L'insulte en classe d'alphabétisation</i> Rosine SCHAUTZ	150
<i>L'outrage dans la législation pénale française : de la protection de l'État à celle des mœurs</i> Fabrice GAUVIN	154
<i>Un observatoire de la tranquillité publique à Montpellier</i> <i>Des enjeux sociaux et scientifiques</i> Claudine MOÏSE	163
<i>Observatoire local de l'(in)tranquillité publique à Montpellier</i> <i>De la commande publique aux objectifs scientifiques</i> Dominique CROZAT	168
<i>Cartographier l'incivilité</i> <i>Un outil au service des Institutions locales : enjeux, défis, méthodes</i> Caroline CAPLAN	181
<i>Questions à l'ordre public ; violence et/ou désordre ?</i> Guilhem DEZEUZE	185
<i>Insulteur et insulté : une analyse contextuelle d'interactions dans le tramway</i> Catherine de LAVERGNE	189
<i>Violence et pauvreté : déchiffrer le rapport à la violence sous l'angle du territoire</i> Catherine SÉLIMANOVSKI	207
<i>« Tu le sais autant que moi que je le sais que tu le sais »</i> <i>De la violence verbale relatée à la régulation des interactions à la sortie d'un collège</i> Claudine MOÏSE et Élodie BAKLOUTI	218

SALIR L'ADVERSAIRE POLITIQUE PAR UN PORTRAIT INSULTANT :

AMBASSADES À BYZANCE DE LIUTPRAND DE CRÉMONE (949 ET 969)

MARIE-GENEVIÈVE GROSSEL

UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRÉSIS

CALHISTE EA 4343

En politique l'insulte n'est jamais gratuite. Et c'est sa réitération qui en fait l'efficacité. De la longue, très longue haine qui opposa à l'Occident la Grèce médiévale,¹ conçue comme l'Orient perfide et plein de stupre, nous connaissons les étapes tragiques, la prise de Constantinople par les Croisés en 1204, puis le lent déclin de la puissance byzantine, devenue étrangère et indifférente à ceux qui s'en proclamaient les proches. Mais bien avant que la détestation ne se concrétise dans le sang et le massacre, d'innombrables écrits avaient mis en scène les Grecs fourbes et efféminés sous les traits non de l'Autre, mais du faux-frère. La plaisante geste retraçant le tout-à-fait fictif voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople savait déjà sous les traits comiques pointer les divergences essentielles. Très vite, critiques et griefs devinrent plus virulents, transformant les insinuations en vérités indiscutables. Car on glisse sans même sans rendre compte de la caricature et de la dénonciation des défauts à la conviction qu'il faut traiter comme ils le méritent ceux dont on a peu à peu tracé l'image négative, ceux qu'on a changés en ennemis irréductibles en les chargeant de défauts inexpiables.

Dans la construction de ce portrait insultant, l'évêque de Crémone Liutprand, parti comme ambassadeur en 949, puis en 969 à Byzance, représente un important jalon². Je résumerai d'abord rapidement les conditions politiques qui déterminèrent son office et expliquent l'échec qu'il connut. Mais expliquent non moins son échec le caractère du Lombard et l'idée qu'il se faisait de sa fonction, en accord avec l'idéologie des milieux où il vivait. En ce sens, la diatribe furieuse et ironique que développe son récit n'est pas seulement la preuve de son caractère vindicatif, voire d'un certain complexe d'infériorité vis-à-vis des splendeurs orientales. Elle est aussi, elle est même plutôt une parfaite petite machine de guerre, destinée à discréditer l'adversaire dont on devine qu'il va endosser l'entière responsabilité de la rupture. Tout est fait alors pour transformer le lecteur en complice, ridicule, dérision, pathétique, indignation ne constituant jamais une rhétorique gratuite.

Mais tout d'abord voici quelques points de repère historiques. En 949, Liutprand, avait quitté le service du roi légitime d'Italie, Hugues d'Arles, pour se ranger aux côtés de son puissant ennemi, le marquis Bérenger.

Hugues d'Arles, en effet, avait échoué dans sa tentative de mettre la main sur Rome, alors tenue par une puissante famille byzantine, les Théophylacte. Ces derniers étaient également maîtres de la papauté, puisque le pape Jean XII sortait de leurs rangs. Hugues avait tenté d'affermir son pouvoir en donnant pour épouse à son fils Lothaire la princesse Adelheid de Bourgogne et en

1 Cet article fait suite à une précédente réflexion sur « Les modalités et expressions de la haine contre les Grecs dans les écrits autour de la quatrième croisade », parue dans *Les Discours de la Haine, Récits et figures de la passion dans la cité*, éd. Marc Deleplace, Septentrion, 2009, p. 89-99.

2 Texte dans M.P. Chiesa, *Antapodosis et Ambassade à Byzance*, Corpus Christianorum, Continuatio mediævalis, CVI, Turnhout, Brepols, 1998. Les traductions sont généralement celles de Joël Schnapp, *Ambassades à Byzance*, éditions Anarchasis, 2004. Mais j'ai consulté aussi celle de Gustave Schlumberger, *Un empereur byzantin au dixième siècle, Nicéphore Phocas*, Paris, Firmin Didot, 1890.

mariant sa fille Berthe à Romain II, *porphyrogénète* et donc futur *basileus*. Mais Bérenger, en pleine montée de sa puissance, imposa à Hugues d'Arles de démissionner au profit de son fils Lothaire qui, selon les termes mêmes de Liutprand, « n'avait de roi que le nom »³. Bérenger domina dès lors l'Italie.

En 949, Bérenger envoya Liutprand en ambassade auprès du *basileus*. À Byzance pendant longtemps, l'amiral Romain Lécapène avait exercé le pouvoir en lieu et place du véritable *basileus*, Constantin VII. Puis Lécapène mort, Constantin avait retrouvé son trône et Liutprand, qui venait lui demander de reconnaître Bérenger, devait aussi rassurer le *basileus* sur le sort de Lothaire, car Romain II, fils de Constantin, était le beau-frère de Lothaire, par son épouse Berthe.

Cette ambassade où le Lombard fut magnifiquement accueilli avait été une réussite.

Mais vingt ans plus tard, les conditions avaient bien changé ! Berthe était morte et Romain II s'était remarié avec la très belle et très intrigante Théophano. Le pape Jean XII, pour se protéger de Bérenger, avait fait appel à Otton I^{er}, empereur d'Allemagne. Otton, qui s'estimait l'unique successeur de Charlemagne, rêvait depuis longtemps de l'Italie. À la mort de Lothaire, Bérenger se fit couronner roi d'Italie et, pour plus de sécurité, jeta en prison la reine veuve Adelheid. Otton alors entra en Italie, délivra et épousa Adelheid. Liutprand, brouillé avec Bérenger, devint conseiller d'Otton. Bientôt vainqueur des Hongrois et désormais père d'un héritier, le prince germanique reprit le chemin de l'Italie, enleva Rome de force, déposa le pape Jean XII qu'il remplaça par l'un de ses hommes et se fit couronner empereur. Il pensait dès lors à se rendre seul maître de l'Italie.

Byzance ne pouvait avoir vu se dérouler de tels événements sans se sentir gravement lésée. Les *basileis* considéraient que l'Italie entière était de leur héritage, à eux, légitimes descendants des empereurs romains. Si le Nord de la péninsule leur avait échappé depuis longtemps, le Sud, de tradition, de religion, de langue, était grec. D'autre part, le jeune empereur Romain venait de mourir laissant Théophano avec deux très jeunes fils, les héritiers légitimes. Mais Théophano ne pouvait seule exercer la régence dans un empire menacé de tous les côtés, par les Musulmans en Syrie, par les Bulgares naguère, par les Russes bientôt, et à présent par les Germaniques derrière Otton. Théophano avait donc épousé Nicéphore Phocas, un général qui venait de reprendre la Crète aux pirates mauresques et marchait de victoire en victoire en Syrie. Nicéphore était *co-basileus* pour les deux petits princes héritiers ; en réalité, il avait les pleins pouvoirs. Liutprand qui avait été jadis reçu par le fastueux, mais mou Constantin VII, le fut cette fois par Nicéphore, un rude soldat qui passait ses loisirs dans un mysticisme austère, caressant le rêve de se retirer au Mont Athos, auprès de son oncle très aimé, Michel Maleïnos.

Mais tout religieux qu'il fût, Nicéphore était aussi persuadé que le seul empire véritable était celui de Byzance et il se montrait des plus jaloux de ses prérogatives. Il semble en outre qu'un premier négociateur venu de Venise eût outrepassé ses instructions et laissé entendre au *basileus* qu'Otton se plierait à ses exigences. C'est alors que Liutprand, qui parlait grec et se jugeait un ambassadeur hors pair, obtint d'Otton I^{er} d'être mandé à Byzance pour y négocier le mariage du futur Otton II, avec une princesse porphyrogénète et cela, au moment précis où Byzance était remplie d'indignation contre ce *barbare* qui, malgré les promesses du précédent messager, avait osé affermir sa mainmise sur des principautés italiennes traditionnellement vassales de Byzance et assiégé, d'ailleurs en vain, Bari.

Liutprand a sans doute écrit le récit de son ambassade à Byzance, une fois qu'il était de retour en Italie, rien ne laisse supposer qu'il s'agisse là d'un journal tenu au jour le jour, même s'il faut imaginer des notes prises à la suite des entrevues, destinées à rendre compte à son impérial destinataire des péripéties liées à ses rencontres avec le *basileus*. Nous avons donc entre les mains un texte qui fut soigneusement agencé et argumenté. Les portraits et les discussions y sont judicieusement répartis.

3 *Ambassades...* p. 34.

Fort de sa première expérience, Liutprand s'attendait à une grande réception avec les honneurs ; il allait être cruellement déçu. Après un voyage rapide et dénué de périls, l'ambassadeur et sa suite se présentèrent début juin 969 pour entrer dans Constantinople par la Porte Dorée. Il leur fut interdit de la passer, les gardes contraignirent le petit groupe à attendre, immobiles sur leurs chevaux, sous une pluie battante, durant cinq grandes heures. Cela relevait à la fois de l'affront envers l'empereur qui les envoyait, et d'une grossièreté notoire. La narration de cet épisode, empreinte d'un pathétique qui ira s'accroissant au fil des avanies, met en branle la déconstruction de l'image traditionnelle d'une cour byzantine assujettie à un appareil et une politesse protocolaires qui en faisaient la glorieuse réputation. Pour finir, on donna l'ordre aux Italiens de quitter leur monture et il leur fallut gagner à pied – chose inconcevable ! – leur lointaine demeure. Cette dernière avait été choisie pour être la plus malcommode qu'on le pouvait : impossible à chauffer par les nuits froides, à rafraîchir par les jours caniculaires, ouverte à tous les vents, elle était dénuée du moindre confort, principalement on n'y obtenait de l'eau qu'en se la faisant apporter, fort cher. Mais surtout Liutprand s'y trouva soumis à une surveillance étroite qui ne se relâcha jamais pendant les dures cent vingt journées qu'il allait devoir y passer, il ne pouvait ni sortir ni recevoir.

Il faut rappeler que l'empereur Otton avait sans nul doute chargé son homme de confiance d'observer avec la plus grande attention ce qu'il en était de la situation politique de la ville de Byzance, des forces militaires dont disposaient les Grecs, de la popularité de Nicéphore. L'évêque s'était porté volontaire pour cette mission, étant un chaud partisan d'une paix assise sur un mariage. Il avait conservé dans la ville des connaissances et il avait l'intention de vérifier auprès d'elles si le *basileus*, contre la rigueur duquel la population était très montée, était vraiment capable de mobiliser une forte armée tandis qu'il était occupé sur deux autres fronts. En bref, notre ambassadeur était aussi un espion et les Byzantins le traitèrent exactement comme tel : tout fut fait pour montrer qu'il était le malvenu et que ses hôtes avaient sur lui un pouvoir absolu.

Convoqué au palais le lendemain, il dut à nouveau gagner à pied la ville à travers une foule hostile et cela, alors qu'une tempête épouvantable venait de transformer les rues en fondrières. Au bout du chemin, il ne se trouva pas face à Nicéphore Phocas, mais à Léon, son frère, le grand Logothète. L'entrevue ne dépassa pas les préliminaires, puisqu'on s'y arrêta au titre de celui qui avait envoyé la lettre dont était chargé Liutprand, empereur selon l'intitulé, simple ῥήξ, autrement dit *roitelet barbare* pour le Byzantin. Ce dernier, dans son arrogance, refusa de lire lui-même la missive, dédaigneusement transmise à un interprète de sa suite, quoiqu'elle eût été sans doute écrite en grec. Liutprand ne manque pas d'épingler la visible servilité de ce truchement « faussement humble », il le compare au roseau cassé perçant la main de qui s'y appuie⁴. Cette citation d'Isaïe⁵ ravale Byzance à l'Égypte scripturaire, fixant ainsi cette première rencontre sous le signe maudit du Pharaon biblique, prototype du despote oriental.

Ce fut le lendemain que Liutprand vit pour la première fois Nicéphore. Il en trace un portrait qui relève de la caricature. Les *Chroniques* grecques nous permettent de connaître assez bien l'apparence du général byzantin : de courte taille, il avait un teint très sombre accordé à sa noire chevelure, il était d'une force peu commune, quoique ventripotent. Liutprand en brosse une image beaucoup moins honorable dont la première phrase donne la tonalité :

C'est un homme assez monstrueux...

Il s'agit d'une litote...

[C'est] une sorte de pygmée, avec une fort grosse tête, de tout petits yeux, des yeux de taupe, son cou a l'épaisseur d'un doigt, ce qui le rend très laid, ses cheveux longs, épais, le font assez bien ressembler à un porc, il est noir de peau comme un nègre, tellement qu'on n'aimerait pas le rencontrer en pleine nuit, il a une large

4 P. 47.

5 Isaïe, 36, 6.

panse, des fesses décharnées, ses cuisses sont démesurément longues par rapport à sa petite taille, ses jambes sont trop courtes, ses pieds et ses talons sont difformes.⁶

L'outrance est, bien sûr, le trait dominant de ce blason dévalorisateur où perce un plaisir vindicatif. Car la laideur n'est pas la cause première de l'hostilité qu'on voue à son adversaire. Ce Nicéphore est ridicule, c'est un ennemi dérisoire, en qui tout est difformité, yeux et taille trop petits, ventre et tête trop gros, il est tout entier disharmonieux, gras par-devant, maigre par-derrrière, comme bâti « de bric et de broc », une expression que Liutprand emploiera justement pour parler des armées byzantines⁷. Mais Nicéphore est aussi inquiétant, en sa révélatrice noirceur. Il est symboliquement bestialisé par la référence à la taupe, animal aveugle, voué à la nuit, que les *Bestiaires* cantonnent à l'ingestion d'un seul élément, le plus matériel, la terre, et par la référence au porc, un porc médiéval couvert de poils, traditionnelle incarnation de la crasse et de la luxure.

Ce portrait appelle aussitôt, en un diptyque tout nourri d'anaphores, celui des grands, des beaux souverains germaniques, opposés à ce misérable gnome noiraud de l'Orient :

Quel contraste avec vous, ô mon noble empereur, ô ma chère impératrice !

car le couple du Saint Empire germanique et depuis peu romain se caractérise par sa beauté, sa puissance, sa douceur, ses vertus.

Nicéphore n'aura droit qu'à une autre description, un rapide croquis, encore plus méprisant, l'évêque voit arriver le général monté sur un étalon fougueux et écumant :

Il m'offrit une occasion de rire de tout mon saoul : lui si petit montait un grand cheval qui ruait et mordait sa bride. En mon for intérieur, je me représentai une de ces poupées que vos esclaves attachent sur le poulain quand ils le lâchent sans bride pour qu'il suive sa mère qui va devant. (p. 65)

Pour sa seule petite taille, Nicéphore se métamorphose devant l'auditeur-lecteur en un mannequin, un piètre cavalier donc, ce que ce général aux cent victoires n'était certainement pas. Mais il s'agit précisément de lui dénuer toute valeur militaire.

Le plus souvent, le trait ressemble à un coup de griffes rapide, mais choisi pour sa pertinence cruelle : le petit *basileus*, s'avançant avec lenteur au milieu de la presse de la *προέλευσις* [procession], est un « monstre qui semble ramper » ; ou encore, lors de leur dernière entrevue, quand, à bout de patience, Liutprand lui prédit la défaite absolue devant les troupes teutoniques, Nicéphore furieux « se gonfle comme un crapaud ».⁸ Prudent, Liutprand réserve ses envolées burlesques à sa solitude retrouvée. Ce fut sans doute de retour chez lui, après la *proeleusis*, et non durant la cérémonie, qu'il composa ces vers vengeurs, très probablement en se les chantant sur la mélodie de l'hymne de louanges adressé à Nicéphore qui l'avait particulièrement exaspéré :

Voici venir l'étoile du matin,
Eôs se lève dont le regard
reflète les rayons du soleil,
Pâle mort des Sarrasins,
Nicéphore le prince [μέδων].
Vive de longues années notre Prince !
O peuples, adorez-le,
courbez la tête devant sa vaillance !

Viens, charbon éteint, noiraud [μέλας]
qui marche comme une vieille femme
avec ton visage de satyre
Viens, rustaud, rôdeur des bois,
Homme aux pieds de bouc
cornu, moitié homme moitié bête,
rustre indocile, barbare, vilain, rebelle
Cappadocien !

Depuis longtemps les historiens ont mis en doute les paroles de l'hymne que Liutprand cite de mémoire – à moins qu'il n'ait pas tout exactement compris... En effet, l'évêque étale ici sa culture classique, nommant l'étoile du matin de son appellatif homérique, donnant à Nicéphore un

⁶ G. Schlumberger, *op. cit.*, p. 609 (voir aussi Schnapp, p. 47).

⁷ P. 70.

⁸ P. 74.

bien beau surnom « Pâle mort des Sarrasins » qui n'est en réalité qu'un calque d'Horace⁹, assénant en clausule son *cappadocien*, emblème antique du perfide, travestissant le mot grec sur deux notes de μέδων [prince] en μέλας [noiraud], entremêlant de réalités plus occidentales que byzantines son propos (*vilain, rustaud*) et de réminiscences scripturaires : ce satyre ne vient-il pas de Jérôme, narrant la visite d'Antoine à Paul l'Ermite, figure toute prête à devenir celle-là même du Diable ?

Ces vers sans grâce véritable et dénués de toute aménité, nul Byzantin jamais ne les a entendus, non plus bien évidemment que Nicéphore. Ils n'ont donc ici qu'un seul rôle : nouer une complicité entre le narrateur et son public, partager le plaisir de livrer à la dérision celui pour lequel on éprouve une identique aversion. Rome contre la Grèce, pourrait-on dire et Liutprand ne se privera pas de rappeler l'adage fameux : *Timeo Danaos et dona ferentes*, lorsque, citant Virgile, il appelle les Grecs *danéens*.¹⁰ Cette parodie est donc moins anodine qu'elle ne le paraît, ces vers ne sont pas la « scie » que l'on invente pour calmer une exaspération, mais ils participent bien à leur manière de la grande revendication ottonienne : la vraie Rome, antique et chrétienne, n'a rien à voir avec ces Grecs dégénérés qui n'ont gardé de leurs ancêtres que les pires de leurs vices.

Les portraits sont des pauses dans le récit, des sortes de petits morceaux d'anthologie que l'on savourera entre doctes gourmets. Ils soulignent à l'envi que le mépris dont les Byzantins accablaient les *barbares*, prétendus grossiers et incultes, était tout à fait réciproque. Il est intéressant de noter qu'ils appellent à la rescousse Virgile (geste ottonienne et *Énéide* ont grandeur liée), Horace et Juvénal (c'est nouer cette fois satire et politique) : tout un programme d'annexion culturelle, que la cour ottonienne, après celle de Charlemagne, poursuit d'enthousiasme. Les portraits utilisent le rire cruel comme arme. Mais c'est à la narration des discours que Liutprand confie la tâche d'argumenter ce qui fonde ces portraits insultants. Cochon, taupe, mannequin, crapaud sont des emblèmes et les défauts qu'ils désignent, le discours les développe à sa façon dynamique.

Durant les cent vingt jours qu'il passe à Byzance, Liutprand est reçu à la cour pas moins de neuf fois, dont six par le *basileus* lui-même. Presque toutes ces entrevues développent, en un dialogue irrité et véhément, les arguments que les antagonistes se renvoient. L'ordre en est immuable : le *basileus* attaque, Liutprand répond. Le plus souvent, il parle donc le dernier, et tout son art vise à nous suggérer que c'est aussi parce qu'il a « le dernier mot ».

Nicéphore commence par la politique, la mainmise d'Otton sur Rome avec les représailles sanglantes contre les opposants, la soumission de principautés relevant de Byzance. On notera que Liutprand termine également sur ce même point. Qu'il ait ou non compris au fil des péripéties ce qui faisait le fond inexpiable de l'opposition des deux empereurs ou qu'il reconstruise son récit après les événements pour assurer sa défense, il a poli ses arguments : Rome est au fond une cité de brigands et de voleurs. En ce sens, il est juste que les *basileis* se proclament *romains* ; descendants d'un adultère, fraticide, chef de bandits, fondateur d'un repaire de crapules, voilà d'où viennent les Romains :

Voilà la noblesse dont sont issus ceux que vous appelez κοσμοκράτορες, c'est-à-dire empereurs.(p. 56)

La Rome byzantine, Celle qu'Otton a enlevée d'assaut et faite sienne, était devenue le domaine des efféminés et des prostituées. Nous sommes dans l'insulte, car Liutprand vise ici la famille toute grecque des Théophylacte. Et il y a bien du défi à lancer à la face de Nicéphore que, s'il n'est pas intervenu pour protéger l'Église de Rome en grave péril, c'était pure négligence. Il n'est pas moins méprisant pour son interlocuteur de lui soutenir que l'Apulie, objet du litige entre les deux empereurs :

⁹ Odes I, 4, 13.

¹⁰ P. 70.

appartient en réalité au Royaume d'Italie comme le montrent ses habitants et la langue qu'ils parlent.(p. 51)

Aussi bien Liutprand que Nicéphore savaient que cette province était de pure tradition grecque. C'est donc une Rome renouvelée dont Otton sera désormais l'empereur, une Rome régénérée ; face aux Grecs vieilliss, usés, les *barbares* revendiquent haut et fort leur jeune valeur :

Nous autres Lombards, Saxons, Francs, Lotharingiens, Bavares, Suèves et Burgondes, [...] nous n'utilisons pas d'autres insultes que « romains » en incluant dans ce nom tout ce qui a trait à l'ignominie, la lâcheté, l'avarice la luxure, [le] mensonge.(p. 56)

Tout est obsolète en cette Byzance déchuë qui se croit l'image d'un empire éternel, Liutprand tourne en dérision les insignes impériaux que revêt Nicéphore, conçus pour un autre que lui, dans lesquels ce nabot flotte littéralement, les tuniques revêtues par les nobles sont lisses à force d'usage et, lorsqu'il se retourne une dernière fois sur Byzance qu'il quitte enfin, Liutprand fulmine ces dernières insultes en guise de malédiction :

[...] je quittai cette cité, jadis opulente et florissante entre toutes, désormais famélique, parjure, menteuse, fourbe, voleuse, cupide, avare et vaniteuse.(p. 93)

Il n'y manque qu'une épithète, celle de stupide. Elle trouve à se concrétiser en d'autres passages. Liutprand se gausse durement de la présence au festin du vieux Bardas Phocas, père de l'empereur, alors nonagénaire, mais auquel le Lombard attribue généreusement « cent cinquante ans » et il tourne en dérision les vœux de bonne santé adressés par l'assistance à ce « cadavre ambulante », quand tous savent qu'ils sont irréalisables et que le vieillard qui s'en réjouit est encore plus bête que les autres :

Croyez-moi, appeler viril un impuissant, sage un imbécile, grand un petit, blanc un noir, saint un pécheur, ce n'est pas une louange mais une insulte. (p. 68)

À rebours, les insultes de Liutprand, attirant antithétiquement l'attention sur la noirceur, le parjure, la sottise et la petite taille de Nicéphore, sont la vérité, ici vraiment bonne à dire !

Les lecteurs modernes penseront volontiers que l'opposition irréductible entre les deux interlocuteurs reposait avant tout sur une lutte pour l'hégémonie. Pour Liutprand, reflet des conceptions de son temps, il faut être digne du pouvoir pour le posséder légitimement. Nous sommes dans le *droit* et le *tort*. D'un côté, le *basileus* s'estimait empereur et prêtre.¹¹ De l'autre, Otton laissait au pape sa suprématie religieuse, mais il s'était déjà engagé dans la querelle interminable entre sacerdoce et empire et pensait que c'était de son rôle de désigner et faire élire comme chefs d'Église des hommes entièrement soumis à son pouvoir. Significativement ce n'est pas à Nicéphore que Liutprand confie la discussion sur la religion, mais à Polyeucte, le patriarche de Constantinople, qu'il ne nomme d'ailleurs pas, le cantonnant à l'anonymat au milieu d'autres évêques, ce qui en dit long sur ce qu'il pensait du rang réclamé par le patriarcat byzantin.

Les Byzantins étaient fiers de leur subtilité théologique. Liutprand, parfaitement informé de cette prétention, commence par affirmer que :

[...] le patriarche me proposa plusieurs questions sur les saintes Écritures, je les résolus élégamment par la grâce du Saint-Esprit qui m'inspirait. (p. 62)

Comme Nicéphore, le patriarche, lorsqu'il a le dessous, recourt à la raillerie. Il demande à Liutprand de lui donner la liste des synodes et conciles qui ont fondé le dogme. Liutprand, prudent, énumère ceux qu'admettent les deux branches de la religion (à l'époque encore simplement divergentes et non séparées). C'est l'occasion pour le patriarche de dévoiler son piège en riant outrageusement :

« Ha, ha ! hé, hé ! tu as oublié de parler [du concile] de Saxe ! Mais si tu me demandes pourquoi nos livres ne le mentionnent pas, je te dirai qu'il est trop grossier et qu'il n'a pas encore pu arriver jusqu'à nous ». (p. 63)

11 Gilbert Dagron, *Empereur et prêtre, étude sur le « césaropapisme » byzantin*, NRF Gallimard, Bibliothèque des histoires, 1996.

Il en faut davantage pour démonter Liutprand qui riposte aussitôt par un discours des plus insultants :

Je lui répondis aussitôt : « Le membre touché par la maladie, il faut le brûler au fer. Toutes les hérésies sont venues de chez vous, chez nous, les Occidentaux, nous les avons asphyxiées et éliminées. »

Affirmation qu'il appuie sur deux exemples, particulièrement désagréables aux oreilles de son auditoire de religieux :

Le clerc de Rome, devenu par la suite le pape universel Grégoire, que vous avez appelé *Dialogus*, libéra le patriarche de Constantinople Eutychès d'une hérésie de ce genre.

A l'antithèse Rome/Constantinople se juxtapose celle de l'orthodoxie occidentale et de l'hérésie orientale (le monophysisme d'Eutychès) et le raisonnement se ferme par l'imparable argument que les Byzantins eux-mêmes ont dû reconnaître leur erreur devant la théologie infaillible de celui qu'ils ont nommé fort justement *Dialogus*. En revanche, le Patriarche devait considérer comme une véritable injure le titre « pape universel » que son Église refusait catégoriquement et qui lui déniait sa suprématie personnelle. Le second exemple est encore plus méprisant puisque c'est un simple « Évêque de Pavie » – en réalité, Ennode, d'ailleurs béatifié – qui vient réprimer une autre hérésie byzantine (en fait, toujours le monophysisme), rappel assez cuisant d'un premier schisme qui dura trente-cinq ans avant que le *basileus* Justin ne se soumit au Pape (en 519). Au Patriarche le récit de Liutprand ne donne pas un droit de réponse, puisqu'il a, là encore, le « dernier mot ». Il est évident que cette justification religieuse concourt au but de l'écrivain et s'adresse aux lecteurs. Elle rejoint d'ailleurs l'image très négative que *l'Ambassade à Byzance* nous brosse des rites grecs.

Liutprand note avec une évidente mauvaise humeur que, chaque fois que Nicéphore en avait assez de sa conversation, il lui apprenait que la discussion était provisoirement suspendue en raison d'une cérémonie religieuse qui allait se dérouler. Il est clair que Nicéphore choisissait sciemment les moments où il recevrait l'ambassadeur, en ne lui concédant qu'un temps des plus limités pour s'exprimer. Notre évêque en conçoit une certaine aigreur bien sensible dans la description qu'il fait des solennités religieuses « à la grecque ».

A Byzance, selon lui, on en oublierait presque qu'il s'agit d'honorer Dieu tant la foule semble n'être massée là que pour acclamer son *basileus* qui passe, foule d'ailleurs ramassée dans les classes les plus viles :

Lors de cette solennité se réunit une immense foule de marchands et de gens de basse extraction pour accueillir et glorifier Nicéphore [...] Comble du ridicule, la majorité des gens venus glorifier l'Empereur avaient les pieds nus. (p 52)

Autant dire qu'il s'agit d'un spectacle misérable, non d'une ferveur authentique, Liutprand refusant de concevoir que l'empereur grec *représente* aux yeux des Byzantins Dieu sur la terre et que « l'adoration » qu'on lui manifeste est distincte de la foi. Il se refuse tout autant à reconnaître que les gens vont pieds nus pour manifester leur humilité en ce jour particulier de Pentecôte, bien que la réflexion incidente qui suit révèle qu'il le savait parfaitement :

Je crois même qu'ils pensaient ainsi donner encore plus de grandeur à cette sainte *proeleusis*.

et l'emploi du mot grec ne fait sans doute qu'accentuer le mépris qu'a l'évêque pour ces rites ostentatoires, qu'au fond de lui, il estime surfaits et hypocrites. Tout d'ailleurs lui déplait : la décoration des rues, « grossière » avec ses javelots et boucliers, comme les cantiques, selon lui les *psalteis* ne chantent pas, ils *crient*, et la traduction qui suit le terme grec : « psalteis, c'est-à-dire chanteurs », semble imposer les guillemets révélateurs ! Ailleurs, il décrira les chants de la liturgie orthodoxe comme un « marmonnement plaintif ». ¹² En bref, la splendeur hiératique des rites orientaux ne l'a

12 P. 61.

nullement séduit, tout comme la lecture imposée d'un sermon de Jean Chrysostome au milieu des banquets dont il précise qu'ils suivent *un cours assez obscène et honteux à la manière des ivrognes*.¹³ Quant au clergé grec, il fait l'objet dans notre texte d'une condamnation sans appel ; sans exception, les évêques sont riches, pingres et sans charité. On ne peut leur demander l'hospitalité due, car ce sont des *caupones*, des aubergistes, qui se font chèrement rétribuer. Ils sont aussi – chose horrible pour le Lombard – souvent des *capones*, autrement dit des eunuques. Cette coutume orientale paraît à Liutprand monstrueuse et il ne peut concevoir que l'eunuque « qui n'est pas un homme », sans réussir pour autant à être une femme, manifestera vertu religieuse, si telle est sa fonction, ou courage militaire, s'il se trouve à commander les armées, ce qui paraît à notre auteur le comble du risible. *Capones* et *caupones* sont certainement les pires insultes qu'il ait pu en l'occurrence trouver.

En parfait accord avec cette religiosité de façade où *verba* et *res* sont bien distingués, Nicéphore, qui se veut si exact à remplir ses obligations religieuses, n'est rien d'autre qu'un adultère et ce que bientôt l'Occident appellera un *fêlon*¹⁴ : il a épousé sa commère Théophano ; et les derniers mots du portrait de Nicéphore sont bien l'évocation des deux petits *basileis* légitimes, les enfants du défunt Romain II :

Sur sa gauche étaient assis, non sur le même rang, mais loin derrière, deux petits empereurs qui furent jadis ses seigneurs et étaient désormais ses sujets. (p. 48)

Cet imposteur qu'est Nicéphore ne se maintient au pouvoir que par l'utilisation continuelle de la fourberie. Le *basileus* a pris soin d'avertir l'évêque de la présence à sa cour d'ambassadeurs venus du parti des ennemis d'Otton. On avait abouti à un accord et ils devaient ramener à Byzance une armée de sept mille hommes pour les mener, de conserve avec les Grecs, contre Otton en Italie du Sud. Mais Nicéphore, qui recevait un jour Liutprand et l'autre, ses adversaires, n'était sûr ni des uns ni des autres... Et il avait adjoint à Adalbert, le propre fils de Bérenger, un « esclave » de sa cour, chargé ou bien de collecter l'armée et l'argent ou bien, en cas de défaillance, de livrer Adalbert à Otton de la part du *basileus*...

Quel guerrier, quelle loyauté ! Il brûle de trahir celui pour qui il arme un défenseur, il arme un défenseur qu'il brûle de perdre, il ne fait confiance à aucun des deux et trahit la confiance de l'un comme de l'autre... mais passons, il agit selon la mode grecque. (p. 70)

Dans sa charge haineuse, Liutprand lui impute même la responsabilité de la disette régnant à Byzance : Nicéphore aurait accaparé les grains pour les faire renchérir. Derrière cette accusation assez ridicule, il faut peut-être voir l'écho de rumeurs recueillies parmi une population de plus en plus hostile à un empereur qui les écrasait d'impôts pour financer sa politique de reconquête territoriale, une impopularité attisée par les religieux tenus eux aussi très ferme par un *basileus* qui refusait leur pouvoir dans le pouvoir. Cela laisse entendre que Liutprand n'était pas si isolé qu'il le raconte dans une demeure inaccessible, cela donne enfin avec ce portrait vigoureusement poussé au noir une justification supplémentaire à l'hostilité.

Pourtant ce qui frappe à la lecture de cette ambassade, ce sont bien les liens qui unissent Nicéphore à ses Grecs. Il est évident que l'empereur qu'ils se sont choisi reflète exactement leur méchanceté intrinsèque :

D'après ce seul homme que j'accuse apprenez à les connaître tous. (p. 70)

Nicéphore assied sa force sur l'acceptation de ses sujets, ceux qu'il appelle, comme le souligne dédaigneusement Liutprand, « ses esclaves ». ¹⁵ Ils sont tout aussi grossiers et malappris que leur maître, se délectent de l'horrible vin à la poix, ancêtre du célèbre résiné, de condiments de paysans, ail et oignon, de mets arrosés de l'infect *garum* – sauce à base de boyaux faisandés de poissons – et

¹³ P. 54.

¹⁴ C'est par le parjure et l'adultère que Nicéphore est parvenu au pouvoir, p. 87.

¹⁵ P. 67.

noyés dans des flots d'huile. Ils ignorent l'art de la table et mangent sans nappe. Les convenances leur sont également inconnues, ils refusent d'accorder au grand Otton son titre mérité par un couronnement impérial à Rome, mais ils appellent *basileus* un obscur czar bulgare non rasé, vêtu à la barbare et le crâne tondu ! Bien plus, ils asseyent ce rustre à la place d'honneur refusé au Lombard. Outré, Liutprand quitte la salle du banquet, suscitant un scandale épouvantable. De même lorsque convié à la chasse impériale, le Lombard se présente le crâne couvert d'un chaperon, on lui signale aigrement que devant le *basileus*, on n'a droit qu'au voile. Il répond avec morgue que le voile est réservé aux femmes. Et il doit abandonner la chasse. Il est vrai que les onagres que Nicéphore se glorifie de courir ne sont pour notre évêque que de vulgaires ânes sauvages, en tous points semblables aux ânes domestiques de Lombardie, quoiqu'inutiles et méchants. En bref, il est naturel que tant de Grecs s'appellent Michel, eux qui donnent à tous les mots un sens différent de leur sens propre. Car Michel chez eux n'est pas le nom d'un ange, mais le juste reflet de leur nature de diables d'enfer¹⁶.

Nous trouvons donc à Byzance un bel éventail de tares et de vices : grossiers, rustres, menteurs, voleurs, perfides, dénués de tout courage comme de virilité, tels sont les Grecs qui osent s'opposer à Otton et mépriser ceux qu'ils dénomment « barbares ». Ils se trompent pourtant singulièrement en se targuant d'être un peuple subtil et éloquent. Liutprand, après avoir doctement expliqué à Nicéphore qui est le Pô, « le roi des fleuves de l'Italie », ne manquera pas de dévoiler pour ses interlocuteurs aveuglés le sens des prophéties qu'ils s'imaginent percer.

Nul doute que les Byzantins croyaient faire honneur à l'envoyé d'Otton en interprétant la formule sibylline [Λέων καὶ σκίμνος ὁμόδιώξουσιν ὄναγρον] :

Le lion et le lionceau extermineront l'onagre. (p. 77)

comme : « Nicéphore et Otton triompheront des Sarrasins ». Liutprand s'insurge devant cette alliance contre nature de Nicéphore et d'Otton, son empereur. Et il trace, alors qu'il vient de quitter à jamais Nicéphore, parti conquérir Antioche avant de revenir se faire égorger dans son palais, un diptyque en noir et blanc qui nous montre combien désormais il ne pense plus à un mariage, mais à tout autre chose :

[...] le roi des Grecs est chevelu, porte une tunique aux manches larges avec un voile, il est menteur, fourbe, dénué de miséricorde, rusé comme un renard, orgueilleux, faussement humble, pingre, avide ; il mange de l'ail, de l'oignon et du poireau et boit de la piquette. Le roi des Francs au contraire, est bien coiffé, revêt des vêtements qui ne sont pas féminins, il porte le bonnet, il dit la vérité, ne pratique pas la ruse, se montre miséricordieux quand c'est nécessaire et sévère quand il le faut ; il est toujours véritablement humble, n'est jamais pingre et il ne préserve pas son bétail en mangeant de l'ail, de l'oignon et du poireau afin de gagner de l'argent en le vendant au lieu de le manger. (p. 78)

Le lion n'est pas Nicéphore, il est le symbole d'Otton, et le lionceau est tout naturellement le jeune Otton. À eux deux, ils écraseront Nicéphore, cet autre âne sauvage. Voilà le sens de la prophétie et il est indéniable.

Il ressemble en effet à un programme à venir, celui qui détourna la croisade de Jérusalem pour la lancer contre Constantinople.

D'une ambassade ratée, d'une réception vexante, Liutprand s'est inspiré pour construire ce véritable pamphlet où le ricanement calme la brûlure de l'échec. Mais au-delà d'un écrit de circonstance, l'*ambassade à Byzance* a connu le succès parce que l'adversaire politique clairement désigné se révélait sous le jour odieux qui justifie toutes les batailles. Les vices prêtés aux Grecs anciens et nouveaux, répétés à satiété, allaient connaître une très longue existence, celle qui nous fait encore aujourd'hui parler de « querelles byzantines » et trouver dans les livres d'Histoire de nos

16 « Esprit diabolique », p. 99.

enfants si peu de place consacrée à cet empire qui dura tout de même mille ans. « *L'histoire byzantine* est l'opprobre du genre humain, comme l'empire grec était l'opprobre de la terre », écrivait Voltaire¹⁷. On pourrait en dire autant de bien d'autres empires... Retenons simplement que, pour vaincre un adversaire politique, l'insulte et le sarcasme sont des moyens qui n'ont guère vieilli. Dans la lutte contre des idées, une institution, des opinions qu'on ne partage pas, on trouverait encore facilement cette arme perverse, employée victorieusement pour peu qu'elle le soit avec persévérance, visant à convaincre l'indécis que celui qui ne partage pas vos conceptions est aussi, est par conséquent « un sale type ».

17 André Versaille, *Dictionnaire de la pensée de Voltaire par lui-même*, Paris, 1999, p. 526.

PEUT-ON PARLER D'UN TUTOIEMENT D'INSULTE EN ANCIEN FRANÇAIS ?

APOSTROPHES, INSULTES ET CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

MARI BACQUIN

UNIVERSITÉ DE LUND

« Hé! Pauvre rois, li cors Dieu mal te face! Pour quoi plourez? Qui vos a fet damage? » C'est Guillaume qui s'adresse ainsi au roi Louis dans la chanson de geste *Le Couronnement de Louis*. Pourquoi tutoie-t-il son roi, pour le vouvoyer dans la strophe d'après? Bien des gens se sont arrêtés à l'usage apparemment désordonné du tutoiement et du vouvoiement dans la littérature de l'ancien français, et de manière générale on a constaté qu'il ne semble pas y avoir eu de règle d'usage dans ce domaine. La diversité des emplois dans les apostrophes est en effet flagrante et incontestable. On voit les protagonistes passer du *tu* au *vous* avec une facilité déconcertante, parfois au sein d'une même phrase. En plus, ce « désordre » se rencontre dans toutes les couches sociales et dans tous les genres. Les grammairiens de l'ancienne langue qui se sont penchés sur le problème ont donc souvent conclu que les deux formes sont interchangeables, sans qu'on puisse y déceler de nuance particulière. Lucien Foulet avance dans sa *Syntaxe de l'ancien français* que « ces variations semblent se produire absolument au hasard; les circonstances n'y sont pour rien », mais émet finalement l'hypothèse prudente qu'il s'agit de « l'écho d'un usage populaire qui reste à déterminer »¹. C'est un défi que je relève maintenant, à modeste échelle, dans cet article, en me concentrant sur le contexte particulier et restreint de l'apostrophe insultante dans les chansons de geste. La nature orale des chansons de geste et la quantité de dialogues qu'on y trouve font d'elles un choix intéressant et riche. Les chansons qui seront examinées à cet effet sont les suivantes : *La Chanson de Roland*², *Le Couronnement de Louis*³ (dans trois rédactions différentes), *La Chanson de Guillaume*⁴, *Le Charroi de Nîmes*⁵ et *La Prise d'Orange*⁶. Elles ont été choisies en fonction de leurs dates de composition, qui sont relativement homogènes et qui ne dépassent pour aucune des cinq le milieu du XII^e siècle.

Les chansons de geste choisies offrent effectivement de nombreuses situations où seule l'imagination du poète freine l'épanouissement de l'insulte. Les chansons de geste regorgent de scènes de bataille où les chevaliers s'insultent à qui mieux mieux avant et pendant les combats, tout comme de manière plus générale les chrétiens et les païens, ennemis naturels, s'insultent mutuellement dans leurs rencontres et affrontements. L'étude de ces situations n'aura pas pour but d'ajouter tel ou tel terme à la liste déjà longue de mots insultants en ancien français⁷, mais cherchera à voir dans quelle mesure le tutoiement surgit en plus des termes insultants dans le contexte de l'insulte, et, à déterminer si possible si le tutoiement en lui-même peut contenir une nuance d'insulte.

1 *Petite Syntaxe de l'ancien français*. (1990) 3^e éd. revue, Paris: Champion, p. 199.

2 Éd. J. Bédier (1922) et J. Dufournet (1993). Les deux éditions ne présentent pas de différences dans le domaine du tutoiement et du vouvoiement, mais l'édition de M. Dufournet permet en plus de faire une comparaison avec la transposition en français moderne. Les références qui seront données en guise d'exemple seront tirées de cette dernière.

3 Éd. Y. G. Lepage (1978) avec les variantes des mss. A, B et C et J. Frappier (1967).

4 Éd. D. Mc Millan (1949-50) et F. Suard (1991).

5 Éd. D. Mc Millan (1978).

6 Éd. C. Régnier (1986).

7 « Pour aucun péché de langue le vocabulaire n'est aussi riche et varié que pour l'injure ». C. Casagrande et S. Vecchio, *Les Péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, Paris. Éd. du Cerf, 1991.

Peut-être suffisait-il de se mettre à tutoyer quelqu'un pour que cela apparût comme une offense ? Le tutoiement impromptu, était-il une transgression du code de la courtoisie ? Pour le savoir, il importe d'abord d'établir quel était le pronom d'adresse le plus fréquent. Ce n'est qu'à partir d'une norme qu'on peut commencer à repérer quels sont les emplois qui en dévient d'une manière ou d'une autre et qui de ce fait peuvent signaler une interprétation particulière.

On en conviendra facilement, les choses sont loin d'être évidentes en ancien français, puisque la caractéristique principale de cette langue est que dans bien des aspects il n'y a justement pas encore de normativité. Il n'y avait pas de grammaire prescriptive, seulement des usages. Mais le fait même qu'il existe une alternance entre *tu* et *vous* signale qu'il y a eu un choix à la base, sinon on aurait pu se contenter d'une seule forme pour toutes les apostrophes verbales individuelles et en garder une autre pour les collectives. De plus, la langue poétique est une langue consciente, conçue pour provoquer un effet sur un récepteur. On peut donc penser que l'alternance entre les formes est un choix stylistique, qu'il s'agisse de considérations métriques (le tutoiement est généralement plus court) ou d'une expressivité quelconque que l'auteur avait envie de communiquer aux spectateurs de son œuvre. En cela, chaque texte et même chaque leçon apportent en quelque sorte leur propre témoignage à travers la forme qu'on leur a donnée. Nous verrons qu'une lecture attentive des contextes insultants dans les chansons de geste peut nous apporter un éclairage partiel à l'énigme de l'apostrophe en ancien français.

Le surgissement du vous de politesse

Le français vient du latin et en latin, de manière générale, tout le monde se tutoyait, quel que fût le statut social des interlocuteurs. Des textes latins montrent qu'on tutoyait même l'empereur Auguste⁸, malgré le culte impérial qui s'installa à son époque. Mais Christophe Nyrop, le fameux linguiste danois, montre que déjà dans les derniers temps de l'époque impériale on peut trouver des dénominations telles que *vestra mansuetudo*, *vestra excellentia*, *vestra claritudo* et *vestra majestas* adressées à l'empereur à titre honorifique⁹. Et, en fait, déjà chez Ovide¹⁰ on rencontre des traces d'un vouvoiement qu'on pourrait interpréter comme une extrême flatterie. Parallèlement, mais inversement, il semblerait que Gordiane III¹¹ ait été le premier à se servir du *nous* de majesté. On constatera en passant que ce *nous* de majesté changera ensuite de signification, et qu'il deviendra un *nous* de modestie extrême, employé par exemple dans le contexte religieux pour souligner le peu d'importance qu'on accorde à l'individualité. C'est le cas de Grégoire de Tours au VI^e siècle qui parle de lui-même comme étant *mediocritatis nostrae persona*.

C'est avec la féodalisation, sous le règne de Dioclétien¹², qu'on commence à ressentir un besoin plus net de différenciation dans le domaine social. Une hiérarchisation plus claire des fonctions amène probablement aussi le besoin d'une distinction langagière. En somme, tout le monde n'était plus simplement des citoyens, les uns parmi les autres, mais certains l'étaient plus que d'autres. C'est un changement par rapport aux époques précédentes. Au fil de l'évolution on constate que le vouvoiement commence à être le signal d'une nuance de politesse, mais qui figure à côté d'un tutoiement de politesse et de révérence qui est bâti sur celui qu'on adresse à Dieu. En somme, le *tu* et le *vous* peuvent déjà en latin revêtir des nuances qui peuvent sembler contradictoires. Le brouillage des pronoms d'adresse est donc quelque chose que le français hérite du latin.

8 63 av. JC - 14 ap. JC.

9 *Linguistique et histoire des mœurs*, (1934) Genève / Paris: Droz, p. 55.

10 Né en 43 av. JC.

11 Empereur entre 238 et 244 de notre ère.

12 245-313 ap. JC.

Le passage vers l'ancien français

Ces connaissances du latin s'avèrent opérationnelles pour expliquer les tendances rencontrées dans les chansons de geste médiévales françaises quelques siècles plus tard. Un relevé de tous les emplois d'apostrophes individuelles des chansons étudiées montre que le vouvoiement y est le plus fréquent. Il a donc gagné du terrain pour finalement constituer une sorte de norme dans les échanges au Moyen Âge. À partir de là, on peut se demander quelles valeurs accorder au tutoiement, qui à la lumière des occurrences trouvées pourrait s'interpréter comme une transgression de la norme. Pour résumer brièvement un article antérieur à ce sujet, j'ai pu constater que le tutoiement apparaît dans des contextes très diversifiés, qui dans leurs extrêmes expriment tantôt une politesse extrême, tantôt une forme d'intimité, voulue ou non. Ce qu'il en ressort, c'est qu'il y a une distinction à faire entre l'utilisation d'un tutoiement social et celle d'un tutoiement affectif¹³. Le tutoiement social peut, avec le même paradoxe qu'on trouve en latin, exprimer d'un côté une politesse de révérence et de l'autre refléter la volonté d'introduire une différenciation des fonctions, où le *tu* s'adresse aux plus bas de la pyramide féodale. Il n'est pas étonnant que le lecteur moderne a du mal à s'y retrouver dans les anciens textes. Le *vous* et le *tu* peuvent en somme paraître complètement équivalents et de fait l'être, mais aussi ne pas l'être du tout. Le tutoiement social peut donc aller d'une grande marque de respect à un signe d'égalité pour finir par marquer clairement une distance sociale entre les protagonistes.

Le tutoiement d'ordre affectif, et notamment celui de l'insulte qui est celui sera au centre de cette étude, joue avec la norme et les valeurs communément admises. Ce qui est caractéristique de ce type de tutoiement est que la hiérarchie sociale avec ses règles de courtoisie habituelles est mise de côté pour une expression plus spontanée des sentiments. Dans la colère ou l'énervement on peut défaire les barrières de classes, de hiérarchies et de déférence imposée par un système de valeurs ou de normes pour avoir un accès direct à l'autre. Ce tutoiement relève souvent d'une forme de provocation et fonctionne généralement de manière mutuelle. L'un commence et l'autre continue. Cela relève d'un mécanisme qu'on peut tous reconnaître. Dans la langue moderne, on peut voir un tutoiement sporadique de ce type apparaître suite à une situation vécue comme intimidante, comme par exemple dans l'énoncé « tu veux ma photo ? ».

Les scènes de bataille

Dans les chansons de geste, c'est en particulier dans les scènes de bataille qu'on va pouvoir trouver les échanges et les dialogues qui sont intéressants pour le propos. Les chansons de geste se définissent génériquement par des combats entre chrétiens et musulmans et une visée missionnaire de la religion chrétienne. L'orgueil de représenter la vraie religion transparaît chez les chevaliers chrétiens et le mépris à l'égard des païens y est clairement présent. Il arrive que les chrétiens promettent des richesses et de grands honneurs aux musulmans pour leur faire admettre la bonne voie. L'inverse arrive aussi. Dans les deux sens, c'est une insulte rien que de le proposer. Fréquemment, la proposition se fait en plus avec le tutoiement. Si l'autre refuse, ce qui est attendu, le conflit est confirmé et alors s'enchaîne toute une panoplie de situations où les deux cultures s'affrontent, verbalement et physiquement. L'apparition fréquente du tutoiement dans ces contextes semble effectivement pouvoir renforcer le côté insultant, dans la mesure où il force les barrières de l'intimité que le vouvoiement est là pour assurer dans le cadre d'un échange respectueux entre égaux.

Pour essayer de montrer le caractère itératif de ce phénomène et d'en illustrer les variations et les subtilités, je vais maintenant présenter un relevé représentatif des occurrences de tutoiement

13 « L'énigme du tutoiement et du vouvoiement en ancien français, l'exemple de quelques chansons de geste », M. Bacquin, dans *Actes du XVII^e Congrès des Romanistes scandinaves*, Tammerfors, 2008.

trouvées dans le matériel étudié. Elles seront réparties en quatre catégories : *insultes directes*, *défis*, *joutes oratoires* et *oraisons funèbres*.

Le tutoiement d'insulte directe

L'insulte directe se repère facilement. Elle est accompagnée d'un ou de plusieurs termes injurieux et elle peut se placer comme une seule réplique, ou bien à l'intérieur d'un enchaînement de plusieurs ripostes. Comme je l'ai déjà signalé, les insultes qui sont exemplifiées ici ne sont que celles qui sont accompagnées d'une apostrophe pronominale ou verbale à une forme personnelle individuelle.

Vers la fin du *Couronnement de Louis* on voit Guillaume injurier Gui d'Allemagne qui essaie précisément de le faire passer dans le camp adverse.

Gloz, [...] Dex te puist maleïr! (v. 2508)

Dans *La Chanson de Guillaume* il y a un autre exemple. L'ennemi s'adresse à Rainouart en le tutoyant d'emblée, et étant donné que Rainouart était resté suffisamment poli pour le vouvoyer, le caractère injurieux ressort davantage.

Fiz a putein, dis me tu dunc la verité? (v. 3289)

Quand Guillaume s'adresse au vieux traître qui a voulu s'introduire auprès du roi dans *Le Charroi de Nîmes*, c'est le tutoiement qui apparaît :

Hé! gloz, lechierres, Diex confonde ton chief! (v. 736)

Les païens rendent la monnaie. La représentation de leurs coutumes et de leur hiérarchie sociale est faite sur le modèle français, et cela se retrouve aussi dans les insultes qui sont énoncées d'après le même principe.

Diva, vilains, Damedex te maldie! (*idem*, v. 1318)

Diva, vilains, Mahomez mal te face! (*idem*, v. 1328)

Le tutoiement de défi

Le défi se différencie de l'insulte directe par son caractère clairement provocateur, où la capacité de l'autre est mise en cause. L'expression du défi peut varier, et il arrive que le verbe lui-même l'annonce : « je te défie ». On voit souvent un changement de temps apparaître dans le récit et le défi se prononcer comme une promesse au futur du type « c'est aujourd'hui que tu perdras la tête! ». Il s'agit fréquemment de paroles orgueilleuses et prétentieuses quand ce sont les païens qui les énoncent, et de paroles fières et sans pitié de la part des Français. On pourrait parler d'un échauffement verbal qui précède le combat. Le défi peut faire suite à une insulte directe. Il est prononcé dans la foulée, et l'insulteur poursuit avec le tutoiement. Toutes les chansons illustrent cet emploi. Regardons deux exemples tirés de *La Chanson de Roland* :

[...] Deus tut mal te consente!

Tel as ocis que mult cher te cuid vendre! (v. 1632-1633)

[...] Damnesdeus mal te duinst!

A si grant tort m'ociz mes cumpaignuns!

Colp en avras einz que nos departum,

E de m'espee enquoi savras le nom. (v. 1898-1901)

Plus tard dans *La Chanson de Roland*, c'est le roi Charlemagne lui-même qui se voit défier par l'ennemi Baligant, mais par l'intermédiaire de deux messagers. On note ici qu'ils emploient le tutoiement au nom de l'émetteur du message :

Reis orguillous, nen est fins que t'en alges!
Veiz Baligant, ki après tei chevalchet:
Granz sunt les oz qu'il ameinet d'Arabe.
Encoi verrum se tu as vasselage. (v. 2978-2981)

Dans *Le couronnement de Louis*, on voit comment un long passage, auquel on reviendra et qu'on qualifiera de joute oratoire, prépare le terrain à un combat physique et aboutit finalement en un défi prononcé par Corsolt à l'égard de Guillaume. C'est le ton provocateur et orgueilleux qui caractérise le discours qui invite à le classer comme un défi :

[...] Tu n'es mie bien sage,
Quant tu par force veus avoir l'eritage,
Dont est il droiz et raison que m'asailles.
Or te ferai mout tres bel avantage:
Pren ton espié et si restrain tes armes,
Fier m'en l'escu, ja ne seré muable:
Ge vueil veoir un pou de ton barnage,
Com petiz hom le puet fere en bataille. (v. 890-897)

Un autre exemple parlant et un peu différent de ceux que je viens d'évoquer est celui où un portier lance un défi à Richard, qui est absent, en usant du tutoiement. Ici il est particulièrement clair que l'insulteur transgresse les barrières sociales. Un portier n'est pas censé défier un chevalier, il est hiérarchiquement inférieur, mais ce personnage le fait avec toute la colère de sa déception. Le caractère insultant vient justement par le tutoiement :

Ge te deffi, Richarz, toi et ta terre:
En ton servise ne vueil ore plus estre.
Quant traïson vels fere ne porquerre,
Il est bien droiz et reson que i perdes. (v. 1589-1592)

Dans la même chanson, Gui, blessé dans sa fierté, défie Guillaume quand ce dernier lui a refusé son amitié. Il use aussi du tutoiement :

Por vil me tieng quant onques t'en requis:
Or te deffi de Dieu de paradis. (v. 2514-2515)

La Chanson de Guillaume présente aussi un emploi semblable. Le Sarrasin Alderufe lance un défi directement à Guillaume, sans savoir à qui il a affaire. Il est à noter qu'il commence par le vouvoiement de politesse coutumier, mais qu'il passe ensuite au tutoiement pour prononcer le défi. Celui à qui on s'apprête à couper la tête n'a plus besoin d'être respecté :

Qui qu'en seez, *ancui perdras la teste.*
Ne te garreit tut li ors de Palerne. (v. 2104-2105)

Dans *Le Charroi de Nîmes*, c'est le vieux traître qui est défié, aussi avec le tutoiement :

Por quoi te paines de franc home jugier
Quant en ma vie ne te forfis ge rien?
Et si te peines de moi molt empirier [...]
Ainz que t'en partes le te cuit vendre chier! (v. 737-739, 741)

Un dernier exemple de *La Prise d'Orange* atteste également le tutoiement dans le contexte menaçant. Aragon s'adresse à Guillaume en le tutoyant. On peut parler d'un défi, ou éventuellement d'une intimidation, que le tutoiement renforce. Guillaume ne peut que se battre :

Es tu lassus, Guillelmes au cors gent,
Filz Aymeri de Nerbone la grant ?
Fai une chose qui me vient a talent :
Lai Gloriete, le palés, en estant,
Et si t'en va et sain et sauf, vivant,
Ainz que tu perdes tes membres et ton sanc.
S'einsi nel fez, mout t'iert mal covenant; (v. 1076-1079)

Se il te prennent, mout t'iert mal covenant
Penduz seras et encroëz au vent. (v. 1106-1107)

La joute oratoire

La joute oratoire est un dialogue entre ennemis, parfois introduit par un défi ou en ayant le caractère, mais qui tourne ensuite vers un échange qui n'est pas forcément long, mais dont le caractère argumentatif le définit. La discussion peut parfois avancer des arguments pour une solution sans recours aux armes, souvent insultante par sa nature, avant ou à l'intérieur d'un combat, mais qui escalade petit à petit vers une issue martiale inévitable. C'est en ce sens qu'on pourra parler d'une joute verbale, et elle se place ou dans les préliminaires ou même à l'intérieur des combats. *La Chanson de Roland* peut exemplifier cette catégorie à travers le dialogue entre l'émir Baligant et le roi Charlemagne. C'est, à titre de comparaison, en le vouvoyant que l'émir demande un conseil à Jangleu d'Outremer, mais c'est avec le tutoiement qu'il s'adresse à Charlemagne :

[...] Carles, kar te purpenses,
Si pren conseil que vers mei te repentes !
Mort as mun filz, par le men esciente ;
A mult grant tort mun païs me calenges ;
Deven mes hom, en fedeltet voeill rendre ;
V^{en} mei servir d'ici qu'en Oriente ! (v. 3589-3694)

Le dialogue se poursuit avec la réponse de Charlemagne qui le tutoie à son tour :

Receif la lei que Deus nos apresetet,
Christientet, e pui te amerai sempres ;
Puis serf et crei le rei omnipotente !
Dist Baligant : « Malvais sermun cumences ! »
Puis vunt ferir des espees qu'unt ceintes. (v. 3597-3601)

Une autre scène représentative de ce type d'échange se déroule entre deux personnages du même camp, Thierry et Pinabel, toujours dans *La Chanson de Roland*. Il s'agit de déterminer le sort de Ganelon après sa trahison et le combat est déjà entamé lorsque les protagonistes s'interrompent pour discuter :

[...] Tierri, car te recreiz !
Tes home serai par amur e par feid,
A tun plaisir te durrai mun avoir,
Mais Guenelun fai acorder al rei ! (v. 3892-3895)

[...] Pinabel, mult ies ber,
Granz ies e forz e tis cors bien mollez ;
De vasselage te conoissent ti per ;
Ceste bataille, car la laisses ester !
A Carlemagne te ferai acorder ;
De Guenelun justice ert faite tel
Jamais n'ert jur que il n'en seit parlet. (v. 3899-3905)

L'issue sera tout de même guerrière et l'échange verbal ne fera qu'accroître la tension entre les deux protagonistes et c'est en cela qu'il contribue à la joute physique déjà entamée.

Dans *Le Couronnement de Louis*, Guillaume et Corsolt illustrent comment la joute verbale s'installe avant le combat physique. Le roi Corsolt provoque Guillaume dans un discours très orgueilleux à la forme interrogative, non seulement sur un plan personnel, mais il inclut également l'honneur de la religion chrétienne en doutant de la capacité de Dieu. On voit ici que c'est le musulman qui propose des richesses au chrétien pour qu'il abandonne sa religion. C'est ressenti comme une insulte, et c'est suivi par une insulte directe au retour. Les trois rédactions du *Couronnement de Louis* (A, B et C) présentent unanimement le tutoiement dans ce passage et c'est le païen qui commence. La longue prière solennelle qui précède à l'égard des représentants célestes rend le changement de ton encore plus flagrant.

Di moi, François, garde ne soit celé,
A cui as tu si longuement parlé. (v. 797-798)
– Voir, [...] ja orras vérité :
A Deu de gloire, le roi de majesté,
Qui me consulte par la seue bonté,
Que je te puisse toz les membres copier
Et que tu soies par moi en champ matez. (v. 799-803)
[...] Tu as mout fol pensé.
Duides tu donc tes Diex ait poësté
Que il te puist vers moi en champ tenser ? (v. 804-806)

– Gloz, [...] Dex te puist mal donner !
Quar s'il me velt maintenir et garder,
Tost essera tes granz orguex maté. (v. 807-809)

– Voir, [...], tu as mout fier penser,
Se tu vouloies Mahomet aorer
Et le tuen Dieu guerpier et deffier,
Ge te dorroie avoir et richetez,
Plus te dorroie que n'ot ton parenté. (v. 810-814)

– Gloz, [...], Dex te puist mal doner ! (v. 815)

– Voir, [...], mout iés de grant fierté,
Quant de bataille ne puis ton cors torner.
Comme as tu non ? Ne me le doiz celer. (v. 817-819)

Plus loin dans la même chanson il y a un autre échange semblable entre Guillaume et Gui d'Allemagne en plein combat¹⁴. Le tutoiement y est également utilisé.

L'oraison funèbre

La dernière catégorie, l'oraison funèbre, est celle des épitaphes irrespectueuses à l'égard d'un mort dans le contexte du combat. Il s'agit effectivement d'une sorte d'épitaphe prononcée à l'égard de l'ennemi mort, qui ne s'en trouve pas particulièrement honoré, bien au contraire. En général elle est prononcée sur un ton injurieux, comme pour régler les derniers comptes avec l'ennemi, avec le tutoiement. Quand Olivier, dans *La Chanson de Roland*, est sur le point de mourir, il adresse ce discours à un païen qu'il vient de tuer :

[...] Païen, mal aies tu!
Iço ne di que Karles n'i ait perdu;
Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd,
N'en vanteras el regne dunt tu fus
Vaillant a un denier que m'i aies tolut,
Ne fait damage ne de mei de d'altrui! (v. 1958-1963)

Roland fait la même chose dans une scène bien connue quand, mortellement blessé, il sent que quelqu'un tente de lui enlever son épée Durendal. Il tue l'audacieux en s'offusquant de son audace :

[...] Culvert païen, cum fus unkes si ós
Que me saisis, ne a dreit ne a tort?
Ne l'orrat hume ne t'en tienget por fol. (v. 2292-2294)

Dans *Le Couronnement de Louis*, Guillaume tue Hernaut d'Orléans et lui aussi l'injure et le réprimande une fois qu'il est mort, en le tutoyant :

Hé! gloz, [...], Diex te doint encombrer!
Por quoi voloies ton droit segneur boisier?
Tu le deüsses amer et tenir chier,
Croistre ses teres et alever ses fiez.
Ja de losenges n'averas mes loier.
Ge te duidoie un petit esmaier,
Mes tu es morz, n'en dorroie un denier. (v. 135-141)

La Chanson de Guillaume montre Vivien sur le champ de bataille qui vient de tuer son adversaire. Il ressent le besoin de prononcer quelques mots de triomphe qui ne sont pas là pour honorer le mort :

Ultre, lecchere, malveis Barbarin! [...]
Ne repeiras al regne dunt tu venis,
Ne ne t'en vanteras ja mais a nul dis
Que mort aiez le barun Lowis! (v. 789, 791-793)

Ces différents types de discours sont, comme on l'a vu, stéréotypés et ressortent par rapport aux échanges respectueux où le vouvoiement est généralement de mise. Le tutoiement peut de ce fait s'interpréter comme une transgression du code habituel et comme comportant une nuance insultante en lui-même. Mais ce n'est pas simplement dans la forme particulière et reconnaissable de la scène de bataille que le tutoiement apparaît conjointement à l'insulte.

14 Voir vers 2542 et ss.

Tu dans le contexte plus général de l'énervement

On peut constater par ailleurs que le tutoiement apparaît aussi dans d'autres contextes que celui des combats pour exprimer une vexation, un énervement à des degrés différents, allant du mépris à la colère. Le tutoiement semble dans ces circonstances prendre une nature plus directe et plus efficace que le vouvoiement, de la même façon que dans les batailles. Celui qui s'énervé ne cherche pas à ménager son interlocuteur, mais au contraire à lui faire passer le message le plus efficacement possible. Maintenant, il faut bien dire qu'il n'y a pas que le tutoiement qui apparaît dans ce type de contexte. Mais les attestations de tutoiement sont cependant assez nombreuses dans ces contextes et clairement majoritaires dans le matériel étudié. On passera ici en revue quelques passages où le tutoiement surgit en dehors du contexte guerrier, mais où les protagonistes pour une raison ou une autre s'énervent. Ce *tu* semble avoir la fonction de rabaisser l'autre, et manifeste clairement un dédain et une distance. Il ne se confond pas avec un tutoiement adressé simplement à quelqu'un de socialement inférieur.

Dans *Le Couronnement de Louis*, le roi païen s'adresse au pape avec mépris. Dans deux des versions on observe alors un changement du *vous* au *tu*. Le pape est un représentant important dans la hiérarchie chrétienne, une religion ennemie, et passer au tutoiement avec des propos menaçants devient une expression de dédain et d'irrespect. Le roi païen est par conséquent dépeint comme un grossier personnage sans le moindre sens des limites et des valeurs, ce qui correspond certainement aussi à une visée idéologique : les païens manquent d'éducation.

[...] Tu n'es mie bien sages (v. 465)

[...] Petiz hom, que tu quiers?

Est ce tes ordres que hauz es reoigniez? (v. 515-516)

Le pape tente de négocier avec le roi païen, sans succès, et ce dernier poursuit dans une ambiance de plus en plus menaçante :

[...] N'es pas bien ensaigniez,

Qui devant nos oses ici plaidier (v. 525-526)

[...] Et toi meïsme, qui sire es del mostier,

Feraï ardoir sor charbons en foier,

Si que le fois en cherra el braisier. (v. 544-546)

Plus tard dans la chanson on rencontre un tutoiement semblable. Le roi païen parle à son neveu en lui demandant de rendre les prisonniers aux chrétiens. Le neveu, Champion, manifeste alors son mépris à l'égard d'un oncle qui a perdu le prestige dont il jouissait auparavant. Il sous-entend même qu'un marché douteux a été à l'origine du revirement du roi.

[...] Or t'a Mahom aidié,

Quant por avoir puez estre respitiez. (v. 1309-1310)

On trouve dans le manuscrit C de cette même chanson un dialogue entre Acelin et le messager Aliaume. Il est méprisant et emploie le tutoiement :

[...] Jo te tieng por bricon,

Toi ne ton oncle ne pris jou un bouton. (ms. C, v. 1587-1588)

Les deux autres rédactions présentent aussi la suite du dialogue, et Acelin continue à faire usage du tutoiement dans un discours qui le remet à sa place :

Amis, beau frere, tu es mal ensaigniez,

Qui me diz honte, oiant mes chevaliers,

Ne de ton oncle ne dorroie un denier. (v. 1823-1825)

Ne fust por ce que tu es messagier,

Ge te feïsse cele teste tranchier

Et tot le cors destruire et essilier. (v. 1832-1834)

Dans *La Chanson de Roland* on trouve un exemple qui fait un effet de comique. Les païens sont déçus par leur dieu Apollon et lui adressent bien des reproches :

E! malvais deus, por quei nus fais tel hunte?

C'est nostre rei por quei lessas cunfundre?

Ki mult te sert, malvais luer l'en dunes! (v. 2582-2584)

Ils vont en fait encore plus loin, aux dieux qu'ils vénèrent en temps normal, ils infligent des sacrilèges. Les païens sont ainsi représentés comme des hommes terriblement immatures dans leur croyance, et le tutoiement qu'ils emploient à l'égard de leur dieu s'oppose en ton radicalement au *tu* de révérence que les chrétiens emploient en s'adressant à Dieu ou à la Vierge.

Le mélange entre tu et vous

On ne vas pas laisser de côté les exemples difficilement explicables où le mélange des pronoms et des formes verbales brouille les pistes pour nous, linguistes et lecteurs modernes, pour de bon. Peut-il vraiment s'agir d'un choix stylistique conscient, même lorsque les changements ont l'air arbitraire et étrange? Certainement pas toujours. Je ne vais pas prétendre que la normativité a plus de poids dans ce domaine que dans un autre de la langue française médiévale, mais on peut trouver quelques passages qui semblent confirmer ce qui a déjà été dit. Dans *Le Couronnement de Louis*, Guillaume prend un ton condescendant à l'égard du roi Louis et l'insulte franchement. Il faut se souvenir que Louis est encore très jeune dans cette chanson, et qu'au début de l'œuvre il est entièrement livré à Guillaume. La relation évolue ensuite peu à peu, mais quand Louis ne montre pas la force de caractère nécessaire, Guillaume le lui fait savoir, et le tutoiement apparaît :

Hé! pauvre rois, li cors Dieu mal te face!

Pour quoi plourez? Qui vos a fet damage? (v. 2396-2397)

– Rois, [...], li cors Deu mal te face!

Por vostre amor en ai fet.xx.iiii. :

Cuidiez vos ore que por ceste vos faille? (v. 2405-2407)

Ces occurrences peuvent suggérer que le propos insultant peut entraîner par lui-même le tutoiement. Sur le plan métrique il n'y aurait pas eu de différence entre un *te* et un *vos* ici, mais l'auteur a choisi d'y inscrire un tutoiement. *La Chanson de Guillaume* présente un exemple semblable. Guillaume réprimande son neveu Gui qui a un statut un peu ambigu dans la chanson ; il est jeune, mais quand même valeureux par moment et Guillaume change sans arrêt de pronom d'adresse le concernant. Il manifeste clairement son irritation quand Gui, à la manière d'un enfant inconscient, dit à son oncle qu'il s'occupera de ses terres après sa mort. Le discours est mélangé :

Mielz vos vient, glut, en cendres a gisir

Que tei ne fait mun cunté a tenir!

Mielz vos vient, gluz, en cendres a reposer

Ke ne te fait a tenir ma cunté.

Guiburc ma femme n'avras tu ja a garder. (v. 1453-1457)

Guillaume s'irrite aussi contre le roi païen Alderufe, qui le supplie de lui rendre son cheval. Il lui donne le conseil de s'occuper de ce qui est plus pressant, sa propre cuisse.

Pense, fol reis, de ta cuisse saner [...] (v. 2195)

Le mépris entre gens de religions différentes semble légitime. Quand les chrétiens s'estiment dérangés par Rainouart au tinel qui les réveille, ils le tutoient et l'injurient :

Lais nus, lecchere, ester! [...]

Mal seit l'ore qui li tuen cors fu né. (v. 2902-2903)

Dans *La Chanson de Roland*, il y a des exemples notables de tutoiement qui surgissent dans la colère ou l'irritation. Ganelon et Roland se vouvoient généralement, mais Ganelon passe au *tu* lorsque Roland le propose pour la mission dangereuse que Charlemagne envisage. Roland répond par le vouvoiement de coutume, mais Ganelon, emporté, continue à tutoyer Roland. Chose amusante, quand les rôles s'inversent, et que c'est Ganelon qui propose Roland pour l'arrière-garde, c'est Roland qui se fâche et qui passe au tutoiement. Une autre scène se déroule entre Olivier et Roland, qui en tant que compagnons entretiennent un rapport très courtois et respectueux. Le vouvoiement est de mise entre les deux chevaliers. Quand Olivier se permet de critiquer Ganelon, Roland change soudainement pour le tutoiement.

Tais, Olivier, [...]

Mis parrastre est, ne voeill que mot en suns. (v. 1026-1027)

Il y a un exemple drôle dans *Le Charroi de Nîmes*, qui mérite qu'on s'y attarde. C'est l'échange entre Guillaume et deux rois païens. Guillaume, déguisé en marchand, se voit humilier par les rois qui lui tuent ses bœufs et qui lui tirent la barbe. Pour couronner le tout, il se fait en plus insulter, quand l'un d'eux finit par le reconnaître par la bosse qu'il a sur le nez :

Diva, vilains, Damedieix te maldie!

Por quoi n'as ore ta mesnie vestie,

Et toi meïsmes, d'une seule pelice? (v. 1318-1320)

Diva, vilains, Mahomez mal te face!

Por quoi as tu or si granz sollers de vache,

Et ta gonele et tes couroiz si gaste?

Bien senbles hon qui ja bien ne se face. (v. 1328-1331)

Ge sui Guillelmes, qui la barbe as tiree (v. 1349)

Et tu, Harpin, cuvert desmesuré,

Por qu'as ma barbe et mes grenons tiré?

Saches de voir, molt en sui aïré;

Ne seré mes ne soupé ne digné

Tant que l'avras de ton cors comparé! (v. 1367-1371)

Une autre scène mémorable à plusieurs égards est celle entre Guillaume et la reine, qui est en même temps sa sœur, dans *La Chanson de Guillaume*. La reine proteste auprès du roi et ne veut pas venir en aide à son frère, à cause des soupçons qu'elle nourrit à l'égard de Guibourc. Guillaume se déchaîne alors verbalement contre la reine, et on voit qu'il utilise les deux formes d'adresse.

Qu'as tu dit, Dampnedeu te maldie!

Pute reine, vus fustes anuit ivre. (v. 2598-2599)

Plus de cent prestres vus unt bien coillie,
Forment vus ont cele clume chargee,
Unc n'i volsistes apeler chambrere.
Pute reine, pudneise surparlere!
Mielz li venist qu'il t'eust decolee,
Quant tote France est par vus avilee.
Quant tu sez as chaudes chiminees,
E tu mangues tes pudeins en pevrees,
E beis tun vin as colpes coverclees,
Quant es cloche, ben es acuvetee,
Si te fais futre a la jambe levee. (v. 2608-2618)

C'est un des rares cas de tutoiement employé avec une dame noble en dehors du contexte amoureux. Le vocabulaire et le ton du passage indiquent qu'il s'agit bien d'une colère.

Que peut-on conclure ?

La facilité avec laquelle on passe du *vous* au *tu* dans les œuvres littéraires du Moyen Âge aura toujours de quoi surprendre un lecteur moderne. Mais la première chose que l'on peut constater est que l'explication de besoins métriques pour telle ou telle forme est loin d'apporter une réponse satisfaisante dans l'ensemble. Le fait d'étudier de près les occurrences de tutoiement et de vouvoiement dans le contexte de l'insulte et de la colère dans plusieurs chansons de geste parallèlement a permis de voir que l'environnement dans lequel elles apparaissent aide à en cerner le sens. Il semble donc bien en finale que l'alternance entre le *tu* et le *vous* soit là pour renforcer, ou souligner, la tonalité des dialogues et qu'en cela elle soit porteuse d'une nuance propre aussi en tant que telle.

Le fait que plusieurs situations d'énonciation semblables dans les chansons de geste étudiées présentent des attestations de tutoiement dans le contexte de l'insulte, considéré au sens large et pragmatique du terme, fait bien répondre que oui, il existait une nuance d'injure, de dépréciation et de mépris dans le tutoiement déjà au Moyen Âge. Le tutoiement véhicule ainsi non seulement les nuances de révérence et de proximité, mais aussi celle d'un sentiment fort, qui dans son expression spontanée rompt avec le caractère normatif de la langue en forçant les barrières de l'interlocuteur tout en installant une distance. C'est tout à la fois, d'où la difficulté à comprendre le phénomène de l'apostrophe dans les anciens textes.

BIBLIOGRAPHIE

- Bakos, F. (1955). « Contribution à l'étude des formules de politesse en ancien français. I. », in *Acta Linguistica Academiae Scientiarum Hungaricae*, V, 295-367.
- Bédier, Joseph (1922). *La Chanson de Roland*. Paris.
- Boutruche, René. (1970). *Seigneurie et féodalité*, t. I: *Le premier âge – des liens d'homme à homme*. t. II: *L'Apogée*. Paris: Aubier.
- Casagrande, Carla et Vecchio, Silvana (1991). *Les Péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, « Pour aucun péché de langue le vocabulaire n'est aussi riche et varié que pour l'injure ». Paris: Éd. du Cerf.
- Dufournet, Jean (1993). *La Chanson de Roland*. Paris: GF-Flammarion.
- Faral, Edmond (1934). *La Chanson de Roland: étude et analyse*. Paris.
- Foulet, Lucien (1990). *Petite Syntaxe de l'ancien français*. 3^e éd. revue. Paris: Champion.
- Frappier, Jean (1967). *Le Couronnement de Louis*. 2^e éd.
- Guidot, Bernard (1986). *Recherches sur la chanson de geste au XIII^e siècle d'après certaines œuvres du cycle de Guillaume d'Orange*. 2 vol., Aix-en-Provence: Publ. Univ. de Provence.
- Henry, Albert (1981). *Le Jeu de saint Nicolas de Jehan Bodel*. Tome LXV. Bruxelles: Académie Royale de Belgique.
- Larguèche, Évelyne (2009). *Espèce de...! Les lois de l'effet injure*. Chambéry: Université de Savoie.
- Lejeune, Rita (1948). *Recherches sur le thème: Les chansons de geste et l'histoire*. Liège: Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et de Lettres.
- Lepage, Yvan G. (1978). *Les Rédactions en vers du Couronnement de Louis*. Genève / Paris: Droz.
- McMillan, Duncan (1949-50). *La Chanson de Guillaume*. Tomes I-II. Paris: La Société des Anciens textes français.
- McMillan, Duncan (1978). *Le Charroi de Nîmes, Geste du XII^e siècle. Éditée d'après la rédaction A, B*. Paris: Bibliothèque française et romane.
- Moignet, Gérard (1965). *Le pronom personnel français. Essai de psycho-systématique historique*. Paris: Klincksieck.
- Nyrop, Christophe (1934). *Linguistique et Histoire des Mœurs*. Genève-Paris: Droz.
- Quereuil, Michel (1988). *La Bible française au XIII^e siècle. Édition critique de la Genèse*. Genève: Droz.
- Régnier, Claude (1986). *La Prise d'Orange*. Paris: Klincksieck.
- Ruwet, Nicolas (1982). *Grammaire des insultes et autres études*. Paris: Éditions du Seuil.
- Suard, François (1991). *La Chanson de Guillaume*. Paris: Bordas.

INSULTES ET THÉÂTRE DE LA TERREUR :

L'EXEMPLE DU *JUGEMENT DERNIER DES ROIS* (1793)

DE PIERRE-SYLVAIN MARÉCHAL

ANNE COUDREUSE

UNIVERSITÉ PARIS 13 (PLÉIADE), INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FRANCE

En littérature, le théâtre semble être le lieu vivant de la langue, et un champ d'investigation particulièrement fécond pour des recherches sur l'insulte, *a fortiori* le théâtre de la Terreur, qui semble récupérer la violence verbale de certains journaux de la Révolution, et où se cristallisent les oppositions et les antagonismes. *Le Jugement dernier des rois* de Pierre-Sylvain Maréchal est une « prophétie » qui met à mal les figures du pouvoir sous l'Ancien Régime, c'est-à-dire les rois et le pape. Cette pièce fut représentée pour la première fois au Théâtre de la République le 26 vendémiaire an II (17 octobre 1793), c'est-à-dire le lendemain de l'exécution de Marie-Antoinette (16 octobre 1793). Cette pièce valorise les images du peuple, qui ne doit pas apparaître comme vulgaire. D'où une situation paradoxale pour l'insulte : comment maintenir dans un même texte dignité du peuple, et violence du propos contestataire ? On verra comment le dramaturge résout cette question en refusant l'obscénité sans renoncer à l'insulte et en distribuant les insultes de manière inattendue dans les répliques de ses différents personnages.

Le livre de référence sur Sylvain Maréchal est celui de Maurice Dommanget, *Sylvain Maréchal, l'égalitaire « l'homme sans Dieu »* (1750-1803), *Vie et œuvre de l'auteur du Manifeste des égaux* (Paris, Spartacus, 1950), malheureusement manquant dans les rayonnages de la Bibliothèque nationale. Nous nous appuyons donc essentiellement pour cette analyse sur l'article de Pierre Frantz, « Rire et théâtre carnavalesque pendant la Révolution¹ » et sur un livre récent de Michel Biard : *Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne*².

Pour présenter l'intrigue et la structure de la pièce, nous utiliserons le résumé qu'en donne Jacques Proust dans son article « De Sylvain Maréchal à Maïakovski, contribution à l'étude du théâtre révolutionnaire » :

Le Jugement dernier des rois se passe dans une île déserte qui rappelle singulièrement l'Île des esclaves de Marivaux. Comme elle, c'est une utopie. Cette île est dominée par un volcan en activité dont le rôle sera décisif au dénouement. Sur un des côtés de l'avant-scène, une cabane, ombragée d'arbres, au bord d'un ruisseau, nous situe d'emblée en pleine robinsonnade. Un vieillard vit là depuis vingt ans : il a été relégué dans l'île par l'arbitraire d'un « despote », Louis XVI. Il n'a d'autre société que celle d'une tribu de *bons sauvages*, qui lui apportent régulièrement de la nourriture et à qui, nouveau Vicaire savoyard, il a appris à adorer le soleil.

Un jour – c'est là que commence la pièce – débarque dans l'île un détachement de sans-culottes. Ils sont une douzaine, représentant toutes les nations d'Europe. Ils cherchent un lieu où reléguer leurs anciens rois. La rencontre des sans-culottes et du vieillard est pleine d'émotion. Ils lui apprennent que Louis XVI n'est plus, et que tous les peuples de l'Europe, à l'exemple des Français, se sont libérés de leurs

¹ *Dix-huitième siècle*, n° 32, 2000, p. 291-306.

² Tallandier, 2009.

maîtres. Les sauvages venus voir leur ami fraternisent avec les révolutionnaires. Entrent alors les rois : « un à un, le sceptre à la main, le manteau royal sur les épaules, la couronne d'or sur la tête, et au cou une longue chaîne de fer dont un sans-culotte tient le bout. » Chacun d'eux est caractérisé aussi fortement par le costume qu'il porte, et par sa démarche, que par les propos qu'il tient ou ce que dit de lui son gardien. Les sans-culottes, le vieillard et les sauvages les laissent maîtres de l'île, où ils ne tardent pas à se disputer, puis à se battre et à s'entredéchirer. L'anarchie atteint son comble lorsque les sans-culottes reviennent pour leur donner des biscuits. Le volcan entre alors en éruption : « le feu assiège les rois de toutes parts ; ils tombent, consumés, dans les entrailles de la terre entrouverte. »³

Sylvain Maréchal donne lui-même l'argument de la pièce, et la rattache à un texte plus ancien, du début de la Révolution : « L'idée de cette pièce est prise dans l'apologue suivant, faisant partie des *Leçons du fils aîné d'un roi*, ouvrage philosophique du même auteur, publié au commencement de 1789, et mis à l'index par la police.

En ce temps-là, revenu de la Cour bien fatigué, un visionnaire se livra au sommeil, et rêva que tous les peuples de la terre, le jour des Saturnales, se donnèrent le mot pour se saisir de la personne de leurs rois, chacun de son côté. Ils convinrent en même temps d'un rendez-vous général pour rassembler cette poignée d'individus couronnés, et les reléguer dans une petite île inhabitée, mais habitable ; le sol fertile n'attendait que des bras et une légère culture. On établit un cordon de petites chaloupes armées pour inspecter l'île, et empêcher ces nouveaux colons d'en sortir. L'embarras des nouveaux débarqués ne fut pas mince. Ils commencèrent par se dépouiller de tous leurs ornements royaux qui les embarrassaient ; et il fallut que chacun, pour vivre, mît la main à la pâte. Plus de valets, plus de courtisans, plus de soldats. Il leur fallut tout faire par eux-mêmes. Cette cinquantaine de personnages ne vécut pas longtemps en paix ; et le genre humain, spectateur tranquille, eut la satisfaction de se voir délivré de ses tyrans par leurs propres mains—, 30 et 31 p.⁴

Il s'adresse ainsi « aux spectateurs de la première représentation de cette pièce » : « Citoyens, rappelez-vous donc comment, au temps passé, sur tous les théâtres on avilissait, on dégradait, on ridiculisait indignement les classes les plus respectables du peuple souverain, pour faire rire les rois et leurs valets de cour. J'ai pensé qu'il était bien temps de leur rendre la pareille, et de nous en amuser à notre tour. Assez de fois ces *messieurs* ont eu les rieurs de leur côté ; j'ai pensé que c'était le moment de les livrer à la risée publique et de parodier ainsi un vers heureux de la comédie du *Méchant* :

Les rois sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

GRESSET

Voilà le motif des endroits un peu *chargés* du *Jugement dernier des rois*.⁵

Dès le paratexte, et grâce à un phénomène de réécriture tout à fait repérable pour le public de l'époque, apparaît une insulte implicite, grâce à la citation détournée de la pièce de Gresset. Dans le texte original, on lit en effet : « Les sots sont ici-bas pour nos menus plaisirs⁶. » Du coup, « rois » et « sots » apparaissent comme deux équivalents, dans un système de réversibilité exacte. La réécriture parodique permet une insulte en creux que toute la pièce va venir illustrer. C'est pourquoi l'auteur lui-même insiste, comme le prouve l'italique sur les « endroits un peu *chargés* » de la pièce, qui ont effectivement beaucoup choqué au XIX^e siècle, effet totalement dissipé pour un lecteur actuel, et sans doute encore plus pour un spectateur qui en voit et en entend bien d'autres sur les scènes du théâtre contemporain. Comme l'écrit Pierre Frantz, il s'agit d'un « théâtre de dérision carnavalesque

3 Jacques Proust, article cité, *Studies in Eighteenth-Century French Literature*, Exeter, 1975, p. 216.

4 Maréchal, *Le Jugement dernier des rois*, dans *Théâtre du XVIII^e siècle*, édition de Jacques Truchet, Gallimard, « La Pléiade », 1974, volume II, p. 1307.

5 Extrait du *Journal des Révolutions de Paris* de Prud'homme, tome XVII, page 109, in-8°.

6 Acte II, scène 1.

qui a frappé, au XIX^e siècle, les historiens du théâtre de la Révolution, précisément parce qu'il s'agit d'un exemple extrême, qui n'a cessé de les scandaliser⁷. »

Dès le décor s'affiche la portée polémique de l'argument : derrière la cabane se situe en effet « un grand rocher blanc, sur lequel on lit cette inscription, tracée avec du charbon :

Il vaut mieux avoir pour voisin

Un volcan qu'un roi.

Liberté... Égalité.

Il est intéressant de voir que le vieillard exilé a trouvé de lui-même une partie de la devise de la République française. Pour la fraternité, il a pu la vivre d'une certaine façon avec les bons sauvages, et il va en avoir l'expérience concrète avec les sans-culottes de tous les pays d'Europe qui arrivent sur son île. L'insulte apparaît dès la scène 1, dans le monologue du vieillard qui désigne ainsi Louis XVI : « Le despote qui a signé mon bannissement est peut-être mort à présent. [...] Le tyran sera mort. [...] Je ne veux point de la clémence d'un despote. » Ces deux termes sont évidemment des façons péjoratives de désigner le roi. On ne trouve pas d'entrée « despote » dans le *Dictionnaire du Père Duchesne*, mais il y a bien une entrée « despotiser ». Il ne faut pas que les personnages positifs de la pièce soient dégradés par quelque obscénité ou vulgarité que ce soit. À l'image du vieillard avec les bons sauvages, ils doivent avoir un rôle d'« instituteurs », ce qui suppose un vocabulaire épuré, malgré la dimension carnavalesque de l'argument et cette atmosphère de « saturnales » comme le souligne Maréchal lui-même dans sa présentation. Pierre Frantz, sans chercher à atténuer la dimension carnavalesque de ce théâtre, en montre les limites, liées à l'idéologie républicaine et à la dimension éducative du théâtre de la Révolution : « Jusque dans ces pièces, la méfiance à l'égard du rire se fait sensible. Craignant les ambiguïtés toujours possibles de la communion comique, les auteurs agrémentent leurs carnavals de leçons explicitées prolixement, de personnages positifs exemplaires, ennuyeux et sentencieux, sans-culottes, curés instituteurs convertis aux bienfaits de la levée en masse, vieillards bavards et sensibles. [...] La saturnale ne doit jamais permettre une inversion complète⁸. » C'est ainsi que le vieillard explique à propos des bons sauvages : « Une fois ils voulaient à toute force me reconnaître pour leur roi : je leur expliquai le mieux qu'il me fut possible mon aventure de là-bas, et ils jurèrent entre mes mains de n'avoir jamais de rois, pas plus que de prêtres. » Ce théâtre aux structures carnavalesques ne propose donc pas un monde à l'envers *stricto sensu*, car il s'agit de montrer que l'ancien monde était fondamentalement injuste et mauvais. Il n'est donc pas possible que les sans-culottes ou le vieillard prennent la place des rois ou du Pape, ce qui reviendrait à conforter et confirmer l'Ancien Régime dans ses inégalités, en changeant seulement les personnages. On voit bien là la différence avec une pièce utopique de structure comparable comme *L'Île des esclaves* de Marivaux. Pierre Frantz pose la question de l'insulte, sans utiliser ce mot, quand il s'interroge sur « une curieuse inversion des rapports entre réalité et théâtre » : « alors qu'on a guillotiné le roi, puis la reine (l'avant-veille de la première représentation), les sans-culottes vertueux de ce théâtre se bornent à abandonner rois et reines à la violence de la nature, celle d'une éruption volcanique. [...] Les excès verbaux, peu nombreux en vérité, qui ont fait considérer, pendant tout le XIX^e siècle, *Le Jugement dernier des rois* comme une pièce de la dernière obscénité, sont immédiatement tempérés par la dignité républicaine et sont, en tout état de cause, bien moins prononcés qu'ils ne l'étaient fréquemment dans la réalité extérieure⁹. » Ce qui choque, plus que les insultes et leur obscénité attendue, c'est simplement la représentation sur scène, de figures d'autorité qui se trouvent immédiatement dégradées d'apparaître dans un tel contexte et non dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir. Cette recontextualisation dans le monde du spectacle et de la scène est sans doute la pire des insultes : elle n'est pas verbale mais structurelle. C'est ce qu'explique très bien l'article de Pierre Frantz :

7 Pierre Frantz, article cité, p. 293.

8 *Ibid.*, p. 302.

9 *Ibid.*, p. 303.

la présence sur scène d'ornements ecclésiastiques, totalement bannis de la scène avant la Révolution, intégrés par le théâtre sérieux et désormais utilisés dans un contexte comique, avait valeur transgressive en elle-même. Et d'autant plus lorsqu'ils figuraient dans ces mascarades allégoriques où ils avaient une valeur symbolique chargée. [...] Il y avait un plaisir d'origine carnavalesque et théâtral tout à la fois, lié au fait de jouer et de voir joués des personnages de rois et de dignitaires contemporains, de les caricaturer, et de les faire parler, plaisir analogue à celui qu'on pressent dans le jeu des postures énonciatives dans le *Père Duchesne*, dont il ne faut pas oublier les premières incarnations théâtrales au début de la Révolution (Dorvigny, *Les Noces du Père Duchesne*, 26 décembre 1789, Théâtre de l'Ambigu-Comique, et *Le Père Duchesne ou La Mauvaise habitude*, 3 février 1789, Théâtre de l'Émulation, puis Théâtre de la Gaïeté)¹⁰.

À la scène II, on trouve un nouveau synonyme de « roi » sous la forme d'une insulte qui, là encore, n'admet aucune connotation de vulgarité ou d'obscénité. Le sans-culotte français dit en effet : « [cette île] paraît avoir été volcanisée et l'être encore. Tant mieux ! Le globe sera plus tôt débarrassé de tous les brigands couronnés dont on nous a confié la déportation. » Il s'agit là d'une reprise d'une expression du *Père Duchesne*, dont l'article « Brigand couronné » du *Dictionnaire du Père Duchesne* donne les illustrations suivantes : « songez que vous n'êtes rassemblés, que pour foutre la danse à tous les brigands couronnés, et non pas pour encenser une vieille idole sans vertu » (n° 154-1792) ; « C'est notre lâcheté, foutre, qui a engagé tous les brigands couronnés à s'armer contre la France » (n° 165-1792). Michel Biard commente ainsi l'expression : « Ce désignant est l'un des favoris d'Hébert, surtout à partir de la déclaration de guerre en avril 1792. Tous les dictionnaires du temps définissant les « brigands » comme des voleurs, c'est sans guère de surprise que le Père Duchesne baptise ainsi les souverains européens coalisés contre la France, d'abord l'empereur autrichien et le roi de Prusse au printemps 1792, puis tour à tour le roi de Sardaigne, le roi d'Angleterre, le roi d'Espagne et d'autres encore. » L'Anglais désigne pour sa part « les rois » comme « ces scélérats si longtemps privilégiés et impunis ». Là encore, l'insulte ne passe pas forcément par la trivialité, ce qui n'est pas le cas dans la réplique de l'Espagnol : « Qu'ils éprouvent ici tous les tourments de l'enfer, auquel ils ne croyaient pas, et qu'ils nous faisaient prêcher par les prêtres, leurs complices, pour nous *embêter*. » Le mot insultant est mis en italique. Le verbe signifie, selon Littré, « rendre stupide, aveugler », et il est, toujours selon ce dictionnaire, d'un registre « très trivial ». C'est une des seules insultes de la pièce qui se manifeste par un écart par rapport à une norme lexicale. Il est tout à fait intéressant de voir que, selon le principe du retournement carnavalesque, ce sont les figures de l'autorité qui vont être dégradées et animalisées par leurs besoins et leurs pulsions violentes, faisant intervenir tout le « bas corporel », conformément aux analyses de Mikhaïl Bakhtine¹¹.

À la scène III, à la faveur d'un malentendu sur Louis XVI, qui constitue l'exception, par son absence au milieu de tous les rois réunis, le vieillard fait cette remarque insultante, dans son contenu, mais pas dans sa forme, puisqu'elle ne comporte aucune dimension vulgaire et aucun écart par rapport à une norme linguistique : « Et pourquoi cette exception ? Ils n'ont jamais guère mieux valu les uns que les autres. » Les rois sont désignés par l'Allemand comme « les monstres qui s'en [des peuples] disaient impudemment les *souverains*. » Le verbe trivial « embêter » trouve son explication et son illustration dans sa réplique, inspirée par la rhétorique vertueuse des sans-culottes français : « Mais, à force de méditer les principes sacrés de la Révolution française, à force de lire les traits sublimes, les vertus héroïques auxquelles elle a donné lieu, les autres peuples se sont dit : Mais nous sommes bien dupes de nous laisser conduire à la boucherie comme des moutons, ou de nous laisser mener en laisse comme des chiens de chasse au combat du taureau. » C'est à nouveau une image animale qui va permettre l'insulte dans une réplique du sans-culotte français : « Jusqu'à ce jour, faute de s'entendre, ils [les sans-culottes] n'avaient été que des instruments aveugles et passifs dans la main des méchants, c'est-à-dire des rois, des nobles, des prêtres, des égoïstes, des aristocrates, des

10 *Ibid.*, p. 297.

11 *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Gallimard, 1972.

hommes d'État, des fédéralistes, tous gens dont nous t'expliquerons, sage et malheureux vieillard, les maximes et les forfaits. Chargés de tout l'entretien de la ruche, les sans-culottes ne veulent plus souffrir désormais, au-dessus ni parmi eux, de frelons lâches et malfaisants, orgueilleux et parasites. » Or on trouve un article « Frelons » dans le *Dictionnaire du Père Duchesne* : « Comment les bougres peuvent-ils encore parler lorsqu'on a foutu en bas leurs énormes bourdons qui annonçaient à la société qu'il y avait un tas de foutus frelons qui mangeaient le miel des laborieuses abeilles » (n° 14-1790). Voici le commentaire de Michel Biard : « Dans ce numéro, paru en décembre 1790, la verve anticléricale d'Hébert se déchaîne une nouvelle fois avec ce jeu sur les mots « abeille », « bourdon » et bien sûr « frelon ». Les « énormes bourdons » évoqués ici sont des grosses cloches et servent une métaphore du Père Duchesne. Mettant à profit la mauvaise réputation des « frelons », alors même que cet insecte n'est en réalité guère dangereux et mène une vie sociale comme les abeilles et les guêpes, il les oppose aux abeilles, elles supposées laborieuses et utiles à l'homme. Les abeilles sont donc ici comparées aux hommes du tiers état, tandis que les « frelons » sont les clercs, tenus pour des parasites vivant du travail des autres. »

Le vieillard trouve qu'on aurait dû, après avoir triomphé des rois, les « pendre tous à la même heure, sous les portiques de leurs palais ». La réponse du sans-culotte français est très éclairante sur cette volonté d'animalisation des figures du pouvoir, caractérisées désormais par leurs bas instincts : « Non, non ! Leur supplice eût été trop doux et aurait fini trop tôt ; il n'eût pas rempli le but qu'on se proposait. Il a paru plus convenable d'offrir à l'Europe le spectacle de ses tyrans détenus dans une ménagerie et se dévorant les uns les autres, ne pouvant plus assouvir leur rage sur les braves sans-culottes qu'ils osaient appeler leurs *sujets*. Il est bon de leur donner le loisir de se reprocher réciproquement leurs forfaits, et de se punir de leurs propres mains. Tel est le jugement solennel et en dernier ressort qui a été prononcé contre eux à l'unanimité, et que nous venons sur ces mers mettre à exécution. » Ces rois sont décrits comme « les poisons » que la flotte chargée d'eux va « vomir » sur l'île. La didascalie qui les décrit rappelle les « rituels des fêtes qui ont marqué notamment la grande période déchristianisatrice de l'automne et de l'hiver 1793¹² », comme le rappelle Pierre Frantz qui montre que la pièce reprend le motif « du cortège des puissants enchaînés » caractéristique de ces fêtes révolutionnaires carnavalesques : « *Les rois débarquent ; ils entrent sur la scène un à un, le sceptre à la main, le manteau royal sur les épaules, la couronne d'or sur la tête, et au cou une longue chaîne de fer dont un sans-culotte tient le bout.* »

À la scène V a lieu la confrontation entre « les rois d'Europe » et leurs anciens sujets dégagés de leur autorité. L'insulte va se particulariser. C'est ainsi que le sans-culotte allemand dit à propos de l'empereur : « Fléau de ses voisins, il le fut encore de son pays. [...] Faux ami, allié perfide, faisant le mal pour mal faire ; c'est un monstre. » Le sans-culotte prussien fait un portrait très négatif du roi de Prusse : « comme le duc d'Hanovre, bête malfaisante et sournoise, la dupe des charlatans, le bourreau des gens de bien et des hommes libres. » La critique du roi d'Espagne permet d'englober tous les Bourbons ; la charge est donc très violente : « Il est bien du sang des Bourbons : voyez comme la sottise, la cagoterie et le despotisme sont empreints sur sa face royale. » Signalons qu'il existe un article « Cagot/Cagoterie/Cagotisme » dans le *Dictionnaire du Père Duchesne*. L'insulte est encore redoublée par l'autocritique et la lâcheté du roi Charles d'Espagne : « J'en conviens, je ne suis qu'un sot, que les prêtres et ma femme ont toujours mené par le bout du nez ; ainsi, faites-moi grâce. » L'intervention du sans-culotte napolitain sur « l'hypocrite couronné de Naples » permet une comparaison entre un fléau politique et un fléau naturel et permet un effet d'annonce par rapport à la fin de la pièce et au rôle purificateur plus que destructeur qu'y joue le volcan : « Encore quelques années, et il eût fait plus de ravage en Europe que le mont Vésuve qu'il avait à sa porte. » Un autre champ lexical, en dehors de l'animalité, est convoqué pour insulter les rois ; c'est celui de la folie, en particulier chez le sans-culotte sarde : « Voici dans cette boîte Sa Majesté dormeuse

12 Pierre Frantz, article cité, p. 296.

Victor-Amédée-Marie de Savoie, roi des marmottes. Plus stupide qu'elles, une fois il a voulu faire le méchant ; mais nous l'avons bien vite remis dans sa loge. » Il s'agit d'un mot couramment employé pour les cages des bêtes féroces, en même temps que pour les cellules des aliénés. L'insulte permet donc de combiner deux réseaux lexicaux dans un même terme. Le *Dictionnaire du Père Duchesne* propose un article « Loges des petites maisons » : « Dans toutes les loges des petites maisons on trouverait difficilement un forcené semblable à lui » (n° 5-1790). Michel Biard explique qu'il s'agit de l'abbé Maury, l'un des meneurs des « aristocrates ». Et c'est encore le Sarde qui les renvoie tous à leurs besoins corporels et donc à une forme d'animalité dégradante : « Va ! (en le poussant) voilà à quoi ils sont bons, tous ces rois : boire, manger, dormir, quand ils ne peuvent faire du mal. » C'est le sans-culotte russe qui va ajouter la dimension sexuelle attendue dans cette liste, en appelant « la Czarine » « madame de l'Enjambée ; ou, si vous aimez mieux, la Catau, la Sémiramis du Nord : femme au-dessus de son sexe, car elle n'en connut jamais les vertus ni la pudeur. Sans mœurs et sans vergogne, elle fut l'assassin de son mari, pour n'avoir pas de compagnon sur le trône, et pour n'en pas manquer dans son lit impur. » L'insulte ici porte sur la vie sexuelle débridée, sans que les termes eux-mêmes soient empruntés à un registre trivial ou obscène. On connaît la dimension sexuelle très forte et très violente des pamphlets contre Marie-Antoinette que Chantal Thomas a étudiés dans son essai intitulé *La Reine scélérate*. Le théâtre permet de représenter l'insulte, de donner corps à des mots, comme dans la réplique du sans-culotte polonais : « Toi, Stanislas-Auguste, roi de Pologne, allons, vite ! Porte la queue de ta maîtresse Catau, dont tu fus si constamment le bas valet. » Le Pape n'est pas davantage épargné. Mais c'est bien sûr au sans-culotte français que revient la charge et l'honneur de synthétiser ces insultes « après avoir fait ranger en demi-cercle tous les rois, et avant de les quitter » : Monstres couronnés ! Vous auriez dû, sur des échafauds, mourir tous de mille morts ; mais où se serait-il trouvé des bourreaux qui eussent consenti à souiller leurs mains dans votre sang vil et corrompu ? Nous vous livrons à vos remords, ou plutôt à votre rage impuissante. » Voici comment il les désigne, la valeur péjorative du démonstratif s'ajoutant à celle du substantif : « cette poignée de lâches brigands [...] ces scélérats couronnés [...] cette vingtaine d'animaux féroces [...] ce groupe infâme d'assassins politiques [...] ces bouchers d'hommes en temps de guerre, ces corrupteurs de l'espèce humaine en temps de paix [...] ces êtres immondes [...] ces ogres [...] ces mangeurs d'hommes [...] Nature, hâte-toi d'achever l'œuvre des sans-culottes ; souffle ton haleine de feu sur ce rebut de la société, et fais rentrer pour toujours les rois dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir. »

Les insultes visant à souligner la bestialité des rois vont se trouver actualisées à la scène VI quand, les sans-culottes ayant rembarqué, les rois d'Europe se retrouvent seuls sur l'île. Le rôle des didascalies est alors déterminant, en ce qu'elles désacralisent les objets du pouvoir et les figures de l'autorité : « L'impératrice et le pape se battent, l'une avec son sceptre et l'autre avec sa croix ; un coup de sceptre casse la croix ; le pape jette sa tiare à la tête de Catherine et lui renverse sa couronne. Ils se battent avec leurs chaînes. Le roi de Naples essaie de leur redonner en vain le sentiment de leur dignité, soulignant du même coup la bassesse de leurs réactions : « Que diraient les sans-culottes, s'ils voyaient tous les rois d'Europe se disputer un morceau de pain noir ? » Cette réplique reste sans effet, puisqu'une didascalie précise : « Les rois se battent ; la terre est jonchée de débris de chaînes, de sceptres, de couronnes ; les manteaux sont en haillons. » On assiste donc à une contre-robinsonnade. Les rois sont incapables de travail, d'invention, d'ingéniosité, de générosité, de sens de la collectivité, d'ordre. Ils se détruisent par l'anarchie que va symboliser à la fin l'explosion du volcan, libérant une force brutale qui tue les anciennes forces brutales et « exprime parfaitement le concept d'ordre naturel immanent qui fonde la pensée politique de Maréchal », comme l'explique Jacques Proust¹³.

C'est à la scène VII, avec le retour des sans-culottes qui apportent « une barrique de biscuit au milieu des rois affamés », que l'on va voir apparaître à nouveau un registre très trivial, et des

13 Jacques Proust, article cité, p. 221.

insultes moins « littéraires » qu'auparavant. L'un des sans-culottes en effet, « en défonçant la barrique, et renversant le biscuit », s'écrie : « Tenez, faquins, voilà de la pâture. Bouffez. » On trouve trois insultes dans la même réplique très brève. Il existe un article « Faquin » dans le *Dictionnaire du Père Duchesne* : « Hier encore, je traversais les Tuileries : me voilà accosté par huit ou dix faquins » (n° 27-1790) ; « [les Savoyards] ont déclaré à ce faquin royal qu'ils n'entendaient plus être ses esclaves, qu'ils allaient imiter les Français » (n° 49-1791) ; « tous les faquins de l'Ancien Régime faisaient la pluie et le beau temps » (n° 354-1794). Comme l'explique Michel Biard, parmi ses divers sens, le mot sert alors à désigner un « homme de la lie du peuple, vil et méprisable » (*Dictionnaire de Furetière*), mais aussi à dénigrer un homme qui fait « le fier, l'arrogant, le hautain » (*Dictionnaire du bas-langage*). Sous la plume d'Hébert, le « faquin » est avant tout un fanfaron, un personnage gonflé d'orgueil et de suffisance, un homme qui bien sûr méprise les vertus des sans-culottes. L'insulte tient ici au retournement carnavalesque, puisque ce sont les valets que le théâtre de l'Ancien Régime désignait ainsi. On trouve également un article « bouffer/boufaille » dans le *Dictionnaire* confectionné par Michel Biard qui donne, entre autres exemples : « [...] or donc le roi de Varennes, qu'il n'a plus que quelques jours à bouffer et à pomper » (n° 187-1792). Tandis que les dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles se bornent à définir la « bouffe » comme une enflure de la joue et « bouffer » comme le fait de gonfler les joues (« bouffer » étant aussi utilisé pour les étoffes), le *Dictionnaire du bas-langage, ou des manières de parler usitées parmi le peuple* [...] (Paris, d'Hautel et Schoell, 1808), lui donne le sens populaire de « manger gloutonnement, avec avidité ». Deux personnages sont le plus souvent associés à ces mots sous la plume d'Hébert : Louis XVI, et Roland, meneur de la Gironde, qui aurait profité de son poste de ministre pour faire bonne chère. Or les rois ne protestent pas contre ces insultes mais semblent donner raison au sans-culotte puisqu'au début de la scène VIII, la didascalie indique : « Les rois se jettent sur le biscuit ». Leur bestialité gloutonne est donc ainsi confirmée avant que le volcan n'explose et ne le renvoie au néant.

Sur la question de l'insulte dans *Le Jugement dernier des rois*, la moisson semble donc bien maigre, si l'on s'en tient à des critères de créativité lexicale ou de registres de langue. Mais, comme nous avons essayé de le montrer, c'est structurellement d'abord que se déploie l'insulte, du fait même de la représentation scénique de cette « prophétie » dans sa dimension carnavalesque. Cette relative rareté de l'insulte, et son caractère apparemment inoffensif, surtout pour un lecteur de notre époque, tiennent sans doute à des effets évidents de réception, donc de changement de contexte historique, politique, et à l'histoire du théâtre qui a vu dernièrement des représentations très crues de la violence autour desquelles se sont développées des polémiques qui semblent renvoyer la pièce de Maréchal à une sorte d'âge préhistorique de l'insulte et de l'obscénité. Pourtant cette prophétie a marqué son époque, comme en témoigne l'article du *Journal des spectacles* du 22 octobre 1793 : « Tel est le cadre plaisant de cet ouvrage, qui a été reçu au milieu des éclats de rire et des applaudissements les plus redoublés. Le jeu comique de Dugazon, dans le rôle du Pape, la caricature de la Catau, les mines grotesques de tous les tyrans et le patriotisme brûlant de tous les sans-culottes qui les amènent, tout assure un long succès à cet ouvrage, fait pour attirer le public et pour animer l'esprit républicain et la haine des rois ». Jacques Proust nous rappelle que ce spectacle « sert directement le gouvernement révolutionnaire, aux prises avec de graves difficultés extérieures et intérieures. Aussi Maréchal est-il aidé en retour : le Comité de Salut public souscrit pour trois mille exemplaires de la pièce, et donne une allocation de poudre et de salpêtre au Théâtre de la République pour la réalisation de l'artifice final¹⁴. » Il s'agit de donner une image épurée du pouvoir populaire jacobin, et donc de son langage, qui est bien moins celui du peuple que celui de ses « instituteurs », qui ne sont plus ceux, « immoraux » que Sade a rendus célèbres dans son sous-titre de *La Philosophie dans le boudoir*.

14 Article cité, p. 218.

UNE ÉTHIQUE DE LA RÉPULSION AU SIÈCLE D'OR ESPAGNOL :

L'INSULTE CONTRE LES JUIFS CHEZ FRANCISCO DE QUEVEDO

PIERRE-LAURENT SAVOURET

UNIVERSITÉ DE SAVOIE (L.L.S.)

Pour comprendre pourquoi et comment Francisco de Quevedo insulte les Juifs dans ses satires poétiques au début du XVII^e siècle, il est d'abord nécessaire de planter rapidement le décor social et politique de l'Espagne du Siècle d'Or.

L'empire espagnol domine alors l'Occident, riche de l'or des Amériques et de la certitude qu'il est le défenseur de la Chrétienté. L'Espagne, surtout la Castille, croit avoir été désignée par Dieu pour repousser les Turcs infidèles, éliminer les hérésies réformistes et évangéliser les sauvages des Amériques. Mais si Dieu a placé sa confiance dans les Castillans, ceux-ci se doivent en retour d'être irréprochables d'un point de vue religieux, aussi bien dans leurs pratiques cultuelles que dans l'essence même de ce qu'ils sont.

Or, l'Espagne est une terre ouverte à toutes les invasions et les migrations, et y ont co-existé les trois religions du Livre pendant plusieurs siècles. Vue du reste de l'Europe, l'Espagne est encore au XVI^e une terre de Musulmans, de Juifs et de paganisme, un brassage religieux et ethnique peu compatible avec le destin providentiel qu'elle veut se forger. Certes les pogroms anti-juifs, l'instauration de l'Inquisition en 1478, la Reconquête achevée par les Rois Catholiques en 1492, l'expulsion des Juifs cette même année, l'expulsion des morisques (les descendants des musulmans d'Espagne) en 1609 sont autant de tentatives de purifier l'Espagne de ses éléments indésirables, mais cela ne suffit pas à réprimer une paranoïa collective toujours plus forte dans une Espagne déchirée qui doute de plus en plus de sa puissance.

En effet, restent présents dans la société espagnole les scories infamantes du passé, et les pires d'entre elles sont bien sûr celles laissées par le peuple déicide : les Juifs. Les Juifs ? Il n'y en a presque plus un siècle après leur expulsion. Seuls restent ceux dont les aïeux ont préféré abjurer publiquement leur foi et devenir catholiques plutôt que de quitter l'Espagne ; ces convers sont pour certains devenus de parfaits catholiques quand d'autres ont pratiqué un crypto-judaïsme de plus en plus réprimé. Mais si la plupart d'entre eux ont renoncé à leur foi, beaucoup ont conservé leurs pratiques culturelles¹.

Lorsque le crypto-judaïsme a pratiquement disparu, ce sont donc les convers et leurs descendants que l'on pourchasse en les accusant de perpétuer des usages hébraïques dont on fait la preuve de leur hérésie. Puis l'on s'en prend finalement à ces nouveaux chrétiens qui ont réussi à gommer toutes les traces visibles de leur judaïté, non plus cette fois pour des questions religieuses ou culturelles, mais bien raciales. Pour ce faire l'on invente les statuts de pureté de sang qui barrent l'accès à l'élite sociale à ceux qui ne peuvent prouver leur identité de vieux chrétiens².

Par ailleurs, lorsqu'en 1580 Philippe II annexe le Portugal, il redevient le souverain de nombreux Juifs qui y avaient été expulsés. Beaucoup d'entre eux s'établissent alors à la cour et prospèrent autour du pouvoir, notamment lorsque s'installe aux affaires Olivares, le favori de

1 Antonio Dominguez Ortiz, *Los Judeoconversos en España y América*, Ed. Itsmo, Madrid, 1971.

2 Albert A. Sicoff, *Les controverses des statuts de « pureté de sang » en Espagne du XV^e au XVII^e siècle*, Didier, Paris, 1960.

Philippe IV. Et quand celui-ci ne parvient pas à inverser la décadence espagnole, il est accusé d'avoir favorisé le retour des Juifs.

C'est dans ce contexte que Francisco de Quevedo y Villegas (1580-1645), vieux chrétien et fier de l'être, furieux de voir son pays frappé par la ruine économique et perdre sa domination politique et militaire, voit dans les Juifs non seulement le bouc émissaire qui lui permettrait de purger son fiel, mais encore l'explication divine de l'échec de l'Espagne. Si Dieu retire sa confiance dans l'Espagne, c'est que celle-ci est impure, et l'impureté, ce sont les Juifs.

Il s'emploie donc à théoriser cette accusation dans des pamphlets³, puis à la verbaliser dans des écrits romanesques⁴ et poétiques dans le but ultime de convaincre de la nocivité des Juifs pour l'Espagne, et de susciter un sentiment de dégoût à leur égard. La satire poétique est le genre où l'on retrouve le plus souvent et sous les formes les plus osées cette éthique de la répulsion, car si l'essai fait appel à l'intelligence du lecteur, la poésie veut aussi créer une réprobation pulsionnelle contre les Juifs. L'insulte est l'une des formes employées par l'auteur pour ainsi stigmatiser les Juifs comme tels et en construire une image repoussante. Si la fonction offensive de l'insulte est primordiale, il faut cependant signaler d'autres finalités possibles : la virtuosité poétique, l'effet comique ou le règlement de comptes personnel.

Ces satires étaient écrites et recopiées, puis diffusées de façon informelle, sans mention d'auteur le plus souvent, dans Madrid et quelques autres grandes villes. Les parchemins circulaient de main en main, étaient lus publiquement afin d'amuser la galerie des illettrés dans les tavernes, sur les places ou dans des cénacles plus privés. Il s'agit donc d'une insulte publique, médiatisée, semi-clandestine mais qui atteint toutes les classes sociales.

Elle se présente dans deux rapports de communication différents allant de l'insulte contre la masse anonyme – et d'ailleurs quasiment inexistante comme on l'a vu – des crypto-juifs, jusqu'à l'insulte contre un adversaire individuel dûment nommé – le poète Luis de Góngora est la principale victime de ces satires personnelles, mais pas la seule. Deux catégories donc différentes mais complémentaires, car accuser un ennemi individuel de judaïser, c'est signaler qu'il appartient à la catégorie collective et qu'il en porte donc tous les stigmates. Et dans les deux cas, la société espagnole est le véritable destinataire, pris à témoin de l'infamie du sujet satirisé.

Dans le cas de l'insulte collective, nous avons affaire à une situation bien particulière puisque le satiriste s'en prend apparemment à un groupe social fantasmé, les Juifs. Son but est de faire croire au lecteur / auditeur que ces Juifs existent, mais qu'ils sont cachés sous une apparence de vieux-chrétiens, afin de frapper l'Espagne de malédiction. La mission que se fixe Quevedo est d'appeler ses concitoyens à reconnaître le péril juif dans le descendant de convers, la véritable cible de ses satires. L'insulte a donc la fonction de marquer l'ennemi afin de révéler sa duplicité, de l'identifier publiquement, non pas grâce à un *sambenito*⁵ ou une étoile jaune mais par le verbe, et de le détruire socialement, voire, dans un second temps, physiquement. L'insulte est donc la première attaque d'une guerre à mort contre un peuple à exterminer.

Comment ? En tissant un réseau de concepts stéréotypés autour de la figure du Juif afin de le dénoncer sans le nommer – on peut parler de conceptisme baroque. Car le mot Juif, ses dérivés et ses synonymes (convers, marrane, portugais), qui sont toujours des insultes sous la plume de Quevedo, sont relativement rares dans son œuvre satirique (19 occurrences dans près de 363 pièces⁶). En

3 Francisco de Quevedo, *Execración contra los judíos*, ed. Crítica, 1996 ; dans ce pamphlet, Quevedo développe un discours paranoïde à l'encontre du « péril juif ».

4 Certains passages du *Buscón*, le grand roman picaresque de Quevedo, sont clairement antisémites.

5 Le *sambenito* est une tunique revêtue par les condamnés par l'Inquisition et accrochée ensuite dans les églises afin que la société garde mémoire de l'infamie de la famille de la victime.

6 Je me suis servi pour cette étude sur la satire poétique de Quevedo du recueil édité par José Manuel Blecuá, *Poesía original completa*, ed. Planeta, 1996.

revanche abondent les désignations allusives à ce personnage. Quel meilleur moyen en effet pour signifier que le nouveau chrétien se dissimule sous les traits des vieux chrétiens que de le faire exister par des indices et alimenter de la sorte une suspicion collective ?

Ainsi dans son sonnet contre un juge⁷, il s'emploie à faire naître chez le lecteur l'image du Juif uniquement par une accumulation d'insultes périphériques à celle de Juif en le traitant successivement de Pharaon, de Ponce Pilate, d'assassin, d'avoir été condamné par l'Inquisition, de ne pas manger de cochon, d'avoir une noblesse douteuse, d'être un déicide. On constate dans cette liste que l'auteur use d'allusions très variées (Ancien et Nouveau Testament, caractérisations sociales, culturelles, généalogiques) dont le but est de figer le personnage du Juif dans un stéréotype confondant deux époques (biblique et contemporaine) mais débouchant sur une seule conclusion : la nocivité du groupe social des nouveaux chrétiens.

Dans l'ensemble de la satire poétique de Quevedo, on peut classer comme suit les différents types d'allusion au Juif qui deviennent autant d'insultes : les caractérisations physiques (essentiellement le grand nez⁸), psychologiques (un comportement plaintif, la convoitise), professionnelles (les métiers du commerce ou de la fonction publique), culturelles (ne pas manger de porc), religieuses (judaïser), bibliques (évocation de l'histoire des Hébreux et de la Passion du Christ), sociales (rapport à l'Inquisition et aux statuts de pureté de sang), généalogique (dialectique nouveaux / vieux chrétiens) et hygiéniques (dialectique du pur et de l'impur).

L'insulte alimente donc un système conceptiste qui traverse l'œuvre de Quevedo mais aussi la société espagnole du Siècle d'Or. Dès lors, quand Quevedo s'en prend à un ennemi individuel désigné et, par une simple allusion, le marque comme Juif, c'est tout le réseau conceptuel qu'il active. D'où la puissance de la charge et au bout du compte un effet de saturation confinant à un sentiment de répulsion.

Arrêtons-nous sur des exemples de satires contre Luis de Góngora, nouveau chrétien et rival dans les lettres de Quevedo. Dans ces 17 pièces poétiques, les insultes anti-juives sont nombreuses et variées, mais les plus fréquentes et les plus virulentes sont construites autour de l'opposition conceptuelle pur / impur. Cette antinomie permet en effet d'activer tous les thèmes satiriques de prédilection de Quevedo : le beau / le laid lorsqu'il parle de la poésie de son adversaire, le sale / le propre lorsqu'il parle de ses mœurs, le Juif / le Chrétien lorsqu'il parle de son identité.

Ainsi, dans la pièce 827 de l'édition de Blecua, Quevedo commence de la sorte :

Par les saletés que tu as chantées
et par la longueur de ton nez,
Au-delà de ce que tu dis,
que tu n'es pas propre tu as montré.⁹

La référence à la taille du nez nous oriente vers un discours antisémite complété par l'antinomie sale / propre, car propre (*limpio* en espagnol) nous renvoie à la pureté de sang (*limpieza de sangre* en espagnol). Ce glissement permet d'associer tout le riche champ poétique de la merde à la problématique des convers et par là même faire naître un sentiment de répulsion à l'encontre des Juifs et de leurs descendants.

L'exemple suivant confirme cette idée (pièce 840) quand Quevedo qualifie Góngora d'

Homme chez qui la propreté / pureté (*limpieza*) est si rare
(et je ne parle pas de ses racines)

7 Pièce 603.

8 Le sonnet 513 est entièrement consacré à cet organe.

9 Les traductions sont de moi et ne sauraient rendre toute la richesse du texte original.

que jamais, que je sache,
la merde n'a quitté sa bouche.

Dès lors, il suffit à Quevedo de faire allusion à la saleté pour qu'immédiatement un lecteur averti pense à la judaïté (ici évoquée par l'allusion aux racines). Dans la pièce 825, on trouve le même phénomène quand il écrit :

Les couplets que vous tenez pour bons
sont tellement sales à regarder,
qu'on les donne chez l'apothicaire
pour faire vomir.

Une fois de plus, le sale (*sucio* en espagnol) active son opposé, le propre (*limpio*), et lance le lecteur sur la piste du Juif. La mention d'une profession pratiquée par les convers (apothicaire) confirme l'intuition.

La pièce 831 est plus claire encore à cet égard. Quevedo y explique que le meilleur usage à faire des poèmes de Góngora, c'est de se torcher avec, bien que l'étonne le fait qu'« *un papier si dépourvu de propreté / pureté (limpieza)* » puisse nettoyer quoi que ce soit.

D'une manière générale, toute impureté, c'est-à-dire tout mélange, scorie, souillure, malformation, hybridité, ambiguïté vient nourrir l'imaginaire antisémite dans le but de faire passer le nouveau chrétien pour un être déshumanisé (« *À peine homme* » dit-il de Góngora dans le poème 829) et animalisé (« *chien* », « *vermisseau* », « *rapace* », « *charogne* », ...). Plus intéressantes encore sont les insultes de « *perroquet* »¹⁰ et de « *chauve-souris* »¹¹, animaux ambivalents : le perroquet tente de parler comme un homme et parade avec ses belles couleurs tel le courtisan convers qui parade à la cour auprès d'Olivares et veut faire croire qu'il a le prestige d'une ascendance de vieux-chrétien ; mi-oiseau, mi-mammifère la chauve-souris vit cachée dans les ténèbres, prête à venir boire le sang de ses victimes, tels les courtisans juifs du favori disposés à lui prêter à des taux élevés l'argent dont a besoin l'Espagne.

Les insultes de monstres sont également très fréquentes : « *cyclope* », « *basilique* », « *tarasque* », « *cancer* », « *harpies* », « *Jérôme Bosch des poètes* ». Tout cela nous conduit vers l'inquiétant, l'effrayant et le repoussant. Mieux encore, pour signifier la monstruosité du Juif, Quevedo s'emploie à créer des images répugnantes (des personnages au nez croissant tel celui de Góngora qui rejoint sa bouche) et va jusqu'à créer des mots monstrueux, hybrides, à base de suffixations douteuses ou de néologismes barbares (*naricísimo infinito* : narinissime infini, *jerigongora* : jargongora). L'auteur donne ainsi à penser l'idée d'impureté par des mots impurs.

Le génie de Quevedo se manifeste particulièrement lorsqu'il détourne le langage poétique de Góngora pour en faire des parodies dénonciatrices. Ainsi, dans la pièce 841, après avoir copieusement taxé Góngora de Juif, il insère un des vers de son rival, tiré des *Solitudes* : *humo anhelando el que no suda fuego* (la fumée aspirant celui qui ne transpire pas le feu). Le lecteur avisé y verra une allusion au bûcher inquisitorial et s'amusera de voir que les vers de Góngora trahissent sa véritable identité, son « aspiration » à judaïser.

La déformation du gongorisme au style érudit est l'insulte la plus achevée car la satire qui en résulte n'est parfois plus qu'un salmigondis de vocables hybrides et impurs évoquant plus l'invocation satanique d'un être malfaisant que la chaste poésie castillane. Ce n'est plus le mot qui est une insulte, mais l'idée que la cible est l'énonciateur d'un discours impur. Le poète crée des monstres poétiques pour mettre à jour la monstruosité et la dangerosité de son rival.

¹⁰ Pièce 828.

¹¹ Pièce 784.

Voici les 4 derniers vers du sonnet 838 :

pues ructas viscerable cacoquimia,
farmacofolorando como numia,
si estomacabundancia das tan nimia,
metamorfoseando el arcadumia.

Cela ne veut rien dire mais inquiète, effraie, répugne. On reconnaît des racines latines et grecques qui évoquent l'intérieur du corps (viscères, estomac), la maladie (cacocheme, la racine *pharmaco*). Les mots sont des monstres hybrides nés d'accouplements contre-nature (*farmacofolorando*, *estomacabundancia*). Tout cela n'est qu'une éructation (*ructas*) prêtée à Góngora qui se veut l'exact opposée de la poésie, l'inverse de la pureté. Et Quevedo en fait la preuve de la nocivité de son adversaire qu'il entend démasquer et accuser publiquement de tromperie sur son apparence de poète et de vieux chrétien en utilisant ses propres vers comme autant de preuves à charge. Plus précisément il donne à voir la nature authentique de son ennemi, en montre l'intérieur où niche sa véritable identité masquée après métamorphose (*metamorfoseando*).

C'est ainsi que Quevedo bâtit une éthique de la répulsion à l'encontre des nouveaux-chrétiens et pousse l'insulte à un degré de signification si haut qu'elle ne veut plus rien dire de précis que l'indicible : on sort de l'idée, on entre dans le domaine de la passion, du rejet instinctif, du réflexe de dégoût, de la répulsion.

Et le lecteur écœuré par la simple évocation des Juifs doit trouver en eux l'explication des défaites de l'Espagne et de l'abandon de Dieu.

L'INSULTE EN RÉVOLUTION :
L'AFFRONTLEMENT DROITE-GAUCHE EN PRÉSENCE DU PEUPLE,
LE 31 MAI 1793 À LA CONVENTION NATIONALE

JACQUES GUILHAUMOU
UMR « TRIANGLE », UNIVERSITÉ DE LYON, CNRS/ENS-LSH

Introduction

Le fait discursif de l'insulte se trouve au centre de toute une série de considérations linguistiques qui soulignent d'autant l'intérêt de son analyse au sein d'un corpus historique. Ainsi l'insulte est d'ordre performatif, dans le cadre d'une axiologie négative. Mais, dans le même temps, elle fonctionne comme une marque de solidarité¹. Elle peut aussi s'inscrire dans une forme ritualisée, donc spécifique à une culture (politique)². Elle n'est donc pas un simple mot, mais « elle suppose une configuration discursive et une situation d'énonciation mettant en jeu différents éléments, en particulier les participants à l'interaction³ » dans laquelle se positionnent donc les acteurs de l'échange. Enfin elle requiert, pour être dûment établie « une fonction tierce d'attestation⁴ », dès que l'on se trouve dans l'espace de la loi, ce qui est le cas avec la Convention Nationale en 1793. C'est pourquoi le fait que les journalistes constatent l'insulte n'y suffit pas : encore faut-il que le contexte d'énonciation, présentement la présence d'un tiers, le peuple, d'abord dans les tribunes puis dans la salle elle-même de la Convention, lui confère une légitimité.

Nous allons ainsi prendre l'exemple de la Convention, l'un des premiers espaces parlementaires en France, au cours de la séance du 31 mai 1793, journée où les débats durent presque quinze heures dans le cadre d'un violent affrontement, en présence du peuple, entre le côté gauche (la Montagne) et le côté droit (la Gironde). Dans l'historiographie de la Révolution française, la journée du 31 mai, et sa suite, les 1^{er} et 2 juin constituent un temps fort des journées révolutionnaires. La France est alors assiégée par ses ennemis, y compris à l'intérieur avec la sécession fédéraliste de plusieurs départements. La formation, le 18 mai, au sein de la Convention, d'une commission des douze tenue par les Girondins pour prendre des mesures de salut public, et enquêter plus particulièrement sur les actes de la Commune de Paris est perçue par les Jacobins comme un soutien aux fédéralistes : elle suscite, dans les jours suivants et par réaction, l'appel des sans-culottes et des jacobins parisiens à une « insurrection morale ».

D'autant que le député girondin Isnard avait menacé la Commune de Paris à la Convention le 25 mai en cas de mouvement populaire dans les termes suivants : « Je vous déclare au nom de la

1 Voir le numéro de *Langue Française*, N°144, sur *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, sous la dir. de Dominique Lagorgette et Pierre Larrivée, Paris, Larousse, décembre 2004. Nous avons également pris en compte, dans cette étude, l'excellent petit livre de Laurence Rosier, *Petit traité de l'insulte*, Lovreval, Labor, 2006.

2 Voir l'article de Jean Derive et Marie-Jo Derive dans le numéro de *Langue Française* précité.

3 Philippe Ernotte et Laurence Rosier, « L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? », *Langue Française*, *ibid.*, p. 36.

4 Ce rôle du tierce attesté est mis en valeur tout autant par Laurence Rosier que Dominique Lagorgette, mais il est particulièrement bien exemplifié par Jean-Yves Montfort dans son étude, « L'injure dans ma loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse », in *Outrages, insultes, blasphèmes et polices du discours*, sous la dir. d'Éric Desmond et Marie-Anne Paveau, Paris, L'Harmattan, 2008.

France entière, Paris serait anéanti : bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé», propos que les porte-parole des délégués du peuple vont mettre en avant, tant en début qu'en fin de séance, en faisant ainsi part de leur indignation face à cette calomnie. C'est sur ce terrain que le trajet discursif que nous allons décrire, de la dénonciation d'une telle calomnie à sa caractérisation comme « insulte atroce faite à la nation » trouve sa place.

Un mouvement d'indignation

Alors que la gauche de la Convention dénonce les mesures prises par la commission des douze, et tout particulièrement l'arrestation d'Hébert dirigeant de la Commune de Paris et fameux auteur du *Père Duchesne*, l'argument discursif principal contre le côté droit de l'Assemblée est bien énoncé dès le début de la séance du 31 mai, où se succèdent à la tribune, non seulement les députés des deux bords, mais aussi diverses délégations des autorités constituées (le ministre de l'intérieur, le département, la municipalité renommée conseil général révolutionnaire, des délégués des sections parisiennes, etc.) : il s'agit de dénoncer « les calomnies tant répétées contre Paris » de la part du côté droit, et de demander dans le même temps la suppression de la commission. Ainsi Thuriot, député de la Montagne dit d'emblée : « Il n'y a dans ce moment qu'un moyen de salut public, c'est de casser définitivement la commission des douze ».

Le corpus que nous avons rassemblé à ce propos, soit 28 comptes rendus de presse de la séance du 31 mai 1793⁵ dans les journaux conservés à la BNF, permet de comparer diverses versions d'un même échange et de reconstituer les principales interventions. Cependant, à côté des variantes significatives, ce sont deux journaux, *Le Moniteur universel* et *le Mercure Universel* qui fournissent les comptes rendus les plus complets.

Dès l'ouverture de la séance, tôt le matin, le constat est fait par les députés de la gauche de l'Assemblée que « Paris est en insurrection » (Tallien), qu'un « grand mouvement se prépare ». Alors que le tocsin sonne et que la garde nationale se mobilise dans tous les quartiers de Paris pour aller protéger la Convention, l'argument justifiant ce mouvement du peuple est toujours là, avec l'expression « Paris calomnié », contraction à valeur de présupposé de la phrase « calomnies tant répétées contre Paris ».

Les variantes de ce type d'énoncé, d'un journal à l'autre, ajoutent un élément important : elles mentionnent « la juste indignation des patriotes contre les calomnies répandues depuis longtemps contre les citoyens de Paris » (*Journal des lois*), elles témoignent d'« une indignation profonde » (*Journal des hommes libres*), elles considèrent que « le peuple de Paris est indigné des calomnies répandues contre lui, il en désire réparation » (*Le Batave*). Au titre d'un tel mouvement d'indignation, la thématique de l'indignité politique, comme l'a montré Anne Simonin⁶, est centrale au sein de la morale et des valeurs défendues par les révolutionnaires, dans la mesure où elle se situe au plus près de la passion du peuple pour le droit.

Nulle surprise donc s'il s'agit ici d'y faire prioritairement intervenir le peuple, tout en restant au plus près de la vraie définition de ce mot : « Qu'on n'abuse pas de ce mot peuple. Le peuple de Paris est le seul intéressé dans cette affaire. Il a droit de demander réparation » précise Tallien (*Journal de France*). Précisons aussi que la mention de l'abus de *peuple* renvoie ici à l'assimilation par le côté droit d'une partie de ses membres à des « anarchistes⁷ ».

L'autre terme, en négatif, qui s'attache alors au couple indignation/réparation associé au terme de calomnie est celui de complot énoncé à la tribune, en cours de séance, par le porte-parole de la commune provisoire révolutionnaire :

5 Voir la liste en annexe.

6 Dans son ouvrage, *Le déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité 1791-1958*, Paris, Grasset, 2008.

7 Voir sur ce point Marc Deleplace, *L'anarchie de Mably à Toulon (1750-1850). Histoire d'une appropriation polémique*, Lyon, ENS Éditions, 2000.

«Législateurs, un grand complot a éclaté contre la liberté. Les commissaires des quarante-huit sections en ont découvert le fil. Ils se sont réunis pour en connaître les auteurs, pour les arrêter et les livrer au glaive de la loi. La république est en danger; Paris se lève une troisième fois pour arrêter les complots des contre-révolutionnaires» (*Journal de France*).

De la légitimité du peuple au fait du complot, nul étonnement donc s'il est fait référence à la résistance à l'oppression exercée par la tyrannie :

«La tyrannie fait naître la résistance à l'oppression et les actes arbitraires de la commission des douze avaient excité une indignation profonde dont l'explosion s'est manifestée cette nuit», (*Journal des hommes libres*).

En résumé, au couple *indignation/réparation* s'associe en positif, *le peuple*, acteur de ce couple, et *la tyrannie*, cause de ce couple, au titre d'un mécanisme, celui du complot. Mais ce qui va attester de ce mouvement d'indignation, lui donner son assise discursive, c'est l'insulte, d'abord proférée, puis énoncée en tant que telle: elle est, selon nous, centrale dans le dispositif discursif que nous allons décrire dans la mesure elle est bien ce qui a valeur d'attestation.

De fait, les termes d'insulte et d'injure n'apparaissent, dans le cours de la séance, qu'à deux reprises, mais de manière fortement significative.

D'abord au moment où le porte-parole de la commission des douze, Rabaud⁸ s'efforce de se faire entendre à la tribune, et n'y arrive pas, étant constamment interrompu par le côté gauche et les femmes des tribunes à partir d'une injure énoncée dès le départ contre lui «A bas, à bas!», avec un commentaire tout à fait intéressant de l'un des journalistes: «Rabaud a voulu injurier ceux qu'il n'aime pas: on l'aura plus puni en l'entendant».

Enfin et surtout en fin de séance. Alors que la salle de la Convention est envahie par les délégués de l'ensemble des communes du département de Paris, soit plusieurs centaines de personnes, le porte-parole de ces délégués «rappelle toutes les injures professées à la tribune de la Convention contre les citoyens de Paris» et «demande justice d'une insulte faite à la nation». L'argument final est donc très fort: le côté droit est accusé d'insulte à la nation, ce qui justifie d'autant le décret ultérieur de la mise en accusation d'une partie de ses membres.

Ainsi la transition lexicale du terme de calomnie, en début de séance à celui d'insulte, sous couvert de l'indignation populaire, n'a rien d'anodine selon nous, d'autant qu'elle va se conclure par leur équivalence, nullement évidente au départ. Aussi convient-il de reconstituer le mouvement propre de l'assemblée, avec ses interventions, ses débats, et tout particulièrement le jeu des interruptions auquel nous allons accorder un intérêt spécifique⁹, pour en comprendre l'enjeu à la fois contextuel et discursif.

À ce titre, le traitement discursif de l'insulte s'avère bien sûr fondamentalement pragmatique, mais fait aussi appel, au-delà de la description d'actes de langage – présentement un discours hautement performatif, un jeu d'interruptions, une prise de parole d'une députation – , à des données interprétatives qui situent l'insulte dans une attente axiologique inscrite à l'horizon de la loi.

Un trajet discursif: de la calomnie à l'insulte à l'horizon de l'indignation

Nous nous proposons donc de restituer trois temps forts des interventions et des débats, avec une attention spécifique à l'injure et à sa contextualisation d'une part, aux interruptions d'autre

8 Il s'agit de Rabaud Saint-Étienne.

9 Nous retrouvons le même intérêt pour l'interruption, mais dans le débat contemporain, avec l'étude de Marion Sandré, «Analyse d'un dysfonctionnement interactionnel – l'interruption – dans le débat de l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle de 2007», *Mots* N°89, mars 2009, p. 69-82.

part, deux éléments discursifs constitutifs, selon nous, du mouvement argumentatif du présent débat parlementaire.

Partons du début de la séance et de la manière dont la présente le journaliste du *Scrutateur universel*:

« Peu à peu, l'assemblée se forme; les renseignements se multiplient, et avec eux les sujets d'inquiétude. Diverses propositions se succèdent sans qu'il soit possible de les discuter, de les délibérer. Les tribunes se remplissent et annoncent de bonne heure le dessein d'influencer les opinions que la conjoncture forcera d'agiter. »

Le déroulement, dès le départ, est ici clairement énoncé: sous le regard des journalistes présents se succèdent les porte-parole des autorités constituées et des députations admises à la barre, les propositions des députés à la tribune, et les réactions vives des tribunes, surtout occupées par des citoyennes. Sur le moment, le seul instrument d'analyse dont disposent ces observateurs est ce jeu des passions, certes pris dans la division antérieurement énoncée entre le côté droit et le côté gauche. Nulle surprise donc si le journaliste de *La Révolution de 92* écrit :

« Les événements politiques se sont succédé avec cette rapidité qui ne permet pas dans ce moment à l'observateur le plus judicieux et le plus profond de saisir l'enchaînement de leurs causes et de leurs effets. Étourdi encore au bruit de cette lutte de toutes les passions publiques et privées, trop voisin des objets pour les considérer sous leurs véritables points de vue, il doit attendre un silence profond, une position plus fixe pour asseoir son jugement et celui de la postérité. »

Le discours de Danton : argumenter les justes réclamations du peuple¹⁰.

Ce qui fait obstacle sur le moment, à l'explication causale, de l'événement, l'expression immédiate du jeu des passions, constitue pour l'analyste de discours de l'insulte un matériau privilégié d'étude. Partons donc de l'indignation ainsi exprimée du peuple, et considérons, comme le fait Anne Simonin¹¹, que l'indignité est un mécanisme qui vise à sanctionner la violation de la loi, et donc à supprimer tout obstacle à l'exécution de la loi dans le respect des intentions du législateur, ce qui équivaut à permettre le triomphe de la volonté générale.

Le discours de Danton qui ponctue le premier temps fort du débat autour de la suppression de la commission des douze, se situe bien dans un tel enjeu: les membres de la commission des douze, et plus largement le côté droit, méritent-ils l'indignation du peuple de Paris? Et où se situe présentement la violation de loi, du côté du peuple en insurrection, ou du côté des députés indignes?

Danton cherche alors à montrer que la violation de la loi ne peut exister là où le peuple exerce son droit de résistance à l'oppression, avec le soutien des « vrais législateurs », ceux qui ont le sens réellement politique. Ainsi Paris, en donnant « le grand signal de l'indignation », « porte ses justes réclamations ».

C'est pourquoi Danton commence par préciser la part d'arbitraire de la commission des douze: « arrêter à volonté quiconque n'était pas de son opinion », ce qui justifie, par réaction, « la juste indignation populaire ». Il précise alors les raisons qui doivent inciter la Convention à juger les membres de cette commission, manière donc de l'appréhender « sous le rapport politique », par le fait justement qu'elle est composée de citoyens indignes. Puis, selon sa rhétorique usuelle, il justifie l'énergie du peuple dans le moment, tout en demandant au législateur de prévenir « la juste

10 Nous publions ce discours, avec une analyse de sa disposition rhétorique, sur *Révolution Française.net*.

11 « Assurant l'exécution de la loi dans le respect des intentions du législateur, l'indignité garantit au gouvernement républicain le triomphe réel de la volonté générale et assure la protection d'une communauté de citoyens dignes », analyse précisée par une intervention de Merlin de Douai insistant sur le fait que les citoyens indignes « doivent être fraternellement censurés dans les assemblées légales », *Le Déshonneur dans la République, op. cit.*, p. 27.

vengeance du peuple». Il valorise ainsi les députés, en l'occurrence du côté gauche, qui ont des «vues politiques» et qui savent canaliser dans le bon sens l'énergie du peuple.

Les trois principales interruptions, venant du côté droit, dans son discours en marquent bien l'enjeu. Elles sont tout à fait révélatrices du bon déroulement de son argumentation. D'abord «quel peuple?» lorsque Danton affirme qu'«il faut donner justice au peuple». Ensuite «c'est une violation de la loi» lorsqu'il rend une «justice éclatante à ces hommes courageux qui ont fait retentir dans les airs le tocsin de la liberté». Enfin «c'est la votre» au moment où il précise qu'«une grande volonté du peuple se manifeste». Interruptions qui soulignent d'autant ce qui fait clivage avec le côté droit : dire que la volonté populaire s'est manifestée au titre de la résistance à l'oppression, et que, dans ce cadre, la loi n'est pas violée, donc que le législateur et la Convention ne perdent pas leur liberté – autre argument de ses adversaires – mais bien au contraire s'en trouvent renforcés par la mise à l'écart des députés indignes.

Ainsi Danton peut affirmer qu'«il n'y a point violation de la loi, là où est la résistance à l'oppression», et légitime-t-il d'autant l'attitude de Paris et des citoyens qui le représentent dans la convocation du jour, qu'il qualifie de «simulacre d'insurrection», avec l'appui des tribunes. Et il insiste sur le fait que si la Convention maintient la commission et son pouvoir tyrannique, face au danger de la mise en accusation d'autres magistrats du peuple, «le peuple fera pour sa liberté une insurrection tout entière».

Ainsi, les trois interruptions successives au discours de Danton renforcent bien son argumentation : elles lui permettent d'encadrer, en quelque sorte, la loi par le thème légitimant de l'énergie et de la volonté du peuple. Il n'en est pas de même de l'orateur suivant, Rabaud Saint-Étienne, porte-parole de la commission des douze qui va subir une telle masse d'interruptions, que son discours même s'en trouve totalement décrédibilisé.

L'intervention de Rabaud : l'injure en retour.

De fait, un commentaire métadiscursif de l'un des journalistes, «Rabaud a voulu injurier ceux qu'il n'aime pas ; on l'aura plus puni en l'entendant» (*Journal Universel*), situe l'enjeu discursif de son intervention. Dans ses propos, la calomnie contre Paris précédemment dénoncée devient volonté d'insulte, qui se retourne contre elle-même puisque son discours commence par une injure ordinaire de la part des tribunes «à bas!» et se termine par une injure nettement personnalisée, «à bas Rabaud!»

Nous avons ainsi reconstitué, d'un compte rendu journalistique à l'autre, l'intervention de Rabaud, ponctuée de nombreuses interruptions, d'abord sous forme de résumé, puis dans son détail, avec l'ensemble des interruptions pour en analyser la teneur alors que l'injure est ici bien présente.

Le résumé retranscrit bien le climat d'agitation perpétuelle qui règne au cours de son intervention :

«Rabaud se présente à la tribune pour parler au nom de la commission des douze, Il a fait de vains efforts pour se faire entendre, il ne peut y parvenir, sa voix étant étouffée par les murmures ; à chaque fois qu'il prononce un mot, des huées, parties des tribunes, l'interrompent. Bruit, vacarme, huées, trépignement des pieds, hurlement. Il annonce qu'il a une pièce importante à lire, qui prouve l'existence d'un complot. On l'interrompt. Il en lit les premiers mots. Ceux qui m'interrompent craignent la vérité. On interrompt. Et après être resté près d'une heure à la tribune, il a été obligé d'en descendre ; mais Baraillon l'a forcé à remonter. Bientôt il y reparaît, obligé de céder aux instances du côté droit ; mais sa présence devient le signal de nouveaux troubles qui se prolongent pendant quelque temps. Il règne une longue agitation dans l'assemblée. Il n'a jamais pu se faire entendre quoi que la parole lui ait été accordée par décret. Les clameurs couvrent sa voix. Les tribunes crient *À bas ! à bas ! à bas !*»

Nous sommes ici dans un moment particulier du déroulement du parler d'assemblée au cours de la Révolution française dont le sociologue Bernard Conein a montré qu'il fonctionne dans l'alternance des énonciateurs et des énoncés selon un contrôle réglé des tours de parole dans les débats¹². Dans le cas présent, le fait réglé de l'alternance, sous l'autorité du Président de la Convention, est modifié par les interruptions, au point d'obliger l'analyste du discours que nous sommes à les prendre en compte dans son souci de restituer l'argumentation sur des exemples.

C'est le fait même de la règle, donc la norme ordinaire d'assemblée, et de la séquentialité des énoncés qui s'en trouve perturbé, conférant alors, selon notre hypothèse, au phénomène de l'insulte un rôle structurant dans le déroulement des arguments et des stratégies des orateurs.

Cependant Bernard Conein considère que l'interruption est un événement énonciatif qui ne rompt pas vraiment la règle dans la mesure où il fonctionne comme un énoncé collectif rapporté à un rituel de publicité, ce qui suppose la présence d'énonciateurs singuliers – ici le peuple à la fois dans les tribunes et les députations – et il constitue donc, en tant qu'acte de discours, de nouvelles règles du discours public sur la base d'une position énonciative particulière, ici celle d'un tiers attesté dans sa construction même par l'événement, le peuple.

Venons en donc au détail des séquences de l'intervention de Rabaud, que nous reproduisons en annexe, de manière à aborder de plus près sa stratégie discursive, et de comprendre ainsi son échec face aux interruptions successives de la gauche et des tribunes dans un contexte d'insulte. D'emblée, et de la gauche elle-même de l'assemblée, l'insulte « à bas » fuse, associée au début à la commission des douze plus qu'à la personne même de Rabaud, comme l'indiquent les interruptions suivantes : « Si la commission subsiste, je l'assassine », « Aux voix la suppression de la commission ! »

Rabaud y répond en développant le thème de la politique de la haine, tout en se dédouanant de vouloir l'attiser :

« Je ne viens point renouveler les haines. Je crois qu'il faut écarter toutes les mesures qui pourraient exciter les haines ; mais je pense aussi que cet instant de tourmente et de crise, où la révolution aux prises avec elle-même fatigue les citoyens et les met dans cet état d'incertitude qui ne permet pas de distinguer ses amis de ses ennemis, n'est pas à redouter. »

Comme l'a montré Marc Deleplace dans son introduction à l'ouvrage collectif sur *Les discours de la haine*¹³, la mention de la haine équivaut à spécifier, par une montée en généralité, un discours d'affrontement, qui introduit une différence de degré, donc un figement idéologique supplémentaire par rapport à l'insulte. En situant son discours dans ce cadre, Rabaud tente de positionner les députés, – tout en rabaissant l'insulte à son égard au propos punitif –, dans un espace argumenté à son profit où il est plus à l'aise pour contrecarrer ses adversaires. Il peut en effet les contester sur le terrain même de la dichotomie mise en place par la demande du peuple contre les députés calomnieurs. Il introduit ainsi une incertitude sur le plan de la distinction amis/ennemis qui lui vaut une interruption significative sur la gauche, « c'est vous » que nous interprétons comme une désignation de l'ennemi du peuple dans la personne même de Rabaud, et de ses amis girondins.

Rabaud essaye alors de rebondir, dans ce climat de perpétuelles interruptions, en introduisant en complément de la haine, le thème du complot. L'avantage de ce thème de la conspiration, c'est son caractère totalisant et réducteur¹⁴ : le corps politique étant ici réduit à un espace manipulé par les passions, à cent lieux des expressions de la souveraineté populaire. Il s'agit ici de jouer sur la peur sociale des débordements du peuple, tout en se posant comme victime

12 « Parler en assemblée. Remarques pour une analyse du discours public », *La rhétorique du discours, objet d'histoire*, Bulletin du Centre d'analyse du discours N°5, sous la dir. de Jacques Guilhaumou, Presses Universitaires de Lille, 1981, p.65-104.

13 *Les discours de la haine. Récits et figures de la passion dans la Cité*, Lille, Presses Universitaires de Septentrion, 2009.

14 Voir sur ce point Fredric Jameson, *La totalité comme complot*, Paris, Les prairies ordinaires, 2007.

L'interruption la plus significative en la matière, qui a aussi valeur d'insulte, est celle de Marat criant, « contre-révolutionnaire » et ajoutant, « Il est bien étrange que seuls les conspirateurs soient entendus ». De tous les jacobins, Marat est celui qui a le plus réfléchi sur le crime de lèse-nation et en a mieux défini les attributs¹⁵ permettant de qualifier les fonctionnaires indignes. En traitant de manière injurieuse Rabaud de « contre-révolutionnaire », Marat l'inscrit dans le cadre d'une conspiration qui, à ses yeux, mérite une mise en accusation.

D'ailleurs, l'interruption suivante, alors que Rabaud s'efforce de situer la conspiration du côté des autorités parisiennes, le dit bien « Vous êtes accusé », et marque ainsi une nouvelle progression vers l'attribut d'infamie adressé au côté droit. Pris dans une cascade d'interruptions, Rabaud lui-même en vient alors à réduire son discours à de simples énoncés, ainsi lorsqu'il s'écrie : « Un représentant du peuple sous l'oppression ! », tout en restant dans une même thématique, précisé d'ailleurs par d'autres orateurs girondins, où domine le pathétique à l'exemple de Vergniaud s'écriant face aux députés « Si vous avez l'âme libre, mes collègues, [...] vous saurez mourir à votre poste » (*Courrier Français*).

Alors qu'un député de la gauche interrompt de nouveau Rabaud en qualifiant la commission des douze de « comité aristocrate », les femmes de la tribune en viennent à crier « à bas Rabaud », ce qui revient à légitimer des tribunes, après Marat dans la salle, son accusation personnalisée, première étape vers le décret d'accusation contre le groupe des députés girondins. Le Président tente alors un dernier effort pour redonner la parole exclusivement aux députés, en s'écriant ; « Je vous déclare, au nom de la Convention. » : il est immédiatement interrompu, sans pouvoir continuer, par une voix de la Montagne, sur le registre de légitimité, « au nom du peuple », qui marque une fois de plus l'importance du tiers présent.

Ainsi s'achève un processus de nomination où la *vérité* qui se dénoue – notion souvent employée par les protagonistes de l'affrontement – n'est pas celle que Rabaud qualifie lorsqu'il accuse la gauche et les tribunes de ne pas vouloir « entendre la vérité », de manière pathétique là encore (« Je la dirai toute »), et vide de sens dans le présent contexte, mais correspond à un référent bien réel, construit une nouvelle fois dans l'événement, le peuple. D'ailleurs, depuis le 10 août 1792, ce processus de construction de la langue du peuple, en adéquation avec ses passions, ici son indignation, réitère à chaque moment où le peuple prend nom de peuple dans l'événement qui le légitime¹⁶.

L'insulte à Paris, un crime de lèse-nation

Reste à décrire le moment final de la généralisation de l'insulte. C'est le rôle de la dernière députation importante, en fin de séance, celle des administrateurs du département de Paris accompagnés de délégués de toutes les communes de son arrondissement. Cette présence massive a fortement marqué les journalistes, dans la mesure où elle modifie la composition des présents dans la Convention :

« Plus de 500 individus sont entrés comme pétitionnaires à la suite des administrateurs du département, et ont été s'asseoir aux places occupées par la Montagne. Le côté droit s'est récrié contre cette multitude, et est sorti en masse de la salle ; la Montagne s'est emparée alors des places que le côté droit laisse vide. Ceux-ci étant revenus parce qu'ils ont craint apparemment le peuple, ont dû se mêler avec les montagnards, et la discussion a continué de cette manière » (*Le Batave*)

La configuration de la Convention se trouve alors complètement modifiée par cette intrusion de

¹⁵ Voir sur ce point dans l'ouvrage d'Anne Simonin déjà cité, la seconde partie sur la Révolution, et tout particulièrement le début sur Marat où l'on voit l'intérêt de la réflexion de Marat sur le crime de lèse-nation, ce qui rapproche singulièrement du cas présentement étudié.

¹⁶ Nous avons précisé ce processus dans notre ouvrage *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Meridiens Klincksieck, 1989, disponible sur le Web dans « Les classiques des sciences sociales ».

centaines de pétitionnaires. L'orateur de cette immense députation prend ainsi la parole en deux temps.

Il part d'abord du même constat que les premières députations :

« Depuis trop longtemps, la ville et le département de Paris sont calomniés aux yeux de l'univers, depuis trop longtemps, on cherche, par des moyens les plus coupables, à fomentier des troubles dans la république... Voilà citoyens la source des calomniateurs et des calomnies. Le département de Paris a juré de ne pas obéir à un despote ; et si Paris disparaissait de la surface de la terre, ce ne serait pas pour avoir démérité de la patrie (vifs applaudissements), mais bien pour avoir défendu l'unité de la république, comme le type de la liberté. Alors, dit-il, le voyageur attendri, en cherchant les vestiges de cette immense cité, arrosera son sol de ses larmes, et maudira son destructeur... Les fauteurs de Dumouriez, les auteurs des troubles de la Vendée, qui recherchent des complots imaginaires pour en cacher de réels, qui calomnient Paris, sont les mêmes qui cherchent à tout diviser pour vendre au premier tyran les lambeaux sanglants de la patrie ; mais qu'ils tremblent, l'univers frémissera de la vengeance du peuple » (*Point du Jour, Journal des hommes libres*)¹⁷.

Un journaliste résume le début de cette intervention dans les termes suivants : « L'orateur de la députation rappelle toutes les injures proférées à la tribune de la Convention contre les citoyens de Paris » (*Journal des Hommes libres*), attestant ainsi l'équivalence entre calomnie et injure.

Cette équivalence s'autorise en fait du second moment de l'intervention, avec la formulation de la demande explicite du peuple :

« Maintenant, législateurs, nous venons vous demander vengeance d'un outrage sanglant, fait à la Nation entière (Et moi de celui que vous faites à la convention, s'écrie-t-on de toute part). Que dis-je ? Une insulte, un forfait commis contre la patrie et la majesté du peuple, un sacrilège politique ; nous voulons parler d'un blasphème politique prononcé par Isnard dans le sanctuaire des loix ; qui a tout à la fois provoqué la guerre civile et l'anéantissement de cette grande cité ; Il a tout à la fois flétri la ville de Paris, en supposant qu'elle pût jamais se rendre digne d'un sort aussi affreux ; il a flétri les départements en leur prêtant l'atrocité de son âme, et en pensant que fidèles à sa voix impure, toutes les colonnes de la république viendraient l'anéantir. Paris est uni de l'amour le plus fraternel au département. Nous vous demandons que vous décrétiez l'accusation des membres de la commission des douze » (*Journal des Hommes libres, Journal de France*).

L'équivalence entre les termes *outrage*, *insulte*, *forfait* et *blasphème* termine le trajet que nous décrivons. En énonçant l'accusation d'injure à la nation, le peuple représenté par ses élus légitime l'acte d'accusation à venir. Le contexte que nous venons de décrire, tant historique que discursif, confère ainsi à l'insulte prise au jeu de passions dans la lutte entre la droite et la gauche de l'assemblée un fort potentiel pragmatique et axiologique. De fait, c'est la présence d'un tiers écoutant, interprétant et intervenant, le peuple lui-même, qui donne toute sa force à l'injure, d'abord *ad hominem*, avec le cri des tribunes, « À bas Rabaud », puis insérée dans une adresse des délégués du peuple, et son support performatif, l'acte de demande, sous la forme de l'expression d'injure à la nation.

Ainsi l'efficacité de l'acte d'insulter, ici dans sa forme directe et dans le fait de le désigner comme tel, souvent souligné par les linguistes, apparaît avec force dans la séance à la Convention du 31 mai dans la mesure où cet acte de langage cumule des éléments à la fois énonciatifs et

17 La version diffusée par la Commune de Paris de ce discours est très proche : « Maintenant, législateurs, nous vous demandons justice d'une insulte atroce faite à la nation ; que dis-je, d'une insulte, d'un forfait commis contre la majesté du peuple. Nous vous parlons du sacrilège politique proféré par Isnard ; dans le temple sacré des loix », *Commune de Paris, Le conseil général révolutionnaire de la Commune de Paris à tous les départements, sur les événements du 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793*, BNF, p. 15.

performatifs, pragmatiques et axiologiques, et surtout contextuels dans une forme syntaxique facilement identifiable.

Une fois de plus le retour à l'archive, dont nous avons fait, avec Denise Maldidier et Régine Robin, un programme de recherche en analyse de discours¹⁸, permet à la fois de décrire un trajet discursif, et d'y notifier, dans un fonctionnement linguistique précis, la matérialité de la langue dans la discursivité même de l'archive.

ANNEXE 1

Les interruptions : l'intervention de Rabaud

Rabaud a voulu injurier ceux qu'il n'aime pas ; on l'aura plus puni en l'entendant (*Journal Universel*).

Rabaud réclame la parole au nom de la commission des douze.

à bas, lui dit-on, à gauche, à bas.

Je ne crains dit-il ni les poignards, ni les menaces.

Rabaud interrompu à chaque phrase par de longs murmures.

Bazire : Si la commission subsiste, je l'assassine.

Rabaud : la question que vous examinez, qu'on agite est vraiment politique, c'est celle de savoir si en politique, dans un temps où la France est attaquée, il ne convient pas que la commission des Douze soit supprimée. Je pense que votre institution qui tendrait à maintenir les divisions dans le corps politique serait funeste. Je ne viens point renouveler les haines. Je crois qu'il faut écarter toutes les mesures qui pourraient exciter les haines ; mais je pense aussi que cet instant de tourmente et de crise, où la révolution aux prises avec elle-même, fatigue les citoyens les met dans cet état d'incertitude qui ne permet pas de distinguer ses amis de ses ennemis, n'est pas à redouter.

Interruption à gauche, c'est vous, lui dit-on.

Rabaud : je demande à discuter la chose sous le rapport politique... J'attends de la justice de l'assemblée qu'elle ne prononcera pas...

Quelques membres : *Aux voix la suppression de la commission !*

Elle aura la parole, quand il s'agira de la mettre en accusation.

L'assemblée décrète que Rabaud sera entendu.

Rabaud : ces interruptions me font croire que vous avez peur de m'entendre. L'on croira que l'on n'a pas voulu entendre la vérité, et je la dirai toute. Oui je veux éviter ce qui est le vœu, le travail et le but de toutes dépenses de Pitt et des Autrichiens : les divisions, les haines dans l'assemblée. Car que pourrait-on penser d'une séance ou une commission, chargée de découvrir les complots formés contre la république, contre l'intégrité de la représentation nationale, ne pourrait être entendue lors même qu'on demande qu'elle soit cassée.

Plusieurs membres : Ce n'est pas là la question !

Un membre : *Non, on ne veut que la supprimer !*

Lacroix monte à la tribune.

On demande que la parole soit ôtée à Rabaud.

Bazire : Laissez-la lui, il n'est pas dangereux ; c'est un meneur.

Le président annonce que le comité de salut public se propose de faire un rapport sur la commission des

18 *Discours et archive*, Liège, Mardaga, 1994.

douze. L'assemblée décrète qu'il sera entendu après Rabaud.

Rabaud : Je dois donc observer que la commission que vous avez créée sur la proposition du comité de salut public...

Bazire : *Avec vos amendements liberticides (On murmure).*

Rabaud : cette commission, dis-je, s'est occupée de la mission que vous lui avez confiée. Elle s'est convaincue en effet qu'il y avait une conspiration. Si nous examinons qu'il nous reste peu de temps pour sauver la patrie, si vous avez créé une commission pour veiller sur les trames qui seraient ourdies contre la représentation nationale, cette commission a dû s'en occuper ; et dès ses premiers travaux, elle s'est vraiment convaincue qu'il existait une conspiration contre la représentation.

Cela n'est pas vrai, dit-on à gauche.

Rabaud : En voici des preuves ...

Cris à gauche. Débats.

Bazire ; contre la tyrannie.

Rabaut : Elle a vu le registre de ces comités révolutionnaires qui en effet se permettent des arrestations.

Bazire : Non pas contre les patriotes.

Mazuyer : Citoyens, de l'énergie, et vous écraserez aujourd'hui la faction scélérate qui veut vous anéantir.

Rabaut : Voici cet extrait...

Le comité de salut public, lui crie-t-on.

Rabaud veut donner lecture de la lettre, un bruit affreux couvre sa voix. La gauche s'écrie que cela est faux, les tribunes couvrent l'orateur de huées. La droite répond qu'en voilà des preuves, et se dispose à faire lire l'extrait d'une lettre des représentants du peuple, envoyés à Orléans.

Rabaud : Doutez-vous du complot ? Écoutez l'extrait d'une lettre de vos commissaires d'Orléans.

Interruption. *Donnez votre démission, lui dit-on : contre-révolutionnaire, s'écrie Marat.* Il est bien étrange que les seuls conspirateurs soient entendus.

Rabaud : Le voici. Nous croyons devoir vous prévenir d'un fait...

Bazire : Ces commissaires organisent la guerre civile à Orléans, comme vous le faites à Paris.

Rabaud : D'un fait qui paraît tenir à la conjuration dont vous devez informer...

Plusieurs voix : ce n'est pas là la question !

Vous êtes accusé, lui a-t-on crié.

Billaud-Varenne : Rabaud n'a pas la parole pour un rapport.

Rabaud : votre commission est instruite que Santerre a dit ce que je vais vous lire.

De longs murmures interrompent – Aux voix, la suppression de la commission s'écrient plusieurs membres...

Marat : Je demande l'admission de la Commune.

Rabaud : Faites constater au procès-verbal que j'ai été interrompu quand j'ai voulu dire la vérité.

Perrin : Rabaud, concluez donc.

Rabaud : Eh bien ! Je conclus que ce qu'il n'y ait plus de commission des douze parce que je veux qu'il y ait un centre unique et je demande que le comité de salut public soit chargé de toutes les recherches, et qu'il soit investi de toute votre confiance.

Rabaud descend de la tribune.

Applaudissements à gauche.

On applaudit, un grand nombre de membres lui crient de donner connaissance de la lettre qu'il a annoncée. La majorité se soulève et force Rabaud à remonter à la tribune. Les tribunes couvrent sa voix de murmures.

Cris violents des femmes de la tribune à gauche. La majorité à droite se lève avec un mouvement de résistance ; troubles, désordres.

Rabaud fait de longs efforts pour être entendus.

Les cris des tribunes couvrent sa voix.

Un représentant du peuple sous l'oppression, s'écrie-t-il.

Nouveaux cris.

Un membre demande que le Conseil exécutif soit tenu de constater qui sont ceux qui ont fait sonner le tocsin cette nuit dans Paris.

C'est nous, répondent les femmes des tribunes.

Rabaud : On a distribué dans les tribunes une brochure dans laquelle on dit que ce sont les hommes d'état qui ont fait sonner le tocsin. Voyez comment on égare le peuple !

Duroi : *Aux voix la suppression d'un comité aristocrate.*

Lehardi : Je demande que la convention fasse un appel à tous les bons citoyens de Paris pour mettre fin à ces vociférations, et aux cris des individus soudoyés qui croassent ainsi dans les tribunes.

Rabaud, Lehardi, Leravellière, les bras croisés, attendent qu'ils puissent parler. Dès que Rabaud ouvre la bouche, les cris l'empêchent de se faire entendre. Les femmes des tribunes crient *à bas Rabaud*.

Le président. Citoyens des tribunes, je vous déclare que la convention ne peut rester longtemps dans cet état, elle ne peut délibérer depuis quatre heures ; je vous déclare, au nom de la convention...

Une voix (de la montagne) Au nom du peuple!...

Le président. Je vous le déclare fraternellement, au nom de la convention, et de la France entière, c'est pour la dernière fois que je vous rappelle au respect que vous devez au représentant !

ANNEXE 2

Liste des journaux consultés :

Annales Patriotiques et Littéraires

Chronique de Paris

Courrier de l'Égalité

Courrier Français

Courrier Universel

Feuille de Paris

Gazette de France

Gazette Générale de l'Europe

Journal de France

Journal de Paris National

Journal de Perlet

Journal des débats et des décrets

Journal des lois de la République française

Journal du soir des amis de la liberté et de l'égalité (Journal de Sablier)

Journal du soir, de politique et de littérature

Journal Français

Journal Universel

L'Abréviateur Universel

La Quotidienne

La Révolution de 1792

Le Batave

Le Républicain, Journal des Hommes libres de tous les pays

Mercure Universel

Moniteur Universel

Nouvelles Politiques

Premier Journal de la Convention Nationale, ou Le Point du Jour

Thermomètre du Jour

PARLIAMENTARY BILE

MATTHEW LEGGETT

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Au Royaume-Uni, les procédures parlementaires de la Chambre des communes sont extrêmement strictes quant aux propos et au langage que tout député a le droit de tenir. Toute déclaration peut être sanctionnée plus ou moins sévèrement par le président de la Chambre, le *Speaker*, s'il estime que son auteur ne respecte pas les procédures. Les députés, *Members of Parliament* ou *MPs*, tenant des propos jugés '*unparliamentary*', c'est-à-dire qui vont à l'encontre de la procédure selon le *Speaker*, risquent des sanctions plus ou moins sévères. Nous en citerons quelques exemples typiques avant d'observer quelques exemples de termes jugés acceptables par différents *Speakers* au cours des années, mais qui constituent, sans aucun doute, des insultes. Dans cette étude, nous examinerons les différents pouvoirs dont dispose le *Speaker* en cas de non respect de la procédure, puis nous verrons plusieurs cas de termes admis ou interdits, tout en essayant d'évaluer la gravité de l'insulte. Enfin, nous nous arrêterons sur un des personnalités célèbres à la Chambre des communes, un député respectueux de l'importance de la Chambre comme forum démocratique et législatif mais recordman, pendant toute la période de l'après-guerre, du nombre de suspensions : Dennis Skinner. Ce dernier est passé maître dans l'art de proférer des insultes tout en faisant semblant de ne pas enfreindre le règlement.

Le *Speaker* de la Chambre dispose de certains pouvoirs disciplinaires qu'il peut appliquer dans l'intérêt du respect de la procédure et pour assurer le bon déroulement du débat parlementaire. Grâce à plusieurs '*standing orders*', des clauses inscrites dans la procédure de la Chambre, il est en mesure de rappeler les députés à l'ordre, '*to call the House to order*'. Selon le '*Standing Order 42*', il peut couper court à tout discours qu'il juge soit trop long soit trop répétitif, pour pouvoir accorder du temps de parole à un autre député ou à un autre sujet. Si le comportement d'un député est considéré comme inacceptable, le *Speaker* peut citer le '*Standing Order 43*' et ordonner au responsable de quitter l'audience pour le restant de la journée. Ceci s'applique s'il estime que leur comportement ou leur langage sont '*unparliamentary*'. Au cas où le *MP* en question refusait d'obtempérer, le *Speaker* aurait recours au '*Standing Order 44*' lui permettant de « citer », '*to name*' le député. Ensuite, les députés présents dans la Chambre seraient invités à voter, afin de décider de l'éventuelle exclusion du *MP* récalcitrant. Si la majorité vote en faveur de l'exclusion, le député doit quitter tout de suite les locaux du Parlement. Sinon les autorités parlementaires pourraient avoir recours aux services du '*Serjeant of Arms*' pour l'évacuer par la force. Cette éventualité est un dernier recours, et il est rare de voir un député obligé de partir de cette façon. Pendant la période de suspension, déterminée par le *Speaker*, l'exclu ne perçoit pas de salaire.

Il est important d'expliquer deux points sur le déroulement des débats à la Chambre des communes. Contrairement à la plupart des législatures européennes, la Chambre des communes n'est pas un hémicycle, propice au débat pacifique et réfléchi, mais plutôt rectangulaire, où le gouvernement et l'opposition se trouvent assis face à face. Cette disposition géographique amène souvent à un climat de conflit où le débat se transforme en joute oratoire entre adversaires. Ceux-ci cherchent à marquer des points ou à blesser moralement la personne assise en face d'eux. A ce propos, j'utilise le terme blesser sciemment, car devant les bancs où siègent le gouvernement d'un côté, et ceux de l'opposition de l'autre, une ligne rouge au sol des deux côtés de la Chambre matérialise la séparation entre les deux camps, que les députés ne doivent pas franchir. La distance

entre les deux lignes rouges équivaldrait à celle de la longueur de deux épées, souvenir de l'époque où les parlementaires portaient tous une épée. Comme je viens de l'indiquer, de nos jours, les *MPs* se battent en duel avec comme seule arme leurs paroles et leurs idées et non plus une arme blanche, fort heureusement.

Autre fait important, les députés ne s'adressent jamais directement l'un à l'autre, mais plutôt au *Speaker*. Ainsi ils communiquent entre eux à travers le *Speaker*. La façon dont les députés s'appellent entre eux est aussi très formalisée, selon le statut du *MP* en question. Soit on l'appelle *the Right Honorable Member* (ou *Gentleman* ou *Lady*), s'il s'agit d'un député siégeant ou ayant siégé au Conseil Privé de la Reine. Soit, on parle de *the Honorable Member* (ou *Gentleman* ou *Lady*), cette deuxième catégorie comprenant tous les autres « simples » députés.

En ce qui concerne le discours et le comportement des députés, il faut souligner deux formulations qui sont impardonnables. Théoriquement, les membres de la Chambre étant considérés comme des gentlemen, ils se doivent de se comporter ainsi et d'employer un langage respectueux et correct. Ainsi, un *MP* n'a strictement pas le droit d'insinuer qu'un autre confrère présent à la Chambre est saoul, ce qui constituerait un affront à son honneur et à son intégrité, comme ce fut le cas en 1974 lorsqu'un député observa que le député en face semblait être légèrement en état d'ivresse "[he had the] appearance of being slightly inebriated". Cette observation, en toute apparence plutôt anodine, valut une réprimande à son auteur qui dut la retirer tout de suite. Notons que l'accusé n'était pas ivre, mais semblait l'être, une façon peut-être d'essayer de contourner la règle ou simplement d'exprimer une opinion personnelle, mais rien de trop méchant. Ceci nous montre qu'à la Chambre des communes, il faut respecter les règles du jeu.

Ceci est encore plus vrai lorsqu'on accuse un *MP* de mentir, ou même si on ne fait que l'insinuer. Il est difficile d'imaginer pire calomnie ou insulte, du moins en ce qui concerne la procédure. *Hansard*, la référence parlementaire britannique depuis 1801, qui publie un compte rendu quasi *verbatim* de tout débat et de tout échange qui a eu lieu à la Chambre depuis, abonde de cas où un député tenait de tels propos. Nous allons en étudier certains pour en juger l'ampleur et la portée. Voici une liste succincte d'accusations faites à la Chambre depuis le milieu du XIX^e siècle que différents *Speakers* ont qualifiées d'inadmissibles ou d'irrespectueuses.

Au XIX^e siècle, on trouve dans *Hansard* des reproches simples, tels que "*false*" (faux) en 1870, "*hardly credible*" (à peine croyable) en 1881, ou "*dishonest and hypocritical*" (malhonnête et hypocrite) en 1886. Au fur et à mesure que les années passent, on change de registre, car on décèle des critiques, plus directes et plus crues. En 1868, un parlementaire fustigea un confrère pour ses « combines », l'accusant de '*doing dodges*', une charge très grave exprimée dans un registre plus familial. En 1887, on entendit parler de '*foul calumny*' & '*gigantic falsehood*', « de viles calomnies » et de « mensonges gigantesques ». En 1888, le *Speaker* jugea inadmissible la raillerie suivante : '*flippant mendacity*', « de la mendacité désinvolte ».

Au XX^e siècle, les choses commencent à changer en ce qui concerne le langage employé par les parlementaires. On assiste à un ton et à des registres plus directs, peut-être dus à l'évolution des mœurs et du langage employé dans la société en général. Cela pourrait également s'expliquer par une autre évolution, celle des députés eux-mêmes. Les différentes réformes électorales et parlementaires votées entre 1832 et 1918 changèrent le profil type du *MP* tant par l'élargissement de l'électorat que le paiement des députés. Ceci aboutit à l'arrivée d'une nouvelle génération de parlementaires d'abord issus de la classe moyenne puis de la classe ouvrière et cela au détriment des fils de nobles et des riches propriétaires terriens. Bien sûr, le langage demeura civil et ne se vulgarisa pas en règle générale, mais dès le début du XX^e siècle, les députés semblent chercher à moins cacher leur avis derrière le langage de gentleman typique de l'ère victorienne. En voici quelques exemples : en 1914 un député se vit accusé d'avoir dit un '*infamous lie*', « un mensonge notoire », et même on fustigea un député pour avoir dit des '*abominable lies*', de « mensonges abominables ».

Dès les années 1930 on constate une nouvelle tendance plus crue : par exemple en 1932 on accusa un *Member* d'être un '*perverter of the truth*', de travestir la vérité. Au fur et à mesure des années, les propos tenus par les députés reflètent sans aucun doute une évolution linguistique dans la société britannique, traditionnellement considérée comme réservée. En effet, à partir des '*swinging 60s*', la décennie où on aurait commencé à briser tous les tabous, les reproches portent sur des actes frauduleux et sans ambiguïté aucune. On note le mot '*twister*', « escroc » en 1967, qui s'amplifie en '*arch confidence trickster*', « escroc par excellence » quelques années plus tard. À la même époque, un ministre fut accusé d'avoir trafiqué les chiffres, '*fiddling the figures*'. (Voir ci-dessus)

Citons ici un dernier exemple, datant de 1992 : après qu'un député eut accusé un membre du gouvernement de mentir et de raconter des histoires, '*telling porkies*', le *Speaker* l'interrompt. Il expliqua qu'il n'avait pas compris ce terme quelques jours auparavant, lorsqu'un autre député l'eut prononcé. Puis, après avoir consulté son dictionnaire, il comprenait enfin le sens de ce terme argotique et le jugeait inadmissible : '*I think we will not have that word. It escaped my notice last week. I had to look it up in the dictionary, but now I know what it means the hon. Member should please withdraw it.*' Ici les termes '*pork pie*', '*porky pie*' ou tout simplement '*porky*' constituent une rime en argot avec le verbe et le nom '*lie*', signifiant mentir ou un mensonge. Il est plutôt amusant de noter à la fois la naïveté du *Speaker* qui ne reconnaissait pas un terme très courant, ainsi que la politesse formelle de son intervention.

On peut également noter que parfois des accusations de mensonges échappent à la vigilance du *Speaker*. Ceci s'explique peut-être par le fait que ce dernier n'a pas entendu l'insulte ou tout simplement qu'il ne l'a pas comprise en tant que telle, comme dans l'exemple précédent. Prenons trois exemples, en commençant par l'année 1946, lorsqu'un député déclara que les propos d'un membre de l'opposition étaient '*devoid of any truth*', 'dénué de toute vérité'. Il le traitait donc de menteur, mais ne subit aucune sanction de la part de la présidence. Quelques années plus tard, un *MP* accusa un ministre d'avoir trafiqué les chiffres concernant l'état de l'économie, '*[he was] cooking the figures*', mais personne n'intervint pour le réprimander. Il se produisit la même chose en 1988, lorsqu'un député s'en sortit indemne après avoir dénoncé '*[the] shameless lack of candour*', le manque de franchise sans vergogne d'un de ses confrères.

Après ces exemples anonymes, prenons maintenant le cas concret d'un récidiviste renommé, Dennis Skinner. Ancien mineur et syndicaliste d'extrême gauche, il fut élu député dans la circonscription minière de Bolsover en 1970. Il se fit vite connaître à la Chambre pour ses convictions politiques, pour sa ténacité et son franc-parler, ainsi que ses attaques acerbes contre ce qu'il considérait comme le pire des maux, le capitalisme thatcherien. Il obtint le surnom de « *Beast of Bolsover* », en référence à ses attaques sauvages.

En novembre 1979, lors d'un débat houleux sur le secteur public et les réductions budgétaires proposées par le gouvernement Thatcher, Skinner prit la parole. Il somma le Ministre de la santé ainsi que le gouvernement de mettre fin à ce qu'il considérait comme une politique néfaste, citant un hôpital spécialisé situé dans sa circonscription :

"Will he reverse the decisions that seem to have been made and keep this and other hospitals open? Or will he, and the squalid bunch on the Conservative Benches, headed by Britain's No. 1 lady terrorist, carry on with this closure programme, inflicting death and injury on those on the nation's hospital waiting list this winter?"

Traiter les membres du gouvernement d'une bande ignoble ou sordide sans être rappelé à l'ordre par la présidence de la séance semble être incroyable, mais on reste bouche bée lorsqu'on entend un député traiter la chef du gouvernement de « terroriste » responsable de la mort de patients.

En février 1997, lorsque le Premier ministre, John Major, se vanta de la réussite de la politique gouvernementale en matière de création d'emplois, Dennis Skinner l'interrompt abruptement

ainsi : “*Fiddled figures, and 4 million out of work*”, c’est-à-dire « des chiffres trafiqués et 4 millions de chômeurs ».

Toutefois, Dennis Skinner a été suspendu d’une séance de la Chambre à plusieurs reprises. Ce fut notamment le cas en 2005, lorsqu’il répondit à George Osborne, porte-parole de l’Opposition en matières économiques, qui avait déploré le faible taux de croissance annuelle annoncée par le Chancelier de l’Échiquier.

“in the 1970s and a lot of the 1980s, we would have thanked our lucky stars in the coalfield areas for growth of 1.75 per cent. The only things growing then were the lines of coke in front of boy George and the rest of them.”

Ceci est une référence à des révélations dans la presse tabloïde accusant Osborne d’avoir consommé de la cocaïne et d’avoir eu des rapports homosexuels pendant qu’il était pensionnaire de l’école prestigieuse d’Eton. Boy George est le nom d’un chanteur gay et cocaïnomane célèbre dans les années 1980. Le *Speaker* somma Dennis Skinner de revenir sur sa déclaration, mais ce dernier refusa d’obtempérer. Il affirma que ce qu’il avait dit était forcément vrai puisqu’il l’avait lu dans *The News of the World*, hebdomadaire connu pour ses scoops à sensation surtout en matière de scandales sexuels, mais cela n’empêcha pas le *Speaker* de le suspendre.

En février 1983, le gouvernement Thatcher proposa une loi interdisant aux fonctionnaires travaillant dans un centre de surveillance militaire, GCHQ, d’adhérer à un syndicat, pour des raisons de sécurité nationale. Les syndicats et l’opposition travailliste portèrent plainte contre cette législation jugée discriminatoire et eurent gain de cause. Le gouvernement fit appel auprès de la Court d’Appel et en attendant le jugement de la cour, un débat parlementaire sur le projet de loi eut lieu amenant à de vifs échanges. À cette occasion, Dennis Skinner accusa la Premier ministre elle-même de tentative de corruption à l’encontre des syndiqués et éventuellement des juges de la cour d’appel :

“As the whole thing began because the Prime Minister was prepared to bribe trade unionists to forgo their union activities when she took action against GCHQ, and as the stakes are now extremely high because if the matter went the wrong way in the Court of Appeal it could lead to her resignation as Prime Minister, how can we be sure that she will not go to the extent of bribing the judges who are to take the decision?”

Le *Speaker* pria immédiatement Dennis Skinner de retirer cette accusation qu’il jugea plus que diffamatoire et le suspendit de la Chambre après qu’il eut refusé de céder à sa demande.

En novembre 1984, il traita David Owen, chef du parti Social Democrat Party, de ‘*pompous sod*’, « connard pontifiant ». Lorsque le *Speaker* le somma de retirer cette insulte, Skinner accepta de retirer le mot ‘*pompous*’ et par conséquent il fut suspendu de la séance.

Comme nous l’avons vu, la procédure parlementaire est très stricte en ce qui concerne le comportement et les propos tenus par les *Members of Parliament*. Ceux-ci se doivent de respecter leurs paires et de ne pas porter certaines accusations considérées comme allant à l’encontre du savoir faire et du respect. Tout ceci nous rappelle les ‘*gentlemen’s clubs*’ si convenables, créés aux XVIII^e et XIX^e. Toutefois, malgré ces conventions de bon comportement, ce club exclusif a souvent été la scène d’échanges parfois brutaux et à la limite de la politesse. Le ton semble avoir baissé et les accusations les plus basses, assimilables à des insultes ont été proférées. Le cas de Dennis Skinner nous sert d’exemple parfait, car certaines de ses attaques relèvent des pires calomnies injurieuses, qui parfois lui ont valu la colère du *Speaker*, alors que d’autres diatribes violentes ne semblent avoir dérangé personne. On peut conclure qu’à la Chambre des communes, on a intérêt à respecter l’ordre établi par la procédure et placé sous la vigilance du *Speaker*, mais que celui-ci peut laisser passer une insulte, même grave, soit par inadvertance, soit par ignorance, soit par désir de ne pas trop perdre de temps en sanctionnant des rebelles spécialisés en la matière.

BIBLIOGRAPHIE

Site web

Les citations données dans le texte proviennent du site de Hansard,
<http://hansard.millbanksystem.com>.

Livres

- HIGGLE Jennifer, (1997). *The Little Book of Venom, a Collection of Historical Insults*, Londres, Contemporary Books,
- KNIGHT Greg, (1993). *Parliamentary Sauce*, Londres, Robson Books.
- KNIGHT Greg, (1998). *Right Honourable Insults*, Robson Books, 2^e éd.
- LEACH Maria, (1996). *The Ultimate Insult*, Londres, Carroll & Graf,
- PARRIS Matthew, (1995). *Scorn With Extra Bile*, Londres, Penguin, 2^e éd.
- PAXMAN Jeremy, (2003). *The Political Animal*, Londres, Penguin.

CAROLINE MELLET

UNIVERSITÉ PARIS OUEST / MODYCO

Introduction

J'aborde ici l'insulte d'un point de vue pragmatique. Il s'agira moins de la décrire comme acte que de réfléchir aux conditions de sa réalisation, et en particulier à la place de l'interprétation dans son processus d'accomplissement. Le genre de discours sur lequel j'ai travaillé, les questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, permettra d'appliquer cette réflexion en envisageant différents degrés d'accomplissement de l'insulte parlementaire en relation avec la configuration interlocutive. J'espère également pouvoir contribuer à montrer l'importance du trait privé /public dans le degré de réalisation de l'insulte parlementaire, et, de manière plus générale, de l'insulte dans la sphère politique.

Après avoir présenté rapidement les caractéristiques du corpus et situé théoriquement mon approche, j'énumérerai les différents aspects concernés par la question de l'interprétation (sans prétendre bien sûr à l'exhaustivité). J'approfondirai ensuite plus spécifiquement l'un de ces aspects, à savoir la configuration interactionnelle et la prise en compte de la compréhension de l'acte de l'insulte par l'allocutaire dans l'accomplissement de l'acte.

1. Présentation du corpus

Mon analyse porte sur un genre de discours parlementaire, les questions au Gouvernement, qui sont les questions orales¹ posées chaque semaine aux membres du Gouvernement français par les députés. Il s'agit d'une pratique discursive ritualisée, fortement contrainte par l'histoire et les institutions et entrant dans la fonction de contrôle² du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. Dans la mesure où il s'agit d'un genre de discours particulièrement réputé pour son inefficacité, il permet de mettre plus sûrement au jour la dimension pragmatique du langage politique et en particulier de l'insulte. La période d'étude retenue est celle de la session parlementaire de 1998-99, sous le Gouvernement Jospin. Je précise que je me suis plus spécifiquement centrée sur les questions posées par le groupe RPR. Enfin, et cela est sans doute plus déterminant pour l'approche que je souhaite développer, l'étude porte plus spécifiquement non sur les questions au Gouvernement dans leur performance orale hebdomadaire, mais sur leur transcription au Journal officiel. Les comptes rendus des débats parlementaires constituent en effet un genre distinct des questions au Gouvernement. Ils comprennent en particulier leurs propres normes discursives, qui ne sont pas sans incidence sur l'interprétation des insultes qui y apparaissent. En effet, dans la mesure où le

1 Les questions au Gouvernement font partie des questions dites « orales », c'est-à-dire prononcées en séance dans l'hémicycle, en opposition aux questions « écrites », d'essence non-parlementaire, directement transmises par le député au Président. En réalité, les questions « orales » sont le plus souvent en partie écrites puis oralisées.

2 Les deux missions essentielles du Parlement sont l'élaboration et le vote de la loi et le contrôle du Gouvernement. Si la Constitution ne reconnaît pas explicitement au Parlement la mission de contrôler le Gouvernement, l'idée de contrôle trouve son fondement dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui constitue le Préambule de la Constitution. De plus, cette fonction de contrôle apparaît dans le Règlement de l'Assemblée.

Journal officiel tient lieu de parole officielle, distincte par bien des points des discours réellement prononcés, l'insulte y acquiert le statut d'une parole publique, c'est-à-dire idéalement disponible et utilisable par l'ensemble des citoyens.

2. Le processus d'interprétation dans l'accomplissement de l'acte d'insulte

2.1. Le cadre théorique

Le cadre théorique de mon étude est en premier lieu celui de la pragmatique d'inspiration philosophique anglo-saxonne. Je m'appuie en particulier sur les propositions d'Austin et de Searle, mais également sur l'œuvre de Récanati³. L'insulte est alors appréhendée avant tout comme un acte de langage dont l'accomplissement dépend de conditions de succès spécifiques. Pour Récanati, un acte illocutoire est accompli si l'on manifeste par son énonciation une certaine intention et que l'on parvient à faire reconnaître cette intention par le destinataire. Cette définition permet une appréhension générale de la dimension illocutoire du langage mais elle est souvent insuffisante pour rendre compte des situations discursives complexes que l'on observe dans la communication réelle. C'est pourquoi, l'approche pragmatique est complétée par une perspective interactionniste qui étudie le fonctionnement des actes de langage en contexte et à l'intérieur d'une séquence d'actes particulière. Pourtant, même si, comme le rappelle avec raison Kerbrat-Orecchioni (2001, 53), ces deux aspects du fonctionnement des actes de langage sont « négligés par la perspective classique », la pragmatique d'inspiration philosophique pense, en les conceptualisant, certains paramètres contextuels. Elle attache ainsi une attention spécifique à certaines caractéristiques de la configuration interlocutive, et en particulier au pôle récepteur. Certes, elle méconnaît la notion d'interaction, qui rend compte d'une co-construction des actes langagiers dans l'échange communicatif⁴, mais la séparation stricte des pôles de l'échange permet de penser, de manière abstraite, différents aspects de l'accomplissement d'un acte langagier. Elle permet ainsi de cerner la place de l'interprétation, par l'allocutaire, dans le processus de réalisation des actes de langage.

2.2. Le processus d'interprétation

Deux aspects au moins entrent en jeu dans ce processus d'interprétation permettant l'accomplissement de l'acte d'insulte. Je présenterai le premier, sans vraiment m'y arrêter, pour m'intéresser plus spécifiquement au second.

Le premier aspect concerne la question des formes linguistiques impliquant ou favorisant fortement une compréhension de l'intention d'insulter. Deux types de formes peuvent retenir notre attention : les items lexicaux et les performatifs explicites. Pour ce qui est des formes du premier type, on peut dire qu'ils constituent des indices favorisant la compréhension de l'intention du locuteur, mais ces indices doivent dans tous les cas être interprétés en relation avec les différents éléments de la situation d'énonciation. En ce qui concerne les performatifs explicites, ils garantissent la reconnaissance par l'allocutaire de l'intention du locuteur, même si selon Récanati, leur présence n'exonère pas d'une activité interprétative. L'absence de performatif explicite (ne représentant pas l'acte accompli) pour l'insulte, remarquée par la plupart des chercheurs⁵, laisserait une plus grande place à l'interprétation. C'est d'ailleurs ce que souligne Austin au sujet des performatifs primaires en général⁶.

3 Je me réfère plus particulièrement pour cet article à la postface de l'édition française de *How to do things with words* d'Austin (2002) et Aux *Énoncés performatifs*.

4 Jacques (1979: 203) préfère parler ainsi d'« interactes » lorsque les actes de langage apparaissent dans une situation interlocutive.

5 Austin (2002: 61), par exemple, note à ce sujet : « Si je vous dis « Vous avez été lâche », ce peut être un reproche ou une insulte ; et je puis expliciter ma déclaration en disant « Je vous reproche de... » ; mais non en disant « Je vous insulte » ».

6 Alors que la formule performative rend « explicite la nature de l'action qui se trouve effectuée par l'énonciation », les « performatifs primaires » ne rendent pas « explicite la valeur précise de l'énonciation » (2002: 93).

Le deuxième aspect concerné par l'interprétation est celui que je souhaite plus spécifiquement développer ici. Il s'agit de la place de la compréhension de la situation discursive dans le processus d'interprétation de l'insulte. Cet aspect peut concerner le statut énonciatif de l'énoncé (qui pose en particulier une distinction entre dire une insulte et insulter⁷), mais également tous les paramètres de la situation d'énonciation (locuteurs, allocutaires, contexte). Je m'intéresserai plus particulièrement dans cette étude à la configuration interlocutive en m'appuyant sur une analyse des questions au Gouvernement.

3. La configuration interlocutive dans le processus d'interprétation de l'insulte

3.1. Configuration interlocutive et degrés d'accomplissement de l'acte d'insulter

C'est l'approche interactionnelle qui est aujourd'hui privilégiée dans les études sur l'insulte. Ernotte et Rosier (2004 : 36) remarquent ainsi : « l'insulte ne se contente pas d'être un mot, elle suppose une configuration discursive et une situation d'énonciation mettant en jeu différents éléments, notamment les participants à l'interaction dans laquelle surgira l'insulte ». Cette approche paraît de toute évidence pertinente, dans la mesure où l'insulte directe suppose au minimum un destinataire et a une fonction d'adresse. Ajoutons que dans bien des cas, et comme le remarquent par exemple Larguèche (1983) et Beaumatin (2008), l'instance tierce joue un rôle crucial dans l'identification précise du statut de l'acte de langage effectué. Éric Beaumatin propose en effet que l'instance tierce soit intégrée au dispositif énonciatif minimal⁸. Il semble donc difficile de considérer que l'acte d'insulte puisse être accompli, si dans la configuration interlocutive, on ne prend pas au moins en compte l'instance allocutive manifestant sa compréhension de l'intention du locuteur.

L'analyse pragmatique classique va généralement dans ce sens. Pour Récanati, il ne semble pas y avoir de doute : qu'il s'agisse d'un acte illocutoire primaire ou explicite, celui-ci inclut l'assurance que l'intention du locuteur (ici l'intention d'insulter) ait été comprise par l'allocutaire. Il reprend ainsi les affirmations d'Austin qui considère que l'acte illocutoire inclut des effets, et en particulier l'assurance d'avoir été compris (the securing of uptake⁹).

Néanmoins, les différentes conférences d'Austin paraissant dans *How to do things with words*, expriment des doutes ou des hésitations de la part du philosophe, doutes qui rendent compte de la difficulté d'analyse en ce qui concerne peut-être la distinction nette entre acte illocutoire et acte perlocutoire, mais surtout la question de l'évaluation de l'échec d'un acte illocutoire. En effet, Austin considère qu'un certain nombre de conditions doivent être réalisées pour que l'acte soit accompli et « heureux ». Il envisage ainsi différentes catégories d'échecs empêchant cet accomplissement. Parmi ceux-ci, deux en particulier concernent le pôle de l'allocutaire. Ces deux types d'échec correspondent à ce qu'Austin nomme les exécutions ratées (*misexecutions*¹⁰). Tout d'abord, il peut s'agir des cas où la procédure n'est pas exécutée correctement. L'une des possibilités concerne la mauvaise interprétation. Or, il n'est pas du tout sûr qu'Austin considère l'interprétation correcte

7 La différence entre dire une insulte et insulter a été soulignée par plusieurs chercheurs. Il me semble que Récanati permet une compréhension fine de la distinction. Reprenant la distinction austinienne entre acte locutionnaire (consistant à dire une phrase avec un sens contextuellement déterminé) et acte illocutionnaire (consistant à exprimer ce sens avec une force déterminée), Récanati l'analyse comme la distinction entre un acte illocutionnaire signifié et un acte illocutionnaire accompli. Il est en effet possible de représenter (de mettre en scène, dit Récanati) un acte illocutionnaire sans l'accomplir effectivement. Récanati prend l'exemple de l'ironie, mais cela peut concerner également le discours rapporté ou représenté (c'est-à-dire les cas où se met en place une dissociation entre l'instance du locuteur et de l'énonciateur).

8 À propos de l'importance du critère privé/public dans l'établissement du délit d'injure en droit français, il met en évidence l'importance de l'instance tierce : « La réintégration, aux côtés de l'énonciateur et du co-énonciateur, d'une instance tierce en sa nécessité au cœur du dispositif énonciatif ne paraît pas ici hors de propos » (2008 : 88).

9 « L'exécution d'un acte illocutoire inclut donc l'assurance d'avoir été bien compris [the securing of uptake] » (2002 : 124).

10 « Si l'on compare les cas de B à ceux de A, on s'aperçoit que dans les premiers la procédure est irréprochable et qu'elle s'applique en effet ; mais nous ratons l'exécution du rituel, ce qui entraîne des conséquences plus ou moins graves. Nous appellerons donc les cas de B, face à ceux de A, des exécutions ratées [misexecutions] » (2002 : 51).

comme nécessaire à l'accomplissement de l'acte. La forme interrogative met en évidence que la question n'est pour le moins pas tranchée :

« Une des questions les plus difficiles à trancher est celle de savoir si le « *consensus ad idem* » est nécessaire quand deux parties sont en jeu. Dois-je absolument m'assurer de l'interprétation correcte au même titre que de tout le reste ? » (2002 : 65)

Le deuxième type de *misexecutions* concerne les cas où la procédure n'est pas exécutée intégralement. Il s'agit des cas où l'acte n'est pas accompli parce qu'il n'est pas achevé. Les cas envisagés par Austin sont très intéressants puisque certains concernent justement le rapport à l'allocutaire comme étant éventuellement inclus dans l'acte illocutoire. Encore une fois, c'est le doute qui prévaut : « Faut-il que vous ayez accepté pour que je vous aie fait un cadeau ? » (2002 : 66). Il reviendra plus tard sur cette question au sujet justement du rôle de la compréhension de l'affirmation dans l'accomplissement de l'acte :

« le doute qui peut être soulevé touchant le fait que j'ai averti *sotto voce* ou protesté, si personne n'a pris mon intervention pour une protestation etc, peut tout aussi bien être soulevé touchant le fait que j'ai affirmé quelque chose si personne ne l'a entendu ou compris » (2002 : 143).

Autrement dit, Austin pose la question de l'achèvement de l'acte en rapport avec son caractère unilatéral sans avoir de réponse tranchée. Il semble hésiter entre une vision interactionnelle de l'accomplissement de l'acte illocutoire (incluant possiblement la réponse de l'allocutaire) et une conception unilatérale, fondée uniquement sur l'intention. Cette lecture autorise peut-être une réinterprétation de l'accomplissement de l'acte illocutoire. En reprenant (en les détournant quelque peu) les analyses de Récanati, on peut proposer qu'un aspect de l'acte d'insulter est accompli, même si les conditions de félicité (parmi lesquelles l'accomplissement correct et intégral de la procédure) ne sont pas toutes respectées. En effet, Récanati, met en évidence la distinction entre l'acte légitime (dépendant de conditions de félicité, et qu'il nomme « acte socialement sanctionné » et qui veut par exemple qu'il faut être habilité pour déclarer, dans une assemblée, la séance ouverte) et l'acte de langage ne dépendant d'aucune condition de félicité, puisqu'il suffit, pour le réaliser, d'exprimer son intention de le faire. Cet acte est « un aspect pour ainsi dire minimal des actes illocutoires » (2002 : 202). On peut alors penser à un accomplissement graduel de l'acte où interviennent de manière plus ou moins importante les différents pôles de l'interaction.

3.2. étude discursive : les degrés d'accomplissement de l'acte d'insulte dans les questions au Gouvernement

L'étude des questions au Gouvernement peut de ce point de vue rendre compte de ce fonctionnement. Sa configuration interactionnelle est particulièrement complexe, par le nombre de participants et par les différents modes de médiatisation. Si on ne prend en compte que les questions posées par les députés, on compte trois pôles, avec au moins six actants. Le premier pôle est celui du locuteur, que l'on peut répartir en deux catégories : le locuteur autorisé et le locuteur non-autorisé. Cette distinction est essentielle pour l'analyse car seul le premier est fondé en principe à produire la parole à caractère public. Cette première catégorie est celle du locuteur « autorisé », officiel, c'est-à-dire celui qui, en adéquation aux règles parlementaires, a légalement la parole, à l'exclusion de tous les autres. C'est le seul qui s'exprime au micro. Il s'agit du député dont l'ordre du jour prévoit la prise de parole. La seconde est constituée par l'ensemble des locuteurs non-autorisés : le statut de leur parole est particulier. Ils n'ont pas légalement la parole, mais l'institution parlementaire tolère le plus souvent certaines prises de parole, qui se font alors sur le mode de l'incursion. Cette catégorie est particulièrement importante pour l'analyse car ceux qui en font partie sont les producteurs les plus réguliers, presque uniques des insultes. Il s'agit dans la plupart des cas des autres députés, du même groupe parlementaire que le locuteur autorisé, ou des autres groupes. Beaucoup plus rarement, cette fonction peut être remplie par des membres du gouvernement.

Le deuxième pôle est celui de l'allocutaire. On distingue dans ce cas l'allocutaire direct et l'allocutaire indirect¹¹. Les règles parlementaires prescrivent que l'allocutaire direct ne peut être qu'un membre du gouvernement¹², ou de manière ponctuelle, le Président de séance. Néanmoins, il arrive que les députés enfreignent ces prescriptions et interpellent directement un ou plusieurs députés. Par contre, on ne trouve jamais de cas d'interpellation directe du téléspectateur. Pour ce qui est de l'interlocuteur indirect, cette fonction peut être occupée par tous. Il peut s'agir des députés, des membres du Gouvernement – autres que celui qui est l'objet de l'adresse directe – des députés des différents bords politiques, et, le plus souvent, des téléspectateurs. Tous sont susceptibles de devenir, à un moment ou un autre, les interlocuteurs principaux.

Enfin, le pôle de l'évaluation peut lui aussi être assumé par différentes instances. Il peut s'agir en premier lieu du Président de l'Assemblée, garant du fonctionnement de l'institution parlementaire et en particulier du respect de l'interdiction de l'insulte lors des débats en séance¹³. Son rôle n'est pas négligeable puisqu'une distorsion importante est observée entre ses jugements officiels et la réalité de la production de l'insulte au sein de l'hémicycle. Les députés et plus rarement les membres du gouvernement exercent également une vigilance importante et peuvent évaluer le statut illocutoire des différentes prises de parole. Ils interpellent alors le Président pour qu'il prenne position à ce sujet. Enfin, les médias et les téléspectateurs ont un rôle d'évaluation très important mais cette évaluation, ne peut avoir un effet qu'*a posteriori*.

La description de la configuration interactionnelle doit être complétée par une analyse des modes de médiatisation. En effet, la spécificité de la médiatisation des débats rend plus complexe encore le processus d'identification et d'interprétation de l'insulte. La question de la double, triple adresse (ou plus), extrêmement fréquente dans les questions au Gouvernement, peut être laissée de côté. Je voudrais plutôt insister sur le fait que le mode de médiatisation est au moins double¹⁴ : elle s'effectue par le canal télévisuel et par le compte rendu au Journal officiel. Or, ces deux médias proposent chacun une représentation spécifique de la parole parlementaire. La télévision ne donne que très peu accès à la parole « non-autorisée ». Il est très rare en effet que les téléspectateurs aient accès aux propos des députés hors-micro. Ils n'entendent donc que très peu ceux qui sont les producteurs les plus fréquents de l'insulte¹⁵. Le Journal officiel, lui, rend compte de certaines incursions illicites. Néanmoins, par son mode de transcription et par ses normes socio-discursives, par sa visée « officialisante », le Journal officiel laisse de côté un très grand nombre de ces interventions ; ce journal pratique volontiers l'euphémisation ou bien la conventionnalisation des prises de parole à caractère insultant. Cela est à prendre en compte en particulier pour la transcription et le statut de l'insulte.

Je voudrais montrer qu'il est difficile d'avoir alors une analyse de l'insulte unifiée, aussi bien du point de vue de son degré de réalisation que de la place de l'interprétation. On peut considérer qu'un aspect de l'insulte est réalisé si le locuteur manifeste son intention de le faire. Que l'interlocuteur ne la comprenne pas (ne l'entende pas) ou ne l'interprète pas comme telle, que l'évaluateur ne la prenne pas en compte, qu'elle n'entre pas dans le processus de médiatisation, tout cela n'est bien sûr pas sans importance et a même des

11 Les notions de « destinataire direct » et destinataire indirect » sont empruntées à Kerbrat-Orecchioni (1998), qui s'inspire elle-même de Goffman (1973). Il s'agit dans les deux cas de « participants ratifiés » (ou « ratified participants » chez Goffman), c'est-à-dire faisant officiellement partie de la conversation. Néanmoins, seuls les premiers sont admis explicitement par le locuteur comme ses principaux partenaires d'interaction.

12 L'instruction générale du Bureau de l'Assemblée nationale précise en effet que « les questions orales sont posées par un député à un ministre » (Neidhart, Lala, Fournier, Moraux et Petit 1997 : 65).

13 Est rappelé à l'ordre « avec inscription au procès-verbal tout député qui se livre à une mise en cause personnelle, qui interpellé un autre député ou qui adresse à un ou plusieurs de ses collègues des injures, provocations ou menaces » (Article 71-5 du Règlement de l'Assemblée nationale).

14 On doit en effet mentionner l'existence d'autres médias, comme la radio, internet, ou encore la lettre, adressée par le député aux électeurs de sa circonscription, et contenant le compte rendu publié au Journal officiel d'une question qu'il a posée à l'Assemblée.

15 Les autres formes de communication et l'intervention d'autres modes sémiotiques sont par contre à l'œuvre, et demanderaient très certainement une étude particulière.

conséquences sérieuses quant à son statut. Mais cela n'empêche pas un accomplissement minimal de l'acte. De manière un peu simplifiée, on peut dégager plusieurs degrés de réalisation de l'insulte lors des questions au Gouvernement :

Niveau 0 (N0) : l'insulte est proférée par un député « non-autorisé », mais elle n'est pas entendue, pas comprise ou pas interprétée comme telle, ni par la cible, ni par l'évaluateur. Elle n'entre pas non plus dans le circuit de médiatisation (elle n'est prise en compte ni par la télévision, ni par le Journal officiel). Dans ce cas, l'acte ou un aspect de l'acte est réalisé, mais il n'inclut pas « the securing of uptake » et l'on peut considérer que les effets perlocutoires sont nuls. Dans cette première configuration, l'insulte n'a pas de statut public. Enfin, dans ce cas, aucune place n'est attribuée à l'interprétation par l'allocutaire pour la réalisation de l'insulte.

Niveau 1 (N1) : l'insulte est proférée par un député « non-autorisé », elle est comprise comme telle (c'est-à-dire que l'allocutaire comprend l'intention illocutoire d'insulter), mais elle n'est pas prise en compte par l'évaluateur (les députés qui éventuellement l'entendent et le Président) et elle n'entre pas dans le processus de médiatisation. Il s'agit d'un cas extrêmement fréquent, lorsque les téléspectateurs n'ont pas accès à la prise de parole et que le Journal officiel ne transcrit pas une insulte proférée et comprise comme telle. Dans ce cas, l'acte est accompli intégralement (puisqu'il comprend « the securing of uptake ») et peut entraîner certains effets perlocutoires : une certaine déstabilisation du ministre, par exemple, ou d'autres effets plus indirects. L'interprétation par l'allocutaire joue un rôle dans le degré d'accomplissement de l'insulte. Néanmoins, dans cette configuration encore, l'insulte n'a pas de statut public, dans la mesure où elle n'est pas mise en circulation parmi les tiers.

Niveau 2 (N2) : l'acte est proféré par le locuteur non-autorisé, elle est comprise comme telle par l'allocutaire, mais pas par l'évaluateur officiel (le Président). Néanmoins, elle entre dans le processus de médiatisation, le plus souvent par la transcription au Journal officiel. L'acte est accompli intégralement, il peut avoir des effets perlocutoires, et l'activité interprétative de l'allocutaire entre en jeu dans la réalisation de l'insulte. Néanmoins, son statut demande à être interrogé : d'un côté, l'insulte est produite par un locuteur non-autorisé dont la parole n'a pas, au moment de cette incursion, de statut public. D'un autre côté, dans la mesure où elle entre dans un processus de médiatisation qui la rend accessible aux tiers que sont les citoyens-téléspectateurs, elle acquiert d'une certaine manière ce statut public.

Niveau 3 (N3) : l'insulte est proférée par le locuteur autorisé, c'est-à-dire le député qui a officiellement la parole ; elle est comprise par la cible, toujours médiatisée à la fois par la télévision et par la transcription au Journal officiel¹⁶ : l'acte est réalisé et les conséquences perlocutoires sont souvent perceptibles : déstabilisation, d'autant plus forte que l'insulte est entendue de tous, éventuel rappel à l'ordre du Président et réactions possibles des députés appartenant à la majorité présidentielle. Dans ce dernier cas, l'interprétation entre en jeu et l'insulte a un statut public. C'est le cas à la fois le plus rare et le plus grave, dans la mesure où ce statut public ne peut être récusé.

Je voudrais, en conclusion, insister sur l'importance du trait privé/public dans l'identification et la caractérisation de l'insulte en politique. Beaumatin (2008) étudie la signification du trait / public/ en droit français et met en évidence la nécessité d'une instance tierce, en tant que témoin de diffusion, dans la qualification d'injure publique. Son analyse permet d'éclairer le fonctionnement pragmatique de l'insulte en politique et plus généralement peut-être de la parole politique. Si l'on ne peut la définir simplement comme une parole publique, au moins est-elle liée de manière importante à la question de la diffusion auprès du tiers que forme la communauté des citoyens. L'étude des insultes à l'Assemblée en offre un exemple parmi d'autres.

16 Notons toutefois les cas où le député devient sur son texte, comme le Règlement lui en donne le droit.

BIBLIOGRAPHIE

- AUSTIN J.L. (2002). Quand dire, c'est faire, Paris : Le Seuil (Première édition (1962). How to do things with words, Oxford).
- BEAUMATIN E. (2008). «Le trait privé/public en matière d'injure et de délits connexes. Remarques linguistiques sur une distinction du droit français», dans Desmons E. et Paveau M.-A. (2008). Paris : L'Harmattan.
- BOUCHET T. (2005). L'Insulte en politique : Europe et Amérique latine du XIX^e siècle à nos jours, Dijon : Éditions de l'Université de Dijon.
- DE Chanay H. (2008). «Outrages contre outrage : les lettres adressées à Noël Mamère à l'occasion du mariage de Bègles», dans Desmons E. et Paveau M.-A. (2008). Paris : L'Harmattan.
- DESMOND E. et PAVEAU M.-A. (dir.) (2008). Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et police du discours, Paris : L'Harmattan.
- ERNOTTE P. et ROSIER L. (2004). «L'otontype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes», dans Langue française N° 144.
- JACQUES F. (1979). Dialogiques, Paris : PUF.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (2001). Les Actes de langage dans le discours, Paris : Nathan.
- LAFOREST M. et VINCENT D. (2004). «La qualification péjorative dans tous ses états», dans Langue française, N° 144.
- LAGORGETTE D. et LARRIVÉE P. (2004), «Interprétation des insultes et relations de solidarité», dans Langue française N° 144.
- LAGORGETTE D. (2008). «Les insultes par ricochet (*fils de, cocu* et consorts) : de quelques avanies du lexique insultant – quels critères pour l'outrage verbal?», dans Desmons E. et Paveau M.-A. (2008). Paris : L'Harmattan.
- Langue française N° 144 (2004). Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques.
- LARGUÈCHE E. (1983). L'Effet injure. De la pragmatique à la psychanalyse, Paris : PUF, «Voix nouvelles en psychanalyse».
- MELLET C. (à paraître). Les questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale. Étude d'un genre de discours politique.
- MILNER J.-C. (1978). De la syntaxe à l'interprétation. Quantité, insultes, exclamations, Paris : Le Seuil (collection «Travaux linguistiques»).
- NEIDHART R., Lala J.-L., Fournier T., Moraux J.-L., Petit D. (1997). Les Questions à l'Assemblée nationale, Paris : Éditions de l'Assemblée nationale.
- RÉCANATI F. ((1986). 1^{re} édition 1981). Les Énoncés performatifs, Paris, Minuit.
- RÉCANATI F. (2002). Postface, dans Austin J.L. (2002). Paris : Minuit.
- ROSIER L. (2006). Petit traité de l'insulte, L'overval : Labor.
- RUWET N. (1982). Grammaire des insultes et autres études, Paris : Le Seuil.
- SEARLE J.R., ((1996). 1^{re} édition française 1972). Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage, Paris : Hermann (1^{re} édition (1969). Speech acts, Cambridge : Cambridge university Press).

DE L'HÉMICYCLE AU PÈRE-LACHAISE :

LA FABRIQUE DE L'INSULTE DANS L'AFFAIRE DULONG, 1834¹

THOMAS BOUCHET

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE / UMR UB-CNRS 7366

Le 25 janvier 1834, trois ans et demi après la naissance de la monarchie de Juillet, le député de l'Eure Dulong, avocat de formation, s'en prend à son collègue le général Bugeaud en séance². Les paroles qu'il prononce ce jour-là déclenchent plusieurs histoires entremêlées. Sur un plan chronologique le cycle de l'événement – une semaine au total – conduit jusqu'au 1^{er} février, jour des obsèques de Dulong, tué en duel par Bugeaud. Cette dynamique factuelle remarquable (aucun duel parlementaire n'a eu un dénouement fatal sous la Restauration ou aux débuts de la monarchie de Juillet³) est à mettre en relation avec trois processus : un travail de reconstitution de ce qui s'est effectivement dit le 25 janvier à la Chambre ; la naissance et l'affirmation d'un discours de la déploration puisque Dulong semble pris dans un engrenage qui le broie et paie de sa vie ses paroles d'hémicycle ; la volonté exprimée par une partie des acteurs du drame d'en découdre politiquement. L'objet des pages qui suivent est de décrypter ces trois dynamiques entrelacées et d'inscrire l'assaut verbal dans un ensemble de contextes de référence où ne cessent de circuler toutes sortes de discours. En d'autres termes, il s'agit ici de réintroduire l'instant d'une profération dans le cadre plus général d'une situation d'insulte qui lui donne son sens⁴.

De l'attaque à l'insulte

Mais qu'a donc dit Dulong ? Un moment de flottement sépare la profération en séance et sa (relative) stabilisation dans la sphère dans l'écrit. Les mots du député de l'Eure sont inaudibles pour une partie des députés présents à la chambre ce jour-là. Sa courte interpellation ne rompt pas le cours d'un débat très animé. Elle se perd dans l'agitation ambiante tandis que l'atmosphère est déjà très tendue. Et le tumulte dure ensuite, ajoutant à la confusion des esprits⁵. Même les plus attentifs des députés n'ont pour certains rien entendu tandis que d'autres n'ont saisi que des bribes de phrases. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que tous ne gardent pas le même souvenir de l'épisode : difficile pour eux de s'accorder *a posteriori*.

La presse des lendemains⁶ se fait l'écho de ces incertitudes initiales. Les journalistes qui assistaient à la séance étaient à peu près logés à la même enseigne que les députés. Chacun cherche à

- 1 On pourra lire une autre version de ce texte dans *Une Larme du Diable*, revue des mondes radiophoniques et des univers sonores, numéro 6, parution janvier 2016.
- 2 Sur le contexte historique général : H. Collingham, *The July Monarchy, A Political History of France, 1830-1848*, Londres, Longman, 1988. Sur l'histoire parlementaire de la période : Jean Garrigues (dir.), *Histoire du Parlement, de 1789 à nos jours*, Paris, Colin, 2007.
- 3 Sur l'histoire du duel dans la France contemporaine (notamment au XIX^e siècle) : François Guillet, *La mort en face. Histoire du duel de la Révolution à nos jours*, Paris, Aubier, 2008. Du même : « Les usages du duel dans la France du premier XIX^e siècle », *Revue historique*, 640, 2006-4.
- 4 Sur les relations entre insultes et situations d'insulte en milieu parlementaire : Thomas Bouchet, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010.
- 5 « Les vociférations qui partent des bancs des centres, les cris 'en place !' des huissiers qui ne peuvent retenir les députés à leurs bancs, se mêlent, se heurtent, et forment pendant plusieurs minutes un étrange charivari. » (*Le National*, 26 janvier 1834).
- 6 Principaux quotidiens consultés : *Le Constitutionnel*, *Le Journal des débats*, *Le Moniteur universel*, *Le National*, *Le Temps*. À cela s'ajoutent deux journaux satiriques d'opposition qui publient des caricatures politiques : *La Caricature*, *Le Charivari*.

établir les faits et les dires. Les journaux s'inspirent les uns des autres, se citent à l'envi, ajoutent ou retranchent. Leurs versions, en outre, divergent selon les orientations politiques qu'ils affichent. Un large éventail de postures se déploie : absence de mention de l'épisode, restitution (au style direct ou au style indirect, c'est selon) de paroles plus ou moins agressives. Dans certains cas il n'est pas fait mention de ce qu'a dit Dulong. Dans d'autres, il est question des « aigres débats » et des « scènes tumultueuses » qui ont terminé la séance⁷. Ou bien Dulong se serait écrié : « Il faut obéir jusqu'à l'ignominie⁸ ! ». Ou bien encore il aurait lancé une attaque plus appuyée encore : « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie⁹ ? »

Le Moniteur universel, seul journal à proposer systématiquement le compte rendu exhaustif des séances, permet-il de trancher ? Certes, les sténographes au service du *Moniteur* sont très bien placés en salle de séance. Mais les logiques internes qui président à la rédaction des comptes rendus peuvent altérer la réalité des dires. Pour diverses raisons la version écrite est le plus souvent – mais pas toujours – édulcorée, affadie¹⁰. Cette déperdition du sens entre la séance et sa retranscription a été maintes fois soulignée¹¹ : elle interdit de se fier aveuglément au texte du *Moniteur*.

Flottements et divergences d'interprétation expliquent que des polémiques enflent assez vite entre rédacteurs. *Le Moniteur universel* dément dans la livraison du 30 janvier une assertion publiée par *Le Temps*. Selon ce journal d'opposition « le sténographe du *Moniteur* a amplifié à sa manière » la pensée de Dulong et a de sa propre initiative intégré à son compte rendu les mots « Oui, jusqu'à l'ignominie, jusqu'à se faire le geôlier d'une prison d'État ! » – vérification faite, cette version très longue des paroles de Dulong n'est pas présente au *Moniteur*. Les conflits de qualification qui se déploient dans la presse répondent à des objectifs précis. Dans l'opposition la violence des paroles de Dulong est minorée mais leur justesse soulignée : *Le National* parle d'une « prétendue insulte ». Quant aux titres pro-gouvernementaux, en retranscrivant l'attaque de Dulong, ils prennent leurs lecteurs à témoin : le député de l'Eure a dépassé les bornes.

La presse fait office de tiers agissant dans l'histoire de l'assaut verbal de Dulong. Elle livre aux lecteurs une histoire qu'elle contribue directement à construire. Mais c'est au général Bugeaud, l'homme visé par Dulong, qu'il revient de qualifier ou non d'insulte l'attaque qu'il a essuyée. Le débat au cours duquel jaillit l'invective de Dulong oppose le ministère de la Guerre et un certain nombre d'officiers d'artillerie d'opposition menacés de conseil de guerre pour refus d'obéissance. Lorsque Dulong invective Bugeaud, le général vient en fait de répondre au député d'opposition Larabit, qui vient de dénoncer le comportement du ministère : un officier « obéit d'abord¹² ». Il n'est pas certain que Bugeaud a entendu les paroles prononcées par Dulong dans le feu de l'action. En tout état de cause, encouragé sans doute par des députés amis ou alliés, il va lui demander des explications après la séance. Le mot « ignominie » est effectivement brutal puisqu'il laisse entendre que Bugeaud, nommé général et élu député au début de la monarchie de Juillet, n'est pas un homme d'honneur. Bugeaud placerait l'obéissance aveugle à un ordre inique avant le courage politique et moral. Quant au terme « geôlier », il renvoie au fait que Bugeaud commandait la forteresse de Blaye au moment où la duchesse de Berry y a été incarcérée (1832-1833).

7 *Le Constitutionnel*, 26 janvier 1834.

8 *Le National*, 26 janvier 1834.

9 Par exemple *Le Journal des débats*, 26 janvier 1834.

10 Sur *Le Moniteur universel* : Laurence Guellec, « Un journal monstre : repères pour une histoire du *Moniteur universel* (1789-1868) », dans Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant, dir., *Presse et plumes : journalisme et littérature au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau monde éditions, 2005.

11 Par exemple : « La vraie séance n'est nulle part, pas même au *Moniteur* » (Honoré de Balzac en 1843 dans *Monographie de la presse parisienne*) ; les sténographes « ne peuvent saisir qu'une image pauvre et pour ainsi dire linéaire de débats tumultueux et nombreux en personnages » (Charles Péguy en 1903 dans *Les Cahiers de la Quinzaine*). Voir Thomas Bouchet, *Noms d'oiseaux*, op. cit., p. 12.

12 *Le Moniteur universel*, 26 janvier 1834.

Dulong se montre disposé à désamorcer la crise et à déclarer par écrit qu'il ne voulait pas offenser Bugeaud. Pourtant, après divers rebondissements et revirements, Bugeaud finit par couper court aux discussions et décide de vider l'affront dans le sang. Le général, beaucoup plus expérimenté dans le maniement des armes que son adversaire, l'abat le 29 janvier d'un coup de pistolet. La victime est très grièvement atteinte au front. Elle meurt le lendemain matin. Le convoi funèbre, le 1^{er} février, marque la fin de la séquence chronologique ouverte le 25¹³. Puis l'empreinte de l'événement se dissout dans la presse au fil des jours suivants ; l'affaire Dulong continue d'apparaître çà et là au cours du mois de février, puis elle s'estompe. Le texte et l'image concourent au lissage de l'événement. Moins d'une semaine après les funérailles le journal d'opposition *Le Charivari* propose à ses lecteurs une histoire générale de l'affaire Dulong par le biais d'un ensemble de vignettes¹⁴. La vignette centrale représente le convoi qui s'étire dans les rues de Paris. Autour, quatre vignettes plus petites scandent toute l'histoire : l'interpellation à la Chambre (en haut à gauche), le duel (en haut à droite), l'agonie de Dulong (en bas à gauche), le monument funéraire au cimetière du Père-Lachaise (en bas à droite). Au bruit et à la fureur des députés en séance, au coup de pistolet qui résonne au petit matin du 1^{er} février vient se substituer l'immobilité silencieuse du monument. L'attaque verbale de Dulong, qualifiée d'insulte par une partie de la presse et par Bugeaud, est donc devenue la première phase d'un cycle factuel qui mène d'un hémicycle à un cimetière.

Déploration et regrets

L'affaire Dulong est à replacer dans un contexte politique et culturel très spécifique. La France des années 1830 est une « France des larmes¹⁵ ». Les deuils et les convois politiques rythment la vie parisienne ces années-là – ils étaient d'ailleurs déjà très présents dans les années 1820. Les funérailles de Dulong arrivent après celles de Manuel (1827), de Constant (1830), de Lamarque (1832) par exemple. L'émotion affleure et s'exprime sans délai lorsque l'affaire Dulong tourne au drame.

Le député victime de la colère de Bugeaud est rebaptisé l'« infortuné Dulong¹⁶ ». Son fatal malheur tient, lit-on, à un décalage frappant entre les paroles qu'il a prononcées et son tragique destin. Le malheureux devient une figure du sacrifice politique. Il incarne jusqu'à son paroxysme la virulence des combats entre les partisans du régime et ses opposants. La déploration est relativement consensuelle : elle dépasse les lignes de clivage habituelles. Les conditions concrètes du décès ajoutent d'ailleurs au côté dramatique de l'épisode : la balle qui a fauché Dulong se serait fichée exactement entre ses deux yeux ; il a succombé à son domicile, entouré de ses amis éplorés, au terme d'une longue agonie consciente ; il a rendu son dernier souffle au petit matin du 30 janvier après une nuit de combat contre la mort¹⁷. Au-delà, sa belle mort, sa mort héroïque et sacrificielle renvoie au courage qu'il a su montrer face à plus fort que lui. « Ses convictions étaient fermes et hardies, mais elles reposaient sur un fond d'intelligence et non de passion » se lamente Carrel, qui dirige *Le National*¹⁸. Voilà en filigrane le portrait du député d'opposition modèle qui allie deux vertus cardinales. Le soutien des députés à leur collègue disparu s'exprime selon les règles : une délégation de vingt députés tirés au sort, dont Lafayette et Salvandy, rend hommage au collègue trop tôt disparu en assistant au convoi ; d'autres les rejoignent à titre personnel. Des discours d'adieu, prononcés à sa mémoire sur sa tombe (notamment ceux de Salverte, de Cabet au nom de l'Association pour l'éducation du peuple, et

13 Sur les funérailles de Dulong : Emmanuel Fureix, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, *passim*.

14 *Le Charivari*, 7 février 1834.

15 Voir note 11.

16 *Le National* se lamente par exemple de « la tragique fin de l'infortuné Dulong » (31 janvier 1834).

17 « Le bulletin de Monsieur Dulong, signé à minuit par Monsieur Jules Cloquet, n'avait laissé que bien peu d'espérance de le sauver. L'honorable député a cessé de vivre ce matin à 6 heures. » (*Le Moniteur universel*, 31 janvier 1834, d'après une information reçue la veille).

18 *Le National*, 2 février 1834.

de Tardieu qui proclame que « jamais un sang si pur ne coula pour un si déplorable motif¹⁹ », reprennent les lieux communs de l'époque. Un grand bal prévu chez le président de la chambre des Députés le jeudi 30 au soir est annulé²⁰. La chambre des députés offre le 1^{er} février un spectacle inhabituel : « le côté gauche est entièrement désert. On se souvient que l'infortuné Dulong siégeait de ce côté²¹. » Les élèves de l'École de médecine ne peuvent participer à l'ensemble de la cérémonie funèbre. Ce jour-là ils demandent à leur professeur Orfila d'interrompre son cours quinze minutes avant le terme habituel, afin qu'ils puissent assister au convoi. Orfila refuse. Une trentaine d'élèves sortent, puis rentrent en criant « Pas de leçon ! Au convoi²² ! ». Début février, le député Dupont de l'Eure (considéré selon certains comme le père naturel de Dulong) démissionne pour témoigner de sa douleur mais aussi de sa colère : sa lettre de démission est lue en tribune le 5 février.

Le portrait idéalisé du brave et pur Dulong est en décalage par rapport à son engagement politique effectif. Une temporaire gloire posthume se fixe sur un homme relativement mal connu : plusieurs journalistes (notamment au *National*) écorchent son nom lorsqu'ils le citent. Le processus de glorification porte sur un député plutôt anonyme, non pas sur l'un des plus brillants hérauts de l'opposition. Surtout, les paroles prononcées par Dulong le 25 janvier à l'adresse de Bugeaud contrastent avec le modèle alors partagé du parlementaire maître de ses paroles et de ses gestes. C'est ainsi que dans *Le Moniteur universel* la déploration et la déclaration de principes sur l'inviolabilité du député et la liberté de sa parole s'accompagnent, *mezzo voce*, d'une critique. « De l'excès de mal naîtra, nous l'espérons, le remède. Les orateurs sentiront le besoin de modérer leurs paroles parfois trop vives ; les interrupteurs, surtout, celui de réprimer leurs apostrophes souvent trop personnelles²³. » Le lecteur ne peut manquer de placer le nom de Dulong dans la catégorie des interrupteurs mal inspirés. Les invectives ont-elles vraiment leur place dans les mœurs parlementaires ? Ce qui précède tend à montrer que non. Les excès verbaux sont surtout le fait d'opposants indisciplinés, minoritaires dans une Chambre où l'entre-soi domine. Toute intervention doit obéir aux règles de la courtoisie. Il n'est pas interdit de se montrer mordant, mais à condition de ne pas se laisser emporter par une impétuosité de mauvais aloi.

L'insulte au service du combat politique

La qualification de l'assaut verbal du 25 janvier 1834 en insulte ajoute un épisode à un âpre combat politique, à une dynamique d'affrontements directs qui lui préexiste et qu'elle nourrit. C'est un processus de substitution d'une cible à une autre qui conduit, selon une partie de la presse, au duel et au drame. Plusieurs indices mettent sur la piste des logiques qui président à ce glissement. Il peut par exemple paraître étonnant que le général Bugeaud aille jusqu'à l'exigence du duel alors qu'il a laissé transparaître à plusieurs reprises son souhait de ne pas envenimer l'affaire. *Le National* s'attache à montrer de quelle façon un conflit d'hémicycle sans gravité particulière est récupéré par un pouvoir politique inique et calculateur. La première demande d'explication de Bugeaud a été satisfaite par Dulong mais un journal pro-gouvernemental (il s'agirait selon les uns du *Journal de Paris* et selon d'autres, mieux informés, du *Journal des débats*) a dénaturé les paroles du député de l'Eure en accentuant leur gravité accusatoire. Après avoir lu l'article du *Journal des débats*, Bugeaud aurait demandé que Dulong publie un démenti dans ce même journal ; Dulong aurait accepté, mais dans un compte rendu de cette entrevue (*Le Bulletin ministériel*) il aurait été décrit comme un

19 Cité dans *Le National*, 2 février 1834.

20 *Le Moniteur universel*, 31 janvier 1834. On apprend dans ce même journal, le 2 février, que le bal aura finalement lieu le 6 février.

21 *Le National*, 2 février 1834.

22 *Le Moniteur universel*, 4 février 1834.

23 *Le Moniteur universel* du 31 janvier 1834, qui reprend là une analyse parue dans *Le Constitutionnel*.

homme lâche. S'estimant humilié, soutenu selon certains par Carrel²⁴, il aurait retiré ses excuses écrites, rendant caduque toute réconciliation.

C'est le duc de Rumigny, proche conseiller du roi Louis-Philippe, aide de camp aux Tuileries, qui aurait soufflé sur les braises. Ce faisant, il aurait voulu détourner un coup destiné au roi lui-même. Car une partie de l'opposition considère Louis-Philippe comme le véritable géolier de la duchesse de Berry : en favorisant l'incarcération de sa propre nièce dans la forteresse de Blaye, il se serait comporté de manière ignoble²⁵. Il n'est pas possible de savoir si l'invective de Dulong visait le roi par-delà le général. Toujours est-il que l'affaire Dulong ne tarde pas à s'envenimer à un moment où pleuvent les attaques contre le roi. Le contexte parlementaire et surtout extra-parlementaire est explosif. La presse, notamment républicaine, est lancée « à l'assaut de la monarchie²⁶ » et elle fait flèche de tout bois. La duchesse de Berry, figure du légitimisme, n'est en aucun cas une amie des républicains. Mais tout ce qui peut affaiblir le régime est alors bon à prendre.

La théorie de la manipulation prend corps. Malgré ses dénégations²⁷, Bugeaud ne serait que l'exécutant docile et zélé de la volonté exprimée aux Tuileries. Dans le journal *La Caricature*, le 13 février 1834, une charge de Grandville et Desperet représente le duel avec trois protagonistes au lieu de deux. Dulong est dans la posture de la victime (il commence à basculer en arrière, frappé par la balle, et son chapeau tombe de sa tête). Bugeaud, de trois quarts dos, a le bras droit levé et tient encore son pistolet pointé sur son adversaire ; de sa poche dépasse une clé, celle de la forteresse de Blaye. Mais le véritable criminel est le roi, sorte de fantôme très reconnaissable à sa silhouette empâtée et à son visage piriforme²⁸. De ses deux mains il pousse Bugeaud vers l'avant. Indice supplémentaire : un panneau de signalisation indique que la scène se passe sur la « route royale²⁹ ». Pour cette attaque graphique *La Caricature* est saisie le jour même de sa sortie. Le journal est passible d'une condamnation pour « outrage au roi », mais le jury prononce un acquittement³⁰.

Ainsi l'affaire Dulong est-elle aussi (et peut-être surtout) l'une des nombreuses pièces d'un grand puzzle, un épisode tragique dans le combat auquel se livrent depuis l'automne 1830 les partisans de la monarchie de Juillet et ses adversaires – notamment républicains et patriotes. Il y a selon *Le National* « duel à mort » entre la monarchie de Juillet et la presse libre³¹. À l'ordre du jour de la chambre figure fin janvier un projet de loi sur les crieurs publics qui vise à museler cette efficace forme d'expression de l'opposition politique. Une guerre des mots et des images a pris au début de l'année 1834 le relais d'une guerre des barricades rythmée par les sanglantes insurrections de Lyon en novembre 1831 et de Paris en mai 1832³² et de très nombreuses émeutes. Si les mentions à l'affaire Dulong se raréfient au fil du mois de février, le calme ne revient pas pour autant. Le 12 mars 1834, soumis à des attaques verbales répétées tandis qu'il s'exprime à la tribune, le ministre de l'Intérieur d'Argout prévient : « Puisqu'on m'interrompt sans cesse, je répondrai, s'il le faut, par

24 Paul Thureau-Dangin (*Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, Plon, 1884-1892), ou Charles de Rémusat (*Mémoires de ma vie*, présentés et annotés par C. H. Pouthas, Paris, Plon, 1959-1967) relaient cette thèse.

25 « Monsieur Bugeaud n'était pas ici le véritable insulté, car l'accouchée de Blaye [...] n'était pas la nièce du général Bugeaud. » (*Le National*, 30 janvier 1834).

26 Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie (1815-1848)*, Paris, Colin, 1960 ; David S. Kerr, *Caricature and French Political Culture 1830-1848. Charles Philipon and the Illustrated Press*, Oxford, Clarendon, 2000.

27 Voir sa mise au point dans *Le Messager des Chambres*, évoquée dans *Le National* du 1^{er} février 1834.

28 Sur la poire : Fabrice Erre, *Le règne de la poire. Caricatures de l'esprit bourgeois de Louis-Philippe à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

29 Voici l'introduction de Philipon, directeur de *La Caricature*, à cette planche : « Les journaux ont beaucoup parlé, à l'occasion d'une récente et fatale affaire, d'une main invisible qui leur semblait avoir conduit tous les fils d'un horrible drame. *La Caricature* n'a plus à démontrer le plus ou moins de vraisemblance que peut avoir ce fait ; mais elle aurait cru manquer à son devoir si elle n'avait pas tâché de reproduire à sa manière la physionomie donnée par la presse à ce triste épisode. Voilà la scène matérialisée, telle que la conçoit *La Caricature*. (Cité par David S. Kerr, *op. cit.*, p. 152).

30 *Id.*

31 *Le National*, 31 janvier 1834.

32 Mark Traugott, *The Insurgent Barricade*, Berkeley, University of California Press, 2000.

des actes extraparlimentaires à des attaques extraparlimentaires³³. » Même si les menaces à peine voilées du ministre ne débouchent sur rien, le spectre du duel n'est pas loin. Puis un événement chasse l'autre : après la loi sur les crieurs publics la chambre est occupée par un projet de loi sur les associations où l'opposition elle une fois encore en ligne de mire. En avril, des insurrections secouent Paris, Lyon et plusieurs autres villes françaises.

Conclusion

Dulong occupe une place très discrète dans l'histoire politique de la France au XIX^e siècle. Son nom figure, mais accessoirement, dans le martyrologe républicain. Au début des années 1840 Louis Blanc écrit que l'infortuné député a été instrumentalisé, que « parmi les amis de monsieur Bugeaud plusieurs affichèrent l'inconcevable prétention de ressentir son injure plus profondément que lui-même³⁴. » Puis des historiens plus « indulgents³⁵ » vis-à-vis du régime et de ses serviteurs écrivent qu'à titre individuel Dulong ne mérite sans doute pas grande attention. À la fin du XIX^e siècle Paul Thureau-Dangin, de sensibilité orléaniste, évoque l'affaire en ces termes : « En janvier 1834, un député obscur de la gauche, connu pour être le fils naturel de Monsieur Dupont de l'Eure, Monsieur Dulong, injuriait à la Chambre le général Bugeaud : de là un duel et la mort du malheureux Dulong, frappé d'une balle au front³⁶. » Plus récemment un biographe de Bugeaud décrit Dulong comme un « médiocre³⁷ » ; ce livre, qui trahit la sympathie et l'admiration du biographe pour son modèle, rend aussi compte à sa manière de la faible stature de Dulong dans la mémoire collective. Il n'est pas indifférent à cet égard que dans l'index de la monumentale biographie consacrée par Guy Antonetti au roi des Français, le nom de Dulong ne figure pas³⁸.

Aujourd'hui il ne reste plus grand-chose de l'aventure funeste du député de l'Eure. On se souvient davantage des morts en duel du mathématicien Galois (juin 1832) ou du journaliste Carrel (juillet 1836). L'événement de janvier 1834 livre néanmoins des éléments de réflexion sur les logiques de l'insulte en politique. L'extrême plasticité du phénomène, par exemple, est frappante. L'intervention de Dulong déclenche un âpre conflit de qualification et ses conséquences politiques sont tout à fait nettes. Mais on ne sait toujours pas avec certitude ce qui a été effectivement dit le 25 janvier³⁹. Le saura-t-on d'ailleurs un jour ? Et cela a-t-il en définitive grande importance ? Les paroles prononcées ne font pas mouche par elles-mêmes et on ne peut prétendre que Dulong a prononcé des mots qui tuent : entre son attaque et le duel qui met un terme à son existence s'intercalent des discours politiques qui obéissent à des règles de production et de validation spécifiques. Au fil de l'affaire Dulong les mots sont lestés de significations qui les dépassent et la fabrique de l'insulte est cause motrice dans la dynamique de l'affrontement politique.

33 *Le Moniteur universel*, 14 février 1834.

34 Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, Paris, Pagnerre, 1843, volume 4, p. 3.

35 L'expression est de Guy Antonetti dans *Louis-Philippe*, Paris, Fayard, 1994, p. 960.

36 Paul Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, *op. cit.*, volume II, p. 228 *sq.* L'auteur évoque ensuite les suites de l'événement, sans se référer davantage à Dulong : « Aussitôt, cri de rage de la presse de gauche, qui présenta ce duel comme un guet-apens organisé par le Roi lui-même. Carrel n'était pas le moins ardent à appuyer cette odieuse et absurde insinuation. *La Caricature* publia un dessin intitulé « La main invisible ». C'était la scène du duel : derrière le général Bugeaud, on entrevoyait le profil de Louis-Philippe qui le poussait et le dirigeait et, à côté, un poteau indicateur, avec ces mots : Route royale. L'outrage et la calomnie étaient manifestes : *La Caricature*, poursuivie de ce chef, fut acquittée. Combien pourrait-on noter d'autres verdicts non moins injustifiables ? ».

37 Jean-Pierre Bois, *Bugeaud*, Paris, Fayard, 1997, p. 200.

38 Guy Antonetti, *op. cit.*, p. 972.

39 « Dulong aurait (*sic*) demandé : « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier, jusqu'à l'ignominie ? » (Emmanuel Fureix, *op. cit.*, p. 375).

INSULTES RÉGIONALES AU ROYAUME-UNI

1^{RE} PARTIE

DECLAN MC CAVANA & MATTHEW LEGGETT

ÉCOLE POLYTECHNIQUE & UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Dec: *Fuck you, you Brit bastard and all you Sasanach shits!*

Matt: *Shut up, you Paddy fucker, go back to your spuds and your bog.*

Le Royaume-Uni est un pays de nations et l'histoire très compliquée des rapports entre les quatre (voire cinq¹) nations peut expliquer en partie la tendance à trouver des termes peu flatteurs pour désigner celui ou celle qui est originaire d'une autre région du royaume et qui donc appartient à une autre nation voire même une autre ethnie.

Sans aller trop loin dans les détails des histoires respectives du Pays de Galles, de l'Écosse, de l'Angleterre ou de l'Irlande, il suffit ici de marquer quelques grandes dates et souligner quelques énormes différences entre ces régions des Îles britanniques pour comprendre qu'il ne s'agit pas uniquement de provinces d'un même pays, mais d'entités séparées qui, chacune à sa manière, sont très fières de leurs traditions et aiment bien mettre l'accent sur leurs différences avec les autres. Ceci devient très apparent dans les appellations utilisées par les uns et les autres envers leurs voisins compatriotes.

Qui plus est, il faut rajouter le rapport très particulier qu'ont le Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande avec l'Angleterre qui a, pendant longtemps, joué un rôle d'épicentre politique, économique et culturel et qui a eu tendance à attirer les aventuriers et les plus doués des habitants des autres régions, notamment mais pas uniquement à Londres. L'Angleterre a pendant longtemps joué le rôle du partenaire 'dominateur' au sein du royaume d'où donc le phénomène du gallois, de l'écossais ou de l'irlandais qui montait à Londres ou qui allait chercher sa fortune dans les grandes villes industrialisées du nord de l'Angleterre – Liverpool, Manchester ou Sheffield par exemple.

Ces nouveaux arrivés rejoignaient souvent une communauté existante, mais aussi souvent se trouvaient seuls à la recherche de travail dans ces grandes métropoles. Leurs propres histoires, comportements et même manières de parler les distinguaient très nettement des natifs et ces différences ont donné lieu à des appellations et parfois des insultes qui, comme c'est souvent le cas, naissaient d'un mépris fondé sur une peur de l'inconnu et surtout de la menace qu'ils représentaient par rapport aux emplois des indigènes.

Donc ces gallois, écossais et irlandais étaient bien plus différents de l'anglais natif que les migrants venus d'autres régions d'Angleterre. Le gallois, l'écossais et l'irlandais étaient d'origine celte et donc dans certains cas au XVIII^e ou XIX^e siècle parlaient une langue totalement différente (le gallois, l'écossais et l'irlandais étant des langues gaéliques de la famille celte) ou au mieux, s'exprimaient dans un dialecte qui était fort influencé par la langue gaélique et avaient un accent parfois (encore aujourd'hui) impénétrable pour les non-initiés.

La différence entre le natif et le nouvel arrivé, qui était souvent donc considéré comme un immigré au sein de son propre pays, était très claire et comme pour beaucoup d'immigrés le natif a développé un vocabulaire pour désigner ces êtres venus d'ailleurs. Dans la deuxième partie de cette

1 Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du nord, République d'Irlande.

communication nous traiterons justement des noms appliqués aux personnes qui se sont installées au Royaume Uni et qui étaient originaires d'autres pays mais pour l'instant notre cible restera les termes utilisés pour désigner des habitants d'autres régions du même royaume.

Ce vocabulaire, qui peut apparaître assez inoffensif par rapport aux termes employés pour des personnes venant carrément d'autres pays, se revêt d'une force qui nous emmène à le qualifier d'insulte.

Le plus souvent, ces termes d'insultes se basent sur les prénoms typiques du pays en question. Donc, chaque gallois devient *Taffy*, diminutif et anglicisation du prénom traditionnel gallois *Dafydd* ou *David* de l'hébreu « aimé », comme le saint patron du pays de Galles. Cette utilisation est attestée par Dalzell and Victor dans leur *Concise New Partidge Dictionary of Slang*, (2006) déjà aux alentours de 1700 bien qu'ils donnent la version plus moderne *Taff* avec la date 1929. Jonathon Green pourtant dans son excellent *Chambers Slang Dictionary* (2008) va bien plus loin en situant *Taffy* au début du 17^e C et *Taff* au milieu du 19^e C. Pour notre irlandais typique, il devient *Paddy*, diminutif et anglicisation du prénom du patron d'Irlande *Padhraig* en gaélique ou *Patrick* en anglais du Latin pour « patricien ». Pour ses origines Dalzell and Victor et Green s'accordent sur le XVIII^e siècle. Le surnom de l'écossais typique évite l'aspect religieux des saints mais vise également le prénom considéré comme le plus typiquement écossais – *Jock*, diminutif et anglicisation de l'anglais *John* (*Jean* en français) et de l'hébreu, *Yehohanan*, « Dieu fait grâce ». Encore une fois nos deux référents placent l'origine au milieu du XVIII^e siècle. Tous ces trois termes peuvent être considérés comme péjoratifs et méprisants. À ceux-ci il faut rajouter le terme *Mick*, diminutif de *Michael* ou *Micheál* en gaélique, de l'hébreu « pareil à Dieu », terme qui désignait non seulement un irlandais mais en plus un irlandais catholique. Bien que les origines de ce terme semblent être américaines, Eric Partridge dans son *Dictionary of Slang and Unconventional English* (1961) l'atteste pour la première fois en 1869 aux États Unis, il a été importé au Royaume Uni à la fin du XIX^e siècle.

En tout cas à Londres par exemple, ces migrants portaient souvent ce genre de désignation quand on ignorait leur vrai prénom ou même à la place de ces prénoms connus. *Jock* était donc un écossais générique, *Taffy* le gallois typique et *Paddy* Mr. Irlandais. Chacun de ces noms substantifs a donné lieu à une série d'expressions, notamment à la fin du 20^e C et au début du 21^e. Donc pour *Jock* nous pouvons attester *Jockland* (la terre des *jocks* et donc *Scotland* ou l'Ecosse) ou bien *Sweaty Sock* rhyming slang pour *Jock*. Rhyming slang étant un argot à clef d'origine londonienne. Souvent de telles expressions sont liées aux soi-disant traits de la nationalité en question. Pour *Taffy* cela signifie la notion de manque d'honnêteté que l'on peut attester notamment dans une vieille comptine publiée pour la première fois en 1780 dans *Nancy Cock's Pretty Song Book* :

Taffy was a Welshman, Taffy was a thief;
Taffy came to my house and stole a piece of beef;
 Taffy était gallois, Taffy était un voleur,
 Taffy est venu chez moi et a volé un roti de bœuf

Pour *Paddy* on peut notamment souligner *to get into a paddy* = se mettre en rogne du caractère colérique légendaire (ou même mythique) de l'irlandais. A noter également est le *paddy-wagon* ou panier à salades – véhicule utilisé par la police pour ramasser, entre autres, les ivrognes. Par contre l'association avec les irlandais ne vient pas dans ce cas des ivrognes ainsi ramassés mais plus probablement (et tous nos référents s'accordent sur ce point) de l'abondance de policiers américains d'origine irlandaise. L'expression étant importée au Royaume Uni à la fin du XX^e siècle. On peut également rassembler les deux principaux termes d'insulte pour un irlandais, *paddy* et *mick*, dans l'expression : *He's so paddy and mick*, venu du rhyming slang où '*paddy and mick*' égale *thick* terme argotique pour 'stupide', trait souvent identifié avec l'irlandais typique (par jalousie).

En même temps les Anglais eux-mêmes n'étaient pas épargnés. Plus loin nous examinerons certains des noms donnés aux Anglais par les Australiens notamment les termes *pom* et *pommie* mais

soulignons un terme en particulier employé par les Écossais et les Irlandais – le mot *sassenach* ou *sasanach* vient directement du gaélique écossais et/ou irlandais et veut dire ‘saxon’ dans ces langues mais employé en anglais pour désigner un anglais il prend une force bien plus importante et peut également être considéré comme une vraie insulte. James Joyce connaissait bien ce terme car il le met dans la bouche de Buck Mulligan dans *Ulysses* quand il fait référence à Haines un anglais hébergé en même temps que lui au Martello Tower près de Dublin². Dans *Telemachus*, le premier épisode du livre, Mulligan lance “Kinch, come on down. The Sassenach wants his morning rashers” – « Descend Kinch, le rosbif veut prendre son petit déjeuner ». Le terme *Brit* dans la bouche d’un irlandais pour désigner non seulement un Britannique mais surtout un anglais peut être également considéré comme péjoratif, surtout étant le surnom utilisé par les catholiques d’Irlande du nord pour désigner les soldats anglais qui patrouillaient les rues de Belfast et Derry dans les années 70 et 80.

Mais pour revenir à l’Angleterre elle-même, il est intéressant de noter que les gens qui migraient d’autres régions au sein de l’Angleterre ne subissaient pas le même traitement que les Gallois, les Écossais et les Irlandais et en principe portaient comme surnoms, l’adjectif, tout à fait acceptable d’un ressortissant de leur région. Ainsi quelqu’un de Liverpool était souvent appelé un *Scouse* ou *Scouser*, terme qu’il réclamait sans gêne ou quelqu’un de Newcastle se faisait appeler *Geordie* – nom dont il était très fier. Il faut aussi souligner que cette tendance peut être constatée également en France avec les termes *ch’ti* ou *ch’itimi* portés par les gens du nord avec fierté ou le terme *gone* qui décrit un Lyonnais. Par contre le phénomène d’insultes régionales est quasi inexistant en France à part le très méprisant *parigot* pour les habitants de la capitale.

Pour conclure cette première partie il est nécessaire de constater que bien que ce genre de terme existe toujours au sein du Royaume-Uni on peut remarquer aujourd’hui deux tendances globales ;

1. L’utilisation de ces appellations devient de plus en plus rare peut-être car les vraies cibles des racistes aujourd’hui ne sont plus vraiment les ressortissants des autres nations du Royaume uni qui, d’ailleurs, ont une plus grande autonomie et donc dépendent beaucoup moins de l’épicentre anglais qu’auparavant et par conséquent font moins peur et posent une moindre menace.
2. Souvent l’utilisation de ce genre de terme serait comme plaisanterie et ne serait pas pris comme une insulte par les personnes visées. Parfois même au contraire. Donc lors de la défaite du Referendum sur le traité de Lisbonne par le peuple irlandais en juin 2008, pour le très populaire et anti-européen ‘The Sun’ la nouvelle a fait la une avec le titre « Paddy Power »...un jeu de mots sur le nom d’un bookmaker irlandais très célèbre.

Le Royaume serait donc aujourd’hui plus uni dans ce sens qu’avant, cependant comme le constate le sociologue Paul Gilroy dans son livre ‘*There Ain’t No Black in the Union Jack*’ (1987) les cibles des racistes ont changé et c’est pour cela que dans la deuxième partie de cette communication nous allons nous concentrer sur d’autres insultes employées d’une manière plus systématique et avec plus de violence aujourd’hui.

2 “Chuck Loyola, Kinch, and come on down. The Sassenach wants his morning rashers”. *Ulysses*, Episode 1 – *Telemachus*, James Joyce, Paris 1922.

BIBLIOGRAPHIE

- PARTRIDGE Eric, (1961). *Dictionary of Slang and Unconventional English*, Routledge.
- DALZELL Tom and VICTOR Terry, (2006). *Concise New Partridge Dictionary of Slang*, Routledge.
- GREEN Jonathon, (2008). *Chambers Slang Dictionary*, Chambers.
- GREEN Jonathon, (1996). *Words Apart, The Language of Prejudice*, Trafalgar Square Publishing.
- GILROY Paul, (1987). *'There Ain't No Black in the Union Jack'*, University of Chicago Press.

INSULTES RACIALES AU ROYAUME-UNI

MATTHEW LEGGETT
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Au Royaume-Uni, comme dans tout autre pays, les termes et les mots utilisés pour qualifier les étrangers abondent. Pas toujours très flatteurs, et parfois même très blessants, ils font partie du langage de tous les jours chez certains. Je propose de vous donner quelques exemples de termes utilisés couramment pour décrire ou insulter les ressortissants des pays du Commonwealth ou les personnes issues de l'immigration vivant en Grande-Bretagne.

Comme pour les différentes nationalités et régions qui constituent le Royaume-Uni, le vocabulaire qui se réfère aux différentes ethnies est très fourni. Si on commence par les immigrants venus des colonies d'Afrique, les formules les plus répandues dès la fin des années 1940 et du début des années 1950, traitent des origines géographiques des nouveaux arrivants. Les premières personnes à la peau de couleur noire à arriver se faisaient appeler *'Jungle Bunny'*, et *'WOG'*. Le premier signifie littéralement « lapin de la jungle », et le deuxième est l'acronyme soit du terme *'Westernized Oriental Gentleman'*, homme de couleur qui aura eu la chance de bénéficier d'une éducation occidentale civilisée, soit l'abréviation de *'golliwog'*, un doudou représentant un personnage noir aux lèvres épaisses et cheveux crépus¹. Tous deux se traduiraient par bamboula.

Comme ce dernier exemple le démontre, les apparences physiques jouent un rôle prééminent dans le choix de termes proférés dans les insultes racistes. Le mot le plus répandu dans ce domaine et le plus offensant, a son équivalent dans beaucoup d'autres langues occidentales : *'nigger'*, une vulgarisation du mot *'negro'*, respectivement 'négro' et nègre en français, et sa dérivation *'nig-nog'*, rime enfantine qui nous rappelle *'golliwog'*, donc référence à la couleur noire de la peau. Petite anecdote : il est intéressant de noter que dans les ghettos noirs des grandes villes américaines, les jeunes noirs ont de plus en plus tendance à s'appeler *'nigger'* entre eux, plutôt que le terme plus traditionnel, *'brother'*, mon frère. Un autre mot dénigrant les personnes noires est *'Sambo'*, à l'origine une référence à un enfant de couple mixte, noir et métissé, mais qui, de nos jours, a le même sens péjoratif que *'nigger'*. Les mots *'darky'* et *'schwartz'*, de l'allemand, ont eux aussi pour origine la couleur de peau foncée de la victime, alors que *'spade'* trouve ses racines dans la couleur pique d'un jeu de cartes.

Tout comme un *'golliwog'*, un *'fuzzywuzzy'* ou un *'brillohead'* a des cheveux crépus². En revanche, il y a le revers de la médaille, dans le sens où les personnes de couleur retournent le compliment, en employant des termes tout aussi crus pour désigner les Blancs, tels que *'whitey'* ou *'honky/honkey'*, *'blanko'*, *'milk vanilla'* et *'lilywhite'*; tous des références à la pâleur de la peau de leurs voisins, le deuxième ayant ses origines aux États-Unis. L'équivalent en français s'approcherait de 'blanc-bec', ou 'sale Blanc'.

Le Raj, la partie indienne de l'Empire britannique, et l'immigration du sous-continent sont un riche filon, ajoutant une longue série d'insultes au lexique injurieux britannique. Le mot qui s'avère être le plus offensant et donc le plus souvent proféré est celui de *'Paki'*. A l'origine on

1 Personnage créé dans les livres pour enfants, écrits par l'auteur américain B. Upton à la fin du XIX^e siècle.

2 Lors des guerres coloniales en Afrique au XIX^e siècle les soldats britanniques employaient ce terme fuzzywuzzy pour parler des guerriers noirs qu'ils combattaient. Brillo pad est le nom d'une marque d'éponges de nettoyage avec une face pour gratter qui ressemblerait aux cheveux crépus.

employait ce mot pour désigner et dénigrer un natif du Pakistan, mais au fur et à mesure des années, il s'applique à toute personne d'origine indienne, pakistanaise, sri-lankaise, bangladaise etc. Nous voyons ici de façon marquée l'effet d'amalgame dans l'insulte internationale. Le mot '*Paki*' et celui de '*Stani*' qui ensemble forment le nom et l'adjectif '*Pakistani*' sont les insultes de prédilection des skinheads fascistes britanniques qui participent à des séances de '*paki-bashing*', la chasse et le 'baston' des Pakistanais (voir le film *This is England*). L'invasion soviétique de l'Afghanistan en 1979 et la résistance des moudjahiddines qu'elle a suscitée, et plus récemment, l'invasion de l'Irak par les États-Unis et leurs alliés ont donné un second souffle à un terme déjà en vogue dans les années 1920 : '*raghead*'. Ceci s'explique par le port du turban par les insurgés. En comparant le turban à un '*rag*', un torchon, on réduit celui qui le porte, c'est-à-dire un Musulman ou un Sikh, à un personnage ridicule.

Comme ils le font pour leurs concitoyens celtes,³ les Anglais se servent de prénoms considérés comme les plus courants parmi les hommes du sous-continent, pour s'adresser à eux ou pour en parler. Par exemple, parfois on peut entendre dans un restaurant 'indien', qu'il soit indien, pakistanaise ou bangladaise, ou dans une épicerie de proximité, un client appeler le serveur ou le caissier Gupta, Rajiv Ghandi ou Gunga Din.

Cette tendance à inventer ou à développer des termes d'injure vis-à-vis des habitants des anciennes colonies ne se limite pas aux personnes de couleur, et n'épargne pas les populations qui ont majoritairement la peau blanche. Les Australiens ou *Aussies/Ozzies*, constituent la cible préférée des Britanniques dans ce domaine. Les Britanniques, et en particulier les Anglais, en veulent surtout à leurs cousins des Antipodes à cause de leurs prouesses sportives et les défaites écrasantes qu'ils leur infligent à répétition. Le nom Australien a subi plusieurs mutations, se transformant de façon très subtile en '*Arsestralian*', et son diminutif '*Arsey*', voir *Aussie* et *Ozzy*. Ces mutations nous rapprochent de '*arseless*' et '*arsehole*', trouduc en français. Les Australiens ne parlent jamais d'Anglais mais plutôt de '*Poms*', '*Pommies*' et souvent élargi à '*Pommy bastards*' et participent au '*Pommy bashing*' l'attaque verbale contre l'Anglais qui habite '*Pommyland*' – il existe plusieurs explications de l'origine du terme *POM* : selon la légende, *POM* signifierait '*Prisoner of Mother England*'. L'Australie ayant servi de baignoire britannique pendant plus de cent ans, les Australiens blancs actuels seraient les descendants des bagnards. Ils s'en vengeraient en traitant les Anglais de *POMs* qui avaient infligé le bannissement à leurs ancêtres. Toutefois, ce terme serait lié au fruit, la grenade, *pomegranate* en anglais, la prononciation de ce mot à l'australienne '*pomygrant*' rimant avec immigrant, selon W.S. Ramson, auteur du *Australian National Dictionary* publié en 1988. En 1921, l'auteur australien Henry Lawson expliqua que ce terme prenait son origine dans l'exclamation anglaise, '*Upon my word*', « ma parole », qui se serait transformée en '*pom-me-word*' dans la bouche des *Ozzies*.

Nous allons vous citer le cas de quatre personnes célèbres, dont deux membres éminents de la famille royale, un footballeur anglais international et un ancien entraîneur et commentateur sportif.

Noblesse oblige, commençons par la monarchie, avec l'exemple du Prince Harry, fils du prince héritier, le Prince Charles, suivi de celui de son grand-père paternel, le Prince Philip, Duc d'Edimbourg. À deux reprises, Harry, portant l'uniforme d'un officier de l'armée de terre britannique, s'est illustré par des propos racistes. Le premier incident a lieu à l'aéroport où on voit Harry en train de filmer ses troupes. À un moment donné, il s'arrête devant un jeune homme de type indien, et il le présente : '*Ah, our little Paki friend, Ahmed*', « Tiens, voici notre petit ami Paki, Ahmed ». Le deuxième incident a lieu lors de manœuvres militaires en Chypre. On voit un des jeunes officiers plaisanter en plaçant un voile sur sa tête en guise de camouflage. Ceci suscite la réaction suivante du petit-fils de la Reine : '*Fuck me, you look like a raghead*', « Putain, je t'ai pris pour un mètèque », comme nous l'avons vu, *a rag* étant un torchon, donc une référence péjorative au turban porté par les Musulmans et les Sikhs. Ce genre de langage vulgaire et dénigrant s'emploie sans doute

3 Par exemple, Jock désigne un Écossais, Paddy est le prénom de tous les Irlandais et tous les Gallois s'appellent Taffy.

couramment dans le milieu militaire, mais de l'entendre sortir de la bouche d'un prince du royaume dans un film qu'il a filmé lui-même nous fait réfléchir à son attitude envers les minorités ethniques.

Le Prince Philip, Duc d'Edimbourg, époux de la Reine d'Angleterre, est bien connu pour ses gaffes, surtout dans le domaine racial. La liste de ses déclarations maladroites ou du moins peu sensibles au sujet des différents peuples et cultures qu'il ait pu croiser est considérable. Je n'en citerai que quelques-unes, les plus célèbres, pour vous permettre de vous rendre compte de l'ampleur des insultes qu'il aurait proférées :

Lors d'une visite d'État en Chine en 1986, il s'adressa à un groupe d'étudiants britanniques qui faisaient des études sur place de la manière suivante : *"If you stay here much longer, you'll all be slitty-eyed"*, c'est-à-dire « si vous restez ici trop longtemps, vous aurez tous les yeux bridés », encore une référence stéréotypée aux attributs physiques d'une race. Deux ans plus tard, lors d'une réunion internationale du World Wildlife Fund, dont il est le président, il fit l'observation suivante au sujet de la cuisine cantonaise : *"If it has got four legs and it is not a chair, if it has got two wings and it flies but is not an aeroplane, and if it swims and it is not a submarine, the Cantonese will eat it."* « Si cela a quatre pieds et n'est pas une chaise, si cela a deux ailes et vole, mais n'est pas un avion et si cela nage, mais n'est pas un sous-marin, alors les Cantonais le mangeront ». Ceci implique que les Cantonais seraient tellement primitifs qu'ils mangeraient tout et n'importe quoi. En 1998, en visite royale en Papouasie Nouvelle Guinée, il félicita un jeune touriste qui était parti en trekking à travers le pays de ne pas s'être fait manger par les autochtones : *"You managed not to get eaten, then?"* Comme tout le monde le sait, les Papouans-Néo-Guinéens sont tous des cannibales !

Nous allons maintenant passer au monde du football professionnel et à deux exemples d'insultes de nature raciste. Malgré une campagne lancée il y a une dizaine d'années pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes dans les stades, il semblerait qu'il reste encore un long bout de chemin à faire. Si on remonte dans le temps jusqu'au 21 avril 2004, le célèbre ancien entraîneur, recyclé en commentateur, Ron Atkinson, a prononcé une phrase qui a suscité une vraie polémique et qui a abouti à sa démission de la chaîne de télévision ITV, l'équivalent britannique de TF1. Ce soir-là, Atkinson commentait en direct la demi-finale de la Ligue des Champions. À l'issue du match, Atkinson très en colère contre le joueur Marcel Dessailly, porta le jugement suivant sur l'international français d'origine ghanéenne qui aurait fait une piètre prestation lors du match : *"he is what is known in some schools as a fucking lazy thick nigger"*, « voilà ce que certains appelleraient un putain de fainéant de nègre stupide ». Bien qu'on eût fini d'émettre le match sur ITV au Royaume-Uni, on n'avait pas encore coupé le micro sur plusieurs chaînes au Moyen Orient et les propos d'Atkinson firent vite le tour du monde et l'intéressé fut mis à la porte. Il essaya de s'excuser, prétendant qu'il s'agissait d'une déclaration malencontreuse, tout en se défendant d'avoir été le premier entraîneur de l'histoire du football anglais à avoir sélectionné des joueurs de couleur à la fin des années 1970. Ceci est vrai, toutefois, il est désolant de constater que certaines opinions ne changent pas et qu'à des moments de vive émotion, de vieux réflexes injurieux resurgissent.

Le cas de Ledley King, sélectionné une vingtaine de fois dans l'équipe d'Angleterre, est encore plus récent et révélateur. Tard dans la nuit du samedi 9 mai 2008, King aurait voulu pénétrer dans une boîte de nuit sélecte avec des amis. Il se serait fait refuser l'entrée par un videur de type moyen-oriental, à cause de son état d'ivresse avancée. King, lui-même noir, se mit à insulter le videur comparant son salaire de star à celui d'un petit videur de rien. Lorsqu'on ne le laissa pas entrer une seconde fois, King aurait haussé le ton, en menaçant le videur avant de le traiter de *"Fat Paki bastard"*, « espèce de salaud de gros bougnoule », puis il l'aurait frappé. Les médias tabloïds ne se sont pas privés du plaisir d'exposer cette affaire à la une, soulignant l'utilisation du mot *Paki*, qui, comme nous l'avons vu, est sûrement la pire des insultes, avec *'nigger'* qu'on puisse proférer à l'égard d'une personne de couleur. King fut interpellé par la police et passa la nuit en garde à vue. Encore une fois, nous avons ici la preuve de quelqu'un qui a recours à de la terminologie haineuse sous l'emprise de l'alcool, qui de plus est un homme noir abusant verbalement et physiquement d'un homme de type

méditerranéen. Dans les deux cas de figure, les termes d'insulte employés sont de nature raciste et sortent des tripes de celui qui les profère, montrant qu'au fond de ces personnes il existe une sorte de racisme de base dormant, mais qui peut sortir à tout moment de stress ou de colère.

Les citations du Prince Philip peuvent nous paraître presque risibles, tellement elles sont grossières, cependant elles sont très révélatrices d'une certaine attitude condescendante et suffisante à l'égard de peuples et de cultures dites inférieures auparavant. On pourrait simplement conclure que le Prince d'Edimbourg est resté imperméable à la notion d'égalité des peuples ou du moins du politiquement correct et qu'il représente les valeurs d'une autre génération. Toutefois, le fait est qu'il persiste à avancer des propos aussi irrespectueux et que son petit-fils semble s'amuser en reprenant les mêmes notions raciales stéréotypées d'antan. Cela ne fait que perpétuer ces insultes et les attitudes racistes qui les nourrissent. Celles-ci rapetissent leur cible et cherchent à renforcer la position supérieure et dominante de celui qui les prononce. Comme nous l'avons vu, ces insultes sont employées dans la vie courante par une grande minorité de personnes et sont répétées par d'autres personnalités vedettes issues de la classe moyenne, telles que Ron Atkinson et Ledley King. On ressent un grand malaise en entendant de tels termes sortir de la bouche des « icônes » modernes qui influencent tant la population, surtout les jeunes. Ceci nous amène à tirer une première conclusion : le lexique de l'insulte raciale est très fourni et celle-ci n'est pas prête à disparaître de la société britannique tant que des « icônes » et des gens ordinaires continuent d'en abuser.

Tous ces termes remontent à l'origine, à une époque lointaine de l'histoire impériale du Royaume-Uni. À son apogée, l'Empire s'étendait en termes géographiques, sur un cinquième de la surface de la Terre et un quart de la population mondiale vivait sous l'autorité impériale britannique. De nos jours, le Royaume-Uni se définit comme un pays démocratique moderne, cosmopolite et multiculturel, où toutes les ethnies et toutes les fois religieuses cohabiteraient paisiblement dans la tolérance et l'ouverture d'esprit. Toutefois, le racisme et la stupidité existent toujours, mais on aurait pu espérer qu'elle se limiterait à une minorité de gens mal éduqués ou peu instruits. En effet, certaines sections de la société ne semblent pas avoir évolué du tout et ont même gardé les attitudes et la condescendance d'antan.

Évidemment, les insultes et termes péjoratifs anglais existent pour quasiment tous les pays et peuples, mais nous voulions vous parler de certains cas précis. D'ailleurs nous désirons finir en beauté en vous citant quelques exemples de phrases et de signes d'amour exprimés envers vous, les Français grâce à la réputation dont vous autres Français jouissez depuis plusieurs siècles. Prenons d'abord le plus récurrent des thèmes : le sexe et la déviance sexuelle dont vous souffrez. En effet, les mots '*French*' et '*France*' apparaissent dans une liste impressionnante d'activités et de jouets sexuels parfois pervers. Par exemple, le verbe '*to French*' signifie pratiquer une fellation, tout comme les noms '*the French art*', '*French culture*' et '*French tricks*'. De la même manière, il existe plusieurs variantes pour la fameuse capote anglaise et ses proches, allant de la classique '*French letter*' ou '*Frenchie*', à '*frog*', '*the French safe*', et '*French tickler*', la capote fantaisie. En poussant plus loin dans la perception de la débauche et de l'obsession sexuelle des Français aux yeux des Anglo-Saxons, la syphilis se nomme '*the French disease*', la maladie française, avec les versions diverses suivantes : '*the Frenchman*', '*French goods*', '*French marbles*', '*French measles*', '*French gout*', '*French pig*' et '*French pox*'. Bien sûr, comme nous l'avons vu avec les préservatifs, le mot '*frog*' ainsi que '*frog eater*' et '*froggie*' se disent au sujet des habitants de l'Hexagone. Il est pourtant intéressant d'apprendre que lors du XVII^e siècle, ce titre de noblesse était réservé aux Hollandais, les grands rivaux commerciaux et impériaux de l'Angleterre à l'époque. Ce ne fut que lorsque la France devint l'ennemie publique numéro un de l'Albion, que les sujets de sa Gracieuse Majesté britannique se mirent à traiter leurs voisins d'Outre-manche de la sorte. Vive l'Entente Cordiale ! Les épithètes anglais pour dénoncer, ridiculiser, rapetisser les '*Froggies*' n'ont jamais manqué tout comme les répliques en français et nous pourrions développer cette thématique beaucoup plus, mais il suffit de constater qu'il existe un véritable '*love-hate relationship*' entre les deux pays. Pour en savoir plus sur l'histoire de ce

fabuleux rapport amour-haine, nous vous recommandons l'excellent ouvrage rédigé par un couple d'universitaires franco-anglais, Robert et Isabelle Tombs, intitulé "*That Sweet Enemy*", « Cette Exquise Ennemie ».

LES INSULTES EN PRÉDICATION SECONDE :

ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE NOUVELLE INTERPRÉTATION

DE LA DÉCLINAISON BI-CASUELLE DANS LES TEXTES TARDIFS

DANIÉLA CAPIN

LiLPa /EA 1339, SCOLIA

Quelles que soient leurs préoccupations spécifiques, les travaux consacrés aux axiologiques négatifs abordent systématiquement les questions du statut et de la catégorisation des insultes. Ces interrogations tirent profit de l'abondance des investigations actuelles sur le lexique nominal, des découvertes de noms « hors classification », de l'émergence de nouvelles catégories nominales. Si la tendance générale est de rassembler des insultes dans une classe lexicale à part, peu d'études s'interrogent sur l'articulation entre les insultes et les autres classes nominales, ainsi que sur les rapports entre les insultes et leurs supports de la prédication première, sur le rôle joué par les insultes dans la répartition de la charge informationnelle de l'énoncé. Ces aspects ont été relevés par N. Ruwet (1982), repris par M. Wilmet (1997 : 449, 516) et, plus récemment, évoqués dans une perspective pragmatique (cf. *Langue Française*, 144). Dans une de ses nombreuses études consacrées aux insultes, D. Lagorgette (2002 : 134) constatait que l'appartenance à une classe lexicale ne suffisait pas pour décrire le fonctionnement spécifique des axiologiques négatifs en tant qu'énoncés à la fois performatifs et constatifs, et qu'il fallait les traiter à part. L'étude diachronique que nous présentons ici vise à apporter des indications compatibles avec ces analyses et, par la même occasion, à revenir sur une hypothèse formulée il y a déjà quelques années¹. L'hypothèse proposait une nouvelle interprétation du rôle de la déclinaison bi-casuelle dans les textes tardifs : ayant constaté que la déclinaison servait peu à l'identification actancielle, nous avons défendu l'idée de l'influence de la charge informationnelle de l'énoncé sur la répartition des marques flexionnelles et plaidé pour la prise en compte de la pragmatique dans la description du système casuel. À l'époque, les insultes n'étaient pas intégrées à la réflexion.

La présente étude fera, tout d'abord, le point sur les variantes d'insertion de l'insulte dans un énoncé et examinera les différences engendrées par les divers schémas. Le terme utilisé pour noter l'insulte étant potentiellement déclinable dans les textes du Moyen Âge, nous nous arrêterons sur le fonctionnement de la déclinaison en Ancien et Moyen Français en nous interrogeant sur les raisons de son maintien et de son absence. Quel est son rôle dans l'identification actancielle ? Peut-on chiffrer le phénomène ? Existe-t-il une différence dans le traitement casuel des noms susceptibles d'être déclinés et de ceux qui ne le sont pas, et si oui, en fonction de quel critère – sémantique, fonctionnel ou énonciatif ? L'absence ou la présence de flexion est-elle liée à la position du nom commun (Nc) dans les chaînes de références ou dans les chaînes anaphoriques ? Nous examinerons ensuite les insultes dans trois textes du Moyen Français – *Bérinus*, *Ysaïe le Triste* et *l'Histoire des Seigneurs de Gavre* – en tenant compte de leur marquage casuel. Les termes utilisés pour insulter respectent-ils la déclinaison comme les autres termes de l'énoncé ? Davantage ou moins ? Après une interprétation de la répartition observée, nous verrons si les insultes confirment ou non l'hypothèse

1 Cf. Capin (2001, 2004, 2006).

d'une nouvelle interprétation du système casuel. Nous terminerons par quelques remarques générales sur les insultes qui visent à apporter une preuve diachronique pour leurs traitements en synchronie.

1. Cadre théorique ou une triple mise au point. Prédication seconde et détachement

Le point de vue adopté tentera d'articuler syntaxe (prédication), sémantique (axiologiques négatifs) et pragmatique (perspective énonciative et charge informationnelle de l'énoncé).

Si l'on part du principe que les phrases suivantes illustrent les voies les plus fréquentes de manifestation de l'insulte, on aura, d'une part :

- (1) *Luc n'a pas voté.* → *L'imbécile!*
 → *L'imbécile n'a pas voté (il croyait que ce n'était pas important)!*
 → *C'est un imbécile! Il n'a pas voté!*

Et, d'autre part :

- (2) *Luc, l'imbécile, n'a pas voté! / Luc n'a pas voté, l'imbécile! / L'imbécile, il n'a pas voté! Imbécile, tu n'as pas voté!, etc.*
*Cet / *l'imbécile de Luc n'a pas voté!*

Soit, deux types de moyen lexicaux utilisés : l'insertion, ou le détachement. Notre travail portera sur la deuxième réalisation.

La notion de détachement est l'objet de nombreuses études tant synchroniques que diachroniques et se trouve surexploitée du fait de son accessibilité : nous pouvons y accéder intuitivement sans pré-requis méthodologiques du fait de sa discontinuité perceptible à l'oral et à l'écrit. Les difficultés surgissent lorsqu'il faut identifier les différents types de détachement et lorsqu'il faut décrire leurs manifestations puisque l'on convoque des domaines linguistiques différents (syntaxe, sémantique, pragmatique) et l'on est contraint soit de revenir à des appellations lourdes de la tradition grammaticale teintée de rhétorique (apostrophe, apposition, épithète détachée, constructions « performatif » + complément du nom), soit de recourir à des paramètres très variés de nature (par ex. ordre de surface, structure informationnelle, statut cognitif)².

Pour contourner l'obstacle de cette hétérogénéité, il faut pouvoir disposer d'une catégorie générique englobante. Or, on ne peut la trouver que si l'on dissocie les opérations/relations linguistiques des constructions/réalisations linguistiques. Ainsi, si l'on part du principe que les opérations fondamentales sont la prédication, la détermination, la rection, la subordination et la coordination/juxtaposition³, alors les détachements qui impliquent des « axiologiques négatifs » directs (correspondant avant tout à un besoin communicationnel) relèvent de la prédication seconde. En effet, ces termes présupposent une dérivation, constituent une annexe, sont autonomes et ne participent pas à la prédication principale.

C'est seulement après avoir postulé la primauté de la prédication seconde en tant qu'opération commune pour toutes les réalisations en détachement (cf. (2) que l'on peut envisager leur étude par le biais d'approches différentes (syntaxiques et pragmatiques) et discerner différents niveaux d'analyse.

Tout d'abord, la prédication seconde justifie l'existence d'une fonction syntaxique optionnelle englobant tous les termes d'adresse (TA). Ceci revient à éviter les écueils des étiquettes multiples comme apostrophe et apposition et offre un traitement à dénominateur commun pour les deux notions. Ensuite, la prédication seconde implique un codage de l'information, donc un

2 B. Fradin (1988) distingue 6 types de détachements : construction topicalisée (*De cette histoire, il se souviendra longtemps*), construction détachée sans rappel (*L'armée, j'ai déjà donné*), construction à thème détaché (*Getty, il est difficile de parler à ses héritiers*), dislocation à gauche (*Le plateau, tu le mets où ?*), dislocation à droite (*Le jardinier l'a arrosée, la plante*), dislocation médiane (*Que Paul lui parle sur ce ton, à Marie, va nous attirer des ennuis*).

3 C'est l'avis de Forsgren, Erickson, Bloomfield, Wilmet.

développement informationnel hiérarchisé⁴. Si l'on tient compte de cette hiérarchisation, mais aussi de la situation discursive et de la psychologie des interlocuteurs (dissociation entre statut cognitif et statut informatif), il faut reconnaître qu'elle implique un dynamisme communicatif particulier, et induit, bien plus que les autres opérations, un traitement pragmatique particulier. Cette position est défendue par Blumenthal (1980) qui associe la prédication seconde à l'expression d'un rhème secondaire sur l'échelle des degrés du dynamisme communicatif⁵. Le rhème secondaire est ainsi distingué du rhème principal (rendu par les compléments, les attributs, les constructions clivées, un ordre des mots marqué et une prosodie spécifique). Cette distinction conduit à prendre en compte prioritairement le message et la syntaxe de celui-ci. Nous rejoignons sur ce point Blumenthal. Selon l'auteur, la syntaxe du message permet d'expliquer toutes sortes de contraintes et l'irrecevabilité des énoncés comme, par exemple, l'impossibilité d'antéposer la partie désignée traditionnellement comme apposition dans l'exemple suivant⁶:

- (3) *Madame X, médecin, est rentrée à Londres mardi soir 30 septembre après avoir passé près de 2 mois dans les prisons chiliennes.*
? Médecin, Madame X est rentrée à Londres mardi soir...

Le degré de dynamisme communicatif impliqué permet de faire la distinction entre termes d'appel et insultes. Nous rejoignons, une fois de plus, D. Lagorgette (2002: 128) qui explique que dans le cadre de l'insulte, « la fonction d'appel est aléatoire, d'autant plus que la valeur de vérité du syntagme choisi est l'objet même de la dénomination : si l'allocutaire reconnaît le GN comme vrai, il s'agira d'un terme d'adresse à valeur d'appel ; s'il le considère comme faux, il s'agira d'un terme d'adresse axiologique négatif, à valeur d'insulte ».

La fonction de l'insulte ne se réduit jamais à rappeler un référent, ce que fait majoritairement le TA dont le rôle essentiel est d'attirer ou de fixer l'attention de la personne à laquelle on s'adresse. En termes de dynamisme communicatif, en termes de charge informative, l'insulte véhicule donc une information plus complexe que celle des TA.

2. Rappel du principe de la déclinaison bicasuelle, de l'AF au MF

Les anciens textes relèvent d'une déclinaison, désignée comme bicasuelle, parce qu'elle oppose deux cas – le cas du sujet et le cas du régime (CS et CR). On connaît le principe : la flexion -s, -z, plus rarement -x, affecte tout constituant du syntagme nominal et une bonne partie des pronoms lorsque ceux-ci sont en fonction de sujet ou assimilée, soit le sujet à proprement parler, l'attribut du sujet et deux constructions définies majoritairement dans les ouvrages de linguistique médiévale comme apostrophe et apposition du sujet, que nous préférons examiner sous l'angle de la prédication seconde dont elles relèvent.

Le principe casuel décrit n'est cependant pas toujours maintenu : de nombreux manquements peuvent être aperçus dès les premiers textes. Une étude brillante de L. Schøsler (1984) montre que le système casuel ne représentait qu'un moyen parmi d'autres pour éclairer la fonction des divers éléments de la phrase et que la déclinaison garantissait à elle seule le sens de la phrase dans un nombre très réduit d'exemples détachés du cotexte et du contexte, comme dans les phrases sous (4) où la présence d'un verbe transitif implique plusieurs actants qu'il faut hiérarchiser :

- (4) *Ha! Las! Cist chevaliers a mort mon seigneur. (Artu, 224)*

4 Le développement informationnel peut, le cas échéant, rester non-formulé, mais il est nécessairement présupposé.

5 Firbas (1964: 267-280) est un des premiers à définir le dynamisme communicatif (Communicative Dynamisme): "By the degree of CD carried by a sentence element we understand the extent to which the sentence element contributes to the development of the communication, to which it pushes the communication forward.", définition souvent critiquée pour être trop intuitive, notamment par Dressler (1974) et, plus récemment par Schlobinsky (1992, 1996). Pour nous, le DC associe charge informationnelle, potentialité argumentative et force illocutoire.

6 Que nous empruntons à Blumenthal (1980: 36).

... si prist Artus son neuveu... (Men Reims 31 v)

Et li tiers freres fiert Lancelot sour son escu ... (Tristan pr, 136)

D'autres facteurs se chargent également de l'identification actancielle. Parmi les plus « évidents », on compte, la présence d'un verbe monovalent (5), les restrictions lexicales (6) ou la présence de pronoms personnels (7) :

- (5) *Et anchois que il fussent bien armé vint entr'eus uns chevlhers tous navrés qui dist au roi...* (Merlin suite, 300)
- (6) *Lors fist li rois metre l'enfant en un berchuel qui molt estoit bieus et riche...* (Merlin, suite, 57)
- (7) *Et le prist uns grans orage, si gros qu'il sembloit que la mers montast aus nues.* (Men Reims 13 v)

Au-delà de cette mise au point, L. Schøsler souligne un autre fait capital pour l'interprétation du phénomène de la déclinaison et pour comprendre son évolution de l'Ancien au Moyen Français : lorsque les marques de flexion affectent un syntagme en fonction de sujet ou assimilée, celui-ci peut être marqué de manière homogène (tous les constituants marqués par la flexion) ou non-homogène (un seul élément marqué au moins). En nous inspirant de ces réflexions, nous avons pratiqué, dans toutes nos études, la distinction entre des syntagmes « corrects », lorsque les marques de flexion affectent tous les constituants du syntagme ; des syntagmes « fautifs », dans le cas d'absence de flexion sur les constituants dans des fonctions qui requièrent le marquage, et, enfin, des syntagmes « mixtes », où au moins un constituant du syntagme apparaît fléchi. Le nombre de ces derniers augmente au fil des siècles et des phrases comme celles mentionnées sous (8) deviennent fréquentes dans les textes du Moyen Français :

- (8) *Et uns chevalier de Porto/ Nommé Perceval de Colongne / Fu li tiers*
(G. de Machaut, *Prise Alexandrie*, 207)
Gaires n'ot plouré quant ung chevalierz lui escrie... (Ysaïe le Triste, 13,5).
Mais gaires n'orent allés quant ungz chevalier par la les salue en disant.
(Ysaïe le Triste, 19,6).
Et trop bien lor avoit dit un chevaliers françois et nainnuiers qui se nonmoit messires
Wauflars de la Crois ... (Froissart, *Chroniques*, 370)

L'examen détaillé de ces syntagmes⁷ permet d'y voir une tendance à appréhender l'ensemble à travers seulement un élément considéré porteur de l'information morphosyntaxique. Ce transfert de l'information morphosyntaxique indique le passage d'une structure peu hiérarchisée à une organisation plus étroite des dépendances. Tout se passe comme si la présence d'une seule composante marquée suffisait pour postuler que le syntagme entier était fléchi. Il faut très certainement mettre en rapport ce fait avec celui de la présence de formes « hypercorrectes », formes redondantes d'un point de vue flexionnel de type *sires*, forme de CSS, ainsi que les formes « refaites », type *garçons*, CSS, dont le nombre va croissant dans la période du Moyen Français.

Parmi les traits qui séparent l'Ancien Français du Moyen Français, la tradition linguistique compte l'absence de déclinaison. Or, la ligne de démarcation est loin d'être nette et la lecture des textes⁸ livre des témoignages qui contredisent cette affirmation. À côté de textes où la déclinaison n'est présente qu'à titre de vestiges (*Le Roman de messire Charles de Hongrie*, *Le Roman du Chatellain de Coucy et de la Dame de Fayel*, *l'Histoire des tres vaillans princez Monseigneur Jean d'Avennes*, *l'histoire d'Erec en prose*, *Mabrien*, *Le Roman du Compte d'Artois*, *l'Histoire de Jason*, *Le Roman de Troyle*, pour ne citer que quelques-uns parmi ceux qui revendiquent la tradition arthurienne), on trouve des textes, où la déclinaison semble même mieux respectée que dans les textes de la période

7 Nous avons étudié (2001) tous les « mixtes » dans le roman d'*Ysaïe le Triste* en tenant compte, d'une part, du type de déterminant dans le syntagme, d'autre part, du type de Nc.

8 Notre examen porte sur des textes arthuriens et des chansons de geste tardives.

précédente et où les manquements aux « règles » de la déclinaison semblent obéir à des principes d'organisation de l'énoncé. Dans la majorité des cas, il s'agit de textes possédant un coefficient de littérarité très élevé. C'est le cas de *Bérinus*, *Ysaïe le Triste* et *l'Histoire des Seigneurs de Gavre*, les trois textes pris pour la présente étude. La déclinaison y est maintenue au singulier ; au pluriel, la flexion désigne seulement le nombre. Ce changement est le signe d'une organisation importante : il indiquerait que le nombre est devenu une catégorie plus importante que le cas.

Se posent alors plusieurs questions. Si le système est maintenu majoritairement au singulier, son rôle dépasse les besoins syntaxiques. L'examen de la répartition des marques flexionnelles par fonction syntaxique peut-il apporter des éléments de réflexion ? Un terme en fonction de sujet est-il plus « correct » (dans le sens défini *supra*) qu'un TA ? Étant des actes marginaux, les insultes sont-elles déclinables ou réfractaires à la déclinaison ? Si elles enregistrent des variations, cette variation suit-elle celle des autres Noms communs (Nc) ?

3. *Éléments pour une interprétation de la déclinaison dans les textes tardifs : déclinaison et charge informationnelle de l'énoncé*

La lecture attentive des textes a permis de noter que lorsqu'un élément est caractérisé par une certaine familiarité cognitive, lorsqu'un terme fonctionne en reprise référentielle totale ou partielle ratifiée⁹ d'un terme en amont, lorsqu'il participe au liage en tant que maillon d'une chaîne référentielle ou élément d'une chaîne anaphorique, lorsqu'il est accessible cognitivement et linguistiquement, soit, lorsqu'il fonctionne comme thème¹⁰, il peut apparaître non-marqué. À l'inverse : un terme non-connu, moins saillant, moins accessible cognitivement, soit un rhème, apparaît majoritairement marqué dans des fonctions qui exigent le marquage casuel.

Voici quelques exemples de chaînage (9) en guise d'illustration : les formes en gras indiquent la première mention et le maillon de reprise d'une chaîne référentielle ou anaphorique en amont lorsque celle-ci a été rompue suite à un croisement avec une autre chaîne ou suite à un changement de période (paragraphe) :

- (9) « *Se Dieus t'ait, fait Merlins, quant tu serras grans, que serroies tu le plus volentiers ?* »
– Fait **ly enffes** : « *Ungs egles !* » – Et pour quoy ? fait Merlins. – Pour che, fait **l'enffant**, qu'il volle ou il voet et se combat volentiers as aultres oisiaux en l'air.
(Ysaïe, § 22, l.39)

Ly sires de laiens et le dame leur fist moult bonne chierre, mais oncques ne lez vot herbergier, tant que Trons fust en son hostel, n'en lieu ou elle le peust veoir, pour le laideur de lui. Sy le couvint enfermer en le cambre Ysaïe et la donner a boire et a mangier. Aucques tost après mist on les tables. Si fist **le seigneur de laiens** asseoir le damoiselle estrange et puis s'assist encontre lui et après fist seoir Ysaïe et sa femme.
(Ysaïe, 52,65)

§389...et sçot veritablement que par la on avoit emblés son tresor. Si ot grant merveille et moult fut esbahis comment on pouoit en telle maniere ce carrel avoir fait et compassé, puis dist que point ne plaidroit son dommage, mais qu'il peüst tenir celui qui son **larrecin** avoit fait. §390 « Sire », dist Prudens, « je vous asseür que, se jamaiz il y revient, je le prendray en telle maniere qu'il n'en pourra eschapper ; mais sagement convendra exploitter, car vous pouez bien savoir sanz doute que **le larron** est soubtilz et malicieux et grant cure prent de lui garder... (Bérinus, 389-390, 387)

L'opposition entre le thème et le rhème est graduelle ; intégrée dans la notion de dynamisme

9 Cf. S. Prévost (2003 : 102), Fuchs et Marchello-Nizia (1998).

10 La notion est, certes, très controversée, à cause de son statut cognitif et de son accessibilité (accessibilité par reprise référentielle ?, accessibilité par reprise totale ou partielle ?). Son statut informationnel suscite également des commentaires : la reprise peut être référentielle mais aussi fonctionnelle. Dans ce deuxième cas, beaucoup d'auteurs estiment que l'information véhiculée par le terme est plus importante et parlent de topique.

communicatif, elle se traduit en termes de degrés. La valeur thématique et /ou rhématique n'est pas stable : elle varie selon le rôle de l'élément concerné dans le message. On peut avoir plusieurs thèmes ou plusieurs rhèmes dans un message ; ce qui les distinguera les uns des autres sont les différents degrés de dynamisme communicatif qu'ils reflètent. Ces degrés peuvent être matérialisés dans les textes médiévaux par le choix entre une forme « fautive », « correcte »/ « hypercorrecte »/ « refaite », ou « mixte ».

L'étude scrupuleuse de toutes les formes nominales en fonction de sujet ou assimilée dans *Ysaïe le Triste* confirme cette interprétation. Comme on le voit dans le tableau qui suit, un terme en apposition du sujet, un TA et un terme en fonction d'attribut du sujet, sont plus « corrects » dans le maintien de la déclinaison que les termes utilisés en fonction de sujet :

Tableau 1 : Pourcentage des N ms.sg. respectant la déclinaison dans *Ysaïe le Triste*

Sujet ¹¹	Attribut du Sujet	Apposition du Sujet	Apostrophe
62,2%	93,5%	98,2%	92,7%

Or, l'attribut est, par essence, rhématique et possède un DC plus élevé que les autres composantes du prédicat¹². Le nom en apposition est *a priori* rhématique, mais connaît des degrés de variabilité lorsqu'il faut distinguer l'apposition équivalant à un arrière-plan de celle qui est causative ou concessive¹³. Quant aux termes en fonction de sujet, ils peuvent être thématiques ou rhématiques ; ils sont, on le voit, moins « corrects » que les attributs, appositions et apostrophes. Nous avons examiné tous les sujets en reprise d'un Nc en amont : 83,6% des cas adossent des formes « fautives ». En revanche, un sujet qui n'est pas le résultat d'une reprise comme, par exemple, le sujet sans verbe (10), apparaît « correct » dans 91 % des attestations, soit dans les cas où il est, par essence, rhématique :

- (10) ... *que quant ont congié de leur souveraine, elles vont aussi coïement que nues et aussi tost que **vens**...* (*Ysaïe*, 10, 50)

4. Les insultes en diachronie

Nous renvoyons aux travaux de D.Lagorrette pour tous les détails concernant l'évolution de la notion de T.A., les statuts de ces termes, leur repérage et délimitation¹⁴, les critères pour leur identification. Il nous semble que les mêmes précautions s'imposent et doivent être prises en compte dans le cas de l'insulte. Dans nos textes, TA et insultes sont en détachement et se trouvent au début de l'énoncé. Ils relèvent de la prédication seconde et sont, conformément à la nature de cette opération, rhématiques par essence.

Sur le plan de la variation sémantique, les insultes relevées ne sont pas très différentes de la « brochette » habituelle que l'on trouve dans des ouvrages qui s'attachent au recensement des formes (Crouzet-Pavan & Verger 2007, Delumeau 1983, Gonthier 2007).

4.1. Formes « correctes » et « mixtes »

D'un point de vue morphologique, nous avons dénombré 89% de formes « correctes » et « mixtes ». Témoins, les énoncés sous (11) :

11 Quelle que soit sa position dans la phrase.

12 Blumenthal (1980 : 27).

13 Blumenthal (1980 : 35-48).

14 C'est là, un problème souvent occulté ou ignoré. Comme le souligne souvent D. Lagorrette, dans l'absence de textes normatifs et de documents épilinguistiques, et compte tenu de l'absence de ponctuation dans les manuscrits, ces termes exigent, avant d'être traités, une comparaison de l'édition de travail avec le manuscrit ayant servi de base à cette même édition. Aussi avons-nous comparé les éditions critiques des trois textes étudiés avec les manuscrits de base.

- (11) *Or dist le contes que ly ermites estoit a le croix, l'enfant en son brach regarde moult le nef pour che qu'elle estoit si bielle. S'est chourouchié de che qu'elle est a secque terre, car bien samble qu'elle est perdue. D'autre chose lui anoie que lez dames ne viennent. Ly enfes qui dormoit s'esvelle et pleure trop haultement. Gaires n'ont ploré quand ung chevaliers lui escrie: « **Leres ermites**, vous le metterés jus!» (Ysaïe, 13, 6)*
*Voire, Agrevain, fait ly ermites, trop estes oultrageux; vous ne ressemblés mie Gahariet ne Gauvain vostre frere. – Certes, **vilain sodomittes**, ce ne vous vault.» (Ysaïe, 13, 22)*
*«Certes, fait ly souverans d'eux, **crapaus bochus et musiaux contrefais**, en despit de ce que tu t'en es avanchiés de parler, se besogne en vaudra pis.» (Ysaïe, 40, 54)*
*Quant le portier vit Ysaïe, lors l'ahert en disant: «Par Sainte Crois, **ribaues estrumellés**, vous widerés hors.» En ce disant le boutoit par derriere et Ysaïe l'ahert par ung brach et le touppie deux tours entour soy, et au tiers le flastit contre un dez piliers du palais... (Ysaïe, 155-1, 16)*
*«Or va, dist elle, **bastars**, que je prie tous mes Dieux que je soye vengie de ton corps ains que tu revienngnes.» (Ysaïe, 379, 5)*
*«**Lais deables**, jamais mal ne me feras, de ty maintenant prendray vengeance!» (Ysaïe, 526, 19)*
*«Diradés, **fieulx de putain**, tu te fais renommer que tu es sy vaillans, sy as peur d'un chevalier seul...» (Ysaïe, 582, 12)*
*... le corps qui la gisoit lui fu au devant tout droit par ou il devoit issir et s'escria a haute voix: «Que c'est, **filz a putain, lierres mauvais**, cuides tu embler ma char et emporter par devant moi?» (Bérinus, 269, 12)*
*«Tais toy, **gloux**, ce dist Maligans, car je n'ai cure de tesbourdes, ains comperras chier ta folie.» (Bérinus, 285, 22)*
*– O **tresmauvaise putte**! vous et votre bastars, saillés hors de ma maison. (Gavre, 2, 4)*
*– Tais toy, **glous desloyal**, assés advient et advenra que ung pou de pluie abat grant vent. (Gavre, 16, 46)*

Quelques rares cas attestent des suites d'insultes (12). On note alors que le deuxième terme dans la suite peut adosser une forme «fautive» par rapport au marquage flexionnel attendu :

- (12) ... *et en fery Galopin enmi la poitrine et lui dist: «Filz a putain, **glouton**, dont te vient telle hardësce de si follement parler?» (Bérinus, 348, p. 342)*

Comment expliquer ces cas ?

4.2. Formes «fautives»

Si l'insulte est rhématique par essence comment rendre compte des 11% de formes «fautives» ?

Ces cas sont particulièrement visibles dans des contextes de forte ironie où il s'agit de stigmatiser en ayant recours à une catégorie dévalorisée attestée comme telle. Le plus souvent, il s'agit de termes à double sémantisme qui sont soit des identificateurs d'une catégorie, soit des identificateurs flous (approximatifs, voire à valeur inversée). En guise d'illustration, on peut comparer les différents usages d'un terme comme «vassal», qui peut être utilisé en tant que TA (pour indiquer un homme placé sous la dépendance d'un autre), et en tant qu'insulte (pour marquer l'infériorité de l'allocutaire vis-à-vis du locutaire). Dans *Ysaïe*, les formes *vassaulx*, *vassaux*, *vassaus* comptent parmi les TA les plus fréquents. L'exemple (13) illustre un cas où le même terme - *vassal*, forme «fautive» - sert à offenser et constitue un outrage. Afin d'éviter les longueurs de la citation, voici les informations récupérées du contexte : c'est la deuxième partie du roman ; *Ysaïe* est désormais reconnu comme «roi» ; il est à la tête d'une grande armée et cherche à délivrer le roi Yrion retenu prisonnier des

Sarrazins. Il fait une halte au château d'Englier des Sept Prés. À l'heure du souper, arrive un écuyer envoyé par un des ennemis d'Ysaïe :

- (13) *Lors s'approche de Ysaïe et dist: « **Vassal**, dont estes vous? » Et Ysaïe prent un grant baston qui appoyoit a une paroit delés lui sy le lieuve et fiert l'escuier sy grant cop sur le chief que le sanc lui fist rayer du nes, des yeux, et des orrelles et de le bouche, et sy l'estourdy sy qu'il chey a terre...[...] Et dist Ysaïe: « **Ungz vassaux** doit servir d'un baston ». [...] Et Ysaïe lui dist: « Je te donnay oire d'un baston pour che que sans saluer parlas a my, et c'est le maniere de no païs; et se ne fust pour l'amour de no hoste, en despit de tes maistres, je te coppaïsse une oreille et le nes et ung puing, sy leur diras que de chy ne partirons jusque a che que bon nous samblera, car le païs n'est point leur... (Ysaïe, 494, p. 321-322)*

La même recatégorisation, la même inversion des valeurs sémantiques lexicales est visible dans (14) où Aigre, le roi déchu, est insulté par des voleurs et dans (15) où Aigre insulte à son tour un roi félon :

- (14) *Et les larrons quant il virent Aigre mengier si bonnisement si le regarderent a merveille, de quoy il avint que li maistre d'eulx tous ne se pot taire, ains dist: « **Vassal**, il a en vous bonne aide a une escuelle widier ne voz dens ne sont pas pourries, ains scevent bien mourre et maschier... » Mais onques pour chose qu'il lui dist Aigres ne laissa son mengier ne son boire. Et quant ce vint après disner, le maistre dist: « **Vassal**, or paieez vostre escot... » 281 Quant Aigres entendit le cuvert, si fu moult aïres et commença a escauffer d'ire... (Bérinus, 280, pp. 266-267)*
- (15) *Quant Aigres vist le roy, si s'apoucha de lui, dont le roy en ot grant despit, si lui dist: « **Vassal**, moult estes outrecuideiez, qui cy vous embatez sur nous si faittement; ne vous n'estes mie courtoiz, ains avez fait grant villenie; si le comperrez chierement, et vous gardez, car je vous deffy. » (Bérinus, 343, 17)*

Les Nc « valet » et « garçon » connaissent la même variation. Le N « valet » est majoritairement « correct » dans les fonctions qui exigent le marquage dans *Ysaïe* ; on ne trouve qu'une seule forme « fautive » lorsqu'il est employé comme TA (§81, 2) ; en revanche, lorsqu'il est utilisé en tant que terme péjoratif (cf. l'actuel « valetaille »), il peut revêtir une forme « fautive ». Dans *l'Histoire des Seigneurs de Gavre*, *garchon*, à l'origine CRS, est la forme utilisée pour l'insulte ; dans les autres emplois qui demandent une forme de CSS, on utilise la forme déclinée « correcte » *gars* ou la forme « refaite » *garçons* (parfois graphié *garchons*) :

- (16) *Quant Loÿs de Gavres entendy le chevalier quy ainsy l'aloit manechant, et que tant inhumainement voloit traittier la noble demoiselle luy dist: - Vassal, va, sy monte sur ton destrier, car puisque par doulceur ne veulz rendre la damoiselle il te convient deffendre le droit que tu y pretens a avoir; car se tost ne t'avanches, je te passeray ceste lance au travers corps, car ta vye m'est tant desplaisant a voir que, se hontes n'estoit a moy, et aussy pour ce que je te voy de piet, ja t'eusse fait separar l'ame du corps. Le chevalier, oyans les grans et fieres menaces que luy faisoit le jouvenel, respondy: - o tu, **garchon orgueilleux** et plain d'outrecuidance, trop te hastes de pourchassier ta mort... (Gavres, 10,25)¹⁵*

La situation semble identique dans le cas de la (com)plainte où le protagoniste s'adresse des reproches (17) :

- (17) *Mais bien sachiez que pou y dormi, ains pensa moult ad ce que son ante lui avoit dit, si se plaingnoit et lamentoit: « **Laz! Meschant**, pour quoy suis je cy venus? » (Bérinus, 362, 15)*

L'insulte participe à l'identification référentielle de manière prédicative forte. C'est ce qui permet

15 Faute de place, nous ne pouvons pas commenter les rapports complexes entre les N *vassal*, *chevalier*, *jouvenel* et *garchon* de cet exemple. Le réseau sémantique auquel ils participent constitue néanmoins un argument en faveur de l'hypothèse proposée.

de la distinguer de la manière attributive qui est faible ou plus faible, en termes de degrés de DC. Si cette identification est exempte de familiarité cognitive et repose sur des concepts, si elle est stricte, elle n'implique aucune reprise, le terme utilisé apparaît alors doté de flexion. Il est alors « correct » d'un point de vue casuel. En revanche, si l'identification référentielle repose sur une vision propre au locuteur et dépend de son savoir empirique, si elle est transgressive (13, 14, 15) ou flottante (16), sa « rhémacité » est alors variable en fonction de l'expérience du locuteur. Les termes négatifs utilisés dans l'insulte sont alors l'objet d'une reprise mémorielle ou linguistique et apparaissent non-marqués (autrement dit « fautifs ») dans l'énoncé. On peut comprendre le degré de dérision de l'insulte *nain contrefait* (18) que Driadés adresse à Tronc, seulement si l'on tient compte de l'information livrée quelques lignes avant : elle montre que celui qui insulte est lui-même un ... « nain défiguré » :

- (18) «...et cieulx Driadés est ungs petis nains aussi petis que je sui, et est si fort que c'est mervelles.» [...] Et Troncq descendy du cheval, et quant Driadés perchut Tronc sy dist: - Es tu la, **nain contrefait**, desfiguré ou despit de nature, qui tant as fait morir de boins chevaliers...(Ysaïe, 582, 10)

5. Conclusion

L'examen des insultes en prédication seconde a permis de vérifier l'hypothèse de l'influence des opérations de thématization et rhématisation sur la répartition des marques flexionnelles et, partant, celle d'un usage de la déclinaison corrélé plutôt à la charge informationnelle de l'énoncé qu'à l'identification actancielle de celui-ci. Ainsi s'expliquent, d'une part, la présence essentielle de formes fléchies dans le cas de l'insulte directe en diachronie, d'autre part, la présence de formes non-fléchies (« fautives » selon l'étiquette adoptée) dans au moins trois cas, tributaires de thématization : lorsque le terme insultant figure dans une suite d'insultes, lorsqu'il est l'objet d'une reprise effective (en présence d'un terme en amont) et dans le cas d'inversion de la valeur sémantique de base du terme utilisé pour insulter.

Cette analyse repose sur la prise en compte de l'opération de prédication seconde qui se trouve à la base de la réalisation de l'insulte en diachronie. En effet, les textes médiévaux examinés montrent que l'insulte est exprimée majoritairement *via* le détachement. L'opération linguistique impliquée est alors celle d'une prédication seconde. Comme dans les autres cas où une telle opération a lieu, le message véhiculé est de type rhématique, mais obéit également à des contraintes pragmatiques qui engendrent différents degrés de rhématisation. Il faudrait pouvoir comparer et chiffrer les attestations d'insultes en prédication seconde avec celles des insultes en prédication première¹⁶ pour confirmer le rôle joué par la déclinaison. À l'étape actuelle de nos recherches, on peut déjà reconnaître que les marques de flexion casuelle peuvent fournir des informations sur la stratification énonciative à laquelle l'insulte participe.

16 Comme dans: *Quant je fuz un pou grant et fourni, le traïstre me mist a un mestier dont neant ne savoie, car il m'envoioit au bois garder ses chievres et ses moutons; mais chascune nuit, quant je revenoie a l'ostel, j'en avoie perdu deux ou trois, dont l'estoie batuz et formenez. A ce point estoit le glout sire du païs ou nous demourions, car il avoit acheté du grant avoir que ...* (Bérinus, 2, 427-14-15).

TEXTES INTERROGÉS

Ysaïe le Triste, roman arthurien tardif, éd. A. Giacchetti, Presses de l'Université de Rouen, (1989). Texte comparé avec le texte du ms 2524 Darmstadt.

Bérinus, éd. R.Bossuat, Paris, SATF, (1933). Texte comparé avec le texte du ms. 777, BN.

L'Histoire des Seigneurs de Gavre, éd. R.Stuip, Paris, Champion, (1993). Texte comparé au texte du ms 10.238, Bibliothèque royale, Bruxelles.

Base de Données : Base de Français Médiéval, txm.bfm-corpus.org

BIBLIOGRAPHIE

- BLOOMFIELD L., (1983). *An Introduction to the Study of Language*, John Benjamins.
- BLUMENTHAL P., (1980). *Le système du message*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- CAPIN D., (2001). *Étude linguistique d'Ysaïe le Triste: morphologie nominale et verbale*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux 3, 3 vol.
- CAPIN D., (2004). « Étude linguistique d'Ysaïe le Triste: une nouvelle approche du Moyen Français » in : M^{re}. Jesús Salinero Cascante & I. Iñarrea Las Heras (dir.). *El Texto como Encrucijada. Estudios Franceses y Francófonos*, Universidad de La Rioja, vol II, 295-309.
- CAPIN D., (2006). « Thématisation ou rhématisation : essai d'interprétation des marques de flexion casuelles dans un texte du Moyen Français. Le cas d'Ysaïe le Triste. », in D.Lagorgette & M.Lignereux (éds). *Littérature et linguistique: diachronie /synchronie. Autour des travaux de Michèle Perret*, CD-Rom, LLLS, Université de Savoie, livre 7, 11-33.
- CROUZET-PAVAN E. et VERGER J. (dir), (2007). *La dérision au Moyen Âge, De la pratique sociale au rituel politique*, PUPS.
- DELUMEAU J. (dir.). (1983). *Injures et blasphèmes*, Imago.
- DRESSLER, (1974). « Funktionelle Satzperspektive und Texttheorie », in : Daneš, *Papers on Functional Sentence Perspective*, La Haye / Paris, 87-105.
- ERIKSSON O., (1993). *La phrase française. Essai d'un inventaire de ses constituants syntaxiques*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis.
- FIRBAS J., (1964). « On Defining the Theme in Functional Sentence Analysis », *Travaux de linguistique de Prague*, 267-280.
- FORSGREN M., (1993). « L'adjectif et la fonction d'apposition : observations syntaxiques, sémantiques, pragmatiques », *L'Information grammaticale*, 58,15-22.
- FRADIN B., (1988). « Approche des constructions à détachement – La reprise interne », *Langue française*, 78, 26-56.
- FUCHS C. & MARCHELLO-NIZIA C. (dir), (1998). Les opérations de thématisation en français, *Cahiers de Praxématique*, 30.
- GONTHIER N., (2007). « *Sanglant Coupaul!* » « *Orde Ribaude!* » *Les injures au Moyen Âge*, PUR.
- LAGORGETTE D., (2002). « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale? », in : D. Lagorgette et P. Larrivée (éds). *Représentations du sens linguistique*, Muenchen, Lincom Europa, 121-137.
- LAGORGETTE D., (2003). « Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique de discours marginalisé », *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, Universidad Complutense

de Madrid, 171-188.

PRÉVOST S., (2003). «Détachement et topicalisation: des niveaux d'analyse différents», *Cahiers de Praxématique*, 40, 97-126.

SCHOSLER L., (1984). *La déclinaison bicasuelle de l'ancien français*, Odense, Odense University Press.

RUWET N., (1982). *Grammaire des insultes et autres études*, Éditions du Seuil.

WILMET M., (1997). *Grammaire critique du Français*, Duculot.

SUR UNE MARQUE MORPHOLOGIQUE

DE LA FONCTION ADVERBIALE

JEAN-CLAUDE ANSCOMBRE

DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE - CNRS-LDI

1. Introduction

L'immense majorité des travaux sur les exclamatives réduisent ce phénomène aux manifestations de type *Quel imbécile!*, *Ignare!*, *A d'autres!*, *Santé!*, etc. En fait, si l'on voit l'exclamative comme étant plus généralement l'expression d'un haut degré, les manifestations ci-dessus apparaissent aussitôt comme en étant un des modes de réalisation, mais non le seul. L'expression d'un haut degré peut aussi être réalisée par le biais de certaines constructions, ainsi la sous-classe des tournures N_1 de N_2 de type *cette saloperie de ballon*, *ton crétin de chef*, etc.¹, ou encore *traiter de X*², qui fait systématiquement de *X* une caractérisation négative et de type exclamatif. Il ne semble pas non plus outré d'interpréter *faire l'idiot* comme signifiant 'faire quelque chose qui fasse dire (*Quel idiot!*)'. Certaines de ces constructions se sont même lexicalisées, ainsi *dire merci*, *dire amen à tout*, *faire vinaigre*, *boire à la santé*, *donner du monsieur* (*gros comme le bras*), etc.³. Les deux phénomènes mentionnés ci-dessus relèvent de la syntaxe et du lexique respectivement, ce qui amène à poser la question d'une éventuelle marque morphologique pouvant remplir la même fonction. C'est à l'étude d'un phénomène susceptible d'être interprété comme une telle marque morphologique qu'est consacré le présent travail, qui reprend et prolonge Anscombe : 2009d (sous presse).

2. Les données

Elles sont simples : de très nombreuses locutions du français exhibent un -s terminal qui semble être à première vue un pluriel, qui est distribué selon une répartition apparemment erratique, et dont la raison d'être ne saute pas aux yeux. En voici un bref échantillonnage : (*présenter*) *ses hommages*, (*présenter*) *ses meilleurs vœux*, *faire ses adieux*, (*adresser*) *ses félicitations*, (*exprimer*) *ses regrets*, *jurer ses grands dieux*⁴, *faire ses compliments*, *faire des salamalecs*, *se faire avoir dans les grandes largeurs*, *avoir les foies*. Plus les tournures averbales : *A vos souhaits*, *Mes compliments*, *Mes remerciements*, *Mes sentiments les plus respectueux*, *Salutations distinguées*, *Toutes mes condoléances*, *Tous mes vœux (de bonheur)*, *Joyeuses fêtes*, etc.

On peut, bien entendu, penser qu'il s'agit d'expressions plus ou moins figées, et donc provenant d'une époque et d'un stade de la langue où ce -s final avait clairement un sens et une raison d'être. J'ai montré dans Anscombe : 2010, sur les cas de *jurer ses grands dieux*, *faire ses adieux*, (*présenter*) *ses meilleurs vœux* et *Mes félicitations* que cette thèse d'une survivance d'une étape antérieure de la langue n'était pas défendable dans le cas qui nous occupe⁵. J'étudierai ici le cas *faire des salamalecs*, i.e. 'faire des manières, faire des politesses exagérées' en français contemporain, sens

1 Elles ont été étudiées par Milner : 1978. Voir aussi Anscombe : 1979a.

2 Cf. Anscombe : 1979a, 1979b.

3 Cf. sur ces différents types de construction Anscombe : 1985.

4 Dans cette liste, la présence d'une parenthèse signale que l'expression existe aussi sans le verbe.

5 Thèse favorite de nos grammaires, qui repose sur l'hypothèse implicite qu'il peut y avoir en langue des éléments qui ne font pas partie du système.

qui n'est obtenu qu'au travers d'un -s qui assimile le syntagme nominal à un pluriel. L'origine de cette expression est bien connue : il s'agit de la salutation arabe *as-salaam* 'alayk 'paix sur toi'. Il est attesté très tôt, mais semble n'être au début qu'une citation par emprunt. On trouve dans un texte du XVI^e siècle, mentionné par plusieurs auteurs : « ...sans dire autre chose que leur salamalec ou Dieu vous gard... » (Guillaume Postel, *La République des Turcs*, 1559). Le terme n'est guère attesté avant le début du XVIII^e siècle, époque à laquelle il a le sens de 'salut qu'on adresse à quelqu'un, du moins selon Hatzfeld et Darmsteter⁶, qui citent à l'appui une phrase de Scarron : « ... Après avoir, comme très sage, Avec grande crainte et respect Dit par trois fois salamalec... » (*Le Virgile travesti en vers burlesques*, 1705). Ce sens strict de salut s'est maintenu tout au long du XVIII^e siècle : « ... Salut à la Turquie, qui signifie, Dieu vous garde; on s'en est servi fort longtemps à Paris dans la débauche, pour saluer une personne en buvant à sa santé... » (Trévoux:1743-1752)⁷; « ... Terme Arabe, qui signifie, La paix avec vous. Révérence profonde. *Il m'a fait un grand salamalec*. Il n'est que du style familier... » (*Dict. de l'Académie*, 1762,1798); « ... C'est un terme arabe, qui signifie, *la paix avec vous*. Dans la langue française, où on l'a adopté, il veut dire, *révérence profonde*. « Il m'a fait un grand salamalec... » (Féraud)⁸. Vers le milieu du XIX^e siècle, il commence à prendre un sens ludique : 'révérence profonde (fam.)' selon Wailly (1855)⁹; « ...révérence profonde. Fam. Se dit par plaisanterie... » (Nodier, 1844)¹⁰; « ...Terme emprunté de l'arabe, qui signifie, *La paix soit avec vous*. Révérence profonde. *Il m'a fait un grand salamalec, de grands salamalecs*. Il est familier et ne se dit que par plaisanterie... » (*Dict. de l'Académie*, 1835, 1878). Vers la fin du XIX^e siècle, le sens actuel apparaît et élimine le sens premier : « ...1° Terme de plaisanterie. Au sens propre, qui n'est plus usité, salut. 2° Aujourd'hui et dans le style familier, révérence profonde, politesse exagérée. Faire de grands salamalecs... » (Littré, 1872); « ... Terme emprunté de deux mots arabes, qui signifient Salut sur toi. Révérence profonde. *Il m'a fait un grand salamalec, de grands salamalecs*. Au pluriel, il se dit de Compliments outrés, avec affectation de déférence. Il est familier dans les deux sens et ne se dit que par plaisanterie... » (*Dict. de l'Académie*, 1932-35).

Le dictionnaire de l'Académie 1932-35 n'est pas totalement fiable, dans la mesure où la comparaison avec le Littré de 1872 montre un caractère résolument conservateur et en retrait par rapport à l'usage. On remarque donc un saut à la fois quantitatif et qualitatif à la fin du XIX^e siècle : on passe d'une formule plaisante pour signifier 'salut', tant au singulier qu'au pluriel, à une formule uniquement au pluriel et de sens clairement péjoratif. Invoquer un processus de figement ne résout pas le problème pour autant, car il n'explique aucunement le choix du pluriel face au singulier, ni l'apparition d'un sens péjoratif. Sens péjoratif qu'on retrouve entre autres dans l'exclamative *Que de salamalecs!*, qui n'existe pas non plus au singulier.

Il ne s'agit pas là d'un cas isolé, comme argumenté dans Anscombre : 2009d. En voici un autre, celui de *remerciement* dans *Tous mes remerciements*. Là encore, le pluriel est étrange : en effet, une formule proche est *Toute ma reconnaissance pour ce que vous avez fait*, formule qu'on imagine mal au pluriel – *Toutes mes reconnaissances*... de fait, le mot apparaît d'abord au singulier – il remplace un ancien *remerciation* – dans *faire un remerciement* (Richelet, *Dictionnaire françois*, 1680). Toujours au singulier, il signifie ensuite 'compliment, témoignage de reconnaissance', en particulier 'discours de réception à l'Académie' (Furetière, 1690; Trévoux, 1743-1752). Dès la fin du XVII^e siècle, une division apparaît : à côté de *faire un remerciement* et *Cela valait bien un remerciement* (*Dict. de l'Académie*, 1694, 1718, 1740, 1762, 1798; Féraud critique, 1787), apparaissent des formules au pluriel : *Très humbles remerciements* (*Dict. de l'Académie*, 1694, 1718, 1740, 1762, 1798), *faire ses très*

6 *Dictionnaire général de la langue française*, 1932, s.v. *salamalec*.

7 *Dictionnaire universel français et latin*.

8 *Dictionnaire critique de la langue française*, Abbé Féraud, 1787.

9 *Vocabulaire français*.

10 *Vocabulaire de la langue française*.

humbles remerciements (Féraud critique, 1787)¹¹. Dès le XIX^e, le pluriel s'impose, sans véritable raison apparente : *faire ses remerciements*, *Bien des remerciements*, *Mille remerciements* (Dict. De l'Académie, 1835, 1878, 1932-35 ; Hatzfeld & Darmsteter, 1932), même si subsistent quelques archaïsmes comme *une lettre de remerciement*.

Dernier cas, que je ne ferai qu'évoquer : celui de (*se faire avoir*) *dans les grandes largeurs*. Si la formule est à rapprocher de *en long et en large* 'en tout sens', et de *large* 'abondant, généreux', elle n'en est pas moins surprenante : un objet ne possède en principe qu'une largeur. Il s'agit donc visiblement de l'expression d'une intensité – cf. *en long*, *en large et en travers*¹². Nous reviendrons plus avant sur ce point.

Un fait supplémentaire est très intrigant : un phénomène analogue se retrouve dans d'autres langues indo-européennes. *Analogue* n'est d'ailleurs pas le mot qui convient : il faudrait fait dire en fait *identique*, puisqu'il se manifeste de la même façon, *i.e.* par un mystérieux -s final.

L'espagnol n'est en effet pas en reste : l'expression française *en mettre sa main au feu*¹³ peut se traduire en espagnol par *poner la mano en el fuego*, mais aussi par *poner las manos en el fuego*, hors toute logique. Dans le même ordre d'idées, *poner lengua en uno* 'parler mal de quelqu'un' existe également sous la forme *poner lenguas en uno*, sans explication apparente. De même, si on peut trouver une certaine logique à *ponerse las pilas* 'se préparer en vue d'un effort'¹⁴ de préférence à *ponerse la pila*¹⁵, le même type d'explication échoue à rendre compte de *calentar motores* 'se préparer en vue de quelque chose'. À partir de *prisa* 'hâte', l'espagnol familier a formé la locution vulgaire (*ir + andar*) *cagando prisas* 'se manier la rondelle'. Et pourquoi dit-on *hacer las paces* 'faire la paix' ? Ajoutons que, comme le français, l'espagnol possède un nombre non négligeable de 'formules de politesse' porteuses de ce même inexplicable -s : *Buenos días*, *Buenas tardes*, *Buenas noches*, *Felices fiestas*, *Saludos*, *Gracias*, etc. Enfin, certaines locutions adverbiales sont curieuses : sur *gato* 'chat', l'espagnol a formé *a gatas* 'à quatre pattes', et sur *punta* 'pointe, extrémité', (*andar*) *de puntillas* '(marcher) sur la pointe des pieds'. Et bien que nous n'ayons qu'un seul nez (= *nariz*), cela n'empêche pas de trouver qu'il fait par exemple un froid *de narices* 'extrême', dont on peut d'ailleurs en avoir, s'il dure par trop longtemps, *hasta las narices* 'jusque-là'.

Des phénomènes semblables sont repérables en anglais. Outre l'existence de la structure *That creep of your brother* 'ton abruti de frère'¹⁶, et de la construction *to call somebody an X* qui correspond bon an mal an à 'traiter quelqu'un de X' (*he called me a liar*), on trouve également des entités lexicales pourvues de notre fameux -s. Des locutions verbales d'une part : *to call it quits* 'crier stop', *to go bananas* 'devenir/être dingue', *to be bugs* 'être cinglé', *to go halves* 'faire cinquante-cinquante', *to give the creeps* 'donner la chair de poule', etc. Sans compter un grand nombre de formules du type de *Greetings*, *Best wishes*, *Congratulations*, *Jeepers creepers*, *Beans*, *Rats*, *Heavens*, *Regrets*, etc. Et pour finir quelques bizarres constructions telles : *Whereabouts...?*, *for x'sakes*, *How's about...?*, et bien d'autres encore.

Une première conclusion s'impose : il s'agit bel et bien d'un phénomène général, qui semble tourner autour de la notion d'intensité, et dont le fait qu'il soit commun à plusieurs langues suggère une origine commune.

11 Notons chez Rousseau, en 1760, l'usage du singulier : «...Il faut que vous vous contentiez...de mon très humble remerciement...».

12 Cette locution semble récente, et vraisemblablement d'origine argotique.

13 Survivance d'une des versions du jugement de Dieu.

14 Lit. 'se mettre les piles'.

15 L'idée serait que les appareils ont souvent plusieurs piles.

16 On notera le parallèle des constructions anglaise *that creep of your brother* et espagnole *el tonto de tu hermano* face au français *ton abruti de frère*.

3. L'interprétation par un pluriel

Ce phénomène, qui n'a pratiquement jamais été étudié¹⁷, a souvent été ramené à une simple marque de pluriel destinée à marquer une intensité. L'hypothèse n'est nullement absurde: le français se sert de marques de pluralité comme intensificateurs: *Mille mercis!*, *Je te l'ai dit vingt/cinquante fois*, *Par tous les saints du paradis!*, *On les compte par centaines*, *faire les cent pas*, *faire les quatre cents coups*, où les marques morphologiques de pluriel ne sont pas à interpréter comme un pluriel sémantique, mais comme des intensifieurs. En disant *je te l'ai dit vingt fois*, *p*, on ne rappelle pas les vingt énonciations précédentes de *p*: la tournure équivaut à: *je te l'ai souvent/déjà dit*. De même, *Par tous les saints du paradis* – formule quelque peu obsolète – n'évoque pas l'ensemble des saints connus, mais renforce l'exclamative. On ne pourrait d'ailleurs pas, dans cette tournure, substituer à *tous* des quasi-synonymes comme *l'ensemble de* ou encore *la totalité de*¹⁸. Certaines langues utilisent le redoublement à la fois comme intensifieur et comme pluriel sémantique. Dans de telles langues, petit-petit = 'très petit', et homme-homme = 'des hommes, beaucoup d'hommes'. Rien en théorie ne s'oppose donc à cette hypothèse. D'autant plus qu'elle explique à moindres frais une bonne partie des phénomènes signalés. Ainsi pour le français: (*présenter*) *ses hommages*, (*présenter*) *ses meilleurs vœux*, *faire ses adieux*, (*adresser*) *ses félicitations*, (*exprimer*) *ses regrets*, *jurer ses grands dieux*, *faire ses compliments*, *faire des salamalecs*, *se faire avoir dans les grandes largeurs*, *avoir les foies*, *A vos souhaits*, *Mes compliments*, *Mes remerciements*, *Mes sentiments les plus respectueux*, *Salutations distinguées*, *Toutes mes condoléances*, *Tous mes vœux (de bonheur)*, *Joyeuses fêtes*, etc. mais également pour les locutions espagnoles: *poner las manos en el fuego*, *poner lenguas en uno*, *ponerse las pilas*, *calentar motores*, (*ir + andar*) *cagando prisas*, *hacer las paces*, *echar las bilis*¹⁹; les formules de politesse *Buenos días*, *Buenas tardes*, *Buenas noches*, *Felices fiestas*, *Felicidades*, *Saludos*, *Gracias*, etc.; et enfin les locutions adverbiales comme *a gatas*, (*andar*) *de puntillas*, *de narices*, *de buenas/malas* 'de bonne/mauvaise humeur', etc. On évite ainsi le recours à une explication par un pluriel 'numérique' qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Dans le cas par exemple de *Joyeuses fêtes!*, étant donné qu'on peut prononcer cette formule le 31 décembre au soir, alors qu'elle en concerne qu'une seule fête, empêche d'y voir un vrai pluriel, et s'interprète plus aisément en termes de pluriel 'intensifieur', ainsi d'ailleurs que l'expression *les fêtes du Nouvel-An*. Dans le cas de l'espagnol, *paix* 'paz' se trouve généralement et pratiquement exclusivement au singulier: on dit *quedar/dejar en paz*, et non *quedar/dejar en paces*. Le pluriel de *hacer las paces* est donc surprenant comme pluriel, sauf à l'interpréter comme un intensifieur. Un certain nombre d'exclamatives y trouvent également leur compte: *¡Cielo! ¡Cielos!*, *¡Hostia! ¡Hostias!*, *¡Diablo! ¡Diablos!*, *¡Leche! ¡Leches!*, *¡Puñeta! ¡Puñetas!*, etc. On aurait également un pluriel intensifieur à l'œuvre dans l'anglais *Greetings*, *Rats!*, *Best wishes*, *Heavens!*, *Regrets*, etc.; ou encore *to be bugs*, *to go halves*, *to give the creeps*, et bien d'autres.

Toutes ces locutions verbales ou adverbiales ainsi que les formules de type exclamatif sont formées sur des substantifs, ce qui explique la possibilité du -s qui dans des langues comme l'anglais, l'espagnol et le français est la marque régulière du pluriel. Notons cependant que la construction correspondante au singulier n'existe pas toujours: il nous faut donc supposer que la langue a formé directement ces constructions sans passer par un intermédiaire au singulier. Ce n'est un problème qu'en synchronie: il existe d'autres cas de pluriel sans singulier correspondant, ainsi *épousailles*, *françaises*, *funérailles*, etc., la raison devant en être cherchée dans la diachronie de la langue. Il est cependant loisible de se demander ce qu'intensifie un pluriel sans singulier, étant donné que la réponse ne peut pas faire intervenir la construction considérée, mais au singulier. Comment qualifier d'intensifieur le -s de *Joyeuses Fêtes* sans avoir recours à ce qui est dit et fait dans la formule qui n'existe pas *Joyeuse Fête*?

17 Cf. cependant Foullioux: 2010, sous presse.

18 Dans cette expression, *tous* est sans doute à rapprocher du *tout* marqueur d'attitude énonciative étudié dans Anscombe: 2008, 2009a.

19 Expression familière signifiant 'être furieux'.

Et ce n'est là qu'un des problèmes que pose l'idée d'un pluriel intensifieur. En effet, même si on passe outre le problème ci-dessus mentionné, il n'en reste pas moins que si on retient la thèse d'un *-s* pluriel intensifieur, l'intensification ne peut se faire que sur la valeur sémantique de l'item sans *-s*, *i.e.* du singulier. Or dans un nombre non négligeable de cas, il y a une rupture entre la signification du singulier et celle de l'occurrence du pluriel dans la construction étudiée. Nous avons déjà vu le cas de *faire des salamalecs*: *salamalec* y a le sens de 'manières, politesses exagérées'. Or le singulier a eu le sens de 'salut, salut profond', et l'ajout d'un *-s* intensifieur ne donnera jamais le sens actuel. Il y a d'autres cas: Anscombe: 2009d, signale déjà que *jurer ses grands dieux* 'affirmer avec force' n'est pas une intensification de l'original *jurer son grand dieu* 'prendre Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on dit'. On attendrait quelque chose comme 'prendre véhémentement Dieu à témoin', qui n'est pas. Dans *Mes regrets*, *regret* a un sens très proche de 'excuse', alors que son correspondant au singulier signifie très généralement le déplaisir causé par la réalisation ou la non-réalisation d'un événement: *être rongé par le regret*, *le regret de l'avoir su trop tard*, emploi dans lesquels il est toujours au singulier. Passons à l'espagnol: la formule votive *¡Felicidades!* 'félicitations', est formée sur le substantif *felicidad* 'bonheur, satisfaction', qui ne signifie *jamais* 'félicitation', ni au singulier, ni au pluriel. Mêmes remarques en ce qui concerne l'anglais: de *bug* 'punaise', 'obsession, mauvaise humeur (arg.)', on ne dérive que difficilement *to be bugs* 'être cinglé'. De même pour *to have bats in the belfry* 'avoir une araignée au plafond'²⁰, à partir de *bat* 'chauve-souris'. Comment expliquer *Beans!* 'Sans blague!' à partir de *bean* 'haricot' par un pluriel intensifieur? Pluriel d'intensité qui pose également le problème de sa distribution. Elle n'est en effet pas arbitraire. Non seulement il y a de tels pluriels sans singuliers correspondants, mais il y a de plus des singuliers sans possibilité d'appliquer cette marque d'intensité, ainsi: *Bon anniversaire!*/**Bons anniversaires!*, *Je vous souhaite bien (du plaisir + *des plaisirs)*, *Bon voyage!*/**Bons voyages!*, *avoir (une araignée + *des araignées) au plafond*, etc. Évoquer un processus de figement ne fait qu'abonder dans notre sens: il s'agit d'une marque quelle qu'elle soit – qui n'apparaît qu'au terme d'un processus bien spécifique. Autre problème: ce *-s* supposé être une marque de pluriel – quelle que soit par ailleurs sa valeur – apparaît dans des formations où il est suffixé à des composants non nominaux. L'exemple de l'anglais *to call it quits* est à ce sujet exemplaire: il n'y a pas d'item nominal *quit* en anglais, il n'y a en fait qu'une exclamative *Quit!* 'Pouce!'. D'autres bizarreries apparaissent rapidement dès lors qu'on fouille un peu: la tournure anglaise *for X's sake* n'est pas le simple pluriel de *for X'sake* 'pour l'amour de X', les distributions des deux constructions sont complémentaires: *I did it (for X'sake + *for X'sakes)*, *(for your own sake + *for your own sakes)*, *(for *Pete's sake + for Pete's sakes)!*. Ce qui montre que *for X'sakes* appartient exclusivement au registre exclamatif²¹, et qu'en revanche *for X'sake* est un syntagme prépositionnel. Dans le même genre d'idées, signalons la formule *How's about...* ainsi dans *How's about a drink?* qu'on pourrait traduire par 'Qu'est-ce que vous diriez d'un verre?'²².

Également dans le domaine de la formule plus ou moins exclamative, l'espagnol présente des faits similaires: *¡Cáspita!*/**Cáspitas!*, *¡Cáscaras!*, *¡Córcholis!*, *¡Jolín!*/**Jolines!*, *¡Ostra!*/**Ostras!*²³, alors qu'il ne s'agit pas de substantifs. Certaines locutions adverbiales espagnoles attirent également l'attention: *a sabiendas* 'en toute connaissance de cause', *en volandas* 'en l'air, en volant', formes féminines plurielles d'un gérondif en principe invariable. Le fait que le *-s* final ne puisse être interprété comme un pluriel apparaît dans certaines anomalies bien connues, ainsi *a pies juntillas* 'à pieds joints' (substantif masculin pluriel avec adjectif au féminin), également attesté sous les formes *a pie juntillo* et *a pie juntillas*; un cas similaire est celui de *a ojos vistas* 'à vue d'œil'.

20 Lit. 'avoir des chauves-souris dans le beffroi'.

21 La paire *for God'sake/for God'sakes* n'est pas une exception, contrairement au x apparences. Elle correspond aux deux lectures – littérale et métaphorique – de *God*. Cf. *Nom de Dieu!* en français, simple interjection pour les uns, évocation de la divinité pour d'autres.

22 On en trouvera d'autres exemples dans Anscombe: 2009d.

23 Dans cette interjection, qui correspond à peu près à *Merde!*, *ostra* est un euphémisme pour *hostia*.

Il nous faut donc abandonner l'hypothèse d'un -s renvoyant à un pluriel d'intensité, pour une hypothèse différente et/ou plus générale qui englobe les faits que la première hypothèse ne parvient pas à expliquer.

4. Une autre interprétation : le -s adverbial

La thèse que je vais présenter maintenant n'est pas nouvelle, mais a été à ma connaissance peu explorée, si elle a été clairement mentionnée pour l'ancien français et l'anglais. Il s'agit de la thèse suivante :

(H) *La formation avec -s est une marque de grammaticalisation. Elle correspond à la lexicalisation d'une fonction adverbiale.*

À un tel -s a été attachée une fonction adverbiale en ancien-français, apparemment productive, certaines de ces productions étant parvenues jusqu'à nous : *alors, certes, dessus, fors, jadis, jusques, lors, tandis, volontiers*, et les anciens : *adoncques, avecques, guères, naguères, primes, meismes*, etc. Elle n'est peut-être pas totalement éteinte, mais semble se manifester aujourd'hui au niveau de la production d'expressions déjà signalées comme *A ses débuts/faire ses débuts, arriver à ses fins, faire ses adieux, avoir les foies*, etc. Il s'agit peut-être aussi de ce même -s dans des formations interjectives comme *Des (clous + prunes + queues + nèfles)*²⁴!

Cette fonction est en revanche extrêmement vivante et productive dans d'autres langues :

a) Elle sert de modèle à la production d'adverbes en anglais : *always, backwards, beside* (prép.)/ *besides* (adv.), *downstairs, indoors, nowadays, outdoors, perhaps, sometimes, thanks to, towards*. Les formes en -ward sans -s en anglais n'ont jamais cette fonction adverbiale. On lui doit également des formations récentes comme *wherabaouts, how's...*, des valeurs à base exclamative comme *to call it quits, I says*²⁵, *for X'sakes, to cry harrows*²⁶; et enfin des interjections comme *Heavens!, Doubles!, Rats!, Jeepers!*, etc.

Ces derniers exemples montrent une généralisation du -s adverbial, qui en vient à être utilisé aussi pour marquer des attitudes énonciatives, d'où son apparition dans des phénomènes liés à l'intensité, et aussi à l'interjection. Nous verrons comment plus loin.

b) Elle sert de modèle à la production d'adverbes également en allemand, en particulier de lieu et de temps : *abends* 'l'après-midi', *allerdings* 'sans doute', *hinterrücks* 'par derrière'; et aussi *längs, mittags, mittels, morgens, nachts, rechts, schlechterdings, seitwärts, unterwegs, vortwärts, willens*, etc.

c) On la trouve également dans la formation d'adverbes et de prépositions en catalan : *abans* 'avant', *dins* 'dans', *aixís/ainsi*, *ensems* 'ensemble', *llavors* 'alors', et aussi : *no gens, segons, doncs, corrents, sols* (*sol*= 'seul'), *fins, debades* 'en vain', etc. Signalons quelques productions interjectives comme *Collons!* 'nom de Dieu' et *Renois!* 'ça alors!', etc.

d) Elle est productive de façon spectaculaire en espagnol, où elle a donné :

(i) Une série d'adverbes d'adverbes de constituant : *quizás* 'peut-être'²⁷, *(ir) con prisas* 'être pressé', *apenas*, 'à peine', etc.

(ii) Une série étonnamment productive d'adverbes pour la plupart en *a* : *A las claras, A cencerros tapados, A ciegas, A comienzos de, A duras penas, A escondidas, A hurtadillas, A las bravas, A las primeras de cambio, A las quinientas, A medias, A oscuras, A raudales, A sabiendas, A secas, A tientas*,

24 Sans compter des cas très curieux comme *à tâtons, à croupetons, à reculons*, etc.

25 Correspondant approximativement au français *j'y ai dit*. Est souvent redoublé : *So I says, I says to him...* ('alors j'y ai dit comme ça...').

26 Il s'agit de formations délocutives.

27 Cf. Anscombe : 1985.

A tontas y locas, A trancas y barrancas, A zancadas, etc. Il y en a également certains en *en*: *En andas* 'en triomphe', *En ayunas* 'à jeun', *En ciernes* 'en herbe'²⁸, *En cueros*, *En paños menores*, *En pelotas*, *En provincias*, *En resumidas cuentas*, *En sus inicios*, *En volandas*, *En vistas (de)*, *En aras (de)*; ainsi qu'en *de*: *de buenas a primeras* 'du jour au lendemain', *de narices* 'au poil, super', *de perlas*, *de (tres pares de) cojones*, *de resultados*, *de veras*, etc.²⁹.

(iii) Une série très productive d'interjections: *¡Cáspitas!*, *¡Jolines!*, *¡Leches!*, *¡Hostias!*, *¡Diablos!*, *¡Narices!*, *¡Naranjas de la china!*, *¡Cielos!*, *¡Puñetas!*, *¡Me cachis!*, etc., ainsi que de locutions verbales dérivées d'interjections, par exemple *doler horrores* (faire un mal de chien), *¡Qué x ni qué (niños muertos + cojones + gaitas + hostias benditas + puñetas + ...)* 'Qu'est-ce que c'est que cette histoire de x!'

(iv) Cette formation par adjonction d'un *-s* adverbial est, nous l'avons vu, très vivante et extrêmement productive en espagnol. Dans le parler populaire et l'argot, elle a en particulier donné naissance à un mode de formation de surnoms, généralement à valeur péjorative ou à tout le moins sarcastique. Cette dérivation de sobriquets *nominaux* opère par adjonction d'un *-s* adverbial à une base nominale, avec intervention ou non d'un suffixe augmentatif dépréciatif. En voici quelques exemples.

Ainsi, quelqu'un ayant toujours des petits bobos se verra surnommer *El/La pupas*, qui provient de *pupa* 'bobo', le *-s* étant obligatoire: **El/La pupa*. On remarquera également l'absence d'accord en genre et en nombre. De même, quelqu'un qui a toujours mal aux dents sera surnommé *El/La muelas*, de *muela* 'molaire'. De *virguero* 'habile, adroit'³⁰, on a tiré *un virgueras*, 'un doué'. De même, sur *guapo* 'beau', on a formé *un guaperas* 'un bel homme' (à sens souvent péjoratif). L'espagnol combine fréquemment cette formation en *-s* avec le suffixe augmentatif péjoratif *-azo/-aza*: *boca* 'bouche', *un bocazas* 'une grande gueule'; *braga* 'culotte', *estar hecho una braga* (fam.) 'être épuisé', *un bragazas* 'un mollasson'³¹; sur *calzón* 'slip', on a formé de la même façon *un calzonazos*, de même sens. Cette série est très productive, surtout dans le langage familier: *cama* 'lit', *un camándulas* 'un fainéant'³²; *viejo* 'vieux', *un viejales* 'un vieux, un viocque'; *un mochales* 'un cinglé', vraisemblablement de *mocho* 'émoussé, lacunaire'; apparenté à *vivir* 'vivre', *un vivales* 'un profiteur'; de *badana* 'peau de mauvaise qualité', *un badanas* 'un inutile'; de *pierna* 'jambe', *un piernas* 'un maladroit'³³; *un barbas* (fam.) 'un barbu'; *un rojales* 'un mec de gauche'; *un rubiales* 'un beau blond'; *un sonajas* 'un moins que rien', *un manguis* 'un mec', etc. Certaines de ces formations sont plaisantes: ainsi sur *chispa* 'étincelle' on a formé *el chispas* 'l'électricien'³⁴.

On remarquera le côté nettement expressif de toutes ces formations, ce qui rejoint l'hypothèse de Foullioux: 2010, à propos de formations comme *dárselas*, *habérselas*, *vérselas* y *deseárselas*, qu'il s'agit de marques d'attitude énonciative, et sur laquelle nous allons revenir.

5. Fonctionnement et origine de ce *-s* adverbial

Comment expliquer l'apparente diversité de fonctionnement de *-s* adverbial, si l'on admet l'hypothèse faite plus haut? Comment est-il possible que le même phénomène semble se manifester

28 La forme au singulier existe: *en cierne*.

29 Ce *-s* apparaît également dans les formations argotiques imitant le parler gitan. Ainsi *por lo bajinis* 'à voix basse', expression dérivée de *bajo* 'bas'; *locatis* 'dingue, à la masse', de *loco* 'fou'; *hacerse el longuís* 'faire l'idiot'.

30 Il s'agit d'un mot du langage familier. On a aussi *virgueria* dans *hacer virguerias* 'faire des merveilles, des miracles d'habileté'.

31 *Un bragas* existe aussi avec le même sens, mais est moins usité.

32 Formation peut-être influencée par *camándula* 'hypocrite'.

33 Cf. le français *pataud*.

34 En voici un exemple: «...*Fue varias veces con la misma chica. Una chica a la que llaman la Pomadas o la Francesa. Finge ser francesa y siempre lleva pomadas para vender a los clientes y ganarse un sobresueldo...*» (M. Vázquez Montalbán, *El tatuaje*, Ed. Planeta, Serie *Carvalho*, n° 2, 1986, p. 44).

de la même façon dans des langues certes du même groupe (l'indo-européen), mais présentant toutefois des différences sensibles?

La remarque essentielle sera que ce que nous appelons dans nos langues 'fonction adverbiale' recouvre en fait plusieurs sous-catégories de phénomènes qui, s'ils ont des particularités communes, doivent cependant être différenciés et sont d'ailleurs différenciables. C'est que la dénomination d'adverbe, issue de nos grammaires, repose plus sur une parenté morphologique que sur un fonctionnement commun. C'est ainsi que *lentement*, *malheureusement* et *décidément* sont tous trois considérés comme des adverbes³⁵ car partageant un même suffixe *-ment*³⁶, alors que leurs fonctionnements sémantiques et syntaxiques respectifs sont relativement divergents. Ce que nous rangeons sous la dénomination d'*adverbe* renvoie à une série limitée de fonctions, à savoir :

a) Une fonction d'*adverbe de constituant*, laquelle correspond à l'adverbe traditionnel de la plupart de nos grammaires. C'est le cas de *franchement* dans *Max a franchement exposé son point de vue*;

b) Une fonction d'*adverbe d'énonciation*, ainsi *franchement* dans : *Franchement, ces phénomènes sont curieux*. Cette fonction possède deux propriétés intéressantes : la première est qu'il n'est pas rare, en particulier dans le cadre des adverbes en *-ment*, qu'un même adverbe ait les deux fonctions a) et b). C'est d'ailleurs le cas de *franchement*, adverbe d'énonciation dans l'exemple ci-dessus, et adverbe de constituant dans *Max a franchement exposé son point de vue*. La seconde est la proximité de propriétés entre les adverbes d'énonciation et les exclamatives/interjectives. Dans les deux cas, on constate une certaine mobilité dans la phrase – avec souvent préférence pour la position frontale, la même impossibilité d'être nié et interrogé, et enfin l'indication d'un haut degré. On note d'ailleurs le fréquent usage en exclamative des adverbes d'énonciation : *C'est à cette heure-ci que tu arrives, franchement!* Et inversement, l'usage de certains items à fonction exclamative les rend proches des adverbes d'énonciation : *Je ne sais fichtre pas ce qu'il faut faire*.

c) Une fonction d'*adverbe marqueur d'attitude* :

En fait, l'adverbe d'énonciation représente une sous-catégorie de la catégorie plus vaste des *marqueurs d'attitude énonciative*, i.e. des items lexicaux – parmi lesquels figurent beaucoup d'adverbes et de locutions adverbiales – qui présentent une attitude du locuteur. Entre autres propriétés, ils ne peuvent figurer dans la portée d'une question et ne peuvent être niés par une négation descriptive³⁷. C'est le cas de l'adverbe *apparemment* dans l'exemple : *Certains insectes apparemment inoffensifs peuvent entraîner des infections graves*³⁸. Parmi ces marqueurs d'attitude, certains ont un rôle d'intensificateur, qui nous intéresse au premier chef³⁹. Ainsi *franchement* dans *C'est franchement mauvais*, au sens de 'c'est très mauvais'.

d) Une fonction interjective :

Elle semble avoir été peu étudiée. Certains adverbes, en particulier d'énonciation, finissent par ne plus qualifier une énonciation, mais par indiquer une simple réaction du locuteur à certains événements ou états de choses. Ainsi la locution adverbiale *quand même* a, parmi ses différentes fonctions, celle d'une interjection dans son usage récent en isolé [*Ah*] *quand même*, ainsi : [*Ah*] *quand même! Te voilà*, où il est proche de *tiens/enfin* dans (*Tiens* + *Enfin*)! *Te voilà!* C'est selon moi le cas du *franchement* de *Il n'est pas venu. Tu crois qu'il aurait prévenu? Franchement!*

35 Respectivement adverbe de constituant, adverbe de phrase et adverbe d'énonciation.

36 Ce qui au passage est discutable dans le cas de *décidément*, au vu du sens actuel.

37 Pour plus de détails, cf. Anscombe : 2008, 2009a.

38 Exemple emprunté à Anscombe & alii, 2009b. Cet *apparemment* se distingue du *apparemment* pur adverbe d'énonciation en particulier parce qu'il ne peut pas être supprimé, ni remplacé par *selon toute apparence*.

39 Cf. Rouanne : 2010, pour une étude détaillée de certains de ces adverbes.

Ce que montre cette brève esquisse, c'est que toutes les manifestations du fameux *-s* qui nous occupe appartiennent en fait à l'une des quatre sous-classes d'adverbes que nous avons brièvement évoquées. Ainsi, les adverbes contemporains *alors*, *certes*, *dessus*, *fors*, *jadis*, *jusques*⁴⁰, *lors*, *volontiers*, fonctionnent comme des adverbes de constituants. Il en est de même pour les adverbes allemands envisagés, de même que pour les adverbes espagnols *quizás* et *apenas*. On comprend également que certaines interjections apparaissent avec ce même *-s*, étant donnée la proximité que nous avons signalée entre certaines classes d'adverbes et les exclamatives : le *-s* apparaît ainsi comme une marque de grammaticalisation. On commence par s'exclamer en invoquant le diable : *¡Diablo!* Puis la tournure se lexicalise, et on passe de *diablo* substantif à *diablo* interjectif. C'est ce changement de catégorie que marque le *-s* : *¡Diablos!* Enfin, dans de nombreux cas, en particulier en espagnol, le *-s* sert à signaler une attitude. Pour les adverbes du type *A tontas y locas*, on remarque que l'interrogation totale (non rhétorique) n'est pas possible : **¿Actuaste a tontas y locas?*; **Lo conseguiste a duras penas?*; **¿Cambias de idea de buenas a primeras?*; l'étude complète reste à faire. Une construction comme *¡Me duele horrores!* 'Ça me fait un mal de chien', outre qu'elle ne s'interroge pas, peut s'interpréter à la lumière d'un *-s* adverbial : 'Ça me fait mal d'une façon qui justifierait de dire *¡Qué horror!*'⁴¹ ou du moins l'attitude correspondante. Une analyse analogue vaut pour l'anglais *to call it quits*, formée sur l'interjection *Quit!* 'Pouce!', et pour le français de même sens *mettre les pouces*, à partir précisément de *Pouce!* On peut se demander ce qu'il en est pour des expressions comme *présenter ses meilleurs vœux* ou *jurer ses grands dieux* : l'hypothèse d'un *-s* comme marque d'attitude est plausible, au vu de la difficulté de l'interrogation et de la négation. On comparera de ce point de vue : *Max lui a présenté ses meilleurs vœux* et *Max a juré ses grands dieux qu'il n'y était pour rien avec? Est-ce que Max lui a présenté ses meilleurs vœux?/Max ne lui a pas présenté ses meilleurs vœux?*⁴², **Est-ce que Max a juré ses grands dieux qu'il n'y était pour rien?/*Max n'a pas juré ses grands dieux qu'il n'y était pour rien*. Nous avons enfin remarqué plus haut que le sens de *faire des salamalecs* est à mettre en parallèle – tant sur le plan du sens que de la morphologie – avec l'exclamative *Que de salamalecs!*

Certains cas semblent plus réfractaires, ainsi *faire ses débuts*⁴³, où le côté 'attitude' semble plus discret. La difficulté de l'interrogation **Quels débuts a-t-il faits?* peut s'expliquer par un figement au moins partiel, mais on se heurte alors à *??As-tu fait tes débuts?* face à *Quand feras-tu tes débuts?*. Le problème reste donc posé à partir de cet exemple des limites du phénomène.

Si l'existence d'un *-s* adverbial dans des étapes antérieures des langues est admise par à peu près tout le monde, l'origine de ce *-s* est en revanche très controversée. Pour l'ancien français, beaucoup y voient au départ un *s* phonétique (comme dans *mais* < *magis* ou *après* < *adpressu*), qui aurait été généralisé par analogie en marque d'adverbialité⁴⁴. Plus nuancé, Moignet envisage certes une telle extension analogique à partir d'un *-s* d'accusatif féminin pluriel latin, ce que semblent appuyer les données tirées de l'espagnol au moins pour ce qui est de locutions adverbiales⁴⁵. Mais il trouve également plausible une origine germanique, d'autant plus vraisemblable que nous avons constaté l'existence de phénomènes semblables en anglais et en allemand. Pour l'anglais, le *Oxford English Dictionary* voit l'origine de ce *-s* dans un original *-es* identique au suffixe marquant le génitif singulier de nombreux substantifs et adjectifs masculins et neutres. Il voit également l'adjonction de ce *-s* comme signe de la fonction adverbiale dès le vieil- et le moyen-anglais⁴⁶.

Comment concilier ces différents points de vue? Une première remarque sera que des phénomènes analogues se manifestant dans différentes langues au moyen d'une forme identique

40 L'usage de *jusques* est aujourd'hui limité à la poésie.

41 Moyennant donc un processus de délocutivité.

42 Tous les sujets parlants consultés trouvent ces deux exemples acceptables sans *meilleurs*.

43 On a un problème analogue avec l'espagnol *hacer sus pinitos* 'faire ses premiers pas'.

44 Ainsi De Lage, Martin-Wilmet, Ayres-Bennett, Einhorn.

45 Ce sont en effet dans leur immense majorité des formations en *-as*.

46 Par exemple *daeges* 'by day', *sóges* 'vraiment'.

inclinent raisonnablement à rechercher une origine commune et donc une explication unitaire. Or on peut remarquer qu'il existe de nombreuses formations adverbiales portant des marques casuelles. Par exemple, les locutions adverbiales du français *de bon matin*, *à droite*, *en chemin*, *par dépit*, sont formées sur des prépositions qui pourraient dans des langues à cas soit induire un cas, soit se traduire pas un cas. Par exemple le vieil-anglais *tó-gegnas* 'de nouveau', *tó-middes* 'parmi', présentent le type prép. + génitif. L'accusatif dit exclamatif est fréquent en latin : *Hominem miserum!* 'pauvre diable!', *Ecce me* 'me voici', y compris avec préposition : *Pro deum fide!* 'Bonté divine!', etc. Notons que parler d'accusatif exclamatif nous paraît une aberration, ce que semblent considérer Ernout et Thomas, qui y voient l'ellipse d'un verbe transitif⁴⁷. Ces ellipses sont fréquentes, et très productives : ainsi *Par Dieu!* provient d'un *Je jure par Dieu* après ellipse, ce qui n'a cependant jamais fait supposer l'existence d'une préposition d'exclamative.

Je proposerai l'explication suivante : pour des raisons tenant à l'histoire de langues comme l'allemand, l'anglais, le catalan, l'espagnol, le français et peut-être d'autres, un certain nombre d'adverbes et de locutions adverbiales apparaissent avec un *-s* final qui a été interprété comme une marque adverbiale. Quelle que soit l'origine de ce *-s* – accusatif féminin latin ou génitif germanique – il a été très tôt considéré comme un seul et unique phénomène – d'où les remarquables parallèles dans toutes ces langues – le fait que cette marque coïncide formellement par ailleurs avec celle du pluriel ayant pu aider à cette assimilation. L'histoire complète du phénomène reste à faire. Il semble que cette formation adverbiale ait récemment été réactivée, et utilisée pour créer non seulement des locutions adverbiales, mais aussi des items lexicaux marquant une attitude énonciative, l'espagnol se montrant particulièrement productif en l'occurrence. Après avoir créé donc un *-s* adverbial pour ainsi dire de bric et de broc, la langue en a fait une marque unifiée dans un premier temps⁴⁸. Marque qu'elle a ensuite recyclée, semble-t-il à époque récente, dans l'ensemble de la catégorie adverbiale.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSCOMBRE, J.C. (1979b). « Délocutivité benvenistienne, délocutivité généralisée, et performativité », *Langue française*, 42, p. 61-84.
- ANSCOMBRE, J.C. (1985a). « Onomatopées, délocutivité et autres blablas », *Revue romane*, 20, n° 2, p. 169-207.
- ANSCOMBRE, J.C. (1985b). « De l'énonciation au lexique : mention, citativité et délocutivité », *Langages*, 20, n° 80, p. 9-34.
- ANSCOMBRE, J.C. (1990). « Thème, espaces discursifs et représentations événementielles », in *Fonctionnalisme et pragmatique*, J.C. Anscombre & G. Zaccaria eds., Edizioni Unicopli, Milan, p. 43-150.
- ANSCOMBRE, J.C. (2008). « *Il est tout jeune*, ce Nölke : contraintes sémantiques régissant l'emploi de *tout*

47 Ernout et Thomas, p. 23.

48 Ce cas n'est pas unique. J'ai constaté le même phénomène sur les verbes du deuxième groupe en français, formés eux aussi à partir d'origines diverses, puis unifiés en une catégorie homogène tant morphologiquement que sémantiquement.

- + Adj. », in *L'énonciation dans tous ses états*, M.Birkelund, M.B.Mosegaard Hansen, C.Norén (éds.). Peter Lang, Berne, pp. 561-586.
- ANSCOMBRE, J.C. (2009a). « Des adverbes d'énonciation aux marqueurs d'attitude énonciative : le cas de *tout* +Adjectif », *Langue française*, n° 161, pp. 59-80.
- ANSCOMBRE, J.C. (2009b). « Apparences, indices et attitude énonciative », *Langue française*, n° 161, pp. 39-58. Co-auteurs : A.Arroyo, C.Foullieux, S.Gómez-Jordana, A.Somolinos, L.Rouanne, M^a.Jesús Saló.
- ANSCOMBRE, J.C. (2009c). « Notes pour une théorie sémantique des jurons, insultes et autres exclamatives », in *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses implications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, éd. D. Lagorgette, Presses de l'Université de Savoie, pp. 9-30.
- ANSCOMBRE, J.C. (2009d). « Une hypothèse sur la fonction sémantique d'une curieuse régularité morphologique », *Cahiers de lexicologie*, n° 2, sous presse.
- AYRES-BENETT, W. (1996). *A History of The French Language Through Texts*, Routledge, London & New-York.
- De LAGE, R. (1978). *Manuel pratique d'ancien français*, Col. *Connaissance des langues*, II, Ed. Picard, Paris.
- EINHORN, E. (1979). *Old French. A Concise Handbook*, Cambridge University Press.
- ERNOUT, A., et THOMAS, F. (1984). *Syntaxe latine*, Klincksieck, Paris.
- FOULLIOUX, C. (2009). « La nature des pronoms sans référence dans les expressions figées espagnoles du type *dárselas de algo* », sous presse.
- GUIMIER, C. (1996). *Les adverbes du français. Le cas des adverbes en -ment*, Paris, Ophrys.
- KOTSCHI, T. (2006) « Marqueurs de discours, connecteurs et adverbes. Le cas de *apparemment* », dans : Drescher, M. et Frank-Job, B. (éds.). *Les marqueurs discursifs dans les langues romanes*. Frankfurt am Main, Peter Lang, 93-106.
- LEEMAN D. (1987). « À ma grande surprise... », *Revue québécoise de linguistique*, 16, n° 2, 415-434.
- LEEMAN D. (1991). « Les adverbes de phrase de type *en toute N*: *en toute objectivité, Paul est un crétin* », *Mélanges offerts à la mémoire d'Alain Lerond, Linx* (numéro spécial). Paris X, Nanterre, 237-260.
- MOIGNET, G. (1973). *Grammaire de l'ancien français*, Klincksieck, Paris.
- MARTIN, R., WILMET, M. (1980). *Manuel du français du Moyen Âge*, Ed. Sobodi, Bordeaux.
- MOLINIER, C. et LEVRIER, F. (2000) *Grammaire des adverbes. Description des formes en -ment*, Genève-Paris, Droz.
- NOLKE, H. (1990) « Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification », *Langue française* 142, 12-27.
- ROUANNE, L. (2009). « Intensité et délocutivité dans les adverbes en *-ment* », *Revue romane*, sous presse.
- SCHLYTER, S. (1977). *La place des adverbes en -ment en français*, Thèse, Konstanz.
- TRAUGOTT, E. (1995): "Subjectification in Grammaticalization", in Stein, S. & Wrigt, S. (éds.). *Subjectivity and subjectivization*. Cambridge, Cambridge University Press.

« C'EST PAS UNE INSULTE, C'EST LA VÉRITÉ ! »

ALORS POURQUOI DONC BLESSE-T-ELLE ?

ÉVELYNE LARGUÈCHE

« *C'est pas une insulte, c'est la vérité !* » : cette protestation indignée à la suite d'une accusation d'insulte est banale, et peut-être en avez-vous vous-même fait l'expérience, dans un sens ou dans un autre d'ailleurs, c'est-à-dire que vous soyez l'offensé ou que vous vous défendiez d'avoir offensé quelqu'un.

Il y a donc un malentendu, et ce qu'il y a évidemment d'intéressant ici, c'est l'opposition mise en évidence entre **insulte** et **vérité**.

La protestation peut être ou non assortie d'un « ce n'est pas vrai, ou c'est faux », mais de toute façon les termes sont sous-entendus. L'insulte serait ainsi du côté du faux ou du mensonger. L'insulte blesse, donc le faux blesse et la vérité, elle, ne devrait pas blesser. S'il n'y a pas vérité, si l'argument est pur mensonge, il ne devrait pas y avoir blessure. La réflexion des adolescents à propos des joutes d'injures, injures rituelles, vannes, va bien dans ce sens : « c'est pas une insulte, c'est pas la vérité », c'est pour de rire, pour jouer, pour gagner ou perdre, personne n'y croit et ne doit y croire, ce n'est pas pour blesser.

Pourtant l'adage : « Il n'y a que la vérité qui blesse », impose d'entendre le contraire. C'est la vérité qui blesse, et seulement elle. Et c'est cet adage lui-même qui est donné en réplique lorsque les propos ont blessé. S'il y a blessure, c'est qu'il y a vérité, la blessure devient en quelque sorte un aveu¹. La blessure, donc la vérité, est irréfutable ! Un autre adage vient aussitôt à l'esprit : « Toute vérité n'est pas bonne à dire ». Est-ce précisément parce qu'elle risque de blesser ?

Poursuivons autour de la vérité :

Le « parler vrai » oppose la franchise à l'hypocrisie (proche du faux et du mensonger). Le « franc-parler » ne s'embarrasse pas des nuances et des détours. La définition donnée par le dictionnaire est intéressante : « dire des choses désobligeantes avec une franchise brutale ».

Et que signifie cette autre formule : « dire ses quatre vérités » à quelqu'un ? Est-ce lui énumérer ses défauts (ses « quatre » vérités), lui faire des reproches ? Ses vérités étant ce qu'il apparaît de lui, ce qu'il ne veut pas, ou même ne peut pas, connaître et non la vérité qu'il veut donner comme telle ?

1 On retrouve le même principe dans la fuite comme aveu de culpabilité : exemple de la méprise de la ressemblance avec un pédophile violeur à Chalons en Champagne, fin mars 2009 : désigné, soi-disant reconnu, il a fui : c'était s'avouer coupable et se livrer à la vindicte populaire, alors qu'il n'était pas le coupable.

Mais n'est-ce pas tout autant sinon davantage lui dire tout ce que « je » pense de lui, sans m'occuper de sa propre vérité?

Pourquoi donc la vérité blesse-t-elle?

Pourquoi la vérité devient-elle une insulte?

Y a-t-il un pont pouvant faire passer de l'une à l'autre? Autrement dit : l'insulte serait-elle dans la vérité? Et en quoi? La vérité serait-elle dans l'insulte? Comment?

1. L'insulte serait-elle dans la vérité?

De **quelle vérité** s'agit-il?

La définition du franc-parler nous met sur la voie : « dire des choses désobligeantes ». Donc évoquer des défauts, des ratés, des comportements jugés négatifs, etc. et non des qualités, des réussites, des comportements jugés positifs.

Avec l'insulte, il ne s'agit pas de dire la vérité sur quelque chose, mais de dire la vérité à quelqu'un ou sur quelqu'un. On notera que du point de vue pénal², si l'*exceptio veritatis* peut excuser la diffamation par rapport à l'imputation d'un fait, donc par rapport à ce qui se vérifie et se prouve, elle n'est pas prise en considération pour l'injure. En clair, il n'y a pas d'excuse de dire la vérité pour l'injure.

Pourtant, si l'injure peut être sinon définie, du moins circonscrite, selon deux grandes dimensions – « ce qui choque » et « ce qui blesse » –, comme j'ai tenté de le faire, on s'aperçoit que *certain registres*, qui se prévalent précisément de la vérité, sont en quelque sorte *potentiellement injurieux*, c'est-à-dire comportent en eux-mêmes un risque d'insulte. On y pense rarement et à chaque fois on s'étonne de la distorsion entre l'intention et l'effet.

Les plus courants et les plus manifestes de ces registres sont la **moquerie** et la **critique**.

Et la raison en devient évidente dès lors qu'on se rend compte que la vérité dont ils se prévalent ne concerne pas tant les arguments avancés que la vérité de l'image ainsi donnée de la personne moquée ou critiquée.

En effet, chacun tient à garder la meilleure image de soi possible, tout en étant en général conscient de ses défauts, de ses manques, de ses ratés, donc de « sa » vérité. Mais que quelqu'un s'avise de les révéler, de mettre en exergue telle caractéristique physique, ou même de supputer telle ou telle mauvaise intention, cela est à coup sûr ressenti comme une image dévalorisante de soi. À l'inverse, l'éloge, la mise en exergue des qualités, de la réussite, qui peut-être aussi la vérité, rehausse au contraire la personne. La flatterie, en revanche, de par son caractère faux et mensonger, ne dévalorise pas tant la personne concernée que celle qui flatte.

La **moquerie** institutionnalisée, (disons la satire, la caricature) a en principe pour objectif de faire rire le public plus que de blesser la personne concernée. De ce fait, réagir, protester, risque

2 Article 29 de la Loi sur la liberté de la presse, régissant les délits de diffamation et d'injure publique.

d'apparaître comme un aveu et, peut-être surtout, d'être tenu pour un trouble-fête qui vient gâcher le plaisir et empêcher de rire.

Entre particuliers la frontière avec l'injure est plus mince et plus fluctuante. Elle dépend en premier lieu de la représentation que la personne a d'elle-même, de celle qu'elle entend donner aux autres, etc. On parle de plus ou moins grande susceptibilité. Mais elle dépend aussi du contexte, car entre amis, en contexte amical, la moquerie se pratique et se tolère. Quant au trait d'esprit, proche de la moquerie, il concerne le plus souvent une personne absente, qui donc ne risque pas d'être blessée et d'entraver le rire franc de l'auditoire.

La **critique**, dans son principe, n'a pas pour objectif la dévalorisation ou le rabaissement de la personne mais la juste appréciation de telles actions, telles idées, telles productions, dans ce qu'elles ont de bon et dans ce qu'elles ont de mauvais.

Pourtant la critique prend pour ainsi dire inévitablement un sens de reproche et de désapprobation. L'aspect positif, celui du jugement, le plus souvent n'est pas pris en considération, et celui de l'incitation à corriger et à mieux faire est rarement accepté comme tel d'emblée, il y faut toutes sortes de précautions oratoires pour la faire admettre par l'intéressé, ou encore un contexte amical solide.

La critique pose toujours deux questions : celle de la part subjective inhérente à tout jugement du côté de celui qui critique et celle de la difficulté du critiqué à admettre un jugement défavorable concernant ce qui vient de soi, qui n'a d'égale que la facilité à le reconnaître lorsqu'il est favorable.

La proximité de la critique avec l'injure vient essentiellement du fait de la difficulté de séparer les actions, les idées ou les productions de ceux qui en sont les auteurs. Ce qui est critique d'un acte, d'une production, devient critique de la personne.

La critique est possible entre seulement deux personnes (alors qu'on se moque rarement de quelqu'un seul à seul), mais cette même critique, pourtant faite dans la meilleure intention, sera susceptible de blesser du seul fait qu'un tiers en soit témoin ou, qui plus est, qu'elle ait lieu publiquement.

Lorsque la critique ne vise qu'à détruire et que l'intention de nuire y est manifeste, on parle plutôt de dénigrement. Son impact est ainsi moindre, parfois même il se trouve dénoncé par d'autres critiques et se retourne alors contre celui qui l'a émis, cependant la part de dénigrement dans la critique n'est pas toujours perceptible.

Si le dénigrement peut apparaître comme une dérive de la critique, il s'allie particulièrement bien avec le fait de **médire**, de dire du mal de quelqu'un, au nom de la vérité, en toute bonne foi, mais parfois aussi de façon volontairement mensongère.

La médisance cependant a la particularité de se pratiquer « dans le dos³ », c'est-à-dire que celui dont il est question n'a pas connaissance des propos tenus sur lui, qu'il n'est donc pas à strictement

3 Cf. Évelyne Larguèche : « Parole dans le dos, parole en face : médisance et injure », in Sylvie Mougin (ss. dir) : *La Médisance*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 2006, p. 203-220.

parler, insulté, blessé. Est-ce pour cette raison qu'une personne sait que lorsque l'on parle d'elle sans qu'elle soit présente, il y a une forte probabilité que ce ne soit pas en bien, comme s'il y avait une sorte de « présomption de médisance ».

Avec ces registres dire la vérité sur quelqu'un revêt le sens particulier de *dévoiler*, ou même dénoncer. Ce qui sous-entend que cette vérité est habituellement dissimulée, et s'il y a risque d'injure, c'est parce qu'il n'y a pas de quoi en être fier. « Ce qui blesse » c'est la mise en cause de l'image de soi.

La vérité pour qui ?

En s'intéressant à *l'effet injure*, donc en se centrant sur les situations dans lesquelles se produit l'injure, on constate que, contrairement à l'idée répandue, l'injure ne se réduit pas à un duel entre celui qui injurie (l'injuteur) et celui qui est injurié (l'injurié). Généralement il y a présence d'un tiers, et bien souvent l'injuteur, au lieu d'injurier directement la personne concernée, s'adresse à celui que j'appelle l'injuriaire en tenant des propos sur celui qui est concerné⁴.

En ce qui concerne *l'injuteur*, les choses sont relativement simples. La vérité qu'il entend dévoiler chez l'injurié, ou simplement mettre en exergue, peut être une caractéristique « objective », basée sur l'apparence. L'injuteur choisit cette caractéristique par rapport à ce qu'il ressent vis-à-vis d'elle, mais aussi – et cela est très important – selon l'objectif qu'il vise : convaincre un public, un tiers, et/ou blesser l'injurié en révélant une caractéristique que ce dernier s'efforce de dissimuler.

Mais de quelle vérité se prévaut-il ?

Avec la satire, la moquerie, l'objectif de faire rire aux dépens de telle personne (ou groupe ou institution) ne passe-t-il pas au-delà de la vérité, utilisant même l'invraisemblance, dans l'unique but d'obtenir l'adhésion d'un public ? La « liberté d'expression », argument le plus souvent avancé, devient prétexte à faire passer « sa » vérité sans s'occuper de celle des autres.

Pour *l'injuriaire* ou *le témoin tiers* (dans le cas de l'injure à deux), les caractéristiques choisies par l'injuteur pour représenter l'injurié visent à coller au plus près de l'image que donne la personne, cela lui « correspond bien » dit-on. C'est « bien vu », « bien envoyé ».

C'est un autre adage qui trouve ici un écho : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! ». Le mensonge a beau être éclatant, de ce point de vue l'injure fonctionne un peu comme la rumeur, elle demeure malgré les démentis et les preuves contraires.

En fait la dénonciation, le démasquage, n'ont le plus souvent d'impact que si l'opinion de l'injuriaire ou du témoin est favorable à la dévalorisation de l'image de la personne concernée, ou du moins si elle n'y est pas hostile. Et le rire est un des moyens pour faire pencher la balance du côté de l'injuteur. C'est la fonction de la satire et de la caricature. Sans le soutien du rire (genre du pamphlet) la dénonciation perd parfois toute vraisemblance du fait de propos dont l'outrance et l'agressivité laissent transparaître la subjectivité, et il peut produire alors chez le lecteur l'inverse de l'effet souhaité, sauf pour les partisans inconditionnels.

⁴ Cf. pour les différentes situations de communication, *Espèce de... ! Les lois de l'effet injure*, Chambéry, Éditions du Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés, Université de Savoie, 2009, p. 57-76.

Entre particuliers, c'est surtout l'inimitié sous-jacente, ou même le conflit ouvert préexistant qui fausse d'emblée l'équilibre. La « vérité » que chacun entend dévoiler sur l'autre est tellement empreinte de subjectivité que le tiers ne peut être convaincu ni par l'un ni par l'autre, sauf s'il a déjà choisi son camp ou, plus sûrement, s'il appartient au même clan que l'injurier, ou en tout cas pas à celui de l'injurié.

Dénoncer, révéler la vérité, n'est donc qu'un prétexte à dévaloriser l'image de telle ou telle personne. C'est la dévalorisation elle-même qui devient la vérité. C'est l'image dévalorisée, rabaissée, de la personne concernée qui devient vraie.

Pour *l'injurié*, il en va bien différemment.

Ce qui peut être vérité ou même seulement vraisemblance aux yeux de l'injurier, et même du tiers, ne l'est pour ainsi dire jamais pour l'injurié, du fait du décalage entre l'image que ce dernier a, croit ou veut donner de lui-même aux autres et celle qu'il donne effectivement. Précisons que dans l'injure à deux, sans témoin, c'est le regard de l'autre qui « objective » en quelque sorte l'image de soi.

Le choix d'une caractéristique par l'injurier provoque à coup sûr le doute : qu'est-ce qui apparaît de moi pour que je puisse être représenté de cette façon ? Pourquoi cet indice a-t-il été choisi plutôt qu'un autre ? Vrai ou non, que tel trait de sa personne soit exhibé, tel de ses actes dénoncé, tel comportement remarqué, leur fait prendre une valeur négative, alors qu'à ses yeux ils n'en avaient pas forcément jusque-là. En fait, même si le défaut ou le reproche est vrai aussi pour lui, ce n'est pas cette vérité-là qui le blesse mais le fait que soit choisie et exhibée de lui telle particularité pour dévaloriser toute sa personne.

L'insulte est donc bien d'une certaine façon dans la vérité. Mais ce n'est pas parce que l'image donnée est vraie qu'elle blesse, ***c'est par la dévalorisation de la personne qu'elle porte juste donc qu'elle blesse***. C'est la raison pour laquelle les registres de « ce qui blesse » sont ceux qui mettent en cause l'image de soi. Et c'est pourquoi la protestation : « c'est pas une insulte, c'est la vérité ! » est bien peu convaincante.

2. La vérité serait-elle dans l'insulte ?

Il ne s'agit pas de la même vérité. Insulter est un acte de langage, c'est dire que l'énoncé de l'insulte est inséparable de son énonciation. Il ne s'agit donc plus de la vérité contenue dans l'énoncé, celle d'une image dévalorisée, mais de la vérité contenue dans l'énonciation : mais quelle est cette vérité ?

À quoi tient-elle ?

Le cas de l'injure dite « raciste » dont le procédé consiste à qualifier une personne par son appartenance le plus souvent réelle, et parfois supposée, à sa « race », sa nationalité, son groupe social, etc., (selon la plus ou moins large acception donnée à l'adjectif « raciste »), montre à quel point l'argument de l'énoncé, le plus spécifique, le plus « vrai », celui de l'appartenance, n'est cependant pas ce qui est déterminant. L'argument qui porte juste, qui « blesse », passe en fait par la relation qu'établit l'énonciation.

Grâce aux liens métaphoro-métonymiques (ressemblance et appartenance) que l'injurier instaure à partir de telle ou telle caractéristique qu'il extrait de l'injurié, ce dernier est d'emblée assimilé à une « race ».

La vérité tient alors à ce que l'injurié se trouve en quelque sorte « appartenu », « ressemblé », identifié à une « race » à partir de n'importe quel indice, le plus minime soit-il. Il n'est plus lui-même, il n'est que le représentant d'une espèce, d'une race.

Le procédé identificatoire n'a en lui-même rien d'injurieux et il est même requis, sinon revendiqué, dans bien des situations. Mais ici non seulement l'identification se fait par quelqu'un d'autre, mais surtout, et c'est là capital, il s'agit d'une race à laquelle n'appartient pas l'injurier et qui, de ce fait, par les mécanismes inverses de non-appartenance et de non-ressemblance, signifie l'exclusion ou le rejet de l'injurié de la « race » de l'injurier. « Tu es un... = tu n'es pas des nôtres ».

Bien plus, celui qui est ainsi assimilé, réduit, à sa race devient, le temps de l'injure, le spécimen, créé donc de toutes pièces par l'injurier, pour rendre représentable ce qui précisément ne l'est pas, une race à l'existence de laquelle il fait croire. Ainsi s'explique qu'il peut très bien y avoir injure raciste sans racisme préalable, l'argument de l'appartenance servant de moyen pour exclure l'autre dans l'immédiateté de la situation mais pas en dehors d'elle.

C'est cette vérité-là que l'injure, par son énonciation, donc par la relation qu'elle instaure dans la situation où elle se produit, « signifie à » l'injurié, et non la vérité de l'énoncé fondée sur l'appartenance.

Lorsque la vérité ne s'appuie que sur l'argument de la ressemblance, il n'y a plus à proprement parler hyper-spécificité, ni par conséquent d'injure raciste, même si d'une certaine façon toute ressemblance induit du même coup l'appartenance de la personne avec le groupe, l'espèce, de ceux qui sont vus comme ses semblables, et au minimum avec une autre personne.

Mais, du fait de son énonciation par quelqu'un d'autre, la ressemblance revient surtout à signifier à la personne qu'elle ne représente pas une personnalité unique et qu'elle est assimilable à une autre. « Tu ressembles à... tu es un... = tu n'es plus toi ». Dire à quelqu'un qu'il ressemble à tel autre, même sans qu'il y ait la moindre péjoration, est souvent mal reçu, et oblige même parfois à préciser : « Ce n'est pas une injure ! ».

La vérité serait donc bien dans l'insulte, dans ce que, par son énonciation et la relation qui s'instaure à travers elle, elle « signifie à l'injurié », dans ce qu'elle lui fait savoir, par delà mais aussi au moyen de l'énoncé. Or cette vérité-là est totalement irréfutable, elle n'admet aucun démenti.

Sans doute est-ce là la perfidie de l'insulte, perfidie qu'exprime à sa manière l'adage « Il n'y a que la vérité qui blesse », qui rend d'emblée caduque toute contestation.

L'analyse que François Flahault fait de l'insulte comme relation intersubjective au sein de laquelle joue un « système de places » va bien, semble-t-il, dans le même sens, et la façon dont il décrit le processus est particulièrement percutant.

« Dans le cas où j'insulte quelqu'un, je lui applique un terme qui doit le qualifier ou le désigner, lui, mais me permettre de me croire hors de cause, en ayant pour effet

de persuader mon interlocuteur, autant que possible, que c'est sa propre nature qui est stigmatisée par l'insulte, et non pas sa position par rapport à moi (sans quoi la vivacité de l'insulte serait émoussée, d'avoir été posée comme relative; de plus, l'écart entre l'expression du mépris et l'insulte serait annulé). [...] Il y a donc dans l'insulte, en dépit de son caractère explicite, un élément qui est camouflé et qu'on pourrait tenter de formuler ainsi: 'C'est moi qui le dis'. Élément implicite auquel répond, cette fois sous la forme rituelle d'un proverbe, la formule en usage chez les enfants: 'C'est celui qui le dit qui y est!'. En dépit de l'absurdité apparente de ce dicton, il n'en constitue pas moins un recours opérant, propre à exorciser ce qu'il y a d'absolu dans l'insulte, et renvoyant pertinemment au fait que c'est seulement Untel qui l'a formulée⁵.

L'insulte serait-elle dans la vérité? La vérité serait-elle dans l'insulte?

Ces deux interrogations nous ont permis de montrer à quel point l'argument de la vérité peut être un leurre, comme est un leurre la prise en compte du seul énoncé, alors que l'injure, acte de langage, est inséparable de son énonciation. Dès lors la vérité prend une tout autre signification qui n'a plus grand rapport avec l'argument logique et rationnel qu'on lui présuppose.

Le mécanisme de l'injure raciste montre tout particulièrement que, tout comme, du côté de l'énoncé, la dévalorisation de l'image dépend de l'opinion que le tiers a vis-à-vis de la personne concernée et vis-à-vis de l'injuteur, du côté de l'énonciation, l'approbation (ou la réprobation) de l'exclusion signifiée dépend du lien d'appartenance préexistant à l'injure entre le tiers et l'injuteur ou entre le tiers et l'injurié, c'est-à-dire: du lien d'appartenance à l'espèce de l'injuteur ou à celle de l'injurié.

Ainsi la mise en relief de la complexité relationnelle de l'injure est là pour confirmer, encore une fois, que l'injure ne se réduit pas à un duel entre un injuteur et un injurié. De même, l'objectif de blesser l'injurié doit être mis en balance avec une autre visée, qui est celle de séduire, d'obtenir l'adhésion d'un tiers ou public, de le mettre de son côté. Perspective qui n'est pour ainsi dire jamais évoquée, ce qui explique peut-être que des situations dans lesquelles l'injurié n'a pas connaissance des propos ne sont pas distinguées des autres, mais sont considérées comme si l'injurié était présent ou avait connaissance de ce qui se dit sur lui, sous-entendant un effet injure là où il ne peut y en avoir⁶.

Intention de séduire, être deux contre un? L'injurié servirait ainsi de prétexte, mais pour être reçue par le tiers (injuraire ou simple témoin), l'injure aurait besoin de s'appuyer sur la vérité, sinon la vraisemblance, de l'énoncé.

Est-ce à dire que l'effet injure, en dernier ressort, concernerait l'injuteur, précisément l'auteur de l'injure? « C'est pas une insulte, c'est la vérité », la sienne bien sûr, qui n'a peut-être pas l'intention de blesser ou du moins ne s'en préoccupe pas.

5 François Flahault: *La parole intermédiaire*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 41-42. Crochets de E.L.

6 Ce manque ou ce défaut du rôle de l'injurié constitue précisément selon nous une « anomalie » par rapport aux configurations-types des situations de communication. *Espèce de...! Les lois de l'effet injure, op. cit.*

Mais que vous le sachiez, que tout vous démontre que vous n'êtes qu'un prétexte, il n'empêche que si vous êtes la cible, qu'il y ait vérité ou non dans les arguments avancés, vous serez forcément « blessé » et... vous ne pourrez que protester... ce qui... équivaudra à un aveu !

« Il n'y a que la vérité qui blesse » bien sûr.

IL “VOLGAROMETRO”: UN QUESTIONARIO

PER VALUTARE LA FORZA OFFENSIVA DELLE PAROLACCE

VITO TARTAMELLA¹

UNIVERSITÀ IULM, MILANO

1. Introduzione

Nel 2007 la Corte di Cassazione – il più alto grado di giudizio in Italia – ha stabilito che *vaffanculo* non è più un’ingiuria, in quanto “vi sono talune parole [...] che, pur rappresentative di concetti osceni o a carattere sessuale, sono diventate di uso comune ed hanno perso il loro carattere offensivo. [...] *vaffanculo* [...] viene frequentemente impiegata per dire ‘non infastidirmi’, ‘non voglio prenderti in considerazione’ ovvero ‘lasciami in pace’²”.

In questa sentenza i giudici hanno evidenziato un aspetto che tutti osserviamo: la carica offensiva delle parolacce può variare nel corso del tempo. E’ il “semantic shift”, lo spostamento di significato, un fenomeno tipico di molte parole, come hanno evidenziato gli studi di Bloomfield³, Blank⁴ e Grzega⁵: ogni parola presenta una varietà di significati e di connotazioni che si possono aggiungere, rimuovere o cambiare nel corso del tempo.

Ma se la carica offensiva di una parolaccia può cambiare nel tempo (aumentando, diminuendo, cancellandosi) ciò significa che, in ogni dato momento, esistono parolacce più offensive, più pesanti, più gravi di altre. Non è la stessa cosa dire a una persona che è *ottuso*, *stupido*, oppure *coglione*: col primo aggettivo constato la scarsa capacità di comprensione dell’altra persona; col secondo, la giudico dall’alto in basso ma in modo tutto sommato benevolo; col terzo, squalifico completamente l’interlocutore.

Allora, è possibile stilare una classifica delle parolacce italiane a seconda del loro grado percepito di offensività? Prima di affrontare questa ricerca, occorre definire il campo d’indagine: che cosa sono le parolacce? Per rispondere a questa domanda occorre un approccio linguistico multidisciplinare, in quanto le parolacce si differenziano dalle altre parole per aspetti sia semantici che pragmatici.

2. Che cos’è una parolaccia

La parolaccia è una parola tabù (o comunque interdetta) perché parlando in modo diretto, offensivo e abbassante degli argomenti più delicati della sopravvivenza umana (sesso, religione, malattie, metabolismo, aggressività, violenza sociale)⁶ minaccia i valori condivisi e l’ordine sociale esistente.

1 Docente di giornalismo scientifico, autore del saggio di psicolinguistica «Parolacce» (BUR, Milano, 2006).

2 Sentenza n. 27966, V Sezione Penale del 17 luglio 2007: www.ricercagiuridica.com/sentenze/sentenza.php?num=2350.

3 L. Bloomfield, 1933, *Language*, New York: Allen & Unwin.

4 A. Blank, 1999, *Why do new meanings occur? A cognitive typology of the motivations for lexical Semantic change*, in Blank; Koch, Peter, *Historical Semantics and Cognition*, Berlin/New York: Mouton de Gruyter, pp.61-90.

5 J.Grzega, M. Schöner, 2007, *English and general historical lexicology: materials for onomasiology seminars*, Eichstätt: Universität.

6 V. Tartamella, 2006, *Parolacce: perché le diciamo, che cosa significano, quali effetti hanno*, BUR, Milano.

Studiando il lessico italiano alla luce di questo criterio, ho identificato⁷ 301 parolacce nel vocabolario⁸ più utilizzato in Italia, anche se il loro numero reale nella lingua parlata è molto più alto.

In dettaglio, dal punto di vista semantico, ovvero del significato, la parolaccia è caratterizzata da:

1. connotazione: è l'insieme dei valori affettivi che circondano una parola. Le parolacce sono disfemismi⁹: richiamano alla mente gli aspetti più sgradevoli del referente, invece che limitarsi a indicarlo. Come diceva lo psicanalista Sándor Ferenczi¹⁰, le parolacce hanno il potere peculiare di costringere chi le ascolta a immaginare concretamente l'oggetto a cui si riferiscono. Gli *escrementi* sono un fatto naturale; ma chiamarli *merda* evoca in modo diretto, senza cautele o prese di distanza, tutti gli aspetti sgradevoli del referente: la puzza rivoltante, la sporcizia, il rischio di contrarre malattie.
2. Denotazione: le aree semantiche delle parolacce del lessico italiano sono simili a quelle di molte altre lingue. Le 301 parolacce italiane che ho censito si riferiscono infatti al sesso, alla morte, alla malattia, alle funzioni corporee, alla religione, all'aggressività nei rapporti sociali. In sintesi, gli aspetti più delicati della sopravvivenza umana: la loro gestione, il modo di concepirli e di inserirli in una scala di valori è ciò che unisce una società.

Dal punto di vista della pragmatica, ovvero il significato che acquisiscono in relazione al comportamento delle persone e al contesto d'uso, le parolacce hanno altre caratteristiche particolari:

1. Registro e limiti d'uso. Le parolacce appartengono ad alcuni particolari registri¹¹ (cioè varietà lessicali e stilistiche) del repertorio linguistico: i registri basso, volgare, colloquiale, popolare, gergale, informale. I registri sono una variabile pragmatica perché dipendono dal grado di formalità e dal tipo di relazione tra gli interlocutori, e anche dalle regole morali: per questo i registri bassi sono appropriati in determinati contesti (familiarità, confidenza) e inappropriati in altri. In generale, però, le parolacce sono inappropriate sempre e comunque, sono parole tabù: sono pensieri e comportamenti che una società giudica troppo potenti, pericolosi o misteriosi per parlarne apertamente; sono azioni, oggetti o pensieri da maneggiare con cura perché possono mettere a rischio (fisico o morale) una persona¹². E questo spiega anche il loro cambio di significato quando variano i valori morali di un gruppo sociale¹³.
2. Illocuzione. Secondo la teoria degli atti linguistici di John Austin¹⁴, le parole servono a compiere delle azioni: sono atti illocutori. Dire una parolaccia significa violare un tabù, e questo è identificato con "lo sfogo emotivo, l'aggressione, la perdita di controllo, l'intemperanza e l'intolleranza. Il piacevole effetto di una parolaccia usata per sfogare la rabbia contro una persona, per insultare e offendere qualcuno rivela la nostra componente animale, che i nostri meccanismi inibenti cercano di sopprimere"¹⁵. Le parolacce, dunque, sono il linguaggio delle emozioni: servono a esprimere ira, frustrazione, sorpresa, paura, disgusto, eccitazione, gioia, gioco, intimità, informalità, irritazione, rabbia, disprezzo, aggressività¹⁶.
3. Perlocuzione: essendo atti linguistici, le parolacce hanno effetti sui sentimenti, i pensieri o le azioni di chi le ascolta: sono atti perlocutori. Gli effetti perlocutori delle parolacce sono: sorpresa, paura, imbarazzo, eccitazione, vergogna, disgusto, emarginazione, gioia, gioco, intimità, informalità, curiosità, disprezzo, tristezza, rabbia, rancore. In particolare, gli insulti causano emarginazione,

7 V. Tartamella, *ibidem*, p. 57-58.

8 N. Zingarelli, 2008, *Lo Zingarelli 2009. Vocabolario della lingua italiana*, Zanichelli, Bologna.

9 K. Burridge, K. Allan, 2000, *Euphemism and dysphemism: language used as shield and weapon*, Replica Books, Bridgewater, NJ.

10 S. Ferenczi, 1972, *Le parole oscene e altri saggi*, Guarnaldi Editore, Rimini, pp. 125-137.

11 www.treccani.it/enciclopedia/registro_%28Enciclopedia-dell%27Italiano%29/

12 K. Allan, K. Burridge, 2006, *Forbidden words: taboo and the censoring of language* (Reprinted. ed.). Cambridge [u.a.]: Cambridge Univ. Press.

13 A. Blank, 1999, *op. cit.* J. Grzega, M. Schöner, 2007, *op. cit.*

14 J.L. Austin, 1987, *Come fare cose con le parole*, Marietti, 1987.

15 K. Allan, K. Burridge, 2006, *op. cit.*

16 V. Tartamella, 2006, *ibidem*, p. 52.

tristezza, riduzione dell'autostima, imbarazzo, come ha rilevato Erving Goffman¹⁷ parlando di stigma sociale.

Ecco una tabella riassuntiva delle caratteristiche delle parolacce:

Semantica		Pragmatica		
Connotazione	Denotazione	Registro e limiti d'uso	Illocuzione	Perlocuzione
Spreghiativa, offensiva, oscena, disfemistica. Cattivo, forte	Morte, malattia, sesso, funzioni corporee, religione, aggressività sociale	Basso, colloquiale, volgare, informale, gergale, popolare. Parole interdette	Esprimono: ira, frustrazione, sorpresa, paura, disgusto, eccitazione, gioia, gioco, intimità, informalità, irritazione, rabbia, disprezzo, aggressività	Inducono: sorpresa, paura, imbarazzo, eccitazione, vergogna, disgusto, emarginazione, gioia, gioco, intimità, informalità, curiosità, disprezzo, tristezza, rabbia, rancore

In realtà, però, gli elementi essenziali della parolaccia (cioè quelli che la rendono tale) sono 2, la connotazione e il registro: quando una parola ha connotazione disfemistica e registro basso, è una parolaccia. L'unica eccezione a questo criterio generale è rappresentata dai termini religiosi usati come imprecazioni (*Cristo! Dio! Madonna!*), ovvero le profanità: in questo caso, non c'è connotazione disfemistica-offensiva, né registro basso, ma semplicemente l'uso di termini sacri in contesti profani. In pratica, la violazione del comandamento biblico «Non nominare il nome di Dio invano¹⁸». Comandamento, questo, che vale in tutte le religioni e non solo in quella cristiana, ebraica o islamica.

Le parolacce si dividono in 4 tipi¹⁹:

- 1) imprecazioni («*cazzo!*»): sfogano emozioni negative (rabbia, sorpresa, dolore, disgusto) e non sono rivolte a un'altra persona;
- 2) insulti («*coglione!*»): emarginano e offendono una persona qualificandola come anormale, ovvero contro le norme sociali;
- 3) maledizioni («*vaffanculo!*»): augurano il male a qualcuno;
- 4) termini osceni (*culo*) e scatologici (*merda*): parlano di sesso e di fluidi corporei in modo abbassante ed esplicito.

3. Il progetto

Per valutare l'offensività delle parolacce italiane, ho deciso di organizzare un sondaggio su Internet, per poter ottenere il più alto numero possibile di risposte. Dato che dal 2006 avevo aperto un blog sulle parolacce²⁰ (dedicato al commento di fatti d'attualità o alle nuove ricerche sull'argomento) ho pubblicato il sondaggio sul mio blog.

¹⁷ E. Goffman, 1983, *Stigma. L'identità negata*, Giuffrè, Milano.

¹⁸ Esodo, 20, 7 (www.vatican.va/archive/ITA0001/___P1Y.HTM); Deuteronomio, 5, 11 (www.vatican.va/archive/ITA0001/___P4E.HTM).

¹⁹ V. Tartamella, 2006, *ibidem*, p. 11-54.

²⁰ Inizialmente sul sito di Focus, oggi su: www.parolacce.org.

3.1. Il metodo

Dall'elenco delle 301 parolacce del vocabolario italiano ho scartato gran parte dei termini osceni e scatologici, perché sono quelli che, nel tempo, mantengono per lo più costante la loro carica volgare e offensiva: non esiste civiltà che non li abbia inseriti tra i termini tabù, poiché si riferiscono – insieme alla morte e alla malattia – agli aspetti più delicati della vita umana²¹.

Alla luce di questo criterio, ho selezionato 115 parolacce: ho dato il maggior rilievo agli insulti perché sono quelli intrinsecamente più offensivi, in quanto mirano ad abbassare l'autostima di chi li riceve.

Ecco come erano suddivisi in base alla funzione e al contenuto semantico:

1) imprecazioni (religiose, scatologiche, oscene: 9%): esempi, «cazzo!», «merda!».

2) insulti (84%), suddivisi in 9 sottogruppi:

- mentali (11%): es. *rincoglionito*
- etnici (12%): es. *negro*
- devianza dalle norme (7%): es. *mafioso*
- sulla morale sessuale (14%): es. *puttana*
- comportamentali (10%): es. *rompicoglioni*
- fisici (7%): es. *ciccione*
- politici (6%): es. *fascista*
- classisti (10%): es. *pezzente*
- religiosi (7%): es. *fanatico*

3) maledizioni (7%): es. *vaffanculo*

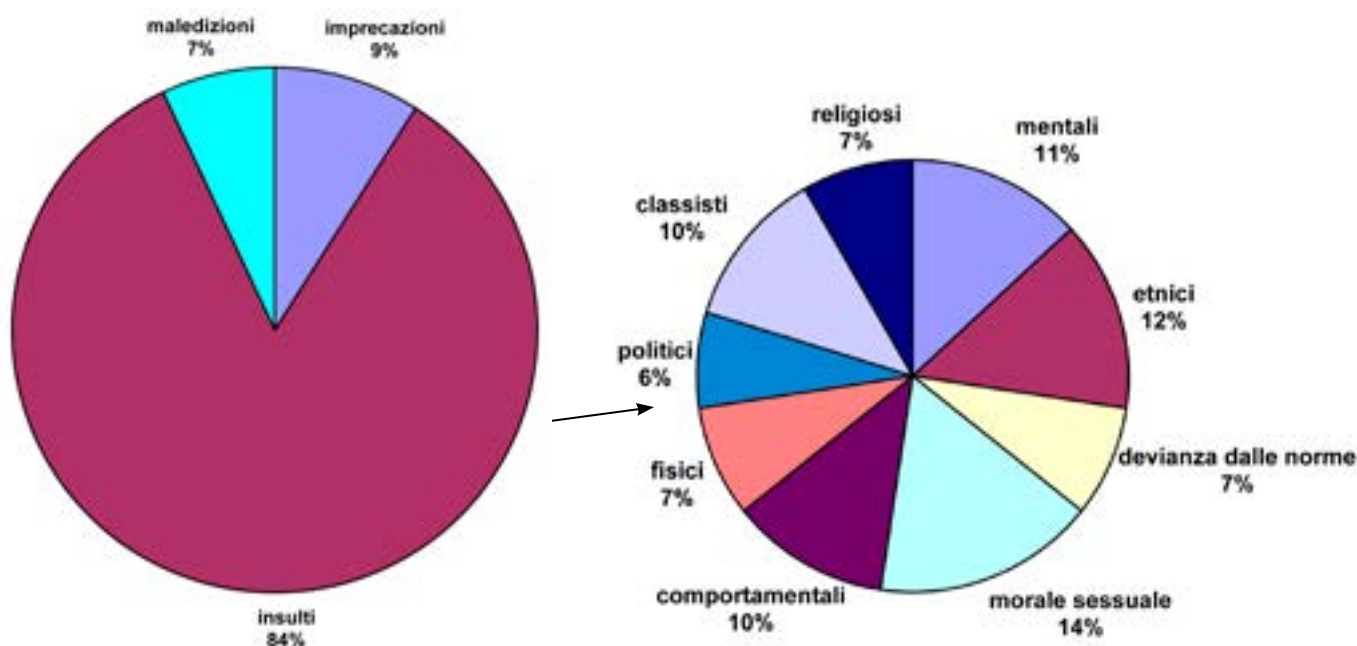


Figura 1. La distribuzione dei tipi di parolacce scelte per l'indagine.

Per valutare l'offensività di queste 115 parolacce, ho usato il metodo del differenziale semantico²². Il differenziale semantico è una scala di valutazione che serve a misurare la connotazione delle parole: si chiede ai partecipanti di collocare la propria valutazione di un termine su una scala numerica tra 2 aggettivi bipolari.

Con questo metodo, si possono evidenziare le strutture cognitive latenti dei soggetti, ovvero il loro atteggiamento nei confronti di una parola.

21 V. Tartamella, 2006, *ibidem*, p. 85.

22 C.E. Osgood, G. Suci, P. Tannenbaum, 1957, *The measurement of meaning*, Urbana, University of Illinois Press, D.R. Heise, 1970, *The semantic differential and attitude research*. In G.F. Summers (Ed.) *Attitude Measurement*. Chicago: Rand McNally & Co., pp. 235-253.

Negli anni, le ricerche sul differenziale semantico hanno identificato 3 attitudini ricorrenti con cui le persone valutano le parole, l'Epa (Evaluation, Potency, Activity, ovvero: valutazione, potenza, attività):

3. valutazione: buono/cattivo, bello/brutto, piacevole/spiacevole
4. potenza: debole/forte, grande/piccolo, pesante/leggero
5. attività: lento/veloce, attivo/passivo.

Le parolacce si concentrano alle estremità più cattive e forti delle valutazioni²³: infatti hanno una connotazione spregiativa, offensiva, oscena. Nel questionario che ho organizzato, ho collocato ai 2 estremi di una scala da 0 a 3 le polarità offensivo/volgare, che equivalgono alle polarità cattivo-forte:

- 0 = per niente offensivo/volgare
- 1 = poco offensivo/volgare
- 2 = offensivo/volgare
- 3 = massimamente offensivo/volgare

Dato che – come evidenziato nel paragrafo 1 – le parolacce hanno una forte componente pragmatica, ovvero dipendono dal contesto (la situazione in cui sono pronunciate, l'intenzione con cui sono dette e il tipo di relazione con l'interlocutore), nel questionario ho invitato i partecipanti a immaginare che le parolacce fossero dette in un contesto preciso, il più delicato e a più alto impatto dal punto di vista sociale: ovvero che le dicesse un estraneo in un luogo pubblico (la carrozza di un treno, un bar, un ufficio).

Infine, come ulteriore verifica del livello percepito di offensività, nell'ultima scheda del questionario ho selezionato le 37 parole che mi sembravano le più offensive / tabù e ho invitato gli utenti a scegliere le 4 che secondo loro erano le più pesanti di tutte: in questa parte del test ho aggiunto anche 13 parole oscene (*cazzo, figa, scopare, sega...*) a cui avevo dato poco spazio nelle domande precedenti.

Il questionario – anonimo – era preceduto da una serie di domande su alcune caratteristiche identitarie del campione, per capire le caratteristiche dei rispondenti e identificare 6 parametri che potevano influenzare le valutazioni delle parolacce, ovvero:

- sesso: maschi/femmine
- età: 10-20, 21-30, 31-40, 41-50, 51-60, > 60
- luogo di residenza: nord, centro, sud, isole, estero
- titolo di studio: nessuno, licenza elementare, licenza media, diploma superiore, laurea
- religione: credente, credente ma non praticante, ateo/indifferente
- uso del turpiloquio: sempre e in ogni situazione; con gli amici; raramente (nei momenti di rabbia); mai.

L'intero sondaggio, che ho battezzato «Volgarometro» (misuratore della volgarità), è stato suddiviso in 13 schermate, compilabili in circa 5-7 minuti. Ecco com'erano organizzate:

4. Dati del partecipante
5. Valutazione di 10 imprecazioni
6. Valutazione di 14 insulti mentali
7. Valutazione di 14 insulti comportamentali
8. Valutazione di 8 insulti sulla devianza dalle leggi
9. Valutazione di 10 insulti fisici
10. Valutazione di 24 insulti sulla morale sessuale
11. Valutazione di 14 insulti etnici

23 S. Pinker, 2009, *Fatti di parole*, Mondadori, Milano, p. 346.

12. Valutazione di 7 insulti politici
 13. Valutazione di 8 insulti religiosi
 14. Valutazione di 12 insulti classisti
 15. Valutazione di 8 maledizioni
 16. Valutazione di 37 parolacce di vario genere (insulti, imprecazioni, maledizioni, oscenità).
- (nota: il totale delle parolacce è superiore a 115 perché alcune sono state ripetute in più domande).

Focus.it

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

Stai viaggiando sul treno Milano-Roma. All'improvviso un estraneo, che viaggia sul tuo stesso vagone, inciampa, cade a terra. Si fa male ed esclama... una delle espressioni che trovi qui sotto. Che effetto ti fa? Ovvero: quanto la giudichi volgare (= urtante, fastidiosa, scandalosa, inappropriata, pesante, offensiva) su una scala da 0 a 3?

0 = per niente volgare
1 = poco volgare
2 = volgare
3 = volgarissima, pesantissima, offensiva al massimo

Prima di rispondere, leggi tutte le parolacce, per fare una classifica realista:

	per niente volgare	poco volgare	volgare	volgarissima, pesantissima
Caxxi	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Che palli	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Crista	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Figa	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Merda	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Ostia	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Porco d** (bestemmia)	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Porca mae** (bestemmia)	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Porca troia	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Porca vacca	☐ 0	☐ 1	☐ 2	☐ 3

Figura 2. La schermata n° 2 del sondaggio.

Per avere un campione sufficientemente vario, l'obiettivo era ottenere almeno 1.000 risposte. Per arrivare a questo risultato, il sondaggio è stato lanciato il 6 aprile 2009 attraverso questi media:

- newsletter (via mail) a 100.000 lettori di «Focus», la rivista di scienza popolare per cui lavoro come caporedattore;
- un lancio d'agenzia della Reuters²⁴, ripreso da vari giornali²⁵;
- il mio blog²⁶;
- interviste alla radio²⁷ e alla televisione²⁸.

²⁴ <http://it.reuters.com/article/entertainmentNews/idITMIE53506Z20090406>.

²⁵ www.lastampa.it/redazione/cmsSezioni/societa/200904articoli/42641girata.asp.
<http://city.corriere.it/2009/04/07/milano/i-fatti/arriva-volgarometro-hit-parolacce-20374820075.shtml>.

²⁶ www.parolacce.org/2009/04/06/tastiamo-il-polso-alle-parolacce/

²⁷ www.parolacce.org/fileflash/file/RadioNumber1.mp3.

www.parolacce.org/fileflash/file/RMC1.mp3.

www.parolacce.org/fileflash/file/deejay.asf.

²⁸ www.youtube.com/watch?v=QnmfRl3qVWs&feature=player_embedded.

www.youtube.com/watch?v=O5°kFM9IdJo&feature=player_embedded.

3.2. Limiti

Valutare la percezione del livello di offensività delle parolacce attraverso un sondaggio via Internet permette di ottenere un campione elevato di partecipanti. Ma questo metodo di ricerca presenta 4 limiti intrinseci, di cui occorre tenere conto:

- 1) somministrando un questionario via Internet, non si può avere un feedback sull'effettiva comprensione delle domande da parte dei partecipanti;
- 2) un questionario, per quanto ben strutturato, è comunque uno strumento astratto per una valutazione completa e rigorosa dell'offensività delle parolacce: non permette infatti di valutare molti aspetti pragmatici (tono e volume della voce, espressione del volto, mimica corporea, contesto...) che le caratterizzano in modo importante;
- 3) il campione non è selezionato a caso e pertanto non risulta rigorosamente rappresentativo di tutta la popolazione italiana (vedi paragrafo 5.1.);
- 4) nell'indagine è stato valutato solo il rapporto con un estraneo (che non si può vedere né ascoltare, ma solo immaginare in modo astratto) e non l'impatto delle parolacce in altri tipi di rapporti sociali (famiglia, colleghi, amici).

4. Ipotesi

Dando un peso e una valutazione alle parolacce, il volgarometro può permettere d'identificare quali sono i tabù più forti e i valori morali più delicati – consapevoli e inconsapevoli – degli italiani. Nelle mie aspettative, i risultati avrebbero dovuto dare il seguente scenario:

- 1) Dato che dall'elenco complessivo delle parolacce ho scelto quelle che ritenevo più pesanti, mi aspettavo che almeno il 75-80% delle parolacce esaminate avrebbero ottenuto un punteggio $= > 2$.
- 2) I fattori che mi aspettavo più influenti sulla valutazione di offensività: sesso (le donne tendono a usare meno parolacce e meno offensive²⁹), religiosità (molte ricerche³⁰ hanno rilevato che la religiosità rende più sensibili alle parolacce), luogo di residenza (l'Italia settentrionale è meno tradizionalista rispetto a quella centro-meridionale³¹).
- 3) Le categorie che, secondo le mie aspettative, avrebbero dovuto ottenere i punteggi più alti: insulti mentali, insulti di deviazione dalle norme sessuali, insulti etnici.

5. Risultati

Nel giro di un mese, il questionario è stato compilato da 2.615 persone: 3.254 hanno iniziato il questionario, 639 l'hanno abbandonato alla 5ª domanda. Il volgarometro è stato il più ampio questionario linguistico mai svolto in Italia.

5.1. Il campione

Ecco le caratteristiche delle 2.615 persone che hanno risposto al questionario, e il confronto con le medie italiane³²:

29 S.L. Bem, 1993, *The lenses of gender: transforming the debate on sexual inequality*, Yale University Press.

30 G.S. Grosser, W.J. Laczek, 1963, *Prior parochial vs. secular secondary education and utterance latencies to taboo words*, in *"The Journal of psychology"*, 55, pp. 263-277. A.M. Hargrave, 1991, *A matter of manners: the limits of broadcast language*, John Libbey.

31 M. Barbagli, G. Dalla Zuanna, F. Garelli, 2010, *La sessualità degli italiani*, il Mulino, Bologna.

32 Dati statistici Istat del 14° Censimento generale della popolazione (eccetto quelli sulla religiosità): <http://dawinci.istat.it/MD/dawinciMD.jsp>.

SESSO			
	volgarometro%	Italia%	Differenza volgarometro-Italia
Femmine	42,6	51,4	-8,8%
Maschi	57,4	48,6	+8,8%
Totale	100	100	

ETÀ			
	volgarometro%	Italia%	Differenza volgarometro- Italia
0-20	16,2	20,0	-3,8%
20-30	34,4	11,9	+22,5%
30-40	21,3	16,0	+5,3%
40-50	15,2	15,0	+0,2%
50-60	8,7	12,9	-4,2%
>60	4,3	24,2	-19,9%
Totale	100	100	

LUOGO DI RESIDENZA			
	volgarometro%	Italia%	Differenza volgarometro- Italia
Nord	55,9	42,2	+13,7%
Centro	19,6	18,3	+1,3%
Sud	14,2	23,4	-9,2%
Isole	7,8	11,1	-3,3%
Esterio	2,5	5,0	-2,5%
Totale	100	100	

LIVELLO DI ISTRUZIONE			
	volgarometro%	Italia%	Differenza volgarometro- Italia
Nessuno	0,5%	1,6%	-1,1%
Licenza elementare	1,0%	27,7%	-26,7%
Licenza media	16,6%	29,7%	-13,1%
Diploma superiore	54,9%	31,9%	+23%
Laurea	27,0%	9,1%	+17,9%
Totale	100%	100%	

RELIGIONE			
	volgarometro%	Italia% ³³	Differenza volgarometro-Italia
Credente	18,7%	62,1% (57,8% cattolico, 4,3 % di altra religione)	-43,4%
Non praticante	48,0%	28,7	+19,3
Ateo	33,3%	9,2	+24,1
Totale	100	100	

Abitudine a dire parolacce	
Sempre	22,5%
Con gli amici	34,7%
Raramente	40,5%
Mai	2,3%
Totale	100

In sintesi, il campione è risultato sufficientemente vario per sesso, età, provenienza e cultura dei partecipanti, anche se risultano sovrarappresentati rispetto alla popolazione italiana:

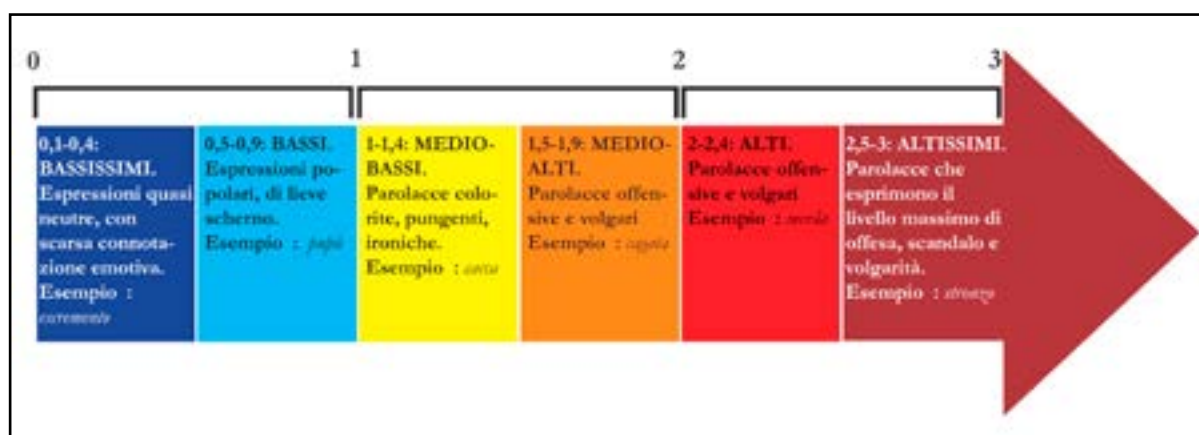
- i maschi (+ 8,8%);
- la fascia d'età 20-30 anni (+22,5%);
- i residenti al Nord (+ 13,7%);
- le persone con alto livello di istruzione (diploma, +23% e laurea, +17,9%)
- i non praticanti (+19,3%) e gli atei (+24,1%).

A questi limiti se ne aggiunge uno metodologico di fondo: i risultati del sondaggio, per essere rigorosamente rappresentativi del totale delle popolazione italiana, avrebbero dovuto basarsi su un campione molto più ampio di persone scelte a caso. In ogni caso, al netto di questi limiti, l'elevato campione dell'indagine fornisce ampie e inedite indicazioni sulla percezione dell'offensività delle parolacce, permettendo di superare una visione soggettiva su un argomento così complesso e delicato.

5.2. Il volgarometro

Una volta raccolti i risultati, mi sono accorto che arrotondare le medie ai numeri interi avrebbe impedito un'analisi puntuale delle differenze di percezione tra un insulto e l'altro: quindi, ho calibrato la gradazione del volgarometro evidenziando i valori alla prima cifra decimale:

33 CENSIS, 2004, *La domenica degli italiani*, p. 5. Su: www.chiesacattolica.it/ci_new/pagine/3265/Censis%20Rapporto%20finale.doc.



Nella tabella qui sotto, ecco il risultato generale del sondaggio, il volgarometro :

Parolacce	Punteggio medio	Scala	Percentuale sul totale
<i>Porca Madonna, Porco Dio</i>	2,7	2,5-3: ALTISSIMI	4%
<i>Pompinara/Succhiacazzi, Figlio di puttana</i>	2,5		
<i>Zoccola/Puttana/Troia, Ti venisse un cancro</i>	2,4		
<i>Stronzo/Pezzo di merda, Mafioso</i>	2,3	2-2,4: ALTI	12%
<i>Cazzone, Faccia di merda, Handicappato</i>	2,2		
<i>Ladro, Culo rotto/Culattoni/Ricchione/frocio, Nazista, Vattela a pigliare in culo</i>	2,1		
<i>Infame, Mongolo, Terrorista</i>	2		
<i>Leccaculo, Verme, Tossico, Bastardo, Vaccona</i>	1,9	1,5-1,9: MEDIO-ALTI	33%
<i>Rincoglioni, Minchione, Tangentaro, Delinquente, Cesso, Segna/Pippaiolo/Mezza sega, Pezzente</i>	1,8		
<i>Deficiente, Cagacazzi, Disonesto, Ciccione/Obeso, Puttaniere, Figa di legno, Negro, Fottiti</i>	1,7		
<i>Rompicoglioni, Cacasotto, Culone, Magnaccia, Impotente, Trans, Travestito, Fascista, Vaffanculo, Crepa</i>	1,6		
<i>Porca troia, Figa, Imbecille, Paraculo, Puzzone, Cornuto, Zingaro, Brigatista, Cafone</i>	1,5		

Parolacce	Punteggio medio	Scala	Percentuale sul totale	
<i>Cristo</i> , Cretino, Cane, Racchio, Maiale, Muso giallo, Terrone, Talebano, Buzzurro/Tamarro	1,4	1-1,4: MEDIO-BASSI	34%	50,4%
Ignorante, Analfabeta, Pirla, Buffone/Pagliaccio, Vù cumprà, Rom, Barbone, Coatto, <i>Mortacci tua</i> , <i>Va' a cagare</i>	1,3			
<i>Cazzo</i> , Caprone, Sfigato, Portaborse, <i>Và all'inferno</i>	1,2			
Gallina, Somaro, Extracomunitario, Giudeo, Crumiro, Integralista, Impiegatuccio	1,1			
<i>Merda</i> , Incazzoso, Rifatta/Siliconata, Zitella, Marocchino, Comunista, Bigotto, Fanatico	1	0,5-0,9: BASSI	16%	
Pazzo, Rabbino, Arabo, Crucco, Islamico, Infedele, Facchino, Arricchito, Sbirro	0,9			
Ostia, Ballista, Polentone, Spaghetti, Proletario	0,8			
Eretico	0,7			
<i>Porca vacca</i> , <i>Che palle</i> , Anarchico	0,6	0-0,4: MOLTO BASSI	1%	
Ateo	0,4			

LEGENDA:

Imprecazioni (10)

Insulti (97)

Maledizioni (8)

TOTALE: 115

Ed ecco la classifica comparativa delle parolacce più volgari indagate nella domanda alla schermata n° 13:

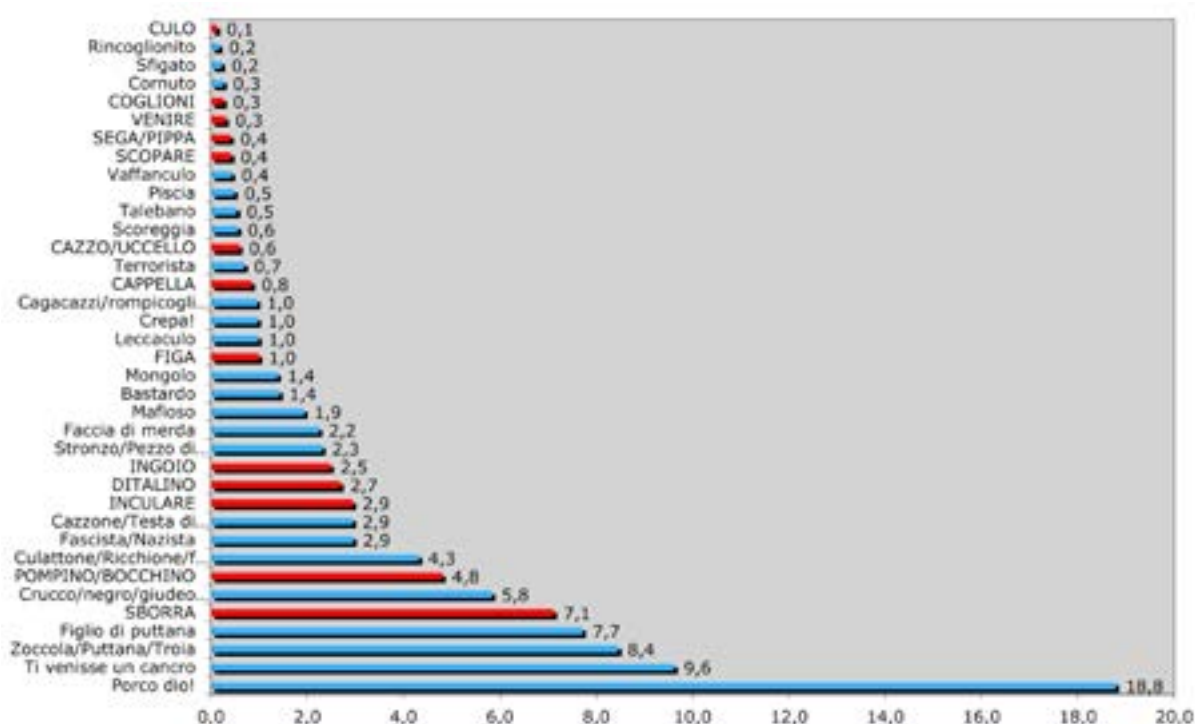


Figura 3. Le parolacce più volgari (comprese le oscenità, in maiuscolo-rosso).

Dunque, ai primi 4 posti di questa classifica si confermano le medesime parolacce del volgarometro generale: i naviganti le hanno giudicate più volgari e tabù anche rispetto alle oscenità (13 su 37: il 35,1%), che sono solitamente le parolacce a carica offensiva costante nel corso del tempo. Del resto, come ricorda Timothy Jay³⁴, per rendere inoffensive le parole del sesso bisognerebbe rendere inoffensivo il sesso, e questo è impossibile.

5.3. Analisi dei risultati: la “top 18” delle espressioni più tabù

Contrariamente all’ipotesi di partenza, soltanto 18 parolacce (il 15,7%) hanno ottenuto un punteggio medio compreso tra 2 e 2,7: sono le espressioni giudicate in assoluto come le più forti, le più tabù, le più offensive. Ecco le:

Espressione	Voto medio
Porca Madonna Porco Dio	2,7
Pompinara/Succhiacazzi Figlio di puttana	2,5
Zoccola/Puttana/Troia Ti venisse un cancro	2,4
Stronzo/Pezzo di merda Mafioso	2,3

34 T. Jay, 2000, *Why we curse*, John Benjamins Publishing Company.

Espressione	Voto medio
<i>Cazzone</i>	2,2
<i>Faccia di merda</i>	
<i>Handicappato</i>	
<i>Ladro</i>	2,1
<i>Culo rotto/Culattonne/Ricchione/frocio</i>	
<i>Nazista</i>	
<i>Vattela a pigliare in culo</i>	
<i>Infame</i>	2
<i>Mongolo</i>	
<i>Terrorista</i>	

Le bestemmie sono ancora considerate come le espressioni più pesanti in assoluto, nonostante il 33,3% del campione si sia dichiarato ateo. Da notare che, seppure per valori infinitesimali, la bestemmia contro la Madonna è considerata più grave di quella contro Dio.

Quasi una parolaccia su 2 (44,3%) sanziona una deviazione dalle norme: siano esse sulla morale sessuale (27,7%: *pompinara*, *figlio di puttana*, *puttana*, *culattonne*, *vattela a pigliare in culo*), o norme giuridiche (16,6%: *mafioso*, *infame*, *ladro*).

5.4. Le categorie e i valori degli italiani

Secondo l'ipotesi 3) (v. paragrafo 4) le categorie di insulti che avrebbero ottenuto punteggi più alti sarebbero stati quelli sulla morale sessuale, gli insulti mentali e gli insulti etnici. Ma i risultati hanno smentito questa ipotesi: gli insulti sulla devianza delle regole, gli insulti sulla morale sessuale, le maledizioni e gli insulti fisici hanno ricevuto i punteggi medi più alti:

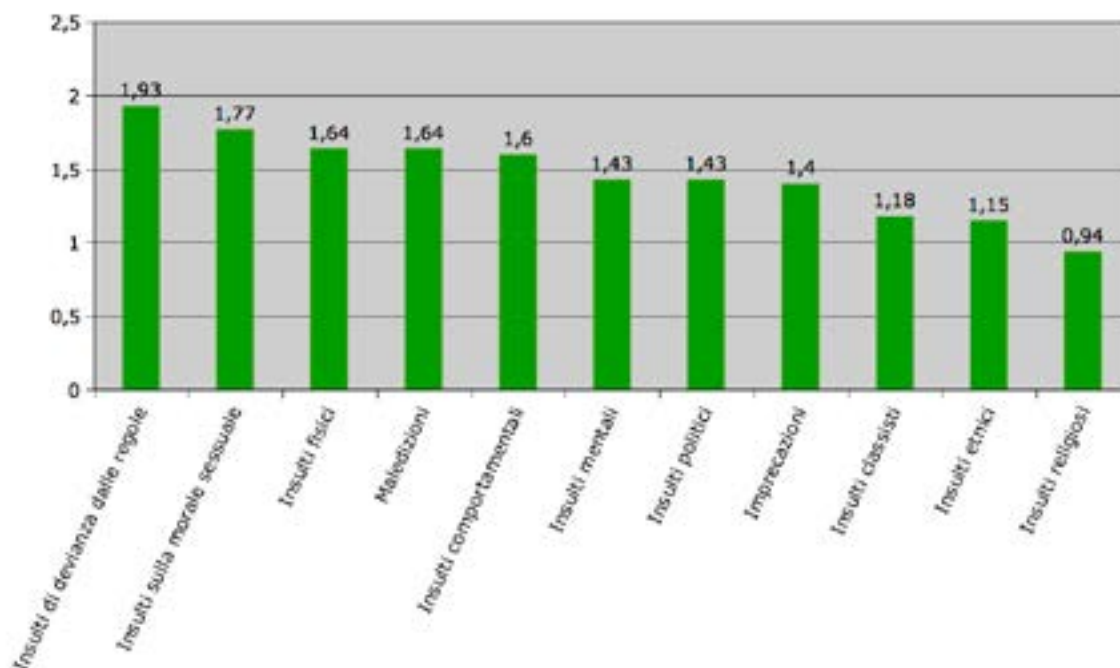


Figura 4: le parolacce del volgarometro divise per tipologia, dal punteggio medio più alto al più basso.

Ecco alcune considerazioni più analitiche su ciascuna categoria di parolacce, in ordine decrescente di valutazione.

Insulti sulla devianza dalle norme	voto medio 1,93	L'insulto è un «giudizio abbreviato» ³⁵ : è una sentenza inappellabile con cui si dice a un'altra persona che è anormale, ovvero contravviene a una norma sociale, esplicita o implicita. Da questo punto di vista, osservando i risultati del volgarometro, le accuse vissute come più offensive (e quindi più gravi) sono le violazioni delle leggi. Questo dato è in linea con alcuni sondaggi ³⁶ svolti nel 2009, nei quali i valori di merito, onestà, giustizia, equità e tutela dei diritti sono risultati fra i 5 più desiderati dagli italiani. Del resto, rispetto agli orientamenti culturali valoriali di Germania, Regno Unito, Francia e Spagna, l'Italia è un Paese in cui l'espressività affettiva e intellettuale è più limitata, a favore del rispetto delle tradizioni e delle norme consolidate ³⁷ . Un dato che però si inserisce in modo contraddittorio all'interno della cultura italiana, dove coesistono "novità e tradizione, individualismo e senso di appartenenza, tolleranza e autoritarismo" ³⁸ : da un lato, la spinta familista e anarchica spinge molti italiani a tollerare un certo grado di illegalità (dall'evasione delle tasse al mancato rispetto del Codice stradale), ma dall'altro la spinta moderna e democratica fa desiderare la giustizia sociale e il rispetto delle leggi. Da segnalare l'elevata carica offensiva attribuita alla parola <i>mafioso</i> (tanto per smentire lo stereotipo, diffuso all'estero, che gli italiani tollerino la mafia), e ai politici corrotti (<i>tangentaro</i>), un disprezzo esploso dopo le inchieste giudiziarie di Tangentopoli ³⁹ del 1992.
Mafioso	2,3	
Ladro	2,1	
Infame	2,0	
Tossico	1,9	
Bastardo	1,9	
Tangentaro	1,8	
Delinquente	1,8	
Disonesto	1,7	

35 A. Schopenhauer, 1999, *L'arte di insultare*, Adelphi.

36 Swg "Rapporto Italia: le trasformazioni valoriali degli italiani", 2009. Quando pensi al futuro di questo Paese, secondo te c'è più bisogno di: merito (43%), onestà (35%), sicurezza (32%), giustizia (30%), equità (20%). Sondaggio Cawi su campione rappresentativo nazionale di 1.500 maggiorenti.

37 G.V. Caprara, E. Scabini, D. Barni, 2011 *I valori degli italiani* in G.V. Caprara, E. Scabini, P. Steca, S.H. Schwartz, *I valori nell'Italia contemporanea*, Franco Angeli, Milano, p.62.

38 G.V. Caprara, E. Scabini, D. Barni, 2011, *op. cit.*, p.47.

39 <http://it.wikipedia.org/wiki/Tangentopoli>.

Insulti sulla morale sessuale	voto medio 1,77	Questa categoria di insulti mira a stigmatizzare gli eccessi sessuali. Sono insulti “di genere”: condannano le deviazioni da quella che si ritiene essere la “normale” identità maschile e femminile.
Pompinara/ Succhiacazzi	2,5	Non è un caso che questi insulti siano stati percepiti come altamente offensivi, sia per motivi universali (in ogni cultura, il sesso attiva una serie di ansie perché può comportare figli illegittimi, incesto, gelosia, adulterio, abbandono, faide, abusi su minori, stupro, sfruttamento, malattie ⁴⁰), ma anche per motivi particolari, legati alla storia culturale italiana. La Chiesa cattolica, infatti, ha imposto in Italia un orientamento procreativo ai fedeli: il sesso serve solo a generare figli, non a ricercare il piacere. Per questo motivo la Chiesa ha proibito il sesso orale, quello anale, la masturbazione e ogni forma di contraccezione ⁴¹ . E ha imposto precisi ruoli a uomini e donne: tant’è vero che, con gli insulti sulla morale sessuale, alle donne è rimproverata l’eccessiva libertà di costumi, il mercimonio del proprio corpo o – all’opposto – la frigidity; alle donne non è concesso il sesso libero, sia prima che dopo il matrimonio, perché deve garantire la certezza della paternità ed è considerata «proprietà sessuale dell’uomo». Agli uomini, invece, per motivi opposti, sono contestate l’omosessualità, l’impotenza, la mancanza di partner sessuali o il ricorso alle prostitute. Dunque, negli insulti di genere è presente un implicito maschilismo, che “tende non soltanto a valutare diversamente i comportamenti sessuali tra uomini e donne, ma anche a giustificare per gli uomini la presenza di una doppia morale. Da un lato, la sessualità per le donne appare necessariamente legata a una relazione, a un coinvolgimento romantico, dunque incompatibile con la sperimentazione di rapporti esterni all’esperienza di coppia. Dall’altro lato, l’idea che l’uomo sia più concentrato sul piacere fisico sembra legittimare una sua maggior propensione alla sperimentazione sessuale al di fuori di vincoli affettivi” ⁴² .
Figlio di puttana	2,5	
Zoccola/ Puttana/Troia	2,4	
Culo rotto /Culattonne/ Ricchione/ frocio	2,1	
Vaccona	1,9	
Sega/Pippaiolo/Mezza sega	1,8	
Puttaniere	1,7	
Figa di legno	1,7	
Magnaccia	1,6	
Impotente	1,6	
Trans	1,6	
Travestito	1,6	
Cornuto	1,5	
Maiale	1,4	
Sfigato	1,2	
Zitella	1,0	Questi risultati, peraltro, sono in linea con passate ricerche ⁴³ che hanno riscontrato il medesimo modello culturale maschilista anche fuori dall’Italia. Dove, però, bisogna registrare un notevole cambiamento culturale: il termine <i>cornuto</i> , un tempo considerato molto offensivo (tanto che, fino al 1981, l’uxoricidio per adulterio era giudicato con pene più miti: il cosiddetto “delitto d’onore” ⁴⁴), è superato oggi, nella percezione di gravità degli insulti, dai nuovi fenomeni delle mutanti identità sessuali: <i>trans</i> e <i>travestito</i> . E la condizione di <i>zitella</i> , ovvero di donna non sposata, non è più un’onta emarginante ma solo un epiteto poco più che bonario.

40 S. Pinker, 2009, *op. cit.*, p. 362.

41 M. Barbagli, G. Dalla Zuanna, F. Garelli, 2010, *op. cit.*, p. 11.

42 *Ibid.*, p. 12.

43 K. Preston, K. Stanley, 1987, “What’s the worst thing...?” *Gender-directed insults*, in “Sex roles”, 17(3-4), pp. 209-218 e D. Holland, D. Skinner, 1987, *Prestige and intimacy*, in D. Holland, N. Quinn, *Cultural models in language and thought*, Cambridge University Press, pp. 78-111.

44 http://it.wikipedia.org/wiki/Delitto_d%27onore.

Maledizioni	voto medio 1,64	Terza in classifica una forma di superstizione: le maledizioni, ovvero augurare il male a qualcuno. Considerarle offese gravi significa credere nel potere magico del pensiero di far avverare un desiderio⁴⁵. Al primo posto in assoluto “<i>Ti venisse un cancro</i>”, ovvero l’augurio di agonia e di morte per una malattia incurabile: rappresenta lo spettro della nostra epoca, come un tempo la peste o la morte in guerra. La paura della morte è presente anche nell’espressione “<i>crepa</i>” al 5° posto della categoria. Ad alta offensività le maledizioni di stampo maschilista e omofobico: <i>vattela a pigliare in culo, fottiti, vaffanculo</i>.
Ti venisse un cancro	2,4	
Vattela a pigliare in culo	2,1	
Fottiti	1,7	
Vaffanculo	1,6	
Crepa	1,6	
Mortacci tua	1,3	
Va’ a cagare	1,3	
Và all’inferno	1,2	

Insulti fisici	voto medio 1,64	Molto carnale anche la quarta categoria di insulti ad alto tasso di offensività (1,64 a pari merito con la precedente): quelli che prendono di mira l’integrità, la bellezza e l’efficienza fisica. Valori, questi, acclamati fin dall’antichità nella cultura occidentale. <i>Handicappato</i> e <i>mongolo</i> sono vissuti come insulti potenti, perché nella loro genericità condensano sia la disabilità fisica che quella mentale. Un po’ meno forte il disprezzo per un aspetto disarmonico (<i>ciccione, culone</i>) e repellente (<i>cesso, puzzone, racchio</i>). Le moderne espressioni <i>rifatta/siliconata</i> sono percepite invece come graffianti e ironiche, a tasso d’offensività medio-basso: del resto, gli interventi di chirurgia estetica, per quanto appariscenti o malriusciti, sono comunque un tentativo di prendersi cura del proprio corpo.
Handicappato	2,2	
Mongolo	2,0	
Cesso	1,8	
Ciccione/Obeso	1,7	
Culone	1,6	
Puzzone	1,5	
Racchio	1,4	
Rifatta/Siliconata	1,0	

Insulti comportamentali	voto medio 1,60	A tinte forti anche la categoria degli insulti che condannano comportamenti considerati inaccettabili, fastidiosi, ignobili. In cima alla classifica, insulti molto antichi come <i>stronzo, faccia di merda, verme</i>: degradano una persona allo stesso livello di un rifiuto disgustoso, utilizzando il lessico scatologico o animalesco. In questa scala di valori, l’adulatore servile (<i>leccaulo</i>) risulta più inaccettabile delle persone moleste (<i>cagacazzi, rompicoglioni</i>), vigliacche (<i>cagasotto</i>) od opportuniste (<i>paraculo</i>). Soprende, però, che il mentitore (<i>ballista</i>) sia condannato solo con una bonaria presa in giro.
Stronzo/Pezzo di merda	2,3	
Faccia di merda	2,2	
Leccaulo	1,9	
Verme	1,9	
Cagacazzi	1,7	
Rompicoglioni	1,6	
Cagasotto	1,6	
Paraculo	1,5	
Cane	1,4	
Buffone/Pagliaccio	1,3	
Incazzoso	1,0	
Ballista	0,8	

45 V. Tartamella, 2006, *op. cit.*, p. 47-49.

Insulti politici	voto medio 1,43	In un'epoca in cui le passioni politiche non infiammano più le coscienze (come conferma il costante aumento dell'astensionismo nelle consultazioni elettorali degli ultimi anni in Italia, sintomo della minore fiducia nella politica, nelle istituzioni e nei suoi rappresentanti⁴⁶), gli insulti politici non suscitano grandi turbamenti. Se si escludono gli estremismi ancora attuali come <i>nazista</i>, <i>terrorista</i>, <i>fascista</i> e <i>brigatista</i>, gli appellativi molto utilizzati negli anni '70 hanno perso la forte carica spregiativa che avevano un tempo: <i>crumiro</i>, <i>comunista</i>, <i>anarchico</i> hanno ottenuto punteggi medio-bassi e bassi.
Nazista	2,1	
Terrorista	2,0	
Fascista	1,6	
Brigatista	1,5	
Crumiro	1,1	
Comunista	1,0	
Anarchico	0,6	

Insulti mentali	voto medio 1,43	Agli occhi dei partecipanti al sondaggio, avere scarse doti mentali sembra meno offensivo (quindi meno grave) rispetto ad avere scarse doti fisiche o comportamentali. Tra gli insulti mentali figurano espressioni molto antiche, derivate dal lessico sessuale: le facoltà cognitive sono abbassate al livello più animalesco, quello genitale (<i>cazzone</i>, <i>rincoglionito</i>, <i>minchione</i>). Si notano tuttavia due elementi: la mancanza d'istruzione (<i>ignorante</i>, <i>analfabeta</i>, <i>somaro</i>) è considerata meno grave rispetto a una mente obnubilata (<i>cazzone</i>, <i>rincoglionito</i>, <i>minchione</i>). E <i>pazzo</i>, termine che un tempo comportava una forte emarginazione sociale, oggi è giudicato un insulto bonario, sinonimo di «persona non allineata, fuori dalle regole». Forse è l'effetto di una maggior sensibilità sociale verso i malati di mente (favorita dalla riforma Basaglia⁴⁷ del 1978, che abolì i manicomi): questa rivoluzione culturale ha fatto sì che la parola spregiativa <i>pazzo</i> sia stata sostituita da termini diagnostici neutri, derivati dalla psichiatria (<i>malato di mente</i>, <i>schizofrenico</i>, <i>psicotico</i>).
Cazzone	2,2	
Rincoglionito	1,8	
Minchione	1,8	
Deficiente	1,7	
Imbecille	1,5	
Cretino	1,4	
Ignorante	1,3	
Analfabeta	1,3	
Pirla	1,3	
Caprone	1,2	
Gallina	1,1	
Somaro	1,1	
Pazzo	0,9	

46 G.V. Caprara, E. Scabini, D. Barni, 2011, *op. cit.*, p. 49.

47 http://it.wikipedia.org/wiki/Legge_Basaglia.

Imprecazioni	voto medio 1,40	Le imprecazioni sono le esclamazioni con cui si sfogano rabbia, dolore, sorpresa, paura. Nel questionario, le espressioni tratte dal lessico sessuale (<i>porca troia</i>, <i>figa</i>, <i>cazzo</i>) sono ampiamente superate, per impatto, dalle bestemmie: sono vissute come i tabù più forti dai navigatori. Il dato è sorprendente, se si considera che il campione, rispetto alla media italiana, si è dichiarato più ateo o quantomeno più laico. Ma il paradosso è solo apparente: in realtà i navigatori sembrano aver tenuto conto, oltre che della propria personale sensibilità, anche di quella altrui, dato che nel questionario si chiedeva loro di immaginare un estraneo che bestemmiava davanti a più persone in un luogo pubblico. Ed è un dato di fatto che nella società italiana la religione cattolica abbia un ruolo rilevante, non solo in termini di diffusione ma anche in termini di condizionamenti culturali: “la società italiana è tra le meno secolarizzate dell’Occidente”⁴⁸. Ma si nota tuttavia una contraddizione: l’esclamazione <i>ostia</i>, pur essendo di origine religiosa, è stata considerata dai partecipanti una semplice espressione colorita.
Porca Madonna	2,7	
Porco dio	2,7	
Porca troia	1,5	
Figa	1,5	
Cristo	1,4	
Cazzo	1,2	
Merda	1,0	
Ostia	0,8	
Porca vacca	0,6	
Che palle	0,6	

Insulti classisti	voto medio 1,18	Decisamente più tiepida la portata degli insulti classisti, che disprezzano le classi basse o incolte. Eccettuate le espressioni spregiative che hanno una lunga storia (<i>pezzente</i>, <i>cafone</i>), i moderni colletti bianchi (<i>portaborse</i>, <i>impiegatuccio</i>) sono etichettati solo con una presa in giro ironica; e termini spregiativi fino a pochi decenni fa (<i>facchino</i>, <i>arricchito</i>, <i>sbirro</i>, <i>proletario</i>) sono considerati solo coloriti.
Pezzente	1,8	
Cafone	1,5	
Buzzurro/ Tamarro	1,4	
Barbone	1,3	
Coatto	1,3	
Portaborse	1,2	
Impiegatuccio	1,1	
Facchino	0,9	
Arricchito	0,9	
Sbirro	0,9	
Proletario	0,8	

48 G.V. Caprara, E. Scabini, D. Barni, *op. cit.*, p. 48.

Insulti etnici	voto medio 1,15	È sorprendente la bassa valutazione degli insulti etnici, eccetto i termini <i>negro</i> e <i>zingaro</i>. Nel 2009 gli stranieri presenti in Italia erano 3,891 milioni, pari al 6,5% della popolazione residente⁴⁹. Gran parte di essi proviene in realtà da altri Paesi europei (53,6%, soprattutto da Romania, Albania e Ucraina) e solo il 22,4% da Paesi africani (soprattutto il Maghreb: Marocco, Tunisia ed Egitto): le etnie di pelle scura non rappresentano dunque una maggioranza, né tantomeno l'etnia Rom, che conta circa 130.000 persone in Italia (lo 0,22%). In realtà, la maggior sensibilità agli insulti rivolti ad africani e Rom si può spiegare soprattutto come reazione alle campagne xenofobe⁵⁰ della Lega Nord, che hanno preso di mira proprio queste due etnie. In generale, comunque "gli immigrati in Italia hanno sempre finito fino ad ora per essere riconosciuti come una manodopera necessaria in certi settori di impiego, come portatori di benefici per il sistema economico (nonché per le casse dello Stato), come una provvidenziale risorsa per le famiglie, ma non come una componente legittima della società. Si sono accolte le braccia, ma rimangono ancora da riconoscere le persone"⁵¹. Lo scarso peso generale attribuito agli insulti etnici sembra però contraddetto dai risultati dell'ultima domanda del sondaggio, nella quale i navigatori dovevano votare le 4 espressioni più pesanti in una lista di 37: in questo test gli insulti etnici risultano alla 6ª posizione, dopo le bestemmie, le maledizioni e le espressioni oscene. Come spiegare questa contraddizione? Nel questionario era stato chiesto ai navigatori di identificarsi con una vittima di discriminazione etnica: ma non è facile né automatico per un italiano medio riuscire a calarsi nei panni di un Rom o di una persona di colore. Così, la maggioranza dei rispondenti ha giudicato questa categoria di insulti probabilmente con minore sensibilità, recuperando poi un giudizio più severo nel paragonare gli insulti etnici ad altri insulti. La prospettiva cambia radicalmente se si è vissuta la discriminazione sulla propria pelle: infatti i residenti nel meridione hanno dato punteggi più alti agli insulti <i>terrone</i> e <i>polentone</i>, e i residenti all'estero all'appellativo spregiativo <i>spaghetti</i>.
Negro	1,7	
Zingaro	1,5	
Muso giallo	1,4	
Terrone	1,4	
Vù cumprà	1,3	
Rom	1,3	
Extracomunitario	1,1	
Giudeo	1,1	
Marocchino	1,0	
Rabbino	0,9	
Arabo	0,9	
Crucco	0,9	
Polentone	0,8	
Spaghetti	0,8	

49 Dati Istat elaborazione tuttitalia.it: su www.tuttitalia.it/statistiche/cittadini-stranieri-2009.

50 http://it.wikipedia.org/wiki/Lega_Nord#Le_accuse_di_razzismo_e_xenofobia.

51 M. Ambrosini, 2010, *Diventare multietnici senza volerlo: la società italiana e l'immigrazione* in Associazione Italiana di Sociologia *Mosaico Italia. Lo stato del Paese agli inizi del XXI secolo*, Franco Angeli, Milano, p. 43.

Insulti religiosi	voto medio 0,94	Ancora più tiepido l'atteggiamento nei confronti degli insulti che disprezzano le religioni diverse dalla propria. Oggi, più che alle differenze di credo religioso (verso le quali c'è di solito tolleranza, dato che già con la revisione dei Patti Lateranensi del 1984 ⁵² si è ufficializzato che la religione cattolica non è la sola religione dello Stato italiano), si dà più peso negativo agli eccessi, ovvero al fanatismo: <i>talebano</i> , <i>integralista</i> , <i>bigotto</i> e <i>fanatico</i> sono le espressioni che hanno ottenuto i punteggi più elevati. Terminati un tempo spregiativi come <i>infedele</i> ed <i>eretico</i> sono ormai considerati una presa in giro bonaria, mentre <i>ateo</i> è percepito come termine neutro, senza connotazione spregiativa.
Talebano	1,4	
Integralista	1,1	
Bigotto	1,0	
Fanatico	1,0	
Islamico	0,9	
Infedele	0,9	
Eretico	0,7	
Ateo	0,4	

5.5. Inflazione

Tra le ipotesi di partenza avevo previsto (v. paragrafo 4, ipotesi 1) che almeno il 75-80% delle parolacce avrebbe ottenuto un punteggio = >2; invece la percentuale effettiva di insulti ad alto tasso offensivo è stata solo del 16% (il 12% alti e il 4% altissimi):

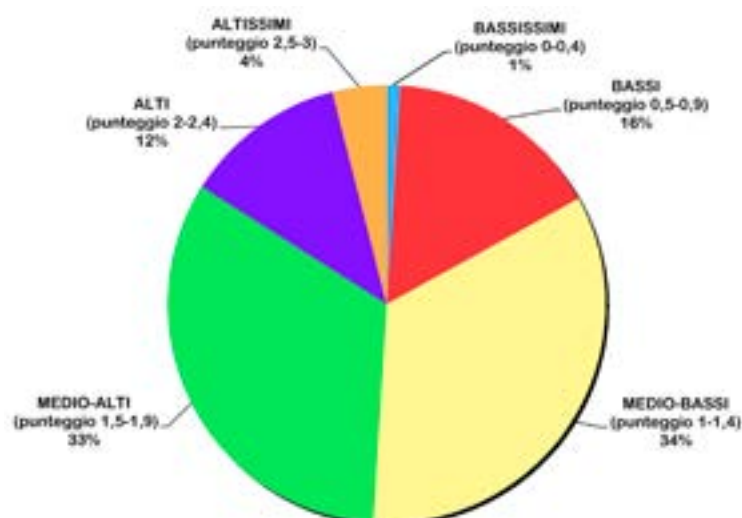


Figura 5: la distribuzione dei punteggi medi alle parolacce del volgarometro.

Dunque, le proporzioni sono risultate invertite rispetto alle previsioni: l'84% delle parolacce proposte sono risultate espressioni colorite e graffianti, ma poco offensive e scandalose. Tra queste: *terrone*, *cazzo*, *merda*, *va' a cagare*, *sfigato*, *crumiro*, *buffone*, *incazzoso*, *rifatta/siliconata*, *sbirro*, *ostia*, *che palle*, *ballista*.

Perché? In generale, nella società italiana l'uso delle parolacce è piuttosto diffuso, per un ricorso più generalizzato al registro informale e colloquiale avviato con la rivoluzione sociale del 1968⁵³ e sfociato nella depenalizzazione delle parolacce con una legge del 1999⁵⁴. E questo fatto potrebbe aver abbassato la soglia di tolleranza dei rispondenti.

D'altra parte, però, il campione che ha compilato il questionario risultava abbastanza equilibrato nell'uso delle parolacce: quasi la metà (42,8%) ha dichiarato di dirle raramente o

52 http://www.governo.it/Presidenza/USRI/confessioni/accordo_indice.html#3.

53 N. Galli De' Paratesi, 2009, *Eufemismo e disfemismo nel linguaggio politico e nell'italiano di oggi*, in *Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire*, édité par R. Druetta & P. Paissa, «Synergies Italie» numero speciale, pp. 139-140, in <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Italie-special/nora.pdf>.

54 www.camera.it/parlam/leggi/992051.htm.

addirittura mai. Può darsi, quindi, che le parolacce siano state valutate con punteggi bassi perché il metodo usato (un questionario) è meno emotivamente coinvolgente e ricco rispetto al reale uso del turpiloquio, nel quale entrano in gioco molti elementi pragmatici (tono di voce, gesti, mimica facciale, relazioni interpersonali, contesto) che, se presenti, forse avrebbero potuto far alzare i giudizi.

5.6. I fattori che influenzano il turpiloquio

Secondo l'ipotesi n°2 (v. paragrafo 4) i fattori che pensavo avrebbero più influenzato la valutazione di offensività sarebbero dovuti essere: il sesso, la religiosità e il luogo di residenza.

Invece, i fattori che hanno pesato di più in generale sono stati: l'istruzione (ha pesato sul 43,5% delle aree tematiche esaminate), seguita dall'età (35,6% dei temi) e l'abitudine all'uso delle parolacce (26% dei temi). Oltre al sesso dei parlanti (10,4% dei temi), hanno poca influenza il luogo di residenza (14,7%) e la religiosità (15,7%).

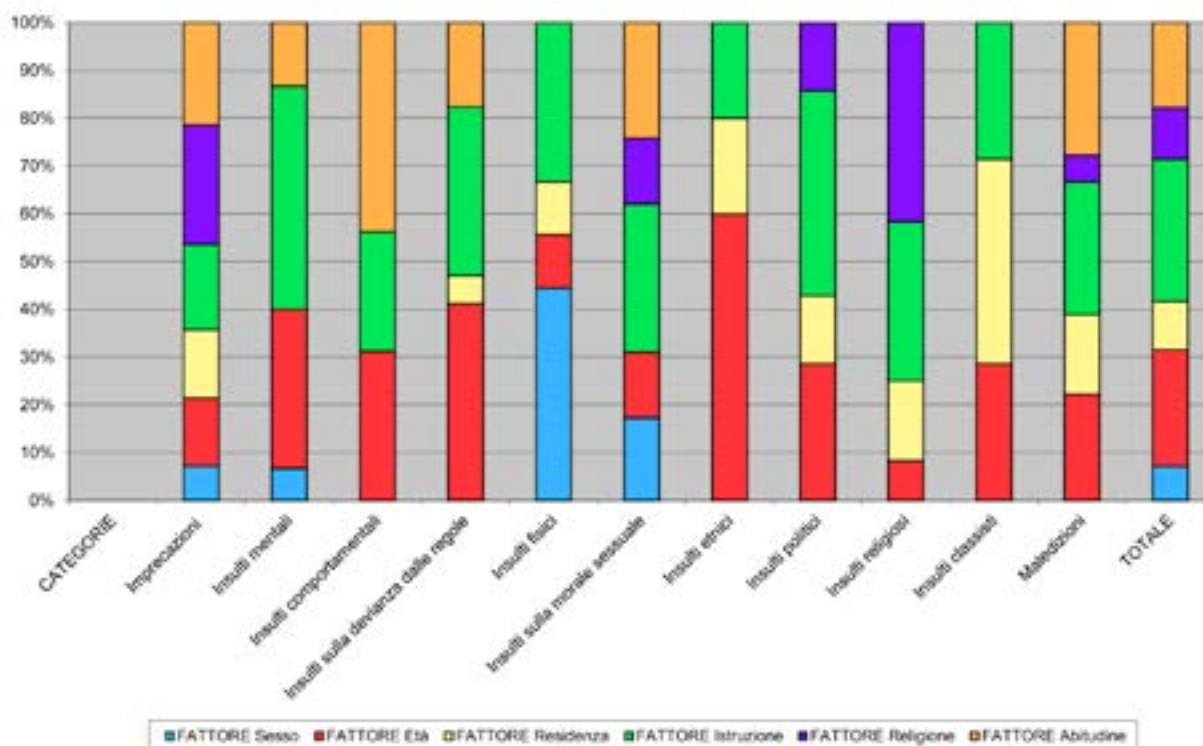


Figura 6. L'incidenza dei fattori individuali sulla valutazione d'offensività delle parolacce.

All'interno di queste tendenze, però, vanno evidenziati alcuni fattori significativi:

- Sesso. In generale, le donne mostrano una maggiore sensibilità verso le parolacce; in particolare tendono a dare voti più alti agli insulti che riguardano il sesso e l'aspetto fisico.
- Età. Gli over 50^{enni} sono i più sensibili alle parolacce: tendono a dare in genere voti più alti, soprattutto agli insulti mentali e a quelli che condannano la devianza dalle norme giuridiche. I teenagers, invece, sono meno sensibili, usando più spesso le parolacce come forma di ribellione: tendono a dare voti più bassi negli insulti che condannano la devianza dalle norme, i comportamenti sociali ignobili o fastidiosi e le scarse doti mentali. I ruoli, però, si ribaltano a proposito degli insulti etnici: sono giudicati più severamente dai teenagers che dagli over 50. Da notare, infine, che gli over 60 hanno dato voti più bassi alle maledizioni: forse perché credono meno nella loro efficacia "magica" di queste espressioni.
- Residenza. I residenti al sud e nelle isole mostrano maggiore sensibilità verso le parolacce: hanno dato voti più alti agli insulti religiosi, etnici, classisti e alle maledizioni. I residenti all'estero risultano meno sensibili agli insulti politici, probabilmente perché più lontani dal teatro delle passioni politiche italiane. Per quanto riguarda le voci più vicine al contesto culturale del sud (*mafioso*, *cornuto*) non si sono registrate differenze significative rispetto a chi risiede al nord; gli abitanti del sud sono però più sensibili agli insulti etnici (*polentone* e *terrone*).

- Istruzione. Chi ha la licenza elementare tende a dare voti più alti a imprecazioni, insulti sulla morale sessuale, insulti etnici, politici, religiosi e maledizioni, e voti più bassi a insulti mentali, insulti comportamentali, insulti sulla devianza dalle leggi, insulti fisici e insulti classisti. Non si sono registrate altre differenze significative rispetto agli altri livelli di istruzione.
- Religione. I credenti hanno manifestato una maggiore sensibilità ai temi connessi alla fede: imprecazioni e morale sessuale. Sono gli unici che hanno assegnato voti più alti agli insulti religiosi (*ateo, eretico, infedele, islamico*) e, in ambito politico, all'aggettivo *comunista*.
- Abitudine. Com'era prevedibile, chi è abituato a dire le parolacce sempre e in ogni contesto, ha una minore sensibilità verso il turpiloquio, assegnando voti più bassi a quasi tutte le categorie (tranne gli insulti etnici, fisici, politici, religiosi e classisti).

6. Le reazioni

Quando ho terminato l'analisi dei risultati del volgarometro, li ho pubblicati sul mio blog⁵⁵ e comunicati all'agenzia di stampa AdnKronos, che li ha raccontati in un lancio d'agenzia⁵⁶.

La notizia è stata ripresa da molti giornali: la Repubblica⁵⁷, La Stampa⁵⁸, il Quotidiano nazionale⁵⁹, Il Tempo⁶⁰, Il Giornale⁶¹, TgCom⁶², La Voce d'Italia⁶³, City⁶⁴, Agenzia Radicale⁶⁵, Agi⁶⁶ e molti altri, oltre a tv (Rai) e radio (RadioRai 1 e RadioRai2).

Perché tanto rilievo da parte dei mass media? Lo studio del volgarometro conteneva diverse notizie appetibili per i giornali:

- 1) era una ricerca nuova, nonché una delle più ampie in campo linguistico in Italia, e certamente la più ampia nel campo del turpiloquio;
- 2) smontava il cliché del maschio latino: la parola *cornuto*, un tempo un'offesa molto pesante, risultava degradata a insulto mediamente elevato;
- 3) affermava il desiderio di legalità degli italiani, che considerano *mafioso, ladro e terrorista* insulti a offensività elevata;
- 4) manifestava l'emarginazione e l'ansia sociale verso i « diversi », in particolare i disabili e gli omosessuali: due caratteristiche stigmatizzate dalla carica di disprezzo attribuita ai termini *handicappato, mongolo e culattone*;
- 5) confermava la sensibilità religiosa degli italiani, nonostante uno su 3 si dichiari ateo;
- 6) ultimo, ma non meno importante: era un ottimo alibi per pubblicare una lista di parolacce, che attirano sempre l'attenzione e fanno scandalo.

Queste notizie sono state tutte più o meno apprezzate dai giornali, ma una ha prevalso su tutte: gli insulti spregiativi verso gli omosessuali. Questo aspetto della ricerca ha fatto notizia in seguito ai commenti polemici di Franco Grillini⁶⁷, attivista gay, ex deputato al Parlamento e direttore del sito « gaynews.it »: « I risultati della ricerca del “volgarometro” ci dicono che purtroppo il pregiudizio omofobico è ancora molto radicato nel nostro Paese. [...]. Questo sottofondo culturale ci dice che dal linguaggio volgare, dal pregiudizio, dall'insulto crasso e violento derivano poi fatti

55 www.parolacce.org/2009/05/16/abbiamo-il-volgarometro/

56 www.adnkronos.com/IGN/Cronaca/?id=3.0.3337062119.

57 www.repubblica.it/2009/05/sezioni/cronaca/volgarometro/volgarometro/volgarometro.html?ref=hpspr1.

58 www.lastampa.it/redazione/cmsSezioni/cronache/200905articoli/43898girata.asp.

59 http://quotidianonet.ilsole24ore.com/2009/05/20/180029-classifica_degli_insulti_duri.shtml.

60 http://iltempo.ilsole24ore.com/2009/05/20/1026592-line_termometro_degli_insulti_mafioso_quelli_gravi.shtml.

61 www.ilgiornale.it/interni/il_volgarometro_offese_piu_gravi_gay_e_handicappato/21-05-2009/articolo-id=352703-page=0-comments=1.

62 www.tgcom.mediaset.it/tgmagazine/articoli/articolo450197.shtml.

63 www.voceditalia.it/articolo.asp?id=33219&titolo=Classifica%20degli%20insulti%20gay%20%27%20al%20top.

64 <http://city.corriere.it/2009/05/21/milano/i-fatti/mafioso-o-barbone-lista-nuovi-insulti-20431485386.shtml>.

65 www.agenziaradicale.com/index.php?option=com_content&task=view&id=8145&Itemid=50.

66 www.agi.it/accade-anche-questo/notizie/gli-insulti-piu-gravi-nel-volgarometro-di-focus.

67 www.gaynews.it/view.php?ID=81691.

ben più corposi di aggressione e omofobia. Questa ricerca quindi ci deve allarmare e ci deve far riflettere su quanto sia ancora lunga la strada per un'autentica rivoluzione del costume e dei diritti civili. Una offesa, una parola di troppo, a volte può uccidere. Si tratta quindi non tanto di fare una campagna sul *politically correct*, quanto di rivolgere l'attenzione alle sacche di pregiudizio e di vero e proprio razzismo che il linguaggio quotidiano ci rivela in tutta la sua crudele evidenza».

Quasi nessuna eco, invece, ha avuto sui mass media una discriminazione altrettanto grave emersa dall'indagine, quella verso i disabili: un tema meno «di moda» e sicuramente molto più ansiogeno rispetto all'orientamento sessuale. Anche perché mette a nudo una verità scomoda: la tanto sbandierata integrazione e accettazione dei disabili, auspicata dal mondo cattolico in nome della «carità» universale, non è ancora una realtà culturalmente diffusa. Tanto che attribuire a qualcuno una menomazione fisica (di cui peraltro non ha alcuna colpa) è considerato un insulto pesante. La diversità dei disabili, la menomazione, la malattia, la fragilità del corpo e la conseguente paura della morte, sono temi che mettono in crisi il mito della bellezza e dell'efficienza fisica a tutti i costi. E come tali, probabilmente, sono stati censurati o messi in ombra.

7. Conclusioni

Identificando i tabù più forti, per contrasto il volgarometro ha permesso di evidenziare alcuni dei valori morali degli italiani:

- una generale difesa dei valori religiosi del cattolicesimo, anche da parte dei credenti tiepidi o addirittura dei non credenti;
- un'elevata propensione al rispetto delle leggi, pur in un Paese dove il mancato rispetto delle norme di convivenza civile e la sfiducia verso le istituzioni sono diffuse;
- una rigida determinazione dei ruoli sessuali dell'uomo e della donna: un effetto, questo, non solo di tabù sessuali universali, ma anche della cultura cattolica, che ha delineato questi ruoli con un notevole maschilismo e la diffidenza verso le nuove, mutanti identità sessuali;
- un elevato uso di termini derivati dal lessico sessuale (*cazzone, rincoglimento, minchione, pirla*) per stigmatizzare i difetti mentali: sono termini generici, che non descrivono il difetto cognitivo, ma si limitano a squalificare una persona equiparandola ai genitali. Questo atteggiamento può essere una traccia della cultura cattolica, che "ha introdotto nell'italiano numerosi termini sessuofobici che esprimono un disprezzo verso la corporeità, i genitali e il piacere fisico"⁶⁸;
- un'intensa fobia nei confronti della morte, delle malattie, delle disabilità fisiche;
- una generale tolleranza verso gli atteggiamenti razzisti e xenofobi, con sporadiche e poco rielaborate eccezioni.

Questo scenario sembra confermare le analisi sui valori e l'identità della società italiana condotte dal World values survey⁶⁹: gli italiani sembrano una mescolanza di modernità, post-modernità e tradizione in cui l'aspirazione al progresso si coniuga con quella alla sicurezza e la fedeltà al passato e alla tradizione coesiste con l'apertura al nuovo e all'esperienza. [...] Anche in Italia, come nel resto dell'Occidente [...] si sono affermate nel corso del tempo visioni del mondo e della vita che accordano ampi gradi di autonomia alle scelte individuali, soprattutto nella sfera dell'etica personale, in relazione a scelte come il divorzio, l'eutanasia, l'aborto e l'omosessualità. In Italia, però, più che altrove, i valori della post-modernità non necessariamente confliggono o comportano un superamento di valori tradizionali connessi all'importanza della famiglia e alla religiosità, né un'accentuazione del relativismo etico⁷⁰.

Altro dato interessante emerso dall'indagine: la sensibilità alle parolacce non è influenzata soprattutto dal sesso o dalla religione, bensì dal livello di istruzione e dall'età. In generale, le persone sopra i 50 anni e con basso livello di istruzione tendono ad assegnare punteggi più alti alle parolacce.

68 V. Tartamella 2012, *Le parole del sesso*, su ANTARES, Revista do Programa de Pós-graduação em Letras, Cultura e Regionalidade da Universidade de Caxias do Sul, vol.4, n° 8, jul./dez. 2012, p.16 (www.ucs.br/etc/revistas/index.php/antares/article/view/1837/1153).

69 è un'indagine statistica, condotta dal 1981 sui valori e le credenze di 90 nazioni. Sito ufficiale: www.worldvaluessurvey.org.

70 G.V. Caprara, E. Scabini, D. Barni, 2011, *op. cit.*, p. 47-48.

Anche se, in generale, si è osservata una generale abitudine al turpiloquio: il suo uso diffuso ha inflazionato in buona parte il suo potere offensivo.

Resta controverso lo scarso peso assegnato all'84% delle espressioni, che hanno ottenuto punteggi inferiori a 2: successive analisi dovranno verificare se davvero c'è un'inflazione del potere delle parolacce o se i punteggi bassi siano dovuti all'astrattezza del sondaggio rispetto all'uso effettivo (emotivamente più carico) delle parolacce.

Pur con i limiti segnalati al paragrafo 3.1., quindi, il volgarometro si è dimostrato uno strumento efficace (oltre che economico, se svolto su Internet) per un'analisi del turpiloquio e della sua percezione sociale. Questo strumento, infatti, può essere utile a 4 categorie di studiosi:

- 1) Ai linguisti: il volgarometro è uno strumento utile a classificare una parola come spregiativa, descrittiva, offensiva, sganciandosi dalle percezioni del singolo individuo. La ripetizione del sondaggio a intervalli regolari (per esempio ogni 10 anni) può servire a identificare il "semantic shift" delle parolacce nel corso del tempo, identificando quali parolacce acquiscono o perdono intensità e quali permangono costanti nella percezione sociale.
- 2) Ai sociologi, per identificare quali sono i tabù della società italiana e i valori morali considerati più delicati e irrinunciabili.
- 3) Ai magistrati chiamati a pronunciarsi – con condanne o assoluzioni – in merito alla carica di offensività di vari insulti (che però è determinata anche da altri fattori come il contesto, l'intenzione, il tipo di rapporto tra gli interlocutori).
- 4) Ai traduttori. Molto spesso le parolacce di una lingua non hanno espressioni corrispondenti in un'altra lingua. Per esempio, nei Paesi del Nord Europa (Germania, Svezia, Norvegia) ci sono, rispetto all'Italia, molte meno espressioni volgari tratte dal lessico religioso e sessuale: come fare, allora, a tradurre una bestemmia dall'italiano al norvegese? E' inevitabile che si debba cambiare area semantica: ma per scegliere un'espressione che rispetti l'intenzione linguistica della bestemmia italiana, bisognerebbe scegliere l'imprecazione a più alto tasso di offensività in norvegese. E per sapere quale sia, occorre aver svolto un'indagine come il volgarometro. Del resto, vari decenni di studi hanno confermato che la tecnica del differenziale semantico ben si presta a paragonare tra loro culture e lingue diverse⁷¹.

Un primo passo in questa direzione è rappresentato da Iso12620-Isocat⁷², uno strumento dell'Iso (International Standard Organization) messo a punto dal Max Planck Institute for psycholinguistics di Nijmegen, Paesi Bassi. Un gruppo di linguisti ha identificato – al momento solo per l'inglese e per il francese – quali sono i lemmi che rientrano nei registri volgare⁷³ (= testo caratterizzato come blasfemo o socialmente inaccettabile) e tabù⁷⁴ (= esprime una situazione che i parlanti evitano in quanto è estremamente offensiva o imbarazzante): i due registri rientrano entrambi nella definizione di parolaccia. Pertanto, le parole presenti in questi 2 registri possono essere sottoposte all'analisi del differenziale semantico e poi essere usate per tradurre le parolacce da una lingua a un'altra mantenendone la stessa carica offensiva.

BIBLIOGRAFIA

ALLAN, K.; BURRIDGE, K., (2006). *Forbidden words: taboo and the censoring of language* (Reprinted. ed.). Cambridge [u.a.]: Cambridge Univ. Press.

71 E.C. Osgood, 1964, *Semantic differential technique in the comparative study of cultures*, in *American Anthropologist*, vol. 66, Issue 3, p. 171-200.

72 www.isocat.org.

73 www.isocat.org/rest/dc/429.

74 www.isocat.org/rest/dc/1996.

- AMBROSINI M., (2010). *Diventare multi-etnici senza volerlo: la società italiana e l'immigrazione* in Associazione Italiana di Sociologia *Mosaico Italia. Lo stato del Paese agli inizi del XXI secolo*, Franco Angeli, Milano.
- AUSTIN J.L., (1987). *Come fare cose con le parole*, Marietti, (1987).
- BARBAGLI M., Dalla Zuanna G., Garelli F., (2010). *La sessualità degli italiani*, il Mulino, Bologna.
- BEM S.L., (1993). *The lenses of gender: transforming the debate on sexual inequality*, Yale University Press.
- BLOOMFIELD, L., (1933). *Language*, New York: Allen & Unwin.
- BLANK, A., (1999). *Why do new meanings occur? A cognitive typology of the motivations for lexical Semantic change*, in Blank; Koch, Peter, *Historical Semantics and Cognition*, Berlin/New York: Mouton de Gruyter, pp. 61-90.
- BURRIDGE K., ALLAN K., (2000). *Euphemism and dysphemism: language used as shield and weapon*, Replica Books, Bridgewater, NJ.
- CAPRARA G.V., SCABINI E., BARNI D., (2011). *I valori degli italiani* in CAPRARA G. V., SCABINI E. STECA P., SCHWARTZ S. H. *I valori nell'Italia contemporanea*, Franco Angeli, Milano.
- FERENCZI S., (1972). *Le parole oscene e altri saggi*, Guaraldi Editore, Rimini.
- GALLI DE' PARATESI N., (2009). *Eufemismo e disfemismo nel linguaggio politico e nell'italiano di oggi*, in *Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire*, édité par R. Druetta & P. Paissa, «Synergies Italie» numero speciale, pp. 139-140, in <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Italie-special/nora.pdf>.
- GOFFMAN E., (1983). *Stigma. L'identità negata*, Giuffrè, Milano.
- GROSSER G.S., LACZECK W.J., (1963). *Prior parochial vs. secular secondary education and utterance latencies to taboo words*, in "The Journal of psychology", 55,, pp. 263-277.
- GRZEGA, J.; SCHÖNER, M., (2007). *English and general historical lexicology: materials for onomasiology seminars*, Eichstätt: Universität.
- HARGRAVE A.M., (1991). *A matter of manners. The limits of broadcast language*, John Libbey & C, London.
- HEISE, D. R., (1970). *The semantic differential and attitude research*. In Summers G. F. (Ed.) *Attitude Measurement*. Chicago: Rand McNally & Co., pp. 235-253.
- JAY T., (2000). *Why we curse*, John Benjamins Publishing Company.
- OSGOOD C.E., SUCI G., TANNENBAUM P., (1957). *The measurement of meaning*, Urbana, University of Illinois Press.
- OSGOOD E. C., (1964). *Semantic differential technique in the comparative study of cultures*, in *American Anthropologist*, vol. 66, Issue 3, p. 171-200.
- PINKER S., *Fatti di parole*, Mondadori, Milano, (2009).
- PRESTON K., STANLEY K., (1987). "What's the worst thing...?" *Gender-directed insults*, in "Sex roles", 17(3-4), pp. 209-218 e HOLLAND D., SKINNER D., (1987). *Prestige and intimacy*, in HOLLAND D., QUINN N., *Cultural models in language and thought*, Cambridge University Press, pp. 78-111.
- SCHOPENHAUER A., (1999). *L'arte di insultare*, Adelphi.
- SWG, «Rapporto Italia: le trasformazioni valoriali degli italiani», 2009
- TARTAMELLA V., (2006). *Parolacce: perché le diciamo, che cosa significano, quali effetti hanno*, BUR, Milano.
- TARTAMELLA V. Il blog "parolacce": www.parolacce.org.
- TARTAMELLA V., (2009). il «volgarometro»:
 presentazione: www.parolacce.org/2009/04/06/tastiamo-il-polso-alle-parolacce/
 questionario: http://www.focus.it/fileflash/questionario/questionario_volgarismo/domande_1.html.
 risultati: www.parolacce.org/2009/05/16/abbiamo-il-volgarometro/
 reazioni: www.parolacce.org/2009/05/20/volgarometro-reazioni-una-precisazione-importante/
- TARTAMELLA V. (2012). *Le parole del sesso*, su ANTARES, Revista do Programa de Pós-graduação em Letras, Cultura e Regionalidade da Universidade de Caxias do Sul, vol.4, nº 8, jul./dez. (2012). p. 2-18 ([www.uces.br/etc/revistas/index.php/antares/article/view/\(1837\)./\(1153\)](http://www.uces.br/etc/revistas/index.php/antares/article/view/(1837)./(1153))).
- ZINGARELLI N., (2008). *Lo Zingarelli (2009). Vocabolario della lingua italiana*, Zanichelli, Bologna.

SITOGRAFIA

www.treccani.it/enciclopedia/registro_%28Enciclopedia-dell%27Italiano%29/
Esodo, 20, 7 (http://www.vatican.va/archive/ITA0001/___P1Y.HTM); Deuteronomio, 5, 11 (http://www.vatican.va/archive/ITA0001/___P4E.HTM).
Sentenza n. 27966. V Sezione Penale del 17 luglio 2007.: www.ricercagiuridica.com/sentenze/sentenza.php?num=2350
Dati statistici Istat del 14° Censimento generale della popolazione: <http://dawinci.istat.it/MD/dawinciMD.jsp>.
Censis, (2004). La domenica degli italiani, p. 5. Su: www.chiesacattolica.it/ccl_new/pagine/3265/Censis%20Rapporto%20finale.doc.
www.isocat.org.
Dati Istat elaborazione tuttitalia.it: su www.tuttitalia.it/statistiche/cittadini-stranieri-2009
http://it.wikipedia.org/wiki/Lega_Nord#Le_accuse_di_razzismo_e_xenofobia
http://www.governo.it/Presidenza/USRI/confessioni/accordo_indice.html#3
www.camera.it/parlam/leggi/992051.htm
http://it.wikipedia.org/wiki/Delitto_d%27onore
http://it.wikipedia.org/wiki/Legge_Basaglia
Dati Istat elaborazione tuttitalia.it: su www.tuttitalia.it/statistiche/cittadini-stranieri-2009/
http://it.wikipedia.org/wiki/Lega_Nord#Le_accuse_di_razzismo_e_xenofobia
www.governo.it/Presidenza/USRI/confessioni/accordo_indice.html#3
www.isocat.org
<http://it.wikipedia.org/wiki/Tangentopoli>
www.isocat.org/rest/dc/429
www.isocat.org/rest/dc/1996.

RINGRAZIAMENTI

Questo studio è stato possibile grazie alla fattiva collaborazione di: Francesca Tartamella, Istat (per l'aiuto nelle analisi statistiche); Sandro Boeri, direttore di Focus (per l'incondizionato sostegno al Volgarometro); Barbara Meazzi, Université de Savoie (per la traduzione in francese del mio intervento al Colloque international « Les insultes 3 : bilan et perspectives » a Chambéry, 27-30 maggio 2009); Dominique Lagorgette, Université de Savoie, per la sua preziosa, costante e affettuosa amicizia.

DU SERVICE À LA COMMUNAUTÉ AU DISCOURS HAINEUX :
L'EXPRESSION DU MÉCONTENTEMENT
SUR LES SITES INTERNET D'ÉVALUATION DE PROFESSIONNELS¹

DIANE VINCENT ET GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU
CIRAL, UNIVERSITÉ LAVAL ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Malgré les apports théoriques et empiriques des recherches récentes sur la violence verbale (Moïse *et al.*, 2003 ; Moïse, 2008 ; Moïse *et al.*, 2008), l'interprétation de ce qui peut être dit contre autrui est au cœur d'un débat sur la tension entre le droit à la critique et le devoir de réserve face aux discours agressifs ou haineux. Nos études sur la qualification péjorative en milieu familial (Laforest, 2002 ; Laforest et Vincent, 2004) puis dans le discours radiophonique (Vincent, 2005 ; Vincent, Laforest et Turbide, 2008 ; Vincent, Turbide et Laforest, 2008) nous ont permis de mieux évaluer la force de frappe d'une forme péjorative au regard de paramètres contextuels et cotextuels. Nos recherches actuelles abordent cette question dans le contexte particulier de la communication Internet. L'accessibilité de la technologie et l'impunité (le vide juridique) ont permis aux internautes de créer un espace virtuel, mi-privé mi-public, privilégiant la libre circulation des informations et des opinions. Légitimés par le droit du public à l'information, les internautes utilisent cet espace comme une tribune libre, ouverte sur la critique sociale et individuelle. Quand la critique verse-t-elle dans le dénigrement et le discours haineux ? Quand l'internaute devient-il justicier ? L'espace virtuel est-il le haut lieu du lynchage populaire ?

Pour aborder ces questions, nous analyserons les propos tenus sur deux sites Internet d'évaluation de professionnels. Ces sites permettent à des individus de diffuser des informations sur des professionnels dans le but avoué d'éclairer le choix de leurs concitoyens ; mais de quelles informations s'agit-il lorsque les messages sont constitués en grande partie de qualifications péjoratives ?

Cadre de l'analyse

Cette étude s'inscrit dans la lignée de travaux antérieurs (Laforest et Vincent, 2004 ; Vincent, Laforest et Turbide, 2008) qui abordent la question de la qualification péjorative et du reproche simultanément sous deux angles. Premièrement, considérant que ces actes de qualification péjorative et de reproche sont émis en réaction à une action, un comportement ou une parole jugés inappropriés, ils sont caractérisés en termes de manques (par exemple, manque de compétence – *ignorant*, manque de respectabilité – *vieille pute*, etc.). Deuxièmement, considérant que ces actes sont d'intensité variable, nous tentons de tenir compte des contextes qui font verser l'interprétation dans le domaine de l'agression verbale ou de la solidarité (Laforest et Vincent, 2004 ; Lagorrette et Larrivée, 2004). Parmi ces indices, notons la montée en tension, c'est-à-dire l'enchaînement de réactions agressives générées par le premier acte agressif (Moïse *et al.*, 2003 ; Moïse, 2008), marquée par la présence d'intensificateurs, d'actes menaçants, d'accumulations et d'une conclusion dévastatrice (Vincent, Laforest et Turbide, 2008).

¹ Cette étude est la première phase d'une recherche subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH, 2008-2011).

Cette approche multidimensionnelle vise à répondre le plus adéquatement possible à des questions d'une importance cruciale pour qui veut intervenir dans le débat social sur la violence verbale :

- L'analyse de discours peut-elle contribuer à proposer des distinctions significatives entre des discours similaires mais de force ou de portée différentes ?
- Les composants discursifs permettent-ils de caractériser des genres ou des types de discours de façon plus claire que ce qui relève du lieu commun ou de l'intuition ?

L'évaluation sur Internet : diffusion d'informations sur une personne, un service, un produit

Il est généralement admis qu'Internet offre un univers débridé de tous les possibles communicationnels. À en croire les rapports et les reportages dans les médias², les insultes, injures et excès de langage foisonnent, avec pour conséquence que des réputations sont détruites, des personnalités sont fragilisées, des carrières s'effondrent. Bien qu'on ne puisse nier que ce phénomène existe, la plupart des études sur le sujet abordent le problème sous l'angle subjectif de la perception : les études en milieu scolaire, par exemple, administrent des questionnaires où il est question de l'existence, de la fréquence et de la propagation de la cyberintimidation (Geffner, Loring et Young, 2001 ; Beaulac, 2005 ; Shariff et Hoff, 2007 ; Shariff, 2008, 2009) mais il est rarement question de prendre en compte des actes de langage réellement tenus, et encore moins de considérer que le phénomène puisse se déployer sur une échelle de gravité. Or, en tant qu'analystes de discours, ce sont justement les actes agressifs sous toutes leurs formes qui nous intéressent.

Parmi les pratiques Internet qui se sont développées au même rythme que les possibilités technologiques de communication, celle qui consiste à évaluer une personne, un service ou un bien est devenue un vecteur important de l'expression citoyenne. Ces sites d'évaluation, qui se présentent comme un guide pratique de consommation – on les consulte avant de choisir un hôtel, un appareil photo, un voyageur, un médecin –, comportent une large part de critiques qui peuvent être considérées en termes de manques et d'attaques.

Pour fin de comparaison, nous avons sélectionné deux sites d'évaluation de personnes, des médecins et des enseignants. *Rate my doctor* et *Rate my teacher* sont deux sites à large portée : le premier, rédigé par des adultes, s'adresse aux patients du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Australie alors que le second, rédigé par des adolescents, s'adresse aux élèves de l'école secondaire (de 12 à 17 ans en moyenne) de ces mêmes pays. Ils ont explicitement comme objectif de permettre aux patients et aux élèves de se prononcer sur leurs médecins et sur leurs enseignants afin d'informer leurs concitoyens. On note à cet effet, dans la section « règles d'évaluation » de *Rate my teacher*, que le site se veut une ressource à la fois pour les élèves et leurs parents. En ce qui a trait à *Rate my doctor*, on y indique que l'objectif est de permettre aux internautes de trouver un bon médecin.

Malgré cette vocation commune d'information, il existe une importante distinction entre les deux sites. Le public visé par *Rate my doctor* est constitué d'adultes devant choisir un médecin alors que ce n'est pas le cas pour celui visé par *Rate my teacher*, qui est plutôt constitué d'adolescents qui ne peuvent généralement pas choisir leurs enseignants. Il faut alors présumer qu'en écrivant des commentaires sur le site Internet, les auteurs ont toutefois l'impression d'influencer la perception qu'auront les autres élèves de leurs enseignants.

La plupart de ces sites sont médiés de manière à ce que l'information soit présentée de façon neutre, « objective » et respectueuse d'une nétiquette plus ou moins bien définie³. Pourtant, nous

2 Voir notamment le dossier d'Émilie Côté sur la cyberintimidation (*La Presse*, janvier 2008). Il existe par ailleurs certains ouvrages sur le sujet à l'usage des parents d'enfants victimes d'intimidation (voir par exemple Kevorkian, 2006).

3 Un exemple de consignes est donné en annexe.

avons constaté que bon nombre de règles ne sont pas respectées, tant sur le plan de la forme (présence de gros mots de toute sorte) que sur celui du contenu (invectives, attaques personnelles, menaces)⁴.

Puisque notre objectif était d'analyser le type de propos de nature agressive contenus dans les évaluations, nous avons identifié, dans un premier temps, tous les commentaires ciblant les médecins de la région de Québec et les enseignants de trois écoles secondaires de cette même région. Nous avons ensuite isolé ceux dont l'évaluation globale⁵ est négative (indiqué par le symbole 🙄) ou moyenne (👍). Des 535 messages à propos de 98 médecins et des 297 messages à propos de 79 enseignants, nous avons conservé les 100 premiers de chaque groupe. Nous y avons repéré les segments agressifs, à savoir les qualifications péjoratives telles que définies par Laforest et Vincent (2004) et les actes qui mettent une pression sur autrui, actes directifs de type avertissement, menace, conseil, etc. De plus, nous avons noté les éléments aggravants comme l'intensification, l'accumulation et l'énonciation de conclusions.

Analyse

Les 100 messages du corpus Médecins contiennent 400 segments agressifs et ceux du corpus Enseignants, 209, ce qui signifie qu'en moyenne, les messages concernant les médecins contiennent deux fois plus de segments agressifs que ceux qui visent des enseignants. L'effet d'accumulation est donc plus important chez les premiers que chez les seconds (tableau 1).

Tableau 1 : Distribution des segments agressifs selon les corpus	
Médecins (400 actes)	Enseignants (209 actes)
347 qualifications péjoratives	166 qualifications péjoratives
53 actes directifs	43 actes directifs
4 actes par message	2.09 actes par message

Pour cette étude, nous avons identifié sept catégories de manque découlant des qualifications péjoratives: les manques de compétence, d'aptitude relationnelle, d'humilité, d'honnêteté, de respectabilité (la cible est associée à des groupes dévalorisés par l'énonciateur), de présentabilité (la cible est décrite à partir de critères physiques désavantageux) et de tout (la personne est considérée dans son ensemble comme nulle; il s'agit des insultes ontologiques décrites par Ernotte et Rosier, 2004). Des exemples sont donnés dans le tableau suivant.

- 4 Il est possible que l'ampleur du site ne permette pas aux modérateurs de lire tous les commentaires et d'intervenir lorsque des règles sont enfreintes. De plus, comme nous n'avons retenu que les messages écrits en français, nous avons pensé que les médiateurs ne contrôlent peut-être que ceux qui sont rédigés en anglais. En faisant une recherche parmi des commentaires en anglais, nous avons toutefois constaté que le non-respect des consignes établies par les sites ne semble pas être limité aux évaluations rédigées en français.
- 5 Il est à noter que bien que l'évaluation globale soit négative ou moyenne, il est possible d'y trouver des messages positifs, mais ils sont alors minoritaires.

Tableau 2 : Exemples de manque selon les corpus

Manque	Médecins	Enseignants
Compétence	• Aucun professionnalisme • Elle est pourrie en médecine • D'autres médecins m'ont dit qu'il était là parce que trop incompetent dans les hôpitaux • [A] eu son diplôme dans un sac de chips en 1950 • N'assume pas le service post-opératoire après avoir commis une erreur médicale	• Vraiment pas un bon prof • Le plus poche des professeurs • Trop nul comme prof sérieux • Elle serait meilleure à la pêche • Ton diplôme trouvé dans un sac surprise expire bientôt
Aptitude relationnelle	• Elle est froide • Elle a pas pris le temps d'expliquer • Pas sympathique du tout • N'inspire pas du tout confiance • Attitude déplaisante	• T'as pas l'air cool • Indifférent à la réussite de ses élèves • Elle pète tout le temps des coches pour rien • Tu te fâches ben trop vite
Humilité	• Imbu de lui-même • Arrogant • Hautain • Petit dandy affublé de fringues coûteuses	
Honnêteté	• J'ai jamais vu un charlatan semblable • Il m'a conseillé des soins dont je n'ai pas besoin pour faire de l'argent • La \$\$\$\$ passe bien avant la profession • Il travaille surtout pour la Régie des Rentes	
Respectabilité	• J'ai une l'impression de voir une fille de club au lieu d'une dermato à cause de la façon dont elle était habillée et de son comportement • Et attention aux jolies jeunes femmes! Ce médecin a les mains très longues	• On raconte que c'était un homme avant • Elle a l'air tellement d'une surveillante faisant des séances de sadomaso et des scénarios dans l'infirmerie • Petite salope
Présentabilité		• Y pue de la gueule • Avec tes petites fesses rousses! (J'T'ENCULE à fond!) • En plus elle se pense yo avec son piercing au nez • T'es un crisse de roux laite • Ressemble à une bouteille de ketchup
Tout (ontologique)	• C'est un trou du cul • C'est un moins que rien • Un cave • Coma profond! c'est triste à voir • Un estie de pas bon • C'est un gros 00000	• CRISSE DE FOU • Tu es con en tabarnak • C'est qu'une grosse crisse de chienne • Barrique, tonneau de merde! • Ce prof-là est tellement wak • J't'ai profond dans mon cul toé

Les qualifications péjoratives regroupées en catégories de manque révèlent des comportements différents selon les deux groupes d'auteurs. On reproche aux deux groupes leur manque de compétence, d'aptitude relationnelle, de respectabilité et de tout. De façon spécifique, on reproche aux médecins leur manque d'humilité et d'honnêteté et aux enseignants, leur manque de présentabilité.

Si on considère qu'à la compétence s'ajoutent, comme qualités inhérentes aux deux professions, les aptitudes relationnelles et l'honnêteté, les médecins sont attaqués sur ce front dans 89% des cas et les enseignants, dans 29% des cas (tableau 3). Cet écart est considérable et illustre une différence profonde entre l'attitude des auteurs de messages à caractère informatif. Sur ce plan, les auteurs d'évaluations de médecins respectent leur contrat de communication : informer les usagers et les éclairer dans leur choix. Cependant, on notera que c'est moins la compétence en médecine qui est remise en doute que l'attitude des médecins, de qui on attend compassion, empathie, temps et disponibilité. De plus, on attend d'eux qu'ils soient honnêtes et humbles dans l'exercice de leurs fonctions. Dans une très faible proportion, on les assimile à des groupes dévalorisés ou on les traite de moins que rien.

Inversement, ces dernières catégories prennent un espace considérable dans l'évaluation des enseignants. Si on ajoute les critiques concernant la présentabilité de la cible (habillement, hygiène, traits physiques), on constate que les enseignants sont deux fois moins fréquemment attaqués sur le plan de leur aptitude à enseigner (29%) que sur des caractéristiques personnelles (71%). Les auteurs de messages servant à évaluer un enseignant sont donc en rupture avec le contrat communicationnel défini explicitement dans le site, c'est-à-dire donner des informations sur les aptitudes professionnelles des individus.

Tableau 3 : Distribution des catégories de manque selon les corpus						
Médecins (347 QP)				Enseignants (166 QP)		
Compétence	86	25%		29	17%	
Aptitude relationnelle	166	48%		20	12%	
Honnêteté	56	16%		—	—	
			89%			29%
Humilité	14	4%		—	—	
Respectabilité	10	3%		10	6%	
Présentabilité	—	—		48	29%	
Tout	15	4%		59	36%	
			11%			71%

Les messages concernant les enseignants offrent davantage d'insultes pures et grossières, souvent proférées de façon flamboyante (voir aussi le tableau 2). Cependant, ces qualifications péjoratives, pour dévalorisantes qu'elles soient, touchent peu la crédibilité professionnelle de la cible. En revanche, les messages qui concernent les médecins sont plus spécifiques et contiennent généralement plus de segments négatifs. La question qui en résulte, que nous laisserons en suspens pour le moment, est la suivante : est-il plus dommageable pour un professionnel de se faire traiter publiquement d'incompétent et d'antipathique que de puant et de merde ?

Par ailleurs, tout acte directif est en soi un acte menaçant pour la face du récepteur et de l'émetteur puisqu'il intervient dans le territoire de l'autre (Goffman, 1973 [1959], 1987 [1981]). En outre, formulé dans l'environnement de qualifications péjoratives, il correspond le plus souvent à une menace adressée au professionnel (qui vise à le faire agir autrement) ou à un conseil adressé au « client » potentiel (qui vise à dissuader ce dernier de consulter le premier). La présence d'actes directifs agressifs (menaces adressées au professionnel, recommandations fortes de ne pas avoir recours à ce dernier, etc.) contribue également à amplifier l'image négative que l'auteur veut transmettre.

Exemple 1

T'es un estie de cave

Pis tu t'habilles vraiment mal

Retourne aux études (pcq ton diplôme trouvé dans un sac surprise expire bientôt)#E97⁶

Des 100 messages du corpus Médecins, 40 contiennent au moins un acte agressif, alors que le nombre passe à 29 dans le corpus Enseignants. Ce résultat indique que les auteurs des messages concernant les médecins sont plus directifs que ceux du corpus Enseignants. L'analyse de ces actes révèle en outre que les auteurs qui évaluent leur médecin n'utilisent pas le site de la même manière que ceux qui évaluent leur enseignant. Dans le cas des premiers, les auteurs s'adressent majoritairement aux lecteurs (92%), leur déconseillant d'avoir recours au professionnel. On suggère aux patients éventuels, donc à des individus qui ont réellement un pouvoir d'action, de poser des gestes concrets contre le professionnel en exercice (par exemple, « ne consultez pas ce médecin »). Pour leur part, les jeunes qui évaluent leur enseignant s'adressent à celui-ci (65%), en faisant comme si ce dernier allait lire les propos tenus (exemple 1). L'acte directif devient alors une menace explicite qui vise, dans plusieurs cas, rien de moins que la destruction de l'individu lui-même (par exemple, « tu devrais te pendre »).

Tableau 4 : Distribution des actes agressifs selon les corpus		
Adresse	Médecins (N=53)	Enseignants (N=43)
Lecteur	49 (92%)	15 (35%)
Cible	4 (8%)	28 (65%)

Enfin, dans ces discours, la montée en tension⁷ s'exprime par l'accumulation de formes dépréciatives qui se clôt sur une conclusion, un énoncé généralisant souvent dévastateur.

Exemple 2

Mauvaise conscience professionnelle

Devrait faire mesurer l'œil du client, ce qu'elle ne fait pas systématiquement

Se contente de rejeter le client à un autre médecin

Vous n'avez plus contact avec elle par la suite

Elle refuse de vous voir

À mon avis, cette personne devrait être surveillée par l'Ordre des médecins #M46

De telles conclusions sont présentes dans 40% des messages portant sur les médecins et dans 14% de ceux portant sur les enseignants. Bien que les actes directifs soient parfois émis en conclusion, nous avons considéré les conclusions et les actes directifs conclusifs séparément, et avec raison puisqu'il semble qu'on peut dégager une autre tendance caractéristique des deux groupes : les auteurs de messages qui s'adressent aux médecins privilégient la conclusion (comme dans l'exemple 2) alors que ceux qui s'adressent aux enseignants privilégient les actes directifs qui sont adressés à ces derniers (comme dans l'exemple 1).

Cela étant, et puisque les évaluations négatives de médecins et d'enseignants sont construites à partir de procédés tendanciellement différents, peut-on se prononcer sur une quelconque échelle de violence des messages ? Prenons pour exemple les messages typiques suivants.

6 Ce code signifie qu'il s'agit du 97^e message du corpus Enseignants ; M servira à identifier les messages du corpus Médecins.

7 Nous distinguons la montée en tension monologique, où l'accumulation de formes agressives indique que l'énonciateur « hausse le ton », de la montée en tension dialogique, où le ton monte avec l'alternance des répliques des interlocuteurs.

Médecins	Enseignants
Exemple 3 Ce neurologue ne semble pas savoir qu'il a le devoir de respecter les personnes qui se trouvent devant lui Il travaille surtout pour la Régie des Rentes Il me parlait comme si j'étais la dernière des idiotes Quand il me posait des questions, il ne me laissait jamais le temps de répondre <i>Si vous devez rencontrer ce neuro, à la demande de la Régie des Rentes, exigez d'être accompagné durant l'examen parce qu'il va vous « framer »</i> Son examen neurologique était pitoyable et non professionnel Il s'organisait pour que je me sente ridicule <i>Je me demande comment il se fait que ce type de neurologue pratique encore # M40</i>	Exemple 4 Crisse de conne Elle devrait se mettre du déo Pis (elle devrait) plus s'habiller comme une femme enceinte (Elle devrait) arrêter de crier et (elle devrait) prendre sa retraite # E60 Exemple 5 Si j'étais lui j'me tuerais pour enfin quelque chose de bien dans vie, non mais quand on est con pi laite pi puant comme lui on mérite [pas] de vivre # E90

L'analyse comparative de ces extraits illustre le fait que la force des propos se situe à différents niveaux selon le professionnel ciblé. En effet, de prime abord, les messages concernant les enseignants peuvent sembler plus violents puisqu'on y trouve davantage d'insultes grossières, et ce qui choque est accentué par la forme. Toutefois, on peut penser que les enseignants – habitués à la rhétorique particulière des adolescents –, si d'aventure ils lisent ces messages, en seront peu étonnés, voire peu dévastés, à moins que l'accumulation des messages se traduise en harcèlement. En revanche, les messages formulés contre les médecins sont dans l'ensemble plus « polis » – bien qu'il y ait aussi des formes excessives –, mais parce qu'ils présentent un argumentaire plus convaincant, ils ont un potentiel de persuasion plus élevé et ont donc des effets qui peuvent avoir des répercussions sur la carrière du professionnel. De plus, ce corpus contient plus de conclusions et d'actes directifs agressifs, ce qui en accroît l'effet perlocutoire.

Afin de vérifier l'effet d'entraînement et l'éventuel acharnement qui pourrait en découler, nous avons vérifié, comme dernier objet de l'étude, les réactions que suscitent les messages, premier indice qu'ils sont lus, avec pour hypothèse qu'ils génèrent une accumulation de discours contre le professionnel évalué: plus une personne serait évaluée, plus elle serait qualifiée péjorativement. Nous avons donc isolé du corpus général les dix médecins et les dix enseignants à propos desquels on trouve le plus grand nombre de messages, qu'ils soient positifs ou négatifs⁸.

Dans le sous-corpus 10-Médecins, 25 messages sur 174 (14%) contiennent des traces de polyphonie, et la proportion est de 5 sur 97 (5%) pour le sous-corpus 10-Enseignants. Ainsi, dans l'ensemble, les messages entraînent peu de réactions. De plus, des 25 messages polyphoniques de *Rate my doctor*, 20 servent à défendre un médecin contre les propos négatifs tenus à son endroit, et ces messages ne contiennent aucun énoncé agressif qui suscite une riposte des attaquants. C'est donc dire que lorsque les intervenants font référence à des messages antérieurs, ce n'est pas dans un contexte de montée en tension, mais bien pour contrer l'effet de l'accumulation de qualifications péjoratives. On ne peut alors parler ni de lynchage professionnel ni de harcèlement dans le corpus analysé.

En ce qui a trait aux messages concernant les enseignants, nous ne pouvons que conclure que les élèves, s'ils lisent les messages déjà publiés, n'y répondent pas. Le site *Rate my teacher* servirait donc davantage au défoulement individuel des élèves plutôt qu'à la formation d'une coalition dans

8 Pour ce qui est des médecins, le nombre de messages varie entre 12 et 25, alors que pour les enseignants, il varie entre 7 et 15.

le but de porter atteinte aux enseignants. S'il y a cyberharcèlement, ce serait alors par l'entremise d'autres plateformes (autres sites Internet, réseaux sociaux, texto, etc.)

Conclusion

Cette étude nous a permis de constater que mesurer le potentiel agressif des sites d'évaluation de professionnels s'avère difficile, malgré la présence significative de qualifications péjoratives et de reproches. En considérant deux sites qui visent des usagers différents, nous avons obtenu deux manifestations du genre évaluation de professionnels. Le site *Rate my doctor* répond au contrat informatif alors que dans *Rate my teacher*, c'est davantage la fonction catharsis de l'expression « contre » qui émerge.

Ces deux corpus possèdent chacun leur potentiel de violence, mais ils contiennent également des traits qui affaiblissent la force de frappe des messages. En effet, si certains indices, dont la présence de conclusions ou d'actes directifs agressifs, nous permettent d'identifier des formes violentes, d'autres, telle la montée en tension dialogique, ne sont pas présents dans notre corpus. De plus, les indices qui montreraient que les messages sont lus, voire pris en compte, sont faibles.

Cela étant, les sites n'offrent aucune information sur les réactions des professionnels ciblés, bien que cette pratique soit prévue dans le site. La prochaine étape sera donc de se pencher sur la question de la perception de la violence selon la culture des sous-groupes. Les adolescents perçoivent-ils les propos tenus sur *Rate my teacher* comme violents ou inoffensifs? Qu'en est-il de leurs enseignants? Les propos tenus sur *Rate my doctor*, qui semblent généralement plus posés, bien qu'ils aient potentiellement une plus grande influence sur le professionnel évalué, sont-ils considérés comme moins agressifs?

BIBLIOGRAPHIE

- BEAULAC, S. et al. (2005). *Intimider c'est assez*, Sainte-Foy, Centre psycho-pédagogique de Québec.
- ERNOTTE, P. et ROSIER L. (2004). « L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes », *Langue française*, n° 144, p. 35-48.
- GEFFNER, R. A., LORING M. et YOUNG C. (éd.) (2001). *Bullying Behavior: Current Issues, Research and Interventions*, New York, Haworth Press.
- GOFFMAN, E. (1973 [1959]). *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN, E. (1987 [1981]). *Façons de parler*, Paris, Minuit.
- KEVORKIAN, M. M. (2006). *Preventing bullying: helping kids form positive relationships*, Lanham, Rowman & Littlefield Education.
- LAFOREST, M. (2002). « Scenes of family life : complaining in everyday conversation », *Journal of Pragmatics*, vol. 34, n°s 10-11, p. 1595-1620.
- LAFOREST, M. et VINCENT D. (2004). « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française*, n° 144, p. 59-81.
- LAGORGETTE, D. et LARRIVÉE P. (2004). « Interprétation des insultes et relations de solidarité », *Langue française*, n° 144, p. 83-103.
- MOÏSE, C. (2008). « Formes et valeurs de l'injure dans le processus d'affirmation identitaire », dans A. TAUZIN (éd.). *Insultes, injures et vannes en France et au Maghreb*, Paris, Kathala, p. 175-196.
- MOÏSE, C., AUGER N., FRACCHIOLLA B. et SCHULTZ-ROMAIN C. (2008). *La violence verbale*, tome 1, *Espaces politiques et médiatiques*, tome 2, *Des perspectives historiques aux expériences éducatives*, Paris, L'Harmattan.
- MOÏSE, C., AUGER N., FILLOL V. et LOPEZ J. (2003). « La violence verbale : enjeux, méthode, éthique », *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, n° 29, p. 131-150.
- SHARIFF, S. (2009). *Confronting Cyber-bullying: What schools need to know to control misconduct and avoid legal consequences*, New York, Cambridge University Press.
- SHARIFF, S. (2008). *Cyber-bullying: Issues and solutions for the school, the classroom, and the home*, Abington, Oxfordshire, Routledge.
- SHARIFF, S. et HOFF D. L. (2007). « Cyber-bullying: Clarifying legal boundaries for school supervision in cyberspace », *International Journal of Cyber Criminology*, [En ligne], <http://www.cybercrimjournal.co.nr>.
- VINCENT, D. (2005). « Analyse du discours, analyse conversationnelle et interprétation des discours sociaux : le cas de la radio de confrontation », *Marges linguistiques*, vol. 9, [En ligne], <http://www.marges-linguistiques.com>.
- VINCENT, D., TURBIDE O. et LAFOREST M. (2008). *La radio X, les médias et les citoyens : dénigrement et confrontation sociale*, Québec, Éditions Nota bene.
- VINCENT D., LAFOREST M. et TURBIDE O., (2008). « Pour un modèle d'analyse fonctionnel du discours d'opposition : le cas de la *trash radio* », dans C. MOÏSE, N. AUGER, B. FRACCHIOLLA et C. SCHULTZ-ROMAIN (éd.), *La violence verbale*, tome 1, *Espaces politiques et médiatiques*, Paris, L'Harmattan, p. 81-108.

ANNEXE

Consignes aux rédacteurs et restrictions concernant les propos violents ou personnels.

Rate my teacher

Please rate your teachers based on your opinion of their TEACHING ability.

ALL COMMENTS THAT:

threaten a teacher, a student, the administrators or the school property; state the rater intends to harm himself/herself WILL BE TURNED OVER TO THE PROPER AUTHORITIES WITH THE IP ADDRESS.

contain vulgar or profane words

are sexual in nature - including 'Sexy' or 'Hot'

have to do with personal appearance (cute, short, fat, bad clothes, etc.)

have to do with physical disabilities (stutters, limps, wears a hearing aid, etc.)

are name-calling in nature (Jerk, Creep, etc.)

reference mental/alcohol/drug use

reference problems with the law

reference race, religion, ethnic background, sexual orientation, age

include names or initials of other students or the rater or any email addresses

reference the teacher's personal life including family members (Just got married, Don't like her son, Wife is pretty, How did he afford that car? etc.)

contain advertising (Buy your yearbooks today! Danny for Class President!)

are not in English. (Exceptions may be made if the screener is fluent in a specific language and it is the language of the area.)

Rate my doctor

Comments should be about professional ability. New ratings are reviewed, and we reserve the right to delete comments or an entire rating.

L'INSULTE EN CLASSE D'ALPHABÉTISATION

ROSINE SCHAUTZ

UNIVERSITÉ OUVRIÈRE DE GENÈVE

Pour commencer quelques mots du contexte dans lequel je travaille à l'Université Ouvrière de Genève, institution où je dispense des cours d'alphabétisation à des adultes illettrés. Mes élèves sont tous non francophones, envoyés dans nos classes par les institutions d'aide sociale ou par les organismes de lutte contre le chômage. Ils ne sont donc pas clandestins. Ils ont des autorisations officielles ou des permis d'établissement qui leur permettent de résider en Suisse, un an, cinq ans, dix ans, vingt ans, en toute légalité. Les plus chanceux parmi eux peuvent se déplacer à l'intérieur du pays, les autres non. Dans ce dernier cas, ils restent dans les limites du canton, jusqu'à la prochaine révision de leur statut, qui évolue en fait souvent plus rapidement qu'on ne le croit.

Ils demeurent toutefois très « externalisés » dans leur vie sociale à Genève, du fait de l'extrême précarité dont ils souffrent. Précarité intellectuelle et bien sûr matérielle. Ainsi

marginalisés, ils vivent à la lisière de la société qui les accueille. Car s'ils ont le droit d'être parmi *nous*, de vivre avec *nous*, de se marier avec *nous*, ils restent malgré tout des citoyens de seconde classe – et pas forcément parce qu'ils sont rejetés. En fait, ils ne sont pas intégrés dans la société genevoise parce qu'ils sont illettrés. En effet, un Genevois illettré – et il y en a plus qu'on ne le pense, pour toutes sortes de raisons qu'il n'y a pas lieu de développer ici – se retrouverait lui aussi *de facto* latéralisé.

L'insulte à l'intérieur de la classe d'alphabétisation est intéressante à analyser non seulement d'un point de vue pédagogique, mais aussi social, sociétal, et même anthropologique, car elle les révèle à eux-mêmes, dès lors qu'elle touche à *l'identité*, celle qu'ils ont perdue en arrivant et celle qu'ils essaient de reconstruire en venant suivre des cours d'intégration par la langue.

Première interrogation : pourquoi s'insulte-t-on en classe d'alphabétisation ? Pour toutes les raisons habituelles, conventionnelles – la fatigue, la jalousie, une certaine volonté de nuire, ou la non acceptation de lendemains qui chantent plus rapidement que prévu – auxquelles s'ajoutent les évidentes différences économiques, sociales, ethniques ou religieuses si paroxystiques dans ces classes d'intégration.

On le sait, l'insulte est un *assaut*, au sens étymologique du terme, comme en témoignent ces phrases un peu vieilles que l'on trouve chez Littré, du style '*les pirates insultèrent longtemps les côtes de la Méditerranée*'.

Cet assault donne l'occasion à l'insulteur de se mettre en position. En position de dominant, et, en miroir, de mettre l'autre en position de dominé. Tout cela est vrai en théorie, mais dans la classe d'alphabétisation, il n'y a pas de dominant ou de dominé, à moins de considérer grossièrement les rapports entre professeur et élève.

Essayons de comprendre alors en quoi les insultes proférées en langue étrangère diffèrent de celles exprimées en langue maternelle. À l'Université Ouvrière de Genève, on travaille avec des adultes qui veulent apprendre, qui veulent apprendre à lire, à écrire, à être des citoyens, bref à aller de l'avant. Ils viennent de leur plein gré, même si c'est sur recommandation de leurs patrons ou de leurs conseillers. Ils ne sont pas en révolte – ou alors éventuellement contre eux-mêmes. En fait, ils aiment l'institution, ils ont plaisir à venir en classe... Ces adultes, tous déracinés, et tous issus de cultures

différentes, n'ont aucun référent culturel commun. Ils sont tous jetés dans un environnement qui est pareillement étranger à chacun d'entre eux. Et c'est là que l'insulte qu'ils profèrent devient signifiante. Il ne s'agit jamais d'une insulte lexicale, puisqu'aucun d'entre eux ne maîtrise assez la langue française pour se prévaloir d'un vrai vocabulaire de *dominant*. Il est en effet généralement admis qu'on insulte l'autre lorsqu'on se sent appartenir à un groupe fort, ce qui permet d'affaiblir celui qui, précisément, n'appartient pas à ce groupe-là. Or ici, point de groupe fort. Peut-être même pas de groupe du tout : seuls des individus regroupés dans un même lieu, la classe, visant le même but, apprendre. Tous pareils, tous différents.

Comment fonctionnent dès lors les insultes qu'ils se lancent au visage ? Elles adviennent à plusieurs niveaux : parfois, sous forme de vanes ou de moqueries, relevant du registre humoristique ; parfois, plus agressives, elles s'inscrivent dans un registre vulgaire – qui revêt différentes formes : le sexe, la religion, les habitudes alimentaires ; parfois, plus insidieuses, elles portent sur la *légitimité d'être au monde* comme aurait pu dire Bourdieu, en l'occurrence la légitimité d'être réfugié à Genève, plutôt qu'à Peshawar, Jaffna, Dubaï ou Tanger ; parfois, plus archaïque, au sens où l'entend la psychanalyse, elles mettent en lumière une certaine conscience de soi, de sa lignée, conscience intégrée, valorisée, non tue. Savoir qui l'on est et d'où l'on vient aide à être 'du bon côté' de la vie, de la situation, donc à être du côté de l'insulteur. Dans l'Antiquité romaine existait d'ailleurs le métier d'insulteur. Ce dernier suivait les chars des gagnants ou accompagnait les vainqueurs des tournois et les insultait de manière très construite pour qu'ils n'oublient pas qu'ils seraient probablement eux aussi un jour les perdants, les déçus. Ceux 'du mauvais côté'...

Dans le cours d'alphabétisation, il y a ainsi ceux qui sont illettrés et victimes, et ceux qui sont illettrés et presque fiers de l'être, parce qu'ils se consolent de leurs manques en s'appuyant sur d'autres choses qui font sens dans leur culture. Ces choses sont par exemple la classe sociale ou le clan, sorte de *distinction* – là encore au sens de Bourdieu – qui fait appartenir au groupe fort dans un lieu donné, et qui favorise un certain sentiment de soi. Ainsi quand bien même ils devront par la suite se soumettre à des révisions déchirantes dans la 'nouvelle' société, *avoir été* là-bas les aide à *être* ici et maintenant. On constate en effet que ceux qui avaient une place forte dans leur culture sont les premiers à maîtriser l'insulte : ils savent exactement quand et comment dénigrer leur voisin, même si ce dernier appartient à une tout autre tradition.

L'insulte en classe d'alphabétisation oscille ainsi entre deux mondes, deux moments concomitants, se réfère à deux vies. Parfois, l'insulte fuse, précise, cruelle, féroce : elle a été parfaitement apprise, comprise, intégrée, elle est bien entraînée. Elle tombe à pic. Parfois, elle n'est qu'un mot entendu, décontextualisé et elle tombe à plat. C'est souvent le cas lorsqu'elle relève du registre grossier ou scatologique, moins facile à conquérir en langue étrangère pour toutes sortes de raisons, dont la principale est précisément la connaissance des habitudes culturelles qui se jouent à ce moment-là.

Parfois, l'insulte se veut plus virulente, et plus tordue, car elle infère subtilement que l'autre est moins bien *par définition*. C'est le cas des insultes racistes, grand classique des classes d'intégration ou d'alphabétisation. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, on se retrouve confronté aux clichés les plus éculés, ceux véhiculés par les partis politiques populistes ou par quelques responsables religieux qui voient dans la foi l'occasion de mener des batailles morales, moralisantes, moralisatrices. La Thaïlandaise ne veut pas s'asseoir à côté de la Marocaine, pourquoi ? Car les Arabes excisent les petites filles. La Tunisienne ne s'assied pas à côté du Sri Lankais ? Il est 'sans religion'. La Somalienne reste seule sur son banc ? Ah oui, elle est grosse et noire. Et le Camerounais n'a pas d'amis, normal, il pue, il est sale, il est 'tellement' noir. Inutile de multiplier les exemples. Et nul besoin pour relativiser les choses de relire le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, le *Voyage au bout de la nuit* de Céline ou certaines pages de Molière. Aucune nécessité non plus de parcourir les 'blogs ethniques' ou disons ethno-centriques, dont la vulgarité des propos le dispute avec l'indigence de la réflexion. Ce sont

encore et toujours les mêmes clichés qui circulent en tous sens et qui ressortent tels quels en classe d'alphabétisation.

Pourtant, les insultes dans chacun des pays dont sont originaires mes étudiants obéissent à des lois immuables, fixées, inscrites dans les traditions. En Afrique par exemple, on s'insulte sur les défauts physiques, on se raille, on se traite de tous les noms selon un ordre donné – comme le rappelle Geneviève Calame-Griaule dans ses études sur les Dogons; en Asie, on respecte les aînés par-dessus tout, et on ne hausse le ton que s'il y a un vrai problème; dans les pays d'Islam, on fait équipe avec les croyants contre les mécréants, avec les monothéistes contre les polythéistes, car chrétiens et musulmans font partie du même groupe, *les gens du Livre* – 'ahl - el-kitâb... S'insulter et insulter l'autre on le voit est toujours, partout, tout à la fois réprouvé et régi par un savoir 'ordonné', un ordre, une hiérarchie. L'usage de l'insulte est donc réglé et normé.

En classe d'alphabétisation, on n'est plus dans *sa* civilisation et on ne se sent pas encore dans l'autre civilisation : on est entre les deux, et c'est dans cet entre-deux précisément que tout s'organise ou se désorganise magnifiquement. Réapparaissent les vieux réflexes culturels de sa vision du monde auxquels s'ajoutent les nouveautés apprises sur le terrain, en vrac, et souvent mal comprises. *Tête de Turc, vache espagnole, pékin, macaroni...*

Les insultes ne sont donc plus ici des faits de langue, mais bien des faits culturels à enjeu de civilisation.

Qu'est-ce qu'une civilisation? Le mot recouvre plusieurs acceptions, et il est souvent difficile de ne pas le commuer avec le mot 'culture'. Reste que dans ce contexte donné ici, il décrit surtout l'ensemble des règles, des faits de société, des visions communes en partage dans un groupe circonscrit. Rares sont les élèves en classe d'alphabétisation, qui appartiennent à une même civilisation. S'il y a bien une Turque et un Kurde dans ma classe, ils ne se sentent en fait pas de la même culture. Le Kurde se sent indo-européen, ou indo-iranien, la Turque se sent méditerranéenne, peut-être ottomane, et certainement déjà européenne. L'une est une musulmane libérale, libérée, presque féministe, l'autre est un yezidi converti sur le tard à l'Islam. Bien sûr, face aux Africains de la classe, ils se sentent liés, proches, et pourraient le cas échéant se liguer ensemble pour contrer les 'assauts' dont ils seraient les victimes. Mais la connivence n'ira pas plus loin. La Marocaine et la Tunisienne s'entendront bien tout de suite, mais à la pause, la Marocaine critiquera la Tunisienne, imitera son accent, la dénigrera sans remords. Le Portugais portera un regard un peu supérieur sur le Mozambicain, une manière de revisiter leur histoire commune, l'Érythréenne se sentira d'emblée plus intégrée dans la société genevoise, car chrétienne, contrairement aux Africaines de l'Est musulmanes ou animistes.

Tout cela étant très subtil, très délicat, très raffiné, il est impossible de le faire entrer dans un seul cadre froid et inamovible pour expliquer ce qui se passe véritablement et de manière exhaustive en classe d'alphabétisation. Il n'en demeure pas moins que tous les outils, issus de l'épistémologie, de la dialectologie, de l'ethnologie, de la géographie, de la religion, de la philosophie, bref de toutes les sciences sociales qui questionnent l'Homme, aident à comprendre *a posteriori*, ce qui s'est passé, comment « ça » s'est joué, lorsque l'insulte a explosé. Le professeur, à la manière de l'historien, peut alors analyser ces situations de communication par observation rétrospective, décryptant *après coup* ce dont il a été témoin en temps réel.

Une civilisation dans ces contextes-là d'alphabétisation, c'est peut-être ce qui 'nous' reste quand on vient d'être insulté. Là surgit l'ironie de ces situations. C'est parce qu'on a été insulté, qu'on se souvient qui l'on est, d'où l'on vient, et qu'on retrouve, qu'on recouvre une part de son identité perdue. En somme, l'insulte donne de l'identité à l'insulté en classe d'alphabétisation, plutôt qu'elle ne lui en retranche. Je suis insulté, donc je suis reconnu. Donc j'existe.

Dernière interrogation : comment 'gérer' son identité dans un pays *étranger*, en langue *étrangère*, en classe de français pour *étrangers*?

D'emblée, on constate un paradoxe autour de la notion d'identité. Deux personnes semblables, identiques, n'existent pas dans ce genre de cours. Cela s'explique peut-être par le fait que l'exil est plutôt un voyage solitaire, car clandestin. On voyage ensemble certes, mais on arrive seul. On a la nécessité de se disséminer. Chacun s'organise, se refait une vie, un avenir, une famille. Donc le mot *identité*, au sens de 'caractère de ce qui est identique', est inadéquat. Si l'on prend une définition plus philosophique du mot, à savoir 'caractère de ce qui est un, tout en paraissant sous plusieurs aspects', cela permet d'aller plus loin, notamment dans la question qui nous intéresse. Gérer le fait que l'on est *un*, mais avec *d'autres soi* ailleurs aide à se recréer une sorte de 'civilisation de situation'. C'est je crois ce que font très spontanément nos élèves : ils se reconstruisent ensemble, car ensemble ils partagent un parcours, une même histoire, et s'ils ont l'air foncièrement différents, ils se regroupent autour d'une identité semblable, celle de partager leur 'étrangeté'. Identité de celui qui a fui un pays dans lequel il était quelqu'un qu'il ne sera plus ici, identité de l'exilé dans un groupe d'exilés. Cela me semble-t-il explique pourquoi ils ne vont presque plus jamais dans les fêtes communautaires lorsqu'ils ont commencé à apprendre à lire et à écrire en français. Ils ne se sentent plus ressortissants de tel ou tel pays ou représentants d'une tradition donnée, ils ne parlent plus guère de leurs départs, mais bien plutôt de leur *arrivée*. Arrivée dans un pays et une coutume par l'acquisition d'une langue. Acquisition d'une nouvelle personnalité par la maîtrise de cette langue.

Pour résumer, l'insulte en classe d'alphabétisation, si elle est toujours blessante, permet aussi de se souvenir de son parcours ; l'insulte, paradoxalement, intègre dans la nouvelle civilisation d'adoption, car qui la profère devient celui qui a compris comment être de 'l'autre côté' ; et enfin l'insulte déclamée en français, que l'on inflige ou qui nous est infligée, devient une sorte de visa : elle donne accès à un autre type d'identité. Identité de l'autochtone qui sait manier la langue, qui comprend l'humour et qui pourrait dire de concert avec Coluche : *« Je n'ai rien contre les étrangers. Le problème, c'est que... y parlent pas français pour la plupart... Et selon le pays d'où y viennent, y parlent pas le même étranger »*.

UN OBSERVATOIRE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE À MONTPELLIER

DES ENJEUX SOCIAUX ET SCIENTIFIQUES

CLAUDINE MOÏSE

UNIVERSITÉ STENDHAL, GRENOBLE 3

Nous nous sommes rencontrés en 2008 avec Dominique Crozat dans le cadre du festival *Terrain Blanc*, organisé au sein d'un quartier multiculturel de Montpellier, le quartier Figuerolles. Il s'agissait pour les responsables de faire un lien entre création et territorialisation¹, et nous avons été sollicités pour réfléchir, dans le cadre d'une table ronde, à ce qui faisait de Figuerolles un quartier singulier, inscrit dans une histoire, une liberté et un imaginaire, source de création et de recomposition urbaine.

Nous étions à la fois en géographie urbaine et en sociolinguistique. S'il ne s'agissait pas, dans ce cadre, de se pencher sur les sentiments d'insécurité ou d'intranquillité, sur les insultes ou la violence verbale, nous touchions déjà tous les deux une dimension centrale de nos recherches, l'investissement citoyen de l'espace public. Dominique Crozat m'a proposé, par la suite, de participer au projet autour de l'observatoire de la tranquillité publique.

Un observatoire de la tranquillité publique

La création d'un observatoire local de la tranquillité publique à Montpellier répond à une demande du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) local, coordonné par Fabrice Morand².

Pour le conseil restreint³, l'observatoire de la tranquillité publique devait répondre à des objectifs précis⁴, à la fois fonctionnels et d'analyse. Alors que dans beaucoup de villes, de tels observatoires en restent à l'étape préparatoire, et qu'il n'y a pas de définition ni légale ni réglementaire de ce que doit être un observatoire local de la tranquillité publique, les différents partenaires ont tenu à sérier les enjeux assignés à une telle structure. Pourquoi un Observatoire Local de la Tranquillité Publique a-t-il été voulu et mis en œuvre? Est-ce un projet partagé par les institutions partenaires? Que veut-on observer (les territoires, les faits, les personnes)? Quels sont les modes de recueil et d'analyse des données? Quel sera le fonctionnement de l'OSTP? Quelle place est dévolue aux habitants face à leurs attentes sociales? Que produire? Que diffuser? De quelle façon? Quel rôle décisionnel et politique peut jouer un tel observatoire?

1 « Questionner la notion de territoire, faire l'expérience d'un vivre ensemble, aller à la rencontre des territoires de l'art, territoires de vie, territoires de nos désirs et de nos espérances ... permettre aux artistes, aux habitants de les investir, afin de faire surgir ensemble d'autres facettes d'un possible ... sur les toiles blanches de nos imaginaires ... ». Editio du programme de *Terrain Blanc*, (19-21 septembre 2008), directeur Etienne Schwarcz.

2 En 2006, Fabrice Morand était nommé au service Sureté du domaine public. Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Fabrice Morand a mis en place des Groupes territoriaux, partenaires d'un même quartier, qui ont pour objectif de se concerter sur des questions de prévention de la délinquance.

3 Le conseil restreint est composé de la Préfecture, Le Parquet, l'Inspection d'Académie, la Ville, le Conseil Général, Les Transports en commun de l'Agglomération de Montpellier et des bailleurs locaux.

4 Une mission d'étude a été confiée à l'organisme Icade-Suretis par l'État et la ville de Montpellier pour « assister les membres du CLSPD restreint dans la définition et la mise en place d'un observatoire local de la tranquillité publique à l'échelle de la Ville de Montpellier ».

L'observatoire devait avoir pour mission de traiter les données transmises régulièrement par chacun des partenaires, données remarquables et significatives en termes d'insécurité. Elles serviraient à alimenter les rencontres des groupes territoriaux, à fournir au Maire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de piloter la politique publique locale de tranquillité publique, à enrichir le débat et la concertation au sein du comité restreint du CLSPD, bref de fournir une connaissance affinée des faits d'incivilité, basée sur une réflexion distanciée et réflexive, en marge des statistiques policières.

L'analyse des données, à la fois quantitatives mais aussi qualitatives, a été confiée à un groupe d'universitaires de disciplines différentes⁵, coordonné par Dominique Crozat. Au-delà d'une cartographie des incivilités mentionnées⁶, et des données chiffrées et statistiques, il a été décidé de travailler sur l'identification, la qualification⁷ et la construction même des faits, et donc des discours, qui participent de l'insécurité et l'alimentent. Ainsi des observations ont été menées autour du dispositif des caméras de surveillance de la ville⁸ et dans le cadre des réunions des Groupes territoriaux⁹ tandis que des enquêtes ethnographiques ont été entreprises à la sortie des collèges¹⁰ ou dans les transports en commun¹¹. Ainsi, face aux données statistiques et aux indicateurs qui remontent des institutions publiques partenaires, les membres de l'Observatoire de la Tranquillité Publique se donnent comme objectif éthique d'analyser les contextes de production, les représentations discursives et les enjeux politiques qui sont au cœur aussi des productions sur l'insécurité.

Ces analyses, des faits circonscrits à leur déconstruction si besoin, doivent servir les partenaires dans un but d'action et de prévention, dans une forme d'appropriation et de partage collectifs.

La nécessité des croisements disciplinaires

La mise en place d'un tel dispositif ne peut se faire qu'en équipe, dans les analyses croisées et dans les échanges. Les avancées des projets, les réflexions et les résultats s'élaborent entre tâtonnements, émulations théoriques et enquêtes de terrain. Garder ces dynamiques sur la durée, mobiliser différentes disciplines, éloignées et prises dans de multiples contraintes, montre qu'il faut croire à la fois à ce principe heuristique et à la volonté d'intervention dans un même mouvement mu par la découverte, l'envie et l'expérimentation. Que représente la demande sociale pour nous, quels sont les enjeux politiques, qu'est-ce que l'intervention ?

Cela semble aller davantage de soi en géographie sociale ou en sciences de la communication mais la linguistique qui se veut appliquée reste encore bien souvent en France à la marge dans sa propre discipline des sciences du langage, construite à partir d'un centre déconnecté du champ social et pris par la langue pour elle-même. Pour des raisons épistémologiques propres à la discipline (Gadet 2006, Moïse 2007), la sociolinguistique en français ou en France est peu « appliquée ». Ou pour le dire autrement l'engagement des sociolinguistes dans la société civile est assez marginal même si l'on peut mentionner quelques champs bien connus et circonscrits de notre vaste domaine d'investigation, l'aménagement linguistique (et plus ailleurs même dans la francophonie qu'en France) et la didactique des langues, ou des champs plus restreints comme le milieu du travail (Boutet, Gardin et Lacoste 1995) ou la justice, champ spécifique en Angleterre (forensic linguistics)

5 Géographie urbaine, sociolinguistique, droit, sciences de l'information et de la communication, sociologie.

6 Les partenaires ont mentionné deux grands axes, d'une part « le bruit et les nuisances » et d'autre part « les populations marginales », dénomination qui induit une norme, toujours sujette à questionnement. Mais les incivilités telles que mentionnées sont de tous ordres (poubelles brûlées, tags, tapage nocturne, etc.).

7 Guilhem Dezeuze.

8 Dominique Crozat, Catherine Selimanovski, Bruno Bonu et Laurent Fauré.

9 Claudine Moïse.

10 Claudine Moïse et Elodie Baklouti.

11 Catherine Delavergne.

(Lagorgette 2010). Malgré tout, parce que la linguistique, historiquement et dans un esprit positiviste n'était pas, *a priori*, sociale, parce qu'intervenir sur les productions langagières touche à l'idéologie politique et à la conception de la nation (Moïse 2006), parce que la langue est affaire du citoyen, le sociolinguiste est loin d'avoir le statut du géographe social, spécialiste d'aménagement territorial, du communicant, spécialiste en sémiotique publicitaire, ou même du sociologue ou psychologue, experts et conseillers en maux sociaux et individuels et pourvoyeurs de revues ou ouvrages à large diffusion.

Ainsi, ce projet donne à voir la nécessité de faire que la sociolinguistique soit dans l'intervention, qu'elle fasse des liens avec les territoires, et donc d'autres champs scientifiques. Il nous faut alors croiser nos pratiques disciplinaires parce que nous avons une responsabilité publique de transferts de connaissance, d'échanges et de compétences dans notre monde en complexité. Derrière les enjeux linguistiques, nous devons aussi dénouer les tensions sociales et les rapports de pouvoir à l'œuvre. Tant que l'on considère que l'implication du chercheur s'inscrit dans des visées «humanistes» et dans une «force émancipatoire» (Blanchet 2000 : 92-93), nos activités scientifiques croisées, à mes yeux, feront sens. Même si nous avons conscience des enjeux de pouvoir, des distorsions politiques et des dangers de la commande et d'une certaine instrumentalisation, il est nécessaire de s'engager dans des domaines à risque idéologique comme celui de la violence et de l'insécurité. Nous ne pouvons faire l'impasse de la responsabilité que nous avons dans la construction des discours sociaux. Les scientifiques détiennent un vrai pouvoir symbolique. Même s'il ne faut pas croire que, pétris de bonnes intentions, nous allons échapper aujourd'hui à l'imprégnation au sein des discours de nos construits idéologiques, aux représentations en marche, que ce soit la «citoyenneté», «l'intégration» ou la «tranquillité», nos recherches peuvent servir, non pas de légitimation dans ce cas-là, mais de repousser, donc de contre-légitimation des décisions politiques.

Le croisement disciplinaire est un garde-fou. Puisque nous construisons chacun «notre réel» formaté par nos représentations et nos disciplines, les différentes approches permettent de pondérer nos appréhensions et résultats. Ce qui est compliqué dans le croisement disciplinaire (contrairement à ce que l'on entend et ce qui circule), ce n'est pas comme diraient les épistémologues l'idiomaticité du discours (le jargon), pas vraiment de se mettre d'accord sur les «représentations», «le territoire» mais c'est notre représentation du réel et notre façon de nous en saisir, donc et de le modéliser. Lors d'une réunion des groupes territoriaux, il nous a fallu saisir la notion de «bande» et les réflexions croisées ont permis de dégager la complexité, d'éviter les réductions et les inflexions. Il faut donc sans cesse se poser la question de «Qu'est-ce que nous faisons»? «Pourquoi nous le faisons» «Et comment»? Le croisement disciplinaire empêche nécessairement d'être dans la satisfaction de nos analyses auto-centrées.

Les participations des auteurs

Les textes présentés ici, de disciplines différentes, questionnent donc la mise en place d'un observatoire de la tranquillité publique d'un point de vue théorique pour Dominique Crozat, Caroline Caplan et Guilhem Dezeuze et d'un point de vue du terrain pour Catherine Sélimanovski, Catherine Delavergne et moi-même.

Dans son texte, *Observatoire local de l'(in)tranquillité publique à Montpellier De la commande publique aux objectifs scientifiques*, Dominique Crozat montre comment nous pouvons appliquer de telles commandes dans une démarche d'opposition sécuritaire, questionner les modes de production des normes urbaines actuelles et analyser la construction du réel à travers les émotions, les représentations sociales, les discours en circulation, les règlements imposés. Cet observatoire pose donc la question centrale des limites de l'ordre et du désordre public. L'ordre public se déclinerait sur le mode de la tranquillité, entre sécurité et hygiène, face auquel le désordre renverrait aux «violences urbaines». Comment alors repérer les incivilités et surtout comment les définir? Comment questionner la dimension spatiale par la normalisation informatique de l'espace via les

SIG et la cartographie qui définissent les « quartiers » (euphémisme pour des cités HLM) comme des « hot spots » ? Dans le même sens, Dominique Crozat décline les différentes conceptions de l'insécurité, les représentations républicaine, ultralibérale et marxiste ; il questionne la réponse sociale qui porte avant tout sur un contrôle social de proximité par les politiques de sécurité et qui en oublie les petits délits et incivilités quotidiens qui nuisent à la pacification du bien vivre ensemble. Ce qui est d'autant plus dommageable que, comme le dit Dominique Crozat, cet « échec » a servi également à justifier le retour d'un traitement sécuritaire de l'ensemble des problèmes de l'espace public. Et le débat pourra donc s'articuler autour de cette question centrale de « justice spatiale » qui serait « une politique territoriale attentive aux droits des individus et des groupes (affinitaires et pas communautaires) ».

Autour de ces questionnements, il s'agira plus concrètement pour les chercheurs 1. de mettre à disposition des collectivités territoriales un outil de travail efficace sur des thématiques particulièrement sensibles dans la société contemporaine. 2. de cerner avec une précision accrue les incivilités sur la voie publique. 3. de réfléchir aux logiques de production de la norme urbaine. 4. de poser l'implication citoyenne du chercheur, avec les outils qui sont les siens, dans un débat brûlant.

Pour illustrer le travail sur la géolocalisation, Caroline Caplan, dans son texte, *Cartographier l'incivilité, un outil au service des institutions locales : enjeux, défis, méthodes*, montre le lien étroit entre la géographie et la cartographie, quand il s'agit « de préparer une traduction spatiale des phénomènes sociaux dans l'espace urbain », même s'il est souvent difficile pour les politiques publiques locales de gérer « les incivilités quotidiennes subies par des milliers de citoyens ». À partir des nombreuses données, de celles de la Police Municipale à celles de la société des Transports en commun (TAM), « L'enjeu de l'observatoire réside dans la mise en œuvre d'un outil cartographique complet d'observation des incivilités dans la ville. Tout d'abord parce que les données sont nombreuses, et arrivent tous azimuts. De la Police Municipale, de la société de transport de l'agglomération (TAM), des collèges et lycées ou des individus même, « cet outil, doit alors faire preuve d'une grande capacité de rassemblement des données chiffrées relayées par les différents partenaires du CLSPD dans la ville ». Caroline Caplan n'oublie pas pour autant de signaler combien « ces chiffres, étant à traiter en vue de classification des faits selon leur nature, doivent être repris par des techniciens qualifiés et formés sur le logiciel de cartographie et éthiquement responsables. J'entends par là que ce traitement de l'information doit être fait de la manière la plus régulière possible, et laisser le moins de place à l'appréciation personnelle ». Car la carte peut évidemment séduire et sembler une réponse à toutes les demandes.

Guilhem Dezeuze va aborder des notions centrales, d'un point de vue du droit, pour ce qui est de la tranquillité publique. Il s'attache tout d'abord la question de l'*ordre public*, non défini ni par le droit ni par la jurisprudence. « Elle échappe à la théorie, car c'est une notion qui implique un rapport essentiellement d'adaptation et de nécessité avec l'environnement, mettant en jeu des autorités publiques avec leur appréciation locale des situations ». L'ordre public serait alors de l'ordre d'une fonction et non un contenu. « L'ordre public accueille dans son contenu évolutif des références à la moralité publique, à la dignité de la personne humaine, à la protection des individus contre eux-mêmes et à la protection des mineurs ». Comme exemples et comme un fil à tirer, l'ordre public se décline à travers des arrêts anti-mendicités et les notions de « manifestation » et « attroupement », qu'il va analyser pour en montrer les limites entre traitement social et répressif, entre désordre, champ de la police administrative, et violence, champ de la police judiciaire. Toutes ces notions qui peuvent donc glisser facilement d'un pan à un autre, d'un point de vue des valeurs, de la société ou même du droit sont donc d'une grande complexité pour l'observatoire.

Les trois derniers textes présentent des situations de terrain à partir d'enquêtes ethnographiques. Catherine Delavergne, à partir de son texte, *Insulteur et insulté, une analyse contextuelle d'interactions dans le tramway*, « vise à comprendre, sans convoquer des catégories explicatives *a priori*, les processus par lesquels le conflit ou la violence peuvent soudainement faire irruption dans l'espace

public, les moments où la construction, dans l'action, d'un ordre et d'un sens commun basculent dans l'incompréhension ». À partir de trois micro-situations et en appui à une approche à la fois ethnographique et interactionnelle où l'analyse du contexte est centrale, elle cherche à voir comment se redéfinissent les normes sociales.

Dans son texte, *Violence et pauvreté : déchiffrer le rapport à la violence sous l'angle de la pauvreté*, Catherine Sélimanovski interroge la notion de repli et de pauvreté en lien avec les territoires à partir d'une enquête menée dans le quartier de la Meinau à Strasbourg entre 1997 et 2000. « Le repli, sur soi, sur le territoire, le repli identitaire est un corollaire rétroactif de la stigmatisation et de la disqualification des personnes et des lieux ». L'analyse repose sur une enquête lancée auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans, habitant le quartier de la Meinau-Canardière. L'enquête date de plus de dix ans, le quartier a été l'objet de nombreuses mesures de la politique de la ville. Il a changé en partie, néanmoins le mécanisme de la territorialité du repli et du conflit décrit ici est toujours une clé de lecture pertinente du problème des violences urbaines. C'est en quoi ce texte s'inscrit pleinement dans les préoccupations et les démarches pluridisciplinaires de l'Observatoire de la Tranquillité Publique (OLTP) de Montpellier. « N'apportant ni outil de mesure, ni outil cartographique, l'objectif est d'attirer l'attention sur le sens de l'ancrage au territoire en rappelant la nécessité de prendre en compte la territorialité des individus. Il ne s'agit pas seulement de répondre à la question « où sont commis les incivilités et les actes délinquants ? » mais « pourquoi là et avec quels effets ? » en tenant compte de la complexité des processus d'appropriation et d'indentification au territoire pouvant conduire à des violences urbaines ».

Enfin le texte de Claudine Moïse et Élodie Baklouti rend compte d'une enquête ethnographique menée dans un collège de Montpellier. Il s'agissait dans la commande de l'observatoire de mesurer les incivilités lors des entrées et sorties du collège, donc à travers les interactions entre élèves et surveillants. L'étude de terrain permet d'aller aussi à l'encontre des discours attendus sur les violences aux sorties des collèges.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHET P., (2000). *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Presses universitaires de Rennes.
- BOUTET J., GARDIN B. et LACOSTE M., (1995). « Discours en situation de travail », *Langages* n° 117, Paris, Larousse : 12-31.
- GADET F., (2006). « Le sociolinguiste et la société civile » in Jacquet-Pfau C. et J.-F. Sablayrolles (Eds.), *Mais que font les linguistes ?* Paris : L'Harmattan : 121-128.
- LAGORGETTE D., (2010). « Présentation », « Les linguistes au tribunal. Linguistique légale et demande sociale », *Langage et société* 132 : 5-14.
- MOÏSE C., (2006). « Protecting French : The view From France », in Duchêne, A. et M. Heller (Eds.), *Discourse of Endangerment : Interest and Ideologies in the Defense of Languages*, Chapitre 11. London, New York : Continuum International Publishing Group : 216-241.
- MOÏSE C., (2007). « Déambulations sociolinguistiques », Lambert P., Millet A., Rispail M. et C. Trimaille (Éds), *Variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique. Mélanges offerts à Jacqueline Billiez*, Paris : L'Harmattan, pages 179-186.

DE LA COMMANDE PUBLIQUE AUX OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

DOMINIQUE CROZAT

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 3 - GÉOGRAPHIE CULTURELLE ET SOCIALE, FRE 3027 ART-Dev

Situer une étude

Cette étude se propose d'aborder la question de l'insécurité en articulant les dimensions concrète (le fait constaté) et les représentations (son appréhension tant par ses victimes que les témoins voire ses auteurs; ses remédiations lors de la diffusion de l'information) à travers des objets encore mal connus même si leur étude est devenue plus fréquente: les incivilités, incidents ou comportements violents sur la voie publique ne relevant pas ou marginalement de l'infraction pénale. À ce titre, l'insulte est un des objets majeurs de ce type de quête.

La création d'un observatoire local de la tranquillité publique à Montpellier répond à une demande du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) local. Il s'agit de s'intéresser aux différents niveaux de perturbations dans les lieux publics susceptibles de générer un trouble dans la population. Celles-ci sont communément désignées par le terme générique d'insécurité, mais, au moyen d'une approche fine, il est envisagé de distinguer des éléments disparates et de caractériser plusieurs degrés, depuis les incivilités jusqu'aux délits.

Quel peut être l'intérêt du scientifique de s'engager dans une telle démarche?

À un premier niveau, celui de la commande immédiate qui raisonne en termes d'applicabilité; en se positionnant résolument en décalage des approches usuelles qui l'envisagent par la sécurité, cela doit permettre d'adapter avec plus de précision les réponses à ces perturbations: on vise à cerner la fluidité des usages et pratiques plus que l'idéal social de normes légales ou réglementaires.

Aussi, à un second niveau, celui d'une réflexion sur les usages de l'espace public, il s'agit donc de dégager une analyse des modes de production des normes urbaines et d'adaptation des nouveaux moyens techniques au gouvernement des conduites. Aussi, ce projet possède deux caractéristiques fortes: sa capacité opérationnelle, volonté d'applicabilité, et son interdisciplinarité. Cela induit en effet d'une part la prise en compte de cette dimension par des spécialistes de l'interaction verbale, de l'effet de lieu, de la médiatisation de ces incidents, etc. avec un partage autant qu'une confrontation des méthodes.

Mais apparaît alors, d'autre part, un troisième niveau: celui de l'analyse des processus complexes de construction du réel. De fait, l'interaction fonctionne dans trois ou quatre registres successifs eux-mêmes multiples voire proliférants qui mettent en valeur que parler de sociétés complexes n'a pas grande valeur heuristique car priment d'abord la prise en compte de cette complexité des regards et restitutions ainsi que, surtout, la complexification des exigences; cette complexification réfère en fait au niveau de précision accrue demandée depuis quelques décennies à l'analyse comme à l'action:

- l'espace public et l'acte envisagé avec la diversité des réactions des personnes impliquées: la prise en compte de la dimension émotionnelle dans la construction des espaces devient prioritaire.

- la diversité des représentations sociales de cet acte: du rapport des agents de la sécurité publique aux réactions des techniciens du Centre de Sécurité Urbaine (qui pilotent les caméras de vidéosurveillance de la ville); du quotidien local aux récits des témoins, ceux des proches des témoins, des simples citoyens absents des lieux – les plus nombreux et ceux qui sont l'opinion publique et pour qui l'on fait cette opinion publique; des acteurs publics qui vont remettre en scène cet événement, l'instrumentaliser ou tenter de l'objectiver afin de le replacer à ses dimensions effectives; des missions forcément en partie contradictoires du policier municipal, du médiateur, du principal de collège... et de leur intérêt personnel plus ou moins soutenu pour les lieux de cette action.
- la diversité des approches disciplinaires voire sous-disciplinaires dont les méthodes, les problématiques tout autant que l'expérience de chaque chercheur multiplient les regards.
- le retour en direction des acteurs de terrain amenés à construire une démarche opérationnelle adaptée: comment cette information va-t-elle être filtrée par divers dispositifs tant cognitifs que ressortant d'un capital social différent (même en s'en tenant surtout aux différentes cultures professionnelles) voire tout simplement de considérations pratiques de mise en œuvre d'une mission de service public, nécessairement réductrices (règlements et moyens disponibles)?

Bref, derrière une banale¹ insulte à la sortie d'un collège ou la réaction à la demande d'enlever une paire de pieds posés sur une banquette du tramway se profilent des univers de sens multiples et entrecroisés qui posent autant la question de la définition-qualification de l'acte que celle de l'interprétation de la réponse à cet acte et donc l'efficacité de cette dernière.

Dans le texte qui suit, pour échapper au vertige que donne cette prolifération, on peut essayer de l'étalonner dans un premier temps par rapport aux différentes productions scientifiques. Dans un second temps, cela débouche sur la confrontation aux réponses sociales attendues ou possibles. Si ce programme était plus avancé, il deviendrait possible de proposer de l'envisager aussi à l'aune des stratégies possibles et celles proposées. De fait, dans l'état actuel de la recherche développée ici, celles-ci restent encore fragmentaires, et il serait malhonnête de tenter dès aujourd'hui une approche partielle sur un sujet aussi délicat. On se contentera donc d'en tracer les cadres sans prendre le risque de prêter flanc à de vives critiques parfaitement justifiées.

Car un quatrième niveau de l'intérêt du scientifique à s'engager dans une telle démarche apparaît alors; moins clairement explicité, il reste pourtant une dimension obsédante et une des principales motivations de la rencontre: l'arrière-plan du débat idéologique fort qui traverse nos sociétés depuis une vingtaine d'années et connaît même une amplification récente dont on doit espérer qu'elle exprime un paroxysme qui sera suivi bientôt d'un reflux; dans ce contexte plutôt catégorique qui fausse les jugements (l'insulte n'est pas seulement sur la voie publique mais se substitue également au débat comme le montre le document 1), impliqués dans le projet entre faucons et agneaux, nous, acteurs du CLSPD comme universitaires, revendiquons une approche pragmatique et une modestie salutaire. Nous avons à proposer des idées qui permettent de sortir des impasses où les approches exclusivement idéologiques ont enfermé nos sociétés (échec patent des politiques sécuritaires devenues un des principaux outils de renforcement de l'incivilité) sans croire pour autant qu'un laisser-faire généreux pourrait créer les conditions d'un apaisement alors que l'attisement de ces tensions tient à d'autres causes (sociales, économiques et politiques).

1 De fait, une insulte sur la voie publique n'est jamais banale ni dérisoire: dans ce contexte spatial très spécifique de l'espace public, quelque que soit son motif, elle a pour fonction d'exclure, de mettre au ban du groupe social qu'elle l'exprime explicitement («casse-toi pauvre con!») ou pas («espèce de con!» qui disqualifie socialement l'insulté). L'insulte signale un dysfonctionnement dans un espace dont la fonction première est la régulation des relations et donc l'échec momentané ou plus durable de cette régulation.

Positionnements scientifiques

Nous abordons la catégorie de l'insulte dans une mise en contexte centrée autour d'effets de lieux (en l'occurrence l'espace public) et qui s'efforce de lui donner une dimension pragmatique ou opérationnelle. Cette place centrale du contexte est centrale dans l'approche de la plupart d'entre nous.

Ce projet articule plusieurs questionnements majeurs et extrêmement sensibles au cœur des processus de construction des sociétés : que devient la vieille notion d'ordre public ? Qu'entendre par incivilités et insécurités ? L'inadaptation des réponses qu'on peut leur apporter répond-elle à l'évolution de ces notions ou traduit-elle une mutation des modalités du contrôle social de proximité ? À ces échelles, qu'entendre par l'idée de « justice sociale » ? Quelle contextualisation possible de l'altérité se dessine à travers les pratiques discursives de l'espace public ? Comment représenter cette *in-tranquillité* : la carte est-elle vraiment un outil de pacification ou productrice des mutations tant de l'insécurité que du contrôle social ? Il s'agit donc bien d'une réflexion sur les modes de production des normes urbaines et d'adaptation du gouvernement des conduites.

Ordre et désordre public

Que devient la notion d'ordre public ? On se contentera de poser quelques jalons puisqu'ensuite celle-ci sera abordée dans le texte de Guilhem Dezeuze.

Cette interrogation n'est pas vaine puisqu'avec la police administrative, il s'agit là des piliers du droit public. Relevons cependant qu'une espèce de « pudeur » tient éloignés les termes même d'ordre et de police du grand public, si ce n'est pour leurs effets d'annonce politicienne ou d'émotion lors des faits divers journalistiques. Des notions nouvelles, plus sociologiques, se sont imposées que l'on retrouve dans les concepts d'« action publique », de « politiques publiques », confrontés à d'autres encore plus imprécis telles « gouvernance » ou « violences urbaines », sans apporter une pensée très poussée de ces questions d'ordre.

Derrière la notion d'ordre public général, elles dissimulent tout en la laissant subsister mais sans vraiment l'affirmer, la perpétuation de l'ancien « triangle municipal » : sécurité-tranquillité-salubrité. Les lieux urbains restent donc l'enjeu d'une définition de l'ordre public sur deux modes complémentaires :

- a. un ordre public général autour du triangle municipal où la tranquillité de la voie publique se conjugue avec la sécurité et l'hygiène (non-divagation d'animaux, question des ordures). Sa pérennité semble assurée car chaque époque suscite des développements qui concourent à renouveler cette ancienne tripartition : ainsi la récente notion de développement durable se révèle fortement liée aux logiques hygiénistes (Da Cunha et al. 2005 ; Fabre 2007). Sous cet angle, la référence aux « violences urbaines » relèverait de cette logique, comme d'autres notions telles que la mixité sociale (Porte, 2008). De même l'instrumentalisation du risque répond à des perspectives nouvelles mais sur des fondements déjà anciens (Beck 2001 ; Fleuret 2003).
- b. Un ordre public spécial, par exemple l'ordre public esthétique sous-tendu par des notions qui ressortent du projet urbain. La notion anglo-saxonne de « policing » que l'on traduit imparfaitement en français par « maintien de l'ordre », ressort plus de cette logique qui sous-tend l'idée d'une harmonie sociale en travail.

Mais, depuis un siècle, la distinction entre les deux peut parfois apparaître confuse à travers certaines évolutions : dès Howard ou Simmel (Chambers 2002 ; Saunier 2004), la peur de la ville est une constante sans cesse réactualisée (Berque et al. 2006). Surtout avec l'assomption des logiques fonctionnalistes de l'urbanisme, ou, plus récemment, l'irruption de notions telles que le

développement durable, différents niveaux de sécurité (Beck 2001) ou de confort sont placés au cœur du projet urbain.

À la suite des évolutions nord-américaines puis européennes, on peut ainsi noter des tendances à la coproduction sécuritaire ; par exemple, le *community policing* (qui n'est pas exactement la police de proximité) paraît bien répondre à cette préoccupation de l'intranquillité et des incivilités urbaines ; de fait, elle se révèle être une demi-réponse au moyen d'une fausse proximité qui peine à masquer d'une part un désengagement de l'État, d'autre part une marchandisation de ce créneau, donnant au final une fausse responsabilisation du local abandonné à lui-même et ses fantômes.

Questionner la dimension spatiale du traitement de l'incivilité prend alors deux formes : la coproduction sécuritaire et la normalisation informatique de l'espace via les SIG et la cartographie qui définissent les « quartiers » (euphémisme pour des cités HLM) comme des « hot spots » (Joly 2005 ; Cuntz et al. 2007) ; cette invention de « hauts-lieux » de la stigmatisation permet de justifier la production discursive et la construction socio-économique de marginalisations que Catherine Sélیمانovski ici même travaille plus particulièrement. Dans cette logique très foucauldienne, l'intranquillité devenant synonyme d'insécurité n'est plus désordre ; c'est l'établissement d'un autre ordre. Dans ce cadre, il convient aussi d'interroger les pratiques professionnelles des professionnels de la sécurité (policiers, gendarmes mais aussi vigiles, médiateurs, travailleurs sociaux impliqués) comme celles de multiples autres acteurs de la construction du social (politiques, enseignants) pour démonter les mécanismes et comprendre les logiques et contradictions à l'œuvre, et aller au-delà des représentations.

Insécurité, incivilités

Cela amène à interroger le sens à donner aux notions d'insécurité et d'incivilité. Cette question s'insère dans un contexte où, à tort ou à raison, souvent en exagérant son impact, le traitement médiatique de la question de la sécurité et l'insécurité joue le rôle de débat public. La dimension radicalement différente, mais générant des oppositions très tranchées des représentations mises en œuvre, débouche sur une approche de la question qui va donc insister sur la dimension médiatique de la réponse politique à apporter à cette demande sociale. Car l'enjeu est d'abord politique et a pour objet la définition du référentiel de représentations destinées à justifier, légitimer ou disqualifier les politiques publiques de sécurité. Ce débat repose sur trois conceptions de l'insécurité (Macé 2002 : 33) :

- la représentation républicaine d'une société intégrée la voit comme problème de maintien de l'ordre social ; cela impose de s'attaquer aux déviants. Le « traitement » à apporter relève donc d'une thérapie sociale dans laquelle l'individu est réputé capable de s'amender dans la plupart des cas si des traitements appropriés lui sont appliqués. Le débat sur les politiques de sécurité tournera donc autour de l'efficacité de ces mesures.
- la représentation ultralibérale d'une société ségrégationniste identifie des groupes « à risque » constituant une menace pour les relations sociales par leurs « valeurs » qui les amènent à des actes d'insécurité qui sont donc expression d'une différence culturelle fondamentalement dangereuse et ainsi identifie des groupes à mettre à l'écart.
- les représentations marxiste mais aussi constructiviste intègrent l'insécurité dans les relations sociales comme la réponse des dominés à des rapports sociaux asymétriques violents à leur égard ; cette mise en système des conflits sociaux (exclusions économique, scolaire, spatiale et symbolique) fait de l'insécurité une coproduction de l'ensemble de la société.

Les institutions (police, justice, école, etc.) sont donc successivement envisagées comme des outils de régulation sociale (conception républicaine), de ségrégation de populations dite « à risque » (conception ultralibérale) ou de production des actes d'insécurité (conception marxiste).

Le débat actuel autour de ces questions s'insère aussi dans une rupture historique. L'évolution de la notion de *sécurité* lui fait prendre à la fin du XX^e siècle une importance nouvelle. Jusqu'alors constamment reliée à la délinquance, l'insécurité était pensée en termes pénaux et visait une logique de progrès social. Ces situations anormales étaient donc envisagées comme transitoires, des résidus susceptibles d'être peu à peu éradiqués par la rééducation, malgré, pour les cas les plus extrêmes, en particulier la récidive, la tentation récurrente de l'eugénisme (Robert 2002).

À partir de la fin du XX^e siècle, la délinquance est appréhendée en termes de sécurité. Cela concentre l'attention sur les politiques menées en ce sens et, en conséquence, les délits aux biens et aux personnes, plus facilement identifiables par des actions publiques, une production statistique normalisable, etc. C'est la promesse d'une totalisation effective de la régulation sociale. Mais cela débouche sur une insatisfaction permanente puisque cette attente ne concerne plus les délits réprimés et la seule délinquance (Grémy 1996) mais une sécurité assurée et, partant, la réponse à un sentiment d'insécurité, une in-tranquillité.

Cela ouvre sur les études de victimisation (Roché 1993) et propulse au cœur de la réflexion la notion d'incivilité (Roché 1993, 1996). Cette dimension nouvelle déborde donc largement du domaine du droit pour investir celui des régulations territoriales à un moment où cette notion et les idées associées autour du champ de la socialisation sont elles-mêmes questionnées (Sennett 1990, 2003 ; Ascher 1995) : l'insécurité fait partie des plaies qui s'opposent au bien-être que la ville doit susciter (Fleuret 2003) sous peine d'être remise en cause en tant que lieu majeur de production de l'urbanité.

Pour faire simple, c'est le contrat social lui-même qui est remis en cause, tandis que sont pointés des comportements déviants liés au style de vie (Zauberman et al. 2000), sous-entendant souvent l'idée d'une différenciation culturelle entre groupes sociaux, dont certains seraient à l'origine de ces perturbations. Cette culturisation de l'insécurité a fait le lit de beaucoup d'extrémismes politiques (Sennett 2003) et suscité des tâtonnements politiques sécuritaires sans grande efficacité. Le plus souvent, cette sécurité est envisagée comme un risque de masse, qu'il faut gérer, c'est-à-dire réguler dans une approche où la notion de coût (politique, économique) est centrale. La forte demande sécuritaire est intégrée dans la catégorie plus large des risques soumis à une survalorisation (Beck 2001) et qui s'exprime par la *moral panic* (Pain 2008 ; Suarez 2010) traduisant des tensions sociales croissantes couplées à un désir obsessionnel de sécurité et de risque sous contrôle (Raynaud 2003 ; Pain 2008).

La recherche française a également tardé à proposer des analyses qui prennent en compte le phénomène dans sa spécificité ; on insiste alors (Lagrange 1995 ; Roché 1996 ; Duprez 1996 : 67) sur la dimension sociale. Le lien avec la délinquance devient secondaire et le rapport entre victimisation antérieure et sentiment d'insécurité (anticipation du risque) est mis en valeur avec aussi la forte incidence de l'état des relations sociales et du lieu de naissance. Dans la littérature anglo-saxonne, la prise en compte de l'environnement social et culturel (Herbert 1997 ; Fyfe 1992, 1998 ; Oyebanji 2004) débouche sur une mise en contexte, parfois évoquée comme écologie socio-spatiale (Helsley et Strange 1999 ; George 2006 ; Law et Ceccato 2005 ; Thrift 1999, 2007).

Dire les Autres

Cette entrée par l'écologie socio-spatiale amène logiquement à une approche de ces évolutions par la mise en contexte des pratiques discursives.

Cette dimension interroge ainsi tout d'abord la valeur juridique et la subjectivité de la violence verbale (Moïse et al., 2008). Les actes de langage qui relèvent du pénal sont assez nombreux – injure, diffamation, dénonciation calomnieuse, ou outrage – mais posent aujourd'hui de nombreux problèmes d'interprétation aux magistrats qui en appellent aux spécialistes des sciences du langage (Lagorgette 2009). Si la définition en droit des outrages et des outragés par exemple semble

répondre à des critères objectifs (Gaudin 2009), la perception des actes violents (qu'est-ce qui fait insulte ou pas?) s'appuie sur des effets pragmatiques subtils, prosodie, lexique, intonation, contexte d'énonciation, intention, etc. En témoigne aujourd'hui, l'action d'usagers réunis en association qui pousse à supprimer le délit d'outrage dont on juge l'utilisation, abusive dans l'espace public.

Par ailleurs, dans le cadre évoqué à l'instant, on peut parler d'un système discursif. Il semble donc nécessaire pour répertorier les actes de langage violents dans l'espace public d'en décrire les phénomènes contextualisés et subjectifs, et de les resituer dans les nécessaires rituels de politesse pour tenter de voir comment l'on peut mesurer l'intentionnalité dans la parole (Moïse 2008), de leur donner également toute leur dimension locale.

Cela complète des analyses de la construction discursive d'un processus de marginalisation identitaire (Chignier-Riboullon 2000) tandis que d'autres (Kokoreff 2001 ; 2002) posent à l'origine de ce sentiment d'insécurité, la question de la visibilité de groupes bien identifiés par cette désignation dans des lieux spécifiques: l'effet de lieu devient prépondérant (Pato 2006a et b; Sélimanovski 2008). C'est un des points forts de notre approche puisque, outre cette dernière, Catherine Delavergne en développe différentes facettes.

Le point de rencontre du phénomène de pauvreté et de celui des violences urbaines se situe alors dans la problématique de la stigmatisation et du repli. Il serait inexact de dire que la pauvreté génère les violences, pourtant on observe une progression conjointe des deux phénomènes. Par ailleurs, les personnes en situation de pauvreté et / ou les habitants des grands ensembles d'habitat collectif sont plus fréquemment confrontés à la violence que les autres catégories de population. Les jeunes précocement exclus du système scolaire, habitant un quartier de banlieue disqualifié, sont souvent auteurs et victimes de violences. Le dénominateur commun de leur vécu est à rechercher dans les interactions qui se développent entre le regard hostile que la société porte sur eux et le développement d'une identité territoriale, façonnée en retour par des mécanismes défensifs (Sennett 2003).

Ces formes d'insécurité restent mal connues car, de fait, le lien avec la délinquance, mieux identifiée et objet de standardisation statistique produisant des données instrumentables, n'est pas central pour les chercheurs. Les corpus relevant les incivilités restent fragmentaires, parfois orientés (Roché 1996) et difficiles à rapprocher. Les chercheurs américains ont pourtant mis en valeur (Wilson et Kelling 1982; Skogan 1990) le lien entre signes de dégradation (vitres cassées et autres vandalismes), de désordre social (ivresse, bandes, harcèlement, trafics...) et accroissement du sentiment d'insécurité, traduit par le processus de fuite du quartier, puis de hausse de la délinquance. Parfois même, l'instrumentalisation de ce processus dans le cadre d'une opération de requalification (doc. 1) urbaine est volontaire (Crozat 2005).

Capendeguy : J-25 C'est - presque - fini !

AJ-25 de notre gentille en ce premier jeudi de 2008, tout est fin prêt pour la dernière phase de déconstruction de Capendeguy : celle de l'implosion des plus hautes tores, de 18 étages.

Les autres, rongées par la rogneuse ont été réduites à l'état de gravats, laissés sur place pour constituer une sorte de matériel amortisseur lors de la chute finale.

Une démolition de 402 logements, qui furent autrefois un vrai bonheur pour de nombreux locataires. Beaucoup de pite-noirs, déchirés par l'attachement à leur terre natale en 1962 et qui s'y retrouvaient nombreux, presque entre soi.

Courageux, entrepreneurs, énarques et gais, malgré des plaies encore vives, ils ont, dans leur grande majorité refusé leur nouveau départ dans la vie, et quitte à peu à peu les

grands appartements flamboyants neufs et mieux équipés que tout ce que l'on pouvait alors espérer louer dans Béziers, et d'or, tout en haut, apercevant la mer de leur terrasse, ils révaient encore à cette terre de civilisation qu'ils avaient l'habitude, à l'instar des Romains durant cinq siècles, à leur image...

Une montagne qu'une exposition, le jour J, au Parc Expo, amablement prêtée par la CCI pour alerter l'axe temporaire du voisinage, 3 000 personnes au total, évoquera pour les plus anciens.

L'irréparable, atteint depuis longtemps

Des logements, il faut bien le dire, considérablement dégradés, opiniâtement vandaliés, et rendus invivables après eux.

Des barres livrées aux piffards, aux agresseurs de tous poils, où la vie en société s'était transformée en cauchemar pour ceux qui y étaient restés attachés et qui vivaient encore. Si l'on peut appeler cela vivre, supportant l'insupportable, il fallait en finir.

Jusqu'au bout, il y a quelques mois encore, avant que ne commence le processus de déconstruction, Capendeguy aura renvoyé l'image de l'horde d'un autre âge effarées au pillage... S'y seront engouffrés en pure perte, les millions des restaurations impossibles et des réparations inutiles.

L'irréparable, c'est le cas de le dire, ayant été atteint depuis longtemps, Capendeguy devait être détruit. C'est fait... ou presque !

Doc. 1 Quand la requalification urbaine devient celle de ses habitants, transformés en nouveaux barbares : l'éditorial du bulletin municipal de janvier 2008 à Béziers (34) à l'occasion de la destruction de près de 500 logements sociaux dans le quartier de la Devèze.

Enfin, on retrouve les questions très débattues autour du thème de la mixité sociale, ses manipulations et ses ambiguïtés, la culpabilisation qu'elle véhicule (Bui Trong 1993 et 2000 ; Porte, 2008 : 69 et sq).

Quelles réponses sociales ? Comment mettre en œuvre une politique ?

Le caractère opérationnel de notre programme nous amène à questionner les réponses sociales proposées.

Inadaptation des réponses et contrôle social de proximité

Un peu partout dans les pays développés, la réponse à cette crainte d'une insécurisation croissante qui combine sans les distinguer signes de désordre social, réelle délinquance et leur médiatisation est souvent la même : la recherche d'un contrôle social de proximité s'insère dans un contexte où les politiques de sécurité ciblent les infractions d'ordre public (contrôle de l'immigration, de la drogue et du terrorisme), insistent sur leur capacité réactive et, du coup, négligent la sécurité des personnes et des biens (Robert 2002:46), petits délits et incivilités sont traités comme les atteintes graves à la sécurité mais aussi, en général, négligées : on se désintéresse de la sécurité de proximité, plus généralement du local, la laissant au marché. Cela a suscité la création de bulles (centres commerciaux, stades...), difficiles à étendre à des espaces plus vastes (réseaux de transport) pour des raisons de coût. Les particuliers sont renvoyés à l'auto-sécurisation technique et l'assurance, renforçant le sentiment d'abandon.

Dans l'Europe occidentale des années 1990, la prise de conscience des effets ravageurs de cette évolution amène dans les discours politiques un retour en grâce épisodique de la surveillance préventive de l'espace public (police de proximité, *community policing*). Mais cette inflexion est

investie avec réticence et sans recherche effective de méthodes et savoir-faire nouveaux par les agents qui se sentent dévalorisés de tenir un rôle qu'on a abandonné à un sous-prolétariat privatisé d'agents de sécurité ou vigiles. Sommée de produire des résultats immédiats et politiquement profitables, cette réorientation est donc restée épisodique, aggravant le sentiment de confusion et d'impuissance ressenti par les usagers.

Cet « échec » a servi également à justifier le retour d'un traitement sécuritaire de l'ensemble des problèmes de l'espace public. « Le travail social de rue centré sur le délinquant potentiel a été refoulé au second plan au profit soit de stratégies purement défensives – prévention « situationnelle », création de « bulles de sécurité » – soit d'une prévention sociale faiblement spécifique. Du coup, la prévention risque bien de se réduire pour l'essentiel à une surveillance dont les insuffisances alimentent et la controverse sur la révision du régime pénal des mineurs et les réactions de désarroi comme les arrêtés imposant un couvre-feu aux mineurs. » (Robert 2002 : 51).

Aussi, le développement du discours sécuritaire finit par absorber toutes les situations et rendre vaines les tentatives alternatives : prévention, médiations judiciaires, sanctions intermédiaires qui perdent toute substance et, accusés d'inefficacité dans un contexte où, sous l'influence de sa privatisation, la lecture en termes de coûts économiques de la surveillance de proximité est devenue la règle, l'essentiel de leurs moyens.

Justice sociale

La question sociale fait également appel aux mêmes ressorts que ceux qui expriment et entretiennent la peur de la ville ; son importance va longtemps occulter d'autres enjeux. On a pu ainsi considérer que l'aménagement du territoire et la recherche de la justice spatiale étaient strictement équivalents (Lipietz 1999). La notion de justice spatiale devient alors un élément central du débat, questionnée essentiellement à partir des inégalités socio-économiques abordées le plus souvent dans leur dimension collective (communisme, communautarismes) ou sinon individualistes (Rawls 1971), rarement sous l'angle de la dignité des populations (Sennett 2003).

Abandonnant une approche exclusivement socio-économique et idéologiquement connotée, l'élargissement de la perspective (Young 1990 ; Harvey 1996 ; Sennett 2003) amène à présenter la justice sociale comme la reconnaissance et l'acceptation de l'altérité, à prôner une politique territoriale attentive aux droits des individus et des groupes (affinitaires et pas communautaires) et à poser une définition procédurale et non plus structurelle de la justice (Harvey 1992) qui appelle une nouvelle *praxis* de l'action urbaine (Soja 2001) afin d'articuler dans celle-ci les logiques de gestion à différentes évolutions considérées comme facteurs d'éclatement de la cohérence urbaine : outre les aspects économiques et idéologiques déjà évoqués on y intègre la revendication omniprésente de la liberté individuelle, les segmentations identitaires, la moindre volonté éducative, l'incapacité à penser dignité et respect de l'Autre, une volonté de distinction sociale exacerbée...).

Cette reproblématisation de la question sociale trouve en miroir la mutation de la conflictualité : l'espace public est le théâtre d'une violence propre à une époque où les idéaux d'émancipation ne sont plus d'actualité : « descendre dans la rue » acquiert, dès lors, un tout autre sens que jadis pour les dominés » (Granier, 2007). Il est donc logique que les formes de cette expression changent : de la manifestation aux émeutes urbaines, de la turbulence à l'intranquillité, générant de nouvelles classes dangereuses, plus souvent construites sur l'appartenance culturelle (*i.e.* ethnique en général) que la situation sociale pour masquer les enjeux que pose celle-ci.

Aujourd'hui, devant l'émergence de nouvelles catégories de populations impliquées dans ce débat (*jeunes visibles*, riverains...) et l'évolution des sociétés, de plus en plus sensibles à la notion de risque, l'action publique cherche à s'adapter (Da Cunha et al. 2005). Cela débouche sur l'iconisation du risque pour représenter le bien-être. Dans la logique d'une utopie en cours de réalisation (Heurgon 2006 ; Crozat 2007), se développe l'idée d'une perfection du dessin et d'une totalisation du monde

présenté (Davis 1991 : 244). La question de la représentation de ces phénomènes apparaît, là encore, comme centrale.

Stratégies

S'il n'est pas question de développer pour l'instant autour de réalisations encore fragmentaires, on peut cependant essayer de cerner rapidement les grandes lignes d'action du programme présenté. Afin d'essayer de prendre en compte l'extrême diversité des entrées, quatre objectifs sont donc poursuivis :

1. la mise à disposition des collectivités territoriales, en l'occurrence la police municipale, mais aussi divers acteurs impliqués à des titres divers dans la gestion de la cité (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, CLSPD), d'un outil de travail efficace sur des thématiques particulièrement sensibles dans la société contemporaine.
2. À un second niveau, plus immédiat, il s'agit de cerner avec une précision accrue les incivilités sur la voie publique. Cette réflexion autour des réponses apportées à ces incivilités représente la principale dimension du travail engagé.
3. Les logiques de production de la norme urbaine.
4. L'implication citoyenne du chercheur, avec les outils qui sont les siens, dans un débat brûlant.

Pour tenter de commencer à y répondre, trois axes de travail, présentés plus en détail dans d'autres textes, sont envisagés qui ressortent pour l'instant plutôt du second de ces objectifs :

1- La géolocalisation à partir des nombreux et copieux corpus rassemblés par divers services (surtout la police municipale) a suscité la production et le traitement de données adéquates ainsi que leur mise en œuvre croisée avec le SIG (Système d'Information Géographique) de la ville de Montpellier. Doublée d'une formation des agents municipaux chargés de la mise en œuvre de cette cartographie, il s'agit d'essayer de garder le monopole de la production d'images des incivilités, dans le contexte d'une société où l'accès facile aux données comme à des logiciels de cartographie simples à utiliser peut permettre à beaucoup d'individus de s'emparer d'un dispositif de discours très efficace. Cette dimension du discours injurieux (plutôt que de l'injure) est un enjeu fort : si la Municipalité de Montpellier n'a pas les pratiques de celle de Béziers (doc.1), d'autres groupes peuvent vouloir exploiter ces formes de stigmatisation.

À un second niveau, la géolocalisation et l'utilisation d'outils techniques relativement sophistiqués (SIG) posent aussi la question de la capacité d'accès et du contrôle de cette production par les populations concernées (D'Alessandro-Scarpari *et al.* 2008).

2- L'élaboration de définitions communes des incivilités à défaut d'une véritable typologie commune (difficile) définissant les incivilités afin de normaliser les données recueillies par chacun des organismes partenaires puisque, pour l'essentiel, travailler sur l'infra-pénal amène à aborder des objets juridiquement et socialement mal définis. Cet axe de travail est engagé de manière encore fragmentaire mais devient progressivement central ; la question de la qualification des incidents est en effet au cœur du processus de production de la norme urbaine et, en amont, des modes de construction du sentiment d'insécurité.

3- Les préconisations d'adaptations en matière d'aménagement urbain et d'organisation des services restent pour l'instant en attente. Par contre, en lien avec les éléments précédents, un important travail a été mis en place autour des questions d'appréhension de ces problèmes dans le cadre de réunions de quartiers et d'acteurs territoriaux qui fonctionnent comme des groupes de paroles. L'effort a surtout porté sur l'adaptation des modalités de réactions à ces incivilités, en particulier à travers la production d'outils d'analyse simples à destination des acteurs des services publics. Les développements en cours envisagent un ciblage plus précis des populations concernées (victimes, auteurs, acteurs publics impliqués) ; les études des modalités de construction des incivilités dans un contexte d'interaction sont aujourd'hui le principal champ de travail dans des cadres bien définis (l'entrée de deux collèges, la place de la gare).

Plus avancé, le travail en cours autour des modes de fonctionnement des techniciens du Centre de Surveillance Urbaine (gestion des caméras de surveillance urbaine) en interaction avec les services

d'intervention participe de cette logique tout autant que de ce qui précède, bien que la question de l'insulte ne se pose pas puisque les caméras de vidéosurveillance transmettent des images muettes².

Conclure

Au final et en guise de conclusions provisoire, ces développements en cours s'intègrent dans des objectifs de recherche plus généraux d'une recherche citoyenne qu'on peut ramener à quelques grandes questions qui dépassent largement la seule insulte pour aborder la dimension de l'urbanité et de sa redéfinition permanente.

- Proportionner risque et action préventive. Quelle proportionnalité établir entre les menaces qu'encourent l'ordre public et l'activité préventive de la police?
- L'effet de lieu comme forme d'identité. Comment les imaginaires spatialement et socialement contextualisés participent à l'assignation des identités dans le contexte d'une mise en spectacle d'un lieu « à risque » ou, à l'inverse, sûr ou sécurisé, au point de devenir un « free risk environment » (Spring 2004) : la diversité des catégories d'acteurs impliqués dans la gestion de cette dimension, les riverains (posant aussi en arrière-plan la question des stratégies d'évitement, résidentielles, scolaires ou circulatoires), les « jeunes visibles » (Pato e Silva 2006-b) démontent l'idée courante d'une dilution de l'espace public.
- Le gouvernement des conduites dans des sociétés fondamentalement libérales; comment concilier demande sociale forte d'une sécurisation totale des espaces, d'un ordre spatial urbain avec une aspiration sincère à la démocratie et à la liberté de circulation? Mais la question de fond est bien celle de savoir qui contrôle la ville (Valenzuela 2010).
- La performativité de la violence. Comment travailler en même temps l'image de la tranquillité et la tranquillité elle-même quand la simple allusion au lieu souligne l'aspect performatif de la violence? Comment également la construction émotionnelle des espaces finit-elle par leur donner réalité? Mais c'est la notion même de contexte qui est remise en cause par ces discours sécuritaires (Spring 2004).
- La performativité et les ambiguïtés sociales de la cartographie. À travers la définition des données et des sectorisations envisagées, comment éviter les effets inductifs de la production cartographique issue de la géolocalisation? Comment qualifier l'information disponible? Comment éviter de rester sur la double métaphore de l'invariance de données chosifiées pour en faire des éléments provisoires en attente d'une conversion en une forme supérieure de connaissance? Les mêmes questions se posent à travers toutes les formes de représentations et leur construction (Mondada 2000) : les récits multiples des habitants ou des employés des services publics, le positionnement et l'utilisation des caméras de vidéosurveillance procèdent ainsi de la construction de discours précis et permanents sur la ville.

Il restera à poser aussi la question des temporalités de la ville: si toutes nos études en cours s'en préoccupent, en particulier à travers un travail sur le bruit (Louvet 2010), cette question demeure pendante. Mais c'est une autre histoire qui fera l'objet de développements ultérieurs...

2 Ce que regrettent régulièrement les employés du service comme les forces de l'ordre. Bien que d'un coût élevé, des solutions techniques existent déjà, mises en œuvre dans certains lieux bien circonscrits. On peut donc s'attendre à une généralisation progressive du passage au sonore qu'il importe d'anticiper.

BIBLIOGRAPHIE

- ASCHER F., (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris : O. Jacob.
- BECK U., (2001 [1986]). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Aubier.
- BERQUE A., BONNIN P. et GHORRA-GOBIN C., (2006). *La ville insoutenable*, Paris : Belin, coll. Mappemonde.
- BUI TRONG L., (1993). « Échelle d'évaluation de l'insécurité dans les quartiers sensibles », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 14, août-octobre.
- BUI TRONG L., (2000). *Violences urbaines des vérités qui dérangent*, Paris : Bayard.
- CHAMBERS S., (2002). « The garden and the city. Dispositifs architecturaux et progrès social dans le modèle urbain d'Ebenezer Howard », in Baty-Tornikian (dir.), *Les cités-jardins. Genèse et actualité d'une utopie*, Paris : Les Cahiers de l'IPRAUS, n° 2 : 13-26.
- CHIGNIER-RIBOULON F., (2000). « La banlieue, entre culture populaire de l'honneur et sentiment de marginalisation », *Géographies et culture*, n° 33 : 71-88.
- CROZAT D., (2005). « Vida y muerte de un icón: Pedreira dos Húngaros (Oeiras-Lisboa, Portugal), In Gutiérrez, O. (coord.) *La ciudad y el miedo*, VII^e coloquio de Geografía Urbana, Barcelona, sept. (2004). Girona (Esp.), Universitat de Girona : Servei de Publicacions : 47-68.
- CROZAT D., (2007). « Thirdspace, espaces potentiels et hyper réel : nouvelles modalités de la fuite dans l'imaginaire », In Viala L., Villepoux S. (dir.), *Imaginaire, territoires, sociétés. Contributions à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale*, Montpellier : Publications de l'Université Paul Valéry Montpellier 3 : 97-112.
- CUNTY C., FUSSY F. et PEREZ P., (2007). « Géocriminologie, quand la cartographie permet aux géographes d'investir la criminologie », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Cartographie, Imagerie, SIG, document 378, mis en ligne le 08 juin 2007. URL : <http://www.cybergeog.eu/index7058.html>.
- D'ALESSANDRO-SCARPARI C., Elmes G. et Weiner D., (2008). « L'impérialisme numérique. Une réflexion sur les Peace Parks en Afrique Australe », *Géocarrefour*, vol. 83 : 35-44.
- DAVIS M., (1997[1990]), *City of Quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris : La Découverte.
- DE Cunha A., Knoepfel P., Leresche J.-P. et Narath S., (2005). *Enjeux de développement urbain durable, transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- DUPREZ D., (1996). « La dramaturgie de la relégation : vie quotidienne et sociabilité dans les cités », in Duprez D. et Macrakis B. (Eds), *Vivre dans les quartiers sensibles*, Les dossiers de *Profils*, n° 41 : 5-71.
- FLEURET S. (dir.), (2006). *Espaces, qualité de vie et bien-être*, Presses universitaires de Rennes (collection Presses de l'Université d'Angers).
- FYFE N., (1992). *Crime, policing and space : essays in environmental criminology*, Routledge, Londres.
- FYFE N., (1998). *Images of the Street: Planning, Identity and Control in Public Space*, Londres : Routledge.
- GAUVIN F., (2009). « L'insulte sous les fourches caudines du droit pénal », in Lagorgette, D. (Ed.) *Les insultes : de la recherche fondamentale à ses applications*, Chambéry, Presses de l'Université de Savoie : 297-308.
- GEORGE D., (2006). « The Geography of Crime and Violence: A Spatial and Ecological Perspective », Association of American Geographers, communication.
- GLASSNER B., (2000). *The Culture of Fear: Why Americans Are Afraid of the Wrong Things*, New York : Basic Books.
- GRÉMY J.-P., (1996). « La délinquance permet-elle d'expliquer le sentiment d'insécurité ? » *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 23 : 54-67.
- HARVEY D., (1996). *Justice, Nature and the Geography of Difference*, N-Y, London, Londres : Blackwell.
- HARVEY D., (1992). « Social justice, Postmodernism and the City », *International Journal of Urban and*

- Regional Research*, 16, 4: 588-601.
- HELSLEY R.W.; STRANGE W.C., (1999). «Gated communities and the geography of crime», *Journal of urban economics*, 46, 1: 80-105.
- HERBERT S., (1997). *Policing space: Territoriality and the Los Angeles Police Department*, University of Minnesota Press.
- HEURGON E. (coord.), (2006). *Le développement durable, c'est enfin du bonheur*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- JOLY J., (2005). «Géographie de la violence urbaine en banlieue», *Espaces, Populations, Sociétés*: 323-328.
- KOKOREFF M. et STEINAUER O., (2001). «Espace Public et Jeunes à Euralille», *Villes en parallèle*, n° 32-33-34: 207-217.
- KOKOREFF M., (2002). «Pratiques urbaines d'un quartier de gares: espaces modes d'emploi», *Espaces et sociétés*, n° 108-09: 177-195.
- LAGORGETTE D., (2009). «De la scène au tribunal: le cas des Condkoï», in Lagorgette, D. (Ed.) *Les insultes: de la recherche fondamentale à ses applications*, Chambéry, Presses de l'Université de Savoie: 309-330.
- LAGRANGE H., (1995). *La civilité à l'épreuve; crime et sentiment d'insécurité*, Paris: PUF.
- LAW J., CECCATO V., (2005). «Assessing the geography of vandalism: evidence from a Swedish city», *Urban Studies*, 42:1637-1656.
- LIPIETZ A., (1999). «Entretien avec GES», *Géographie, Économie, Société*, Vol. 1, n° 1: 217-232.
- LLANOS D.M. et MARTÍNEZ R.E., (2010). «Espacios públicos urbanos, convivencia, y seguridad ciudadana», *Ciudades* (Mexico), n° 86: 39-44.
- MACÉ E., (2002). «Le traitement médiatique de la sécurité», in Mucchielli L. et Robert P., *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris: La Découverte: 33-41.
- MILIÁN G. et GUENET M. «Un mundo peligroso en el imaginario social» *Ciudades* (Mexico), (2010). no 86: 45-54.
- MOÏSE C., AUGER N., FRACCHIOLLA B. et SCHULTZ-ROMAIN C. (Eds), (2008), *La violence verbale*, tome I. Espaces politiques et médiatiques. Tome II. Des perspectives historiques aux expériences éducatives, Paris: L'Harmattan.
- MOÏSE C., (2008). «Formes et valeurs de l'injure dans les processus de construction identitaire», in Tauzin, A. (Éd.), *Insultes, injures et vannes en France et au Maghreb*, Paris: Karthala: 175-196.
- MONDADA L., (2000). *Décrire la ville, la construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte*, Paris: Anthropos.
- OYEBANJI J., (2004). «Economic development and the geography of crime: an empirical analysis», *Geojournal*, 6, 5: 453-458.
- PAIN R. and SMITH S. J. (Eds), (2008). *Fear: Critical Geopolitics and Everyday Life*, London: Ashgate.
- PATO e SILVA I., 2006a, «Identités visibles et vécues des jeunes dans une cité d'habitat social: Saige-Formanoir à Pessac», *Sud-Ouest Européen*, n° 22: 77-88.
- PATO e SILVA I., 2006b, «Da experiência geográfica à construção identitária dos lugares», *Revista de Geografia Finisterra*, n° 81, CEG, Universidade de Lisboa: 171-188.
- PORTE L., (2008). *La mixité sociale. Entre notion magique et valeur fondatrice de l'urbanité contemporaine. Enseignements des terrains de l'urbaniste: approches localisées dans l'agglomération de Montpellier*. Thèse de doctorat de géographie et d'urbanisme, Université Paul Valéry Montpellier 3, 425p.
- RAWLS J., (1971). *A Theory of Justice*, Cambridge: Harvard University Press.
- REYNAUD L., (2006). «Demande sociale de risque zéro», in Fleuret S. (dir.) *Espaces, qualité de vie et bien-être*, Presses universitaires de Rennes (collection Presses de l'Université d'Angers): 29-35.
- ROBERT P., (2002). «L'évolution des politiques de sécurité», in Mucchielli L. et Robert P., *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris: La Découverte: 41-52.
- ROBERT P. et POTTIER M.-L., (1997). «On ne se sent plus en sécurité»; délinquance et insécurité; une enquête sur deux décennies», *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 6: 707-740.

- ROCHÉ S., (1993). *Le sentiment d'insécurité*, Paris : PUF.
- ROCHÉ S., (1996). *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?* Paris : Le Seuil.
- SAUNIER P.-Y., (2004). « Tel Mickey Mouse jouant au tennis... » Note de recherche : Charles S. Ascher et l'internationalisation de la public administration. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. Sociologie de la mondialisation, n° 151-152 : 49-56.
- SÉLIMANOVSKI C., (2008). *La frontière de la pauvreté*, Presses Universitaires de Rennes.
- SENNETT R., (1990). *La ville à vue d'œil*, Paris : Plon.
- SENNETT R., (2003). *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Paris : Hachette (coll. Pluriel).
- SKOGAN W., (1990). *Disorder and Decline: Crime and the Spiral of Decay in American Neighborhood*, New York : Free Press.
- SOJA E.W., (2001). « Exploring the Postmetropolis », in Minca, C. (ed.) *Postmodern Geography. Theory and Praxis*, Oxford : Blackwell : 37-56.
- SPRING K., (2004). « Behind the Rave : Structure and Agency in a Rave Scene in Bennett » in A. et Peterson, R. A. (Ed.) *Music Scenes. Local, Translocal and Virtual*, Nashville, Vanderbilt University Press : 48-63.
- SUAREZ G. et CARLOS J., (2010). « Renovación urbana : ¿una respuesta al pánico moral?. *Ciudades* », Mexico, n° 86 : 10-14.
- THRIFT N., (2007). *Non-representational geography. Spaces. Politics. Affects*, London : Routledge.
- THRIFT N.J., (1999). « Steps to an ecology of place », In Massey D., Allen J. and Sarre P. (Eds) *Human geography today*, Cambridge : Polity Press : 295-322.
- VALENZUELA AGUILERA A., (2010). « Violencia y control social del territorio », *Ciudades* (Mexico), no 86 : 55-59.
- WILSON J.Q. and KELLING G., (1982). « Broken window », *The Atlantic Monthly* : 29-38.
- YOUNG I.-M., (1990). *Justice and the Politics of Difference*, Princeton : Princeton University Press.
- ZAUBERMAN R., ROBERT, P. et POTTIER M.-L., (2000). « Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 42 : 193-220.

CARTOGRAPHIER L'INCIVILITÉ

UN OUTIL AU SERVICE DES INSTITUTIONS LOCALES : ENJEUX, DÉFIS, MÉTHODES

CAROLINE CAPLAN

STAGIAIRE OLTP, DOCTORANTE EN GÉOGRAPHIE, LABORATOIRE ART-DEV
MONTPELLIER III, LPED MARSEILLE

De tout temps, le genre humain s'est attelé à représenter le territoire. De la centurie Romaine au cadastre actuel des communes, en passant par des représentations très imagées du monde, tel le très célèbre globe réalisé par Coronelli pour Louis XIV, la carte s'est montrée pourvoyeuse d'informations, support de stratégies, économiques surtout, militaires aussi. L'évolution des sciences dures étroitement imbriquée au savoir des cartographes est venue alimenter le savoir-faire et performer les techniques acquises. Ce fut le calcul des angles au temps de Mercator, c'est aujourd'hui, au temps des satellites, la recherche de l'invisible. À l'heure où la science met à disposition des outils extrêmement performants, qui nourrissent les prévisions météorologiques d'aujourd'hui et de demain, rendant visible l'invisible à la portée de tous d'un simple clic, offrant une résolution spatiale extrêmement fine, à en voir sa propre voiture garée sur le parking, il est venu le temps d'interroger scientifiquement les enjeux de la cartographie en matière de gestion et de gouvernance des territoires locaux, au regard d'une capacité et d'une rapidité de communication sans pareil dans l'histoire, alors que de tout temps la carte s'est montrée décisive.

Si l'on a accès à une lecture de l'espace géographique via des applications récemment développées sur Internet telles que googlemap, offrant la possibilité de se « promener » dans les rues des grandes villes, il est des réalités sociales que celles-ci ne rendent pas compte. Il en est d'ailleurs sûrement mieux ainsi, que de ne pas distribuer sans conseils de lecture au grand public une carte sujette à interprétations. Mais cela ne veut pas dire que le travail ne doit pas être fait. C'est en cela l'ambitieuse entreprise de l'Observatoire Local de la Tranquillité publique de Montpellier, laquelle s'est donnée pour défis la cartographie de l'incivilité dans la ville. Mais quel sens prend la cartographie ici ? Qu'est ce qu'implique une cartographie de l'incivilité ? Quelle politique peut en faire bon usage ? Autant de questions qui se soulèvent autour de cet observatoire venu se mettre au service du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Pour une cartographie de l'incivilité

L'objet de notre recherche n'est pas sans rappeler combien le lien entre la géographie et la cartographie est étroit. C'est pourquoi, dans cet observatoire, l'administration locale a fait appel aux chercheurs de sciences humaines, issus de divers horizons disciplinaires, afin de mener l'observation conjointe de territoires de l'intranquillité publique et mettre en place les outils théoriques et pratiques nécessaires. Si les comportements d'enfermement, « d'entre-soi » (J. Donzelot 1999, 2006) se montrent de plus en plus courants, c'est autant sous la contrainte que délibérément. Aussi, au cœur d'une politique actuellement sécuritaire cherchant la réprimande plutôt que de prévenir les phénomènes de clivages, se prépare-t-on à une traduction spatiale des phénomènes sociaux dans l'espace urbain, et en arrive-t-on à un constat d'incapacité des politiques publiques locales de gérer les incivilités quotidiennes subies par des milliers de citoyens.

Ce que l'on cherche à cartographier ici est à la fois simple dans sa nature, et complexe dans ses traductions. L'incivilité, ou *rupture de l'ordre dans la vie de tous les jours* (Roché 1996), n'entre

dans aucun cadre juridique. Elle n'existe qu'aux yeux du citoyen, auteur ou acteur de celle-ci, par son poste d'instigateur, de simple observateur ou encore de victime. Le crachat, l'insulte, le comportement décalé et non en rapport avec les règles adoptées en majorité par la société sont des incivilités courantes, d'autant plus dans des grandes villes telle que Montpellier. Le tramway devient lieu d'incivilités en tous genres, le trottoir devient lieu d'insultes, et finalement les places publiques en général ou les lieux souffrant de la contiguïté qui les caractérise. Les transports en communs et les établissements scolaires sont pour enfants et adolescents les premiers lieux dans lesquels ils se trouvent confrontés à l'acte incivil, responsables, vecteurs ou victimes. Autant de lieux, de contextes, d'acteurs, de scénarios possibles qui font de l'incivilité un phénomène socio-spatial diffus, mobile, volatile. Le cracheur du tramway, le chien aboyeur près de l'épicerie, le mendiant insistant du distributeur auront été présents un court instant dans le parcours quotidien du citoyen, qu'il laissera derrière lui une fois la porte fermée. Le sécurisant de nouveaux pour quelques heures.

Le problème est alors posé, il faut à l'observatoire, la capacité de cartographier des faits à l'instant T, au lieu X, tout en les envisageant dans une politique de prévention plus large, sachant bien que tout acte incivil est la résultante d'un contexte alors favorable. Existerait-il une prédestination des lieux à devenir des théâtres de l'incivilité quotidienne? Le transport en commun ne peut-il être un lieu serein? Ceci est d'autant plus important que l'emprise quotidienne du temps de transport s'allonge et devient potentiellement source de stress.

Un enjeu cartographique majeur

L'enjeu de l'observatoire réside dans la mise en œuvre d'un outil cartographique complet d'observation des incivilités dans la ville. Tout d'abord parce que les données sont nombreuses, et arrivent tous azimuts. De la Police Municipale, de la société de transport de l'agglomération de Montpellier (TAM), des collèges et lycées, des écoles primaires, des maisons pour tous, des individus même, faisant part à l'observatoire de leurs ennuis quotidiens – en matière de rapport de voisinage par exemple –. Cet outil, doit alors faire preuve d'une grande capacité de rassemblement des données chiffrées relayées par les différents partenaires du CLSPD dans la ville. Mais ces chiffres, étant à traiter en vue de classification des faits selon leur nature, doivent être repris par des techniciens qualifiés et formés sur le logiciel de cartographie et éthiquement responsables. J'entends par là que ce traitement de l'information doit être fait de la manière la plus régulière possible, et laisser le moins de place à l'appréciation personnelle. Aussi, cet outil doit être pensé dans sa globalité, de la récolte d'information brute à la production de données à cartographier sans mentionner l'ultime étape de la cartographie : le discours tenu sur le résultat cartographique obtenu.

En effet la carte n'est pas une fin en soi, et il serait dangereux de la considérer comme vérité absolue. Elle doit rester dans tous les cas une représentation du territoire parmi d'autres possibles. Aussi l'observatoire, répondant à une commande du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, devra assumer cette part de subjectivité et en relever l'existence pour tout rendu cartographique.

Tout en minimalisant donc la part de subjectivité, la cartographie nous met face à un autre défi. S'il est des partenaires comme la police municipale ou la Tam qui permettent le traitement direct de données quantitatives, on ne doit pas omettre qu'une grande part du travail consiste au traitement de l'information qualitative. Nourries par le discours tant des partenaires institutionnels que privés, les données relevant des expériences de vies doivent trouver leur place dans cette cartographie. Par conséquent, l'outil doit se montrer polyvalent, via la combinaison des données aussi bien quantitatives que qualitatives.

Les enjeux sont posés. L'observatoire local de la tranquillité publique doit être à même de fournir une représentation du territoire de façon thématique orientée sur les incivilités qui prennent place dans cet espace urbain, via la combinaison de données quantitatives et qualitatives qui devront

se croiser, soulever des interrogations aux commanditaires, et enfin croiser action, prévention avec les résultats escomptés. Tout cela, au regard des contextes locaux en présence.

Pour un système d'information adapté et performant

Énoncées auparavant, les contraintes apposées à l'élaboration d'un outil performant pour l'observation des incivilités à l'échelle locale, supposent de pouvoir gérer tous types d'informations confondus. D'une part pour limiter la dispersion de l'information, menant à une perte grandement pénalisante d'informations, d'autre part, pour faciliter l'action, et son suivi dans le temps. La carte étant la seule à offrir une lecture rapide des événements survenus sur un espace. L'élaboration de cet outil, relève donc un défi méthodologique certain quant à l'appréhension des phénomènes, et leur traduction plus ou moins codifiée. Appréhender, devons-nous l'entendre dans le sens de la maîtrise des contextes et de la méthode d'observation (H. Peretz 2004) des acteurs en vue d'évaluer scientifiquement la validité des données entrant dans la base de données. Si la carte est le contenant et doit faire preuve de visibilité et d'adaptabilité, la base de données est le contenu et implique un travail de réflexion scientifique préalable, pour la confier dans un futur proche aux techniciens. Ceux à qui reviendra la construction de la carte.

Notre équipe interdisciplinaire s'est alors constituée dans cet objectif. Réunissant la géographie, le droit, la sociologie, la communication et la linguistique au service d'un même objectif : l'interdisciplinarité au service de la science mais surtout de la société civile. En permettant de conjuguer les méthodes, les concepts, chacun vient nourrir la réflexion de groupe. Mais il ne faudrait pas alors qu'une trop grande individualisation des approches vienne scléroser la dynamique en place et pénaliser l'objet scientifique.

La cartographie, objet de cette entreprise collective, doit donc être conçue à l'issue d'une série d'observations menées à l'échelle des micro-territoires dans la ville. Toutefois, il n'empêche en rien de concevoir l'outil parallèlement. Aussi devons-nous détailler amplement cette étape très technique.

Des tentatives antérieures

Résultat d'un empressement pour la cartographie, l'échec de l'utilisation du premier logiciel, Secur'ville, inadapté aux besoins, n'est pas sans rappeler les conséquences d'un manque de réflexion et de concertation préalable. Face à un public non avisé, la carte séduit, et semble la solution idéale, pratique. Or, l'expérience l'a bien montré, seule une concertation très large de l'ensemble des acteurs impliqués peut être bénéfique. C'est pourquoi, l'équipe technique s'est vue obligée de repenser le logiciel, en se tournant vers des techniciens qualifiés ayant constitué leur propre outil de cartographie.

En effet, la maîtrise parfaite du système est primordiale. Afin d'éditer en dernier lieu, des cartes fidèles, tirant le maximum des potentialités cartographiques offertes par le logiciel, le technicien doit avoir été formé longuement par un personnel qualifié voire par l'éditeur du logiciel lui-même, lui permettant alors de disposer des connaissances préparatoires indispensables à son utilisation.

C'est pourquoi, la tentative de cartographie antérieure, sur un logiciel commercial plutôt méconnu, n'a pas abouti à une production valable de carte, au regard des difficultés éprouvées pour chaque étape de saisie et de production, le technicien ne disposant pas alors des capacités suffisantes pour faire face aux divers problèmes posés. Cela pointe également le fait qu'il faille absolument développer de façon endogène l'outil cartographique ou du moins avoir à proximité les développeurs de manière à bénéficier d'une assistance technique rapide et pourquoi pas de formations renouvelées. Résultant d'une entreprise conceptuelle et technique, on constate bien que la carte, résultat d'un intérêt pour des objets géographiques particuliers, mûri dans le temps, doit se nourrir des nécessités de tous mais également des technicités de chacun.

La cartographie au service des institutions

Il faut bien comprendre ici que la cartographie est à destination purement institutionnelle, de gestion et surtout d'administration du territoire. Elle ne doit en aucun cas, même au sein de la communauté institutionnelle, être communiquée sans l'ajout d'un discours complémentaire. La carte est en effet un discours en lui-même, mais sans l'explication de son concepteur, elle est comme un poème dont le poète est disparu. Sujette à toutes sortes d'interprétations, sortie de son contexte, sortie de l'œuvre globale dans laquelle elle prend place. Et alors, la carte devient dangereuse (Monmonnier 1993).

Pour répondre à une commande tant politique que sociale, la cartographie désirée par l'OLTP doit fournir de manière fiable, détaillée et justifiée un panel cartographique utile au diagnostic territorial.

C'est pourquoi elle doit être soigneusement travaillée, fiable dans la géolocalisation des faits, adaptée aux diverses échelles de travail souhaitées, d'où l'adaptabilité mentionnée précédemment. Elle devra en outre ne rien cacher, pointer les manques, les faiblesses en matière de gestion du territoire, et pour cela les techniciens devront faire preuve de critique sur leur propre « œuvre ».

Finalement, elle devra être dynamique, dans le sens où elle se devra d'agréger des données de manières régulières et donner à voir l'évolution du/des territoire(s) dans le temps. Ceci permettra la mise en place de réactions immédiates et de préventions adaptées. Toutefois, on suppose alors que la cartographie soit utilisée comme outil de référence pour tous, et que les concertations entre administrations se fassent.

Perspectives

Maintenus depuis une année, les efforts communs ont permis d'avancer en matière de conceptualisation de l'objet, de compréhension des enjeux et des forces en présence. À l'ensemble des membres de la communauté scientifique de poursuivre la dynamique déjà engagée en étudiant les scénarii menant à l'incivilité dans les parcours quotidiens des citoyens d'une ville – en l'occurrence ici Montpellier –. Il est donc nécessaire de concevoir la carte comme l'illustration d'un discours tenu sur le territoire, et de la considérer comme partie intégrante du diagnostic territorial et non comme une fin en soi. Instrument puissant, ses potentialités seront sans limites une fois le logiciel adapté maîtrisé. Le temps doit donc être consacré à la formation des techniciens, à la réflexion des chercheurs et à la concertation de l'ensemble des acteurs concernés par cette démarche innovante. C'est finalement une politique « transparente » vis-à-vis de la hiérarchie institutionnelle et des partenaires, éthiquement valorisée qui permettra de faire valoir l'objet final comme outil d'importance majeur et de référence pour la gestion des territoires de l'urbain.

BIBLIOGRAPHIE

- DONZELOT J., (2006). *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues?*. Paris: Le Seuil.
- LE FUR A., (2007). *Pratiques de la cartographie*, Paris: Armand Colin.
- MONMONNIER M., (1993). *Comment faire mentir les cartes, ou, Du mauvais usage de la géographie*, Paris: Flammarion.
- PERETZ H., (2004). *Les méthodes en sociologie, L'observation*, Paris: Éditions de La Découverte.
- ROCHE S., (1996). *La société incivile, qu'est ce que l'insécurité?*, Paris: Éditions du Seuil.

QUESTIONS À L'ORDRE PUBLIC ; VIOLENCE ET/OU DÉSORDRE ?

GUILHEM DEZEUZE

MONTPELLIER 3

« En matière d'ordre public, tout est relatif » (Minet 2008 : 197)

Rappel du cadre des questions

L'activité qui a pour but d'assurer l'ordre public concerne la police administrative. Cela impose certaines limites à la libre action des particuliers. Pensons au droit d'expression et de manifestation. La police administrative a un but préventif. Elle met en œuvre un certain nombre de moyens qui comprennent non seulement l'édiction de règles juridiques contraignantes (règlements, arrêtés...), mais aussi des conditions matérielles d'exécution de ces règlements. Pour ne pas discuter ici de la question fondamentale du balancement liberté-contrainte, acceptons l'idéologie fortement ancrée chez les juristes : les libertés ne peuvent se passer de l'ordre public car le désordre compromet leur plein exercice, mais l'ordre public ne peut se passer de liberté dans la mesure où la liberté fait partie de la définition de l'État de droit moderne.

La notion d'ordre public n'a jamais pu être définie, ni dans la loi ni dans la jurisprudence (Minet 2008 : 33). Elle échappe à la théorie, car c'est une notion qui implique un rapport essentiellement d'adaptation et de nécessité avec l'environnement, mettant en jeu des autorités publiques avec leur appréciation locale des situations, soumis aussi à l'impératif très conjoncturel de proportionnalité. Proportionnalité, c'est-à-dire peser ou mesurer les enjeux entre les menaces de troubles et les limitations aux libertés qu'entraînera l'action administrative.

Pour avancer dans le questionnement de l'ordre public, appuyons-nous sur une base traditionnelle avec l'usage de la définition de la « trilogie municipale » (lois des 22 décembre 1789, 8 janvier 1790 et 4 avril 1884 intégrées dans l'actuel article L.2211-2 du Code général des collectivités territoriales) : le maire doit veiller en tant qu'autorité de police à la préservation de la sécurité publique, de la tranquillité publique et de la salubrité publique. Des « illustrations » de ces notions sont présentées dans le développement de l'article, sans en donner une liste exhaustive. Retenons ici le deuxième alinéa : «...le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique ».

Mais le contenu de la notion d'ordre public ne s'arrête pas à la trilogie municipale. L'ordre public est une **fonction** et point un contenu. La jurisprudence menée par les juridictions administratives montre l'extension du domaine de la police administrative au-delà de la trilogie municipale. L'ordre public accueille dans son contenu évolutif des références à la moralité publique, à la dignité de la personne humaine, à la protection des individus contre eux-mêmes et à la protection des mineurs.

Rappelons le caractère préventif de l'action d'ordre public, marquant ainsi la différence entre police judiciaire et police administrative (polices qui peuvent être portées par le même agent). Pour éviter l'arbitraire d'une action de l'administration préventive, le contrôle du juge administratif est institué, juge de la légalité et de l'opportunité (situation locale et proportionnalité).

Donnons deux courts développements, pour questionner la notion d'ordre public sur les thèmes de violence et de désordre, pour penser la structure dichotomique loi-règlement, au cœur même de l'ordre public.

D'abord à propos des arrêtés « anti-mendicités ». Puis sur le passage de la frontière entre « manifestation » et « attroupement ».

Mendicité et vagabondage

Le nouveau Code pénal (1994) supprime les anciennes incriminations de mendicité et de vagabondage, endossant ainsi une position qui renvoie ces problèmes à un traitement plus social que répressif.

À la suite de cette dépenalisation, un certain nombre de maires a fait usage du pouvoir de police administrative pour interdire ou limiter, par voie d'arrêtés municipaux, l'exercice de la mendicité. Des recours contre ces arrêtés ont conduit le juge administratif à mesurer et censurer certaines expressions du pouvoir de police du maire et, devant l'annulation d'arrêtés anti-mendicités, le législateur est (re)intervenu en réintroduisant dans le Code pénal (loi sécurité intérieure du 18 mars 2003) une incrimination de « mendicité agressive » qui rend inutile, dans une certaine mesure, les arrêtés anti-mendicités. Ainsi l'article 65 de la loi (Code pénal, article 312-12-1) : « le fait en réunion et de manière agressive ou sous la menace d'un animal dangereux, de solliciter, sur la voie publique, la remise de fonds de valeur ou d'un bien est puni de six mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende ».

La police judiciaire prend la place de la police administrative car il s'agit de poursuivre un délit et non de prévenir un trouble. Le rôle préventif de la menace de poursuite est aussi à souligner ce qui indique combien les frontières entre polices (administrative - judiciaire, préventif répressif) sont difficiles à poser.

On retrouve ici un phénomène classique qui donne à l'existence d'une sanction pénale un rôle de police administrative : pour prévenir, on annonce qu'on va réprimer (Rihal 2003 : 371). Le législateur répond à la demande de l'opinion dans la « lutte contre le sentiment d'insécurité » et va plus loin que le juge administratif qui circonscrit spatialement et temporellement la légalité des arrêtés des maires (Minet 2008 : 257).

Manifestation et attroupement

Ce thème place l'ordre public dans la « police de l'expression et de la communication ». L'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen dispose : « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

Dans le domaine de l'expression, correspondant en gros à notre champ de travail, le droit pénal prévoit les injures : loi sur la presse du 9 juillet 1881, injures publiques envers particulier et diffamation, ou injures non publiques, injures raciales (art R 621-1, R 621-2, R 624-3, R 624-4). À quoi l'on peut ajouter les menaces réitérées (Code pénal art 222-17).

Entre injure et violence, nous pouvons marquer les différences prévues par les catégories pénales : les violences correspondent à des incriminations distinctes de celles de l'injure ou de la diffamation. La violence verbale n'existe pas. Pourtant, en termes de trouble à l'ordre public, l'injure souvent précède ou accompagne les violences. En cela l'injure (au sens général et non plus strictement pénal) peut apparaître dans le champ de la prévention de la violence et pourrait être pensée en termes d'ordre public, si le contenu de la notion d'ordre public maintient son inflation actuelle. Hors du recours aux textes très restrictifs de l'injure et de la diffamation comme le droit pénal les

traite, on pourrait imaginer que le juge administratif accepte d'ajouter à la trilogie municipale et aux concepts de « dignité » et « morale », la notion de « respect ». Et ce qui peut apparaître comme une défense de l'humain peut devenir une contrainte supplémentaire à son expression.

Au-delà du problème de fond, restera la question de la proportion : à partir de quand peut-on agir contre une expression individuelle publique ou privée qui risque de manifester un manque de respect ? La fonction de police administrative ne peut-elle conduire dans ce domaine à un contrôle de toute parole ou d'écrit, finalement à la censure ordinaire.

Arrivons à la frontière manifestation-atteupement qui fait l'objet d'une jurisprudence ancienne. Le droit français relie la question de la libre communication et de la libre expression à la question de la qualité collective de ces libertés qui se développent sous les formes de la réunion et de la manifestation, avec le passage (la transformation qualitative) à l'atteupement, là où la « violence » de l'expression collective se trouvera sur la frontière entre l'ordre public préventif et la répression délictuelle.

Réunions et manifestation se rattachent donc à la « libre communication des pensées et des opinions » reconnue et garantie dans l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et protégée par l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme. Réunions et manifestations sont consacrées et organisées par la loi du 30 juin 1881 (réunions) et par le décret-loi du 23 octobre 1935 (manifestations).

La réunion se définit comme un groupement momentané de personnes, organisé dans le but d'exposer des idées ou de se concerter pour la défense d'intérêts. Elle ne nécessite pas une déclaration et est autorisée par principe. La liberté de réunion n'empêche pas l'autorité de police d'intervenir lorsque la teneur représente une menace pour l'ordre public. Intervenir jusqu'à l'interdiction possible. Ce pouvoir de police est contrôlé par le juge (cf. arrêt du Conseil d'État. Benjamin, 19 mai 1933).

La manifestation se définit comme un rassemblement de personnes, statique ou mobile, organisé sur la voie publique, afin d'exprimer une opinion collective ou de faire valoir une revendication. Elle est soumise à un régime de déclaration préalable.

L'atteupement se définit selon le Code pénal, comme un « rassemblement de personnes sur la voie publique ou dans un lieu public susceptible de troubler l'ordre public ». Il est interdit et puni de sanctions pénales.

L'ordre public en nous montrant comment l'expression collective passe de la manifestation à l'atteupement (même formule collective d'expression) avec comme différence l'ordre public considéré, peut servir de base à une réflexion sur les pratiques policières, puisque l'agent de cette police vit sur cette frontière : police administrative, police judiciaire.

Réfléchir sur cette frontière où s'exerce la fonction « ordre public » à la recherche permanente de son contenu.

Il s'agit de la situation de fait préalable nécessaire à la commission, soit du délit de « participation délictueuse à un atteupement... soit du délit de port d'arme dans un atteupement ». Bien que rien dans le texte du Code pénal ne semble exclure qu'un atteupement puisse être prémédité, le Conseil d'État paraît avoir jugé, dans une décision (26 mars 2004. Société BV Export Latchteij Appeldoorn Esa) que le caractère prémédité du rassemblement exclut la qualification d'atteupement, du moins au sens relatif de l'article L.2216-3 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'indemnisation des dommages causés par les atteupements.

À l'origine d'un atteupement, il peut y avoir une réunion ou manifestation interdite par l'autorité de police (police administrative) ou une manifestation régulière qui dégénère. Mais une manifestation interdite ne constitue pas nécessairement un atteupement. De même qu'un rassemblement calme et pacifique ne peut pas être qualifié d'atteupement alors même qu'il gêne la circulation (Cassation criminelle. 24 novembre 1899). Il faut en effet qu'un trouble à l'ordre public

en résulte, ce qui n'est pas toujours le cas, même si on peut supposer que si une manifestation a été interdite, c'est justement parce qu'elle représente une menace pour l'ordre public. Cela relève d'une appréciation qui doit être effectuée d'abord par l'administration, chargée de disperser un tel rassemblement lorsqu'il menace l'ordre public, et ensuite par juge répressif, conduit à sanctionner les délits qui peuvent en résulter.

En effet, le Code pénal prévoit d'abord la dispersion. Pour l'autorité de police, il s'agit de procéder à la dispersion d'un rassemblement qualifiable « attroupement » en respectant la procédure prévue par le Code (deux sommations). Sinon ne sera pas constituée l'infraction de participation délictueuse à un attroupement.

Ici nous trouvons toute la question du passage du « désordre » à la « violence » ; désordre : champ de la police administrative, violence : champ de la police judiciaire. Ce passage, cette frontière est réglée par le droit. À partir de cela pourrait être discutée l'ambivalence juridique de l'ordre public. Le public, la presse et les citoyens se retrouvent souvent face à l'énigme de cette passe entre police administrative et police judiciaire. Le sentiment d'insécurité qui n'est qu'une forme sociologique de l'intranquillité doit pouvoir être retranscrit en droit. Ceci est d'une complexité considérable et l'Observatoire de ces questions peut apporter beaucoup en faisant collaborer agents du terrain, théoriciens de la géographie, sociologues, juristes et autres sciences humaines vers une avancée dans l'appréhension de problèmes vivement actuels.

BIBLIOGRAPHIE

- MINET, C.-E, (2008). *Droit de la police administrative*, Paris : Vuibert.
- RIHAL R., (2003). *Quand le droit pénal l'emporte sur le droit public : l'exemple de la « mendicité agressive »*, RDP.

INSULTEUR ET INSULTÉ :

UNE ANALYSE CONTEXTUELLE D'INTERACTIONS DANS LE TRAMWAY

CATHERINE DE LAVERGNE

CERIC – EA 1973 UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER 3

Dans le cadre du groupe de travail OLTP (Observatoire local de l'(in)Tranquillité Publique), nos recherches visent à éclairer plus particulièrement la notion de « contexte » qui est pour nous centrale. Il s'agit de ne pas considérer seulement le contexte comme un arrière-plan, une toile de fond nécessaire à la compréhension d'échanges discursifs. De façon dynamique, et dans une approche constructiviste, celui-ci est construit, « fabriqué » quotidiennement dans et par les interactions dans l'espace public. C'est pourquoi notre approche entre en résonance avec celle de Claudine Moïse ici même, qui analyse les contextes et séquences d'émergence de l'insulte verbale. Elle est aussi complémentaire, dans la mesure où elle ne se focalise pas sur les pratiques discursives, pour considérer l'activité communicationnelle comme « constitutive de toute organisation conjointe d'activités pratiques » (Quéré 1991). C'est l'engagement dans l'action, dans des interactions verbales et non-verbales, avec des humains, mais aussi avec des objets dans un espace, qui fait émerger son monde pour l'acteur. Et ces mondes, parfois communs, parfois feuilletés, peuvent soudainement s'entrechoquer dans l'interaction. Les formes d'engagement dans l'espace public peuvent basculer (De Lavergne 2009). Notre démarche vise à comprendre, sans convoquer des catégories explicatives *a priori*, les processus par lesquels le conflit ou la violence peuvent soudainement faire irruption dans l'espace public, les moments où la construction, dans l'action, d'un ordre et d'un sens commun basculent dans l'incompréhension. Dans cette altérité qui surgit, l'insulte est tout autant une non-action, un geste non réalisé *contre* une attente, qu'une manifestation comportementale ou verbale *perçue comme* insultante.

Après avoir présenté le terrain et l'approche, nous présenterons trois cas décrivant des micro-incidents se déroulant dans le tramway. Nous montrerons que l'insulte est l'expression de définitions discordantes d'une situation pour des acteurs, ces définitions mettant en jeu leur identité-pour-autrui. L'insulteur et l'insulté peuvent se trouver pris dans une séquence d'interactions où chacun se définit comme insulté par l'autre.

Cela nous invite à dépasser les définitions psychologisantes ou moralisantes de l'agression, et à penser et aménager l'espace public (en l'occurrence les espaces de transport) comme des espaces-temps pluriels de cohabitation et de rencontre de « situations-pour-des-acteurs ».

Projet et terrain de recherche

Nous nous intéressons aux « milieux moins formels », plus particulièrement aux interfaces, qui « rompent le face-à-face », aux espaces intermédiaires réels et virtuels, aux interactions dans ces espaces. Cette communication s'appuie sur près de quatre années d'analyse qualitative de dispositifs de transport urbains et interurbains, appréhendés comme espaces intermédiaires, espaces nomades.

Un objet construit: Les « espaces nomades »

Des « espaces temporels »

Notre projet est celui d'observer et d'analyser « ce qui se joue » chaque jour dans la fréquentation d'« espaces collectifs nomades » : trains express régionaux, lieux mouvement, tramway. Les espaces nomades sont des espaces « de passage » qui permettent d'assurer régulièrement le lien entre des lieux différents. La définition d'un espace « nomade » est intimement associée à un contexte temporel : le temps de fréquentation est cyclique et limité. Ces espaces collectifs nomades sont des espaces de halte et de mobilité, à la conjonction du « circuler » et de « l'habiter ».

Tout comme lors d'une escale, moment suspendu offrant la possibilité de « relâcher », le moyen de transport est un hébergement provisoire. Ariane Verderosa (2004 : 55) définit le train comme « une société en miniature, momentanément transhumante, enfermée dans un huis clos temporaire ». C'est, en effet, un espace d'ouverture et de fermeture : un espace clos, mais traversé par des flux réguliers, qui met en co-présence une variété d'utilisateurs : travailleurs effectuant quotidiennement des déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail, étudiants habitant en périphérie de la ville et se rendant régulièrement à leur université, ou retournant les week-ends dans le domicile familial, voyageurs occasionnels effectuant des déplacements professionnels, touristes « de l'urbain », retraités ruraux devant se rendre à l'hôpital de la ville pour des consultations...

Une gestion distribuée, mais aussi négociée, de l'ordre social

Dans les Trains Express Régionaux, et dans les tramways, les contrôleurs assumant l'une ou l'autre des fonctions de sécurité, de conseil ou de contrôle, il n'y a pas de place assignée, et il n'y a pas d'autorité de gestion de l'ordre social. Celui-ci est en partie contraint et « distribué » par l'aménagement des espaces et des normes relationnelles, mais il est aussi renégocié quotidiennement. Sont en tension dans ces espaces la clôture et l'ouverture, les moments en creux et les moments actifs, l'espace-temps fugitif et le lieu de possibles, l'intraçabilité physique et la traçabilité virtuelle, les sentiments de liberté et de dépendance, l'anonymat et les identités sociales et territoriales plurielles, les normes de mobilité physique et les normes émergentes de mobilité virtuelle, les règles d'une co-présence pacifique, dans l'indifférence de la diversité et la redéfinition de règles de vie commune et de valeurs, l'appropriation et le partage.

Problématisation

Ces environnements de transit sont appréhendés, avec nos lunettes théoriques, et nos méthodes d'analyse, comme des laboratoires sociaux montrant de façon concentrée l'évolution de la société et des rapports humains qui la fondent au quotidien. Ce sont des microcosmes dans lesquels s'affrontent, se négocient et s'élaborent à différents niveaux des normes, des enjeux, des reconnaissances identitaires, des rôles sociaux, et se négocie le sens, non seulement d'une cohabitation provisoire, mais d'un vivre ensemble dans la société. Dans les usages de ces espaces, parfois incivils ou conflictuels, sont mis à jour des processus de communication : de négociation des cohabitations, et d'apprentissage d'un « vivre ensemble ».

Notre intention est donc de comprendre et de montrer les processus qui, dans de tels dispositifs, sont a priori dessinés « en creux », utilisés de surcroît par des usagers hétérogènes, les interactions reproduisent, en les renégociant chaque jour, les normes sociales, mais aussi et surtout, les mettent en jeu et en question, dans des débats sur des principes d'habitation communs.

Nous avons également un deuxième objet de recherche : nous nous intéressons plus particulièrement aux usagers dits « navetteurs » qui effectuent de façon quotidienne, ou pour le moins régulière, ces « trajets » entre leur domicile et leur lieu de travail ou d'études. Ce qui nous intéresse,

c'est le sens qu'ils donnent à cet espace-moment de fréquentation de ces « espaces nomades », à cette mobilité, au rôle qu'elle joue dans leur construction identitaire et dans leur relation aux lieux.

Positionnement théorique : une approche contextuelle et multiréférentielle des situations

Une sémiotique située et multiréférentielle

D'abord appelée « théorie des processus de la communication », puis « théorie sémio-contextuelle », la « sémiotique situationnelle » est une méthode élaborée par Alex Mucchielli, et développée au sein de notre laboratoire de recherche, le CERIC, à Montpellier 3. Elle propose à des chercheurs et à des professionnels de la communication, quel que soit leur domaine d'action (consultant, chargé de communication, webmestre, designer, etc...) une méthode pour comprendre et tenter de prévoir « les significations attachées aux différentes expressions et activités humaines » (Mucchielli 2008:17). Comme toute méthode, elle repose sur des fondements théoriques, une démarche, des procédures et étapes de recueil et d'analyse.

Une approche compréhensive des phénomènes, issue de la « sociologie compréhensive » : il est possible de saisir le sens subjectif et intersubjectif d'une activité humaine, à partir des intentions que l'on peut anticiper chez un ou des acteurs et de notre propre expérience vécue du social.

Une approche phénoménologique : toute situation est perçue et comprise par un acteur en fonction de ses préoccupations et de ses centres d'intérêt du moment.

Une approche interactionniste et située :

- Toute action est située dans et par l'interaction entre des acteurs, et entre des acteurs et des « actants » (objets, machines...) : les acteurs négocient, ou tentent de négocier, dans l'interaction, le sens de la situation pour eux. Nos analyses sont ancrées dans le courant l'action située et de la cognition distribuée (Suchman 1987 ; Hutchins 1994 ; Conein et Jacopin 1994 ; Quéré 1997, 1999).
- Toute action est contextualisée : un acteur, ou un groupe d'acteurs sélectionne des éléments pertinents de son environnement, dans un processus dynamique de « cadrage ». Ce processus met en jeu des « contextes spécifiques » qui permettent à l'acteur ou au groupe de définir « la situation pour lui ».

Une approche anthropologique de la communication qui se situe en filiation de la « nouvelle communication » (Bateson 1977 ; Watzlawick 1972, 1975, 1980 ; Winkin 1981), qui ne considère pas seulement le contenu (digital) d'un message, mais aussi l'ensemble des actes, gestes, postures, mimiques (langage analogique), et encore ce qui n'a pas été dit, ce qui n'a pas été fait... mis en relation comme constitutifs d'une communication. « Les mille et uns gestes de la vie quotidienne constituent des communications, qui actualisent la culture d'une société » (Winkin 1981). Ceci constitue une conception élargie de la communication : « n'importe quel élément de temps, de lieu, de cadre présent dans notre vie est susceptible d'être un élément de communication » (Winkin 2008 : 99).

Une approche sémiotique : la sémiotique situationnelle s'intéresse aux processus par lesquels se construit le sens d'une situation pour un acteur ou un groupe d'acteurs, en interaction avec d'autres acteurs

Une approche dynamique : le sens n'est pas donné d'avance, il se construit et se reconstruit en situation. C'est un « processus » qui est l'objet de l'analyse, processus qui peut être déconstruit en différentes étapes.

Des processus de communication: l'action sur des contextes d'une situation-pour-un-acteur

Ce sont par des actions spécifiques intervenant sur différents contextes de la situation pour des acteurs, que la trame de la situation de communication se forme, et que la construction du sens est faite par des acteurs. L'objectif de la sémiotique situationnelle est de faire apparaître ces contextes pour reconstruire et faire émerger le sens final de la communication, et les étapes de ce processus.

Le contexte temporel: ce qui est communiqué prend un sens par rapport à nos activités précédentes et futures, ainsi qu'au moment-même de l'échange.

Le contexte spatial: ce qui est communiqué prend un sens par rapport à la disposition du lieu qui peut induire des contraintes dans l'activité des acteurs. Les espaces peuvent ne pas être perçus de la même manière par les différents acteurs partageant une même situation.

Le contexte physique et sensoriel: ce qui est communiqué prend un sens par rapport à l'ensemble des éléments sensoriels qui arrivent aux différents sens: vue, ouïe, proprioception, odorat, toucher, goût.

Le contexte expressif des identités des acteurs: ce qui est communiqué prend un sens par rapport à ce que l'on sait ou à ce qui est affiché des intentions, des projets et des *enjeux* des acteurs en présence. Ce contexte permet de comprendre ce qui motive l'acteur dans sa situation, son enjeu peut être de nature plus ou moins concrète, s'exprimer à court terme ou relever d'une intentionnalité générale.

Le contexte culturel de référence aux normes et règles collectivement partagées: ce qui est communiqué prend un sens par rapport à des normes appelées ou construites au cours des échanges.

Le contexte des positions respectives des acteurs: ce qui est communiqué prend un sens par rapport aux *positionnements* des acteurs entre eux d'après leur vécu dans les expériences sociales. Le positionnement est défini par les statuts, les rôles, la place donnée ou prise par l'acteur.

Le contexte relationnel social immédiat: ce qui est communiqué prend un sens par rapport à la *qualité de la relation* entre les acteurs et prend aussi un sens dans l'ensemble du système d'interactions.

Le schéma ci-dessous montre comment une situation pour un acteur est constituée de différents cadres qui interagissent. Le tableau qui suit reprend les référents théoriques, les définitions et les éléments pertinents pour chaque contexte.

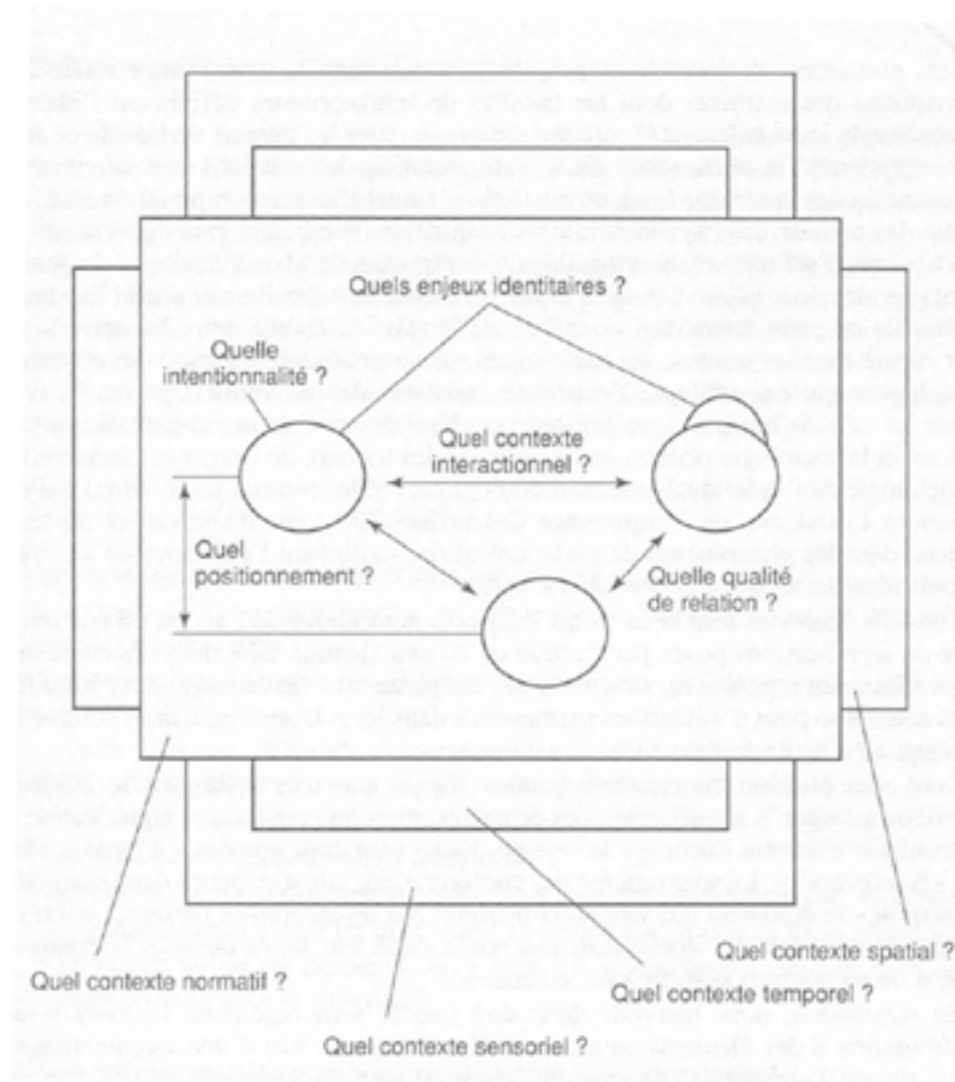


Figure 1. Le modèle situationnel: le système des contextes

A. Mucchielli (1998). *Théorie des processus de la communication*. Paris : Armand Colin : 80

Tableau 1 : Référents théoriques, définitions et éléments des sept contextes d'une situation-pour-un-acteur			
Contextes	Références théoriques et conceptuelles	Définition	Éléments
Spatial	Géographie, Architecture Psychologie cognitive (Hutchins, Gibson, Norman) Socio-proxémique (Hall)	Éléments géographiques qui s'imposent aux acteurs L'espace dans lequel se trouve l'acteur peut induire des normes de comportement. L'espace propose une scène qui se prête à un rituel, un jeu ou une improvisation	Lieux géographiques et institutionnels Configuration d'un site Disposition des matériels, placement spatial des partenaires, (socio-proxémique) Forme typique de l'environnement (situation idiomatique standard) Ex : la salle de classe « Affordances » locales

**Tableau 1 : Référents théoriques, définitions
et éléments des sept contextes d'une situation-pour-un-acteur**

Contextes	Références théoriques et conceptuelles	Définition	Éléments
Temporel	Cadrement temporel du système d'échange. Ponctuation d'une séquence d'échange (Watzlawick)	Moment, date, contexte historique, rapport entre le passé, le présent et le futur. Toute communication s'inscrit dans le contexte de nos échanges précédents, et dans l'anticipation d'échanges futurs	Histoires et expériences communes, Histoire des relations Dates, horaires, contexte événementiel Premiers événements de la communication Durée prévue de la communication, et suivi prévu Nouveauté ou habitude à la situation de communication
Physique et sensoriel	Communication non verbale et para-verbale.	Ressenti, sens physiques : ouïe, vue, odorat, toucher, goût et proprioception	Mise en scène générale (couleurs) Ambiance climatique, sonore Proximité physique, contacts Formes et emplacement des objets
Enjeux	Phénoménologie (Husserl, Schutz, Heidegger) « système de pertinences », existentialisme : Sartre « être jeté au monde »	C'est ce qui motive l'acteur dans sa situation, ce qui fait qu'il est là. Il peut manifester un enjeu à court terme ou avoir une intentionnalité générale ; de même l'enjeu peut être plus ou moins concret	Intentions, finalité, projets des acteurs. Enjeux à court, moyen, long terme Projet de vie, projet professionnel, projet dans la situation
Normes	E.T. Hall : importance de la culture et des normes, Garfinkel : l'ethnométhodologie mise à jour des règles culturelles implicites.	Ensemble des règles explicites ou implicites. Ce sont les règles collectivement partagées qui disent à l'acteur ce qu'il peut faire ou non. Ce qui est tellement naturel qu'on ne s'aperçoit même plus qu'il y a interprétation (nos déjà-là culturels). Un arrière-plan culturel de sens commun	La culture, le fond de savoirs de sens commun Les normes implicites Les lois, les règles explicites Les routines, les habitudes communes Le contexte sub-culturel organisationnel Les valeurs communes L'organisation des échanges et le degré de formalisation
Positionnements	Goffman : position de l'acteur dans les expériences sociales, existentialisme : exister c'est se situer par rapport de places, et au monde politique, économique...	Positions sociales des acteurs. Chaque acteur de la situation a une position dans la situation, volontaire ou subie. dans le passé ou dans la situation présente, la place	Positions hiérarchiques, Rapports statutaires, position sociale, position haute, Position basse (relations complémentaires), Position symétrique Place assignée, Rapport de place, Rôles

**Tableau 1 : Référents théoriques, définitions
et éléments des sept contextes d'une situation-pour-un-acteur**

Contextes	Références théoriques et conceptuelles	Définition	Éléments
Qualité des relations	Sociométrie de Moréno, Psychologie, Palo Alto : règles des échanges.	Toutes les règles intersubjectives qui participent à la relation entre les acteurs, la communication non-verbale ou para-verbale y tient une place importante. La qualité de relations définit l'ambiance des échanges entre acteurs.	Sympathie-antipathie, investissements affectifs, personnalités des acteurs Attentes envers les autres Normes relationnelles, Styles relationnels Tangentialisation, Disqualification Mystification Formes de gratification et de dons Intégration, exclusion

Proximités et différences avec l'ethnométhodologie et avec la sociolinguistique

Cette sémiotique situationnelle a de fortes parentés avec l'ethnométhodologie, notamment sur l'attention particulière portée aux activités de la vie ordinaire, considérées comme des processus de construction permanente de sens commun, mais aussi d'institution ou de ré-institution sociale. Dans les deux approches, l'action de l'acteur est située, c'est-à-dire contextualisée et productrice de sens. Nous reprenons les concepts de réflexivité et d'indexicalité de Garfinkel. Cependant, pour la sémiotique situationnelle, cette indexicalité des actions ne concerne pas seulement les « membres », mais l'acteur individuel, ou un groupe d'acteurs interagissant dans une situation. Ainsi, plutôt que l'action conjointe, c'est la situation-pour-l'acteur qui est indexée sur différents contextes mis en relation : à l'indexicalité des actions pour des membres, nous substituons l'indexicalité (multiréférentielle) d'une situation pour l'acteur.

De plus, l'analyse sémiotique situationnelle ne s'intéresse pas seulement aux processus de production de connaissances communes nécessaires à l'effectuation d'activités ou à la ré-institution d'un ordre social, de normes, par des acteurs. D'un point de vue communicationnel, dans le champ disciplinaire de l'information-communication, cette construction de sens est un processus de redéfinition permanente d'identités sociales, de positionnements, et de qualité de relations. Ainsi, des définitions individuelles de la situation peuvent aussi être différentes, voire contradictoires. Autrement dit, il y a, dans le couple « acteur-situation », la prise en compte d'une dimension *stratégique, existentielle, émotionnelle* de la situation-pour-l'acteur, de la marge de manœuvre dont il dispose, face à des ressources ou des contraintes de son environnement.,

En convergence avec certaines approches plus pragmatiques ou anthropologiques de la sociolinguistique, la situation n'est pas comprise comme un contexte d'énonciation qui permet de comprendre le sens des discours échangés par des acteurs énonciateurs, et le contexte n'est pas seulement pour nous un arrière-plan nécessaire à la compréhension des expressions discursives d'acteurs engagés dans des échanges. Réciproquement, ceux-ci communiquent leurs visions du monde qui les entoure, en construisant ces contextes dans l'interaction. Il n'y a pas seulement des contextes déjà-là, un certain arrangement, des circonstances locales... (arena). Par un processus dynamique de cadrage, mettant en jeu différents contextes spécifiques (enjeux, normes, positionnements, qualité de relation...) mis en relation¹, les acteurs découpent, arrangent, désignent, négocient, définissent mutuellement, dans l'action et dans l'interaction, la situation, qui est le produit de leur activité

¹ Il y a des cadres typiques, qui relèvent de cultures communes et ordinaires, et qui sont « appliqués » aux situations de façon routinière.

sémiotique. La situation dans le sens de «setting» est donc le résultat de l'interaction, résultat qui, bien sûr redéfinit les contextes de façon récursive.

Cependant, en congruence avec une approche anthropologique de la communication, aux «discours», et aux «locuteurs», nous substituons les expressions de «messages», et «d'acteurs», ou «d'actants». Les messages n'émanent pas seulement d'acteurs, de haut-parleurs, de machines communicantes, ils émanent de la situation elle-même comme construit culturel, social, organisationnel dans un espace-temps. Autrement dit, n'importe quel élément peut, dans un espace-temps donné, contribuer à faire signe, à faire sens pour un acteur dans cet espace-temps. Des éléments de langage peuvent en être des indices dans des contextes d'interaction.

Méthodologies de recueil et d'analyse

Dans le détail de l'analyse et de l'enquête de terrain préalable et concomitante, nos outils méthodologiques sont proches de ceux de l'ethnométhodologie et s'inspirent de la démarche de l'École sociologique de Chicago. Nous utilisons des méthodes d'enquête ethnographique de recueil de données privilégiant l'observation participante.

La problématique du recueil et de la distanciation est donc une préoccupation constante. Nous nous définissons comme praticienne-chercheuse (De Lavergne 2007) d'un dispositif. Ceci implique, pour le chercheur, la nécessité de décrire sa pratique comme membre d'un dispositif, puis de se distancier en énonçant ses enjeux, ses normes, sa définition de ce dispositif; et enfin, de mettre en place un dispositif d'observation et de recueil de données qui permette leur triangulation. Nous ne pouvons, dans le cadre de cette publication, exposer notre méthodologie dans le détail. Nous nous limitons à l'énonciation des différentes étapes interactives de notre méthode.

1. Description phénoménologique de notre pratique de membre.
2. Distanciation par énonciation de notre positionnement, de nos enjeux, etc. dans notre pratique de membre.
3. Dispositif de recueil de données: observation systématique, et notes sur un carnet de bord, avec utilisation de photographies, variation dans les pratiques routinières du chercheur et éducation du regard pour varier les points de vue, attention particulière aux détails (Kohn 1998; Piette1996; Peneff 2009) à tous les micro-incidents quotidiens, pratiques ponctuelles de breaching².

1. Première série d'entretiens portant sur le domaine de verbalisation de la réalité agie et la dimension sensorielle du vécu (Vermersch 1996), utilisation de sketch maps³ et poursuite des observations.

2. Deuxième série d'entretiens portant sur la dimension conceptuelle de l'action (réalité de deuxième ordre) et poursuite des observations

La connaissance et la description des procédures et méthodes maîtrisées par les «membres» d'un dispositif est un préalable, un premier niveau de l'analyse, mais celle-ci doit permettre de comprendre les processus de communication issus – et générant – des différences ou des variations de sens.

2 Le «breaching» est, en ethnométhodologie, la provocation volontaire d'un micro-incident, l'introduction d'un désordre, la perturbation d'une routine, qui peut permettre de mettre à jour la façon dont les acteurs définissent la situation, leur sens commun et les normes qui le fondent.

3 Le «sketch map» est une technique d'enquête: un acteur dessine à main levée, hors de l'espace concerné, ses connaissances spatiales sous forme d'un plan. Le plan montre comment est mentalement défini cet espace par l'acteur: les objets et les parties de l'espace qui sont privilégiés, ce qui n'est pas «vu».

Les données recueillies mettent en évidence les définitions différentes de la situation pour chaque acteur ou groupe d'acteurs, en faisant apparaître les éléments pertinents différents des contextes constitutifs de la situation pour chacun d'eux. L'analyse sémiotique situationnelle permet alors de comprendre les processus qui conduisent à l'incompréhension, à l'hostilité, à l'influence entre des acteurs ou des groupes d'acteurs. La méthodologie d'analyse sera illustrée par les cas qui suivent, issus de l'observation d'interactions dans le tramway de Montpellier.

Insulteur et insulté : description et analyse de trois cas

Le tramway à Montpellier

Des municipalités pionnières ont fait un enjeu d'image d'une nouvelle norme culturelle de respect de l'environnement, et d'investissement dans des moyens de transport non polluants, en réalisant des investissements très importants dans la construction de tramways, puis dans la mise à disposition de moyens de locomotion « doux » : rues piétonnières, pistes cyclables, et locations de vélos.

Après Nantes en 1985, et Grenoble en 1987, puis Strasbourg et Rouen en 1994, Montpellier a été l'une de ces villes pionnières dans le renouveau des réseaux de tramways en France. La première ligne de tramway, la ligne 1, a été réalisée en 2000 (de même que pour Lyon et Orléans) (Carmona 2001 : 14).

Le tramway devient une allégorie de la ville, il doit refléter sa culture, son dynamisme. Les meilleurs designers sont sollicités pour habiller et transformer un tramway : la couleur de la rame, la forme du nez, l'aménagement de la cabine de conduite, ainsi que tous les espaces intérieurs. Garouste et Bonetti ont réalisé les designs de la ligne bleue (ligne 1) et la ligne fleurie (ligne 2). Pour la ligne 3, c'est le couturier Christian Lacroix qui a été choisi. D'autres extensions sont prévues, et même jusqu'à la mer. Avec les interconnexions des lignes à la gare, l'importance stratégique de ce pôle d'échange sera encore renforcée.

Ici la ville s'offre ainsi le luxe de se caractériser, à travers trois designs différents, par une diversité, voire une hétérogénéité assumée. Le design intérieur des tramways de la ligne 1 reflète également la rupture avec la rectilignité et la rigueur officielle, une conception rigide et fonctionnaliste de l'architecture d'intérieur, avec le choix de sortes d'arabesques dans les tubulures, dont l'utilité devient ornementale.

Est proposée également la location de vélos en libre-service, pour une courte ou une longue durée. C'est le service « VéloMagg ». Des parkings à vélo (véloparcs) ont été installés dans les espaces d'échange des tramways, de façon à faciliter cette intermodalité, de la même façon que l'association auto-tramway avec l'instauration de parkings tramway à des tarifs forfaitaires.

L'interconnexion des lignes de tramway à la gare, toute proche du cœur de ville, donnant sur la place de la Comédie, est en rupture avec une conception « périphérique » de moyens de transport, ceinturant la communauté d'agglomération. En une vingtaine de minutes, un habitant de Saint Jean de Védas, par exemple, peut se rendre au centre-ville.

De l'admonestation à la sollicitude

Dans ce cas, nous montrerons l'influence des contraintes physiques sur les normes de civilité, mais aussi comment des phénomènes d'agressivité (impolitesse ou incivilité) peuvent être compris comme des discordances de ponctuation de séquence dans l'interaction.

« J'y vois rien » : récit

Un vendredi 27 avril, 17h30, dans le tramway, ligne 1, en direction de la gare.

Le tramway est bondé. Une mère a installé sa poussette au fond de l'aire d'attente, contre les portières vitrées opposées à l'entrée et se met devant son bébé en rempart pour le protéger de la suffocation. Des gros sacs à roulettes encombrant l'entrée de la voiture. Des passagers les ont enjambés et se tiennent debout dans l'allée, entre les banquettes. Des étudiants discutent et plaisantent, malgré l'affluence.

À la station « Corum », des cris se font entendre à l'avant du tramway.

« Mais enfin ça va pas Monsieur... Vous pourriez laisser descendre les gens, quand même ». À l'avant du tramway, juste derrière la cabine du conducteur, il n'y a qu'une porte simple, et non double, pour pénétrer dans le tramway. Il en est de même symétriquement à l'arrière, juste avant la cabine de conduite vide. Un homme, avec des lunettes de soleil, s'était précipité pour monter, en bloquant ainsi le passage à ceux qui voulaient descendre.

« Mais j'y vois rien, j'y vois rien... », s'exclame le monsieur, à peine monté dans le tramway.

L'homme était aveugle, mais il avait replié sa canne, et portait des lunettes teintées, mais non des lunettes noires.

Il est alors aussitôt pris sous le bras, les usagers assis à proximité se lèvent en cœur pour lui céder une place. Il est guidé vers la place assise la plus proche. L'incident est clos.

Les normes rigoureuses de gestion collective de la circulation

Si les contraintes physiques sont fortes, tout doit être mis en œuvre pour faciliter les mouvements, dans un espace restreint. À l'avant et à l'arrière du tramway, les ouvertures étroites ne permettent pas à deux personnes de circuler de front, ou de se croiser. La situation est similaire à celle de la montée dans le TER ancien, dans lequel nous étions précédemment. Une priorité absolue doit être laissée à tous les voyageurs qui descendent. Une fois le flux de sortie terminé, la montée peut s'effectuer. Si quelqu'un monte prématurément, il empêche quiconque de descendre et paralyse le flux. Par ailleurs, l'attente pour monter dans le tram épouse les limites physiques de la voiture, dans les trains, comme dans les tramways : deux files d'attente se forment de chaque côté de l'ouverture. Les usagers mettent en œuvre des ethnométhodes qui facilitent le processus et permettent de relâcher l'attention. « L'homme des foules est en réalité un homme des files » (Joseph 1999 : 7). Les règles concernant la prise de tour, et la configuration physique des files d'attente s'adaptant aux contraintes de l'espace, ont été analysées (Thibaud : 2002 : 37).

Une première remarque sur ces normes est nécessaire : dans une situation de contrainte physique forte liée aux flux, la norme de gestion du mouvement est draconienne, et tout manque de respect de cette norme soulève systématiquement des réactions agressives des utilisateurs qui doivent descendre car le flux est bloqué. Ces dérogations à la règle sont très rares. Elles viennent généralement d'une méprise : ceux qui veulent monter dans le tramway pensent que le flux de descente est terminé, alors qu'il y a encore des retardataires. Là aussi, il y a une autre norme pour le processus de sortie : celle du flux continu : suivre immédiatement la personne qui descend devant vous. Par ailleurs, dans la file d'attente pour entrer dans le tramway, il y a une norme de civilité, celle des « tours », qui est respectée (gauche/droite), sauf quand deux personnes manifestent qu'elles sont ensemble. Avec de telles contraintes physiques, l'incivilité ne peut pas passer inaperçue.

La deuxième remarque concerne toutes les autres portes du tramway qui sont doubles, à glissière et permettent à deux personnes d'en sortir ou d'y entrer de front. Le flux en est facilité. Il en est de même dans les nouveaux TER. Cependant, cette facilitation du flux rend possibles des incivilités insidieuses, car le flux n'est pas bloqué, mais seulement à peine ralenti, si des usagers se glissent discrètement par le côté pour s'accaparer des places assises, avant même que les usagers ne soient descendus, et que le flux d'entrée n'ait commencé.

La réprimande agressive contre le fauteur de troubles

Un individu n'a pas respecté la règle de mouvement, et cette règle est sacrée, car elle permet d'éviter «le bouchon» qui paralyse le flux et fait perdre du temps à tout le monde. De plus, à cette heure, un vendredi soir, chacun veut rentrer chez soi pour le week-end, certains ont des trains à prendre ; en bref, l'ambiance est plutôt excitée, après la fatigue accumulée de la semaine. La phrase prononcée est à la fois à la limite de l'insulte : «ça va pas», implicitement «ça va pas la tête», compensée par le titre «monsieur».

Attributs, méprise identitaire et transformation de la situation

Cet individu ne donne pas signe d'une quelconque particularité, toute personne qui monte dans un tramway doit *a priori* se comporter comme tout le monde. C'est donc un perturbateur, qui ne respecte pas les règles élémentaires, et qui doit être semoncé. L'homme qui s'est précipité dans le tramway avait replié sa canne blanche télescopique, inutile dans le tramway, pour avoir les mains libres et se tenir à une barre de maintien. De plus, il porte des lunettes en verre teinté, mais pas les lunettes noires qui caractérisent une personne non voyante. Les lunettes de soleil sont couramment portées, dans le sud, quand il y a du soleil, ou même une forte luminosité. Il lui manquait donc les deux attributs permettant d'identifier son handicap visuel. Mais ce n'est pas en affichant une «identité» de non-voyant qu'il répond dans une protestation affolée. «J'y vois rien» signifie qu'il veut montrer son impuissance dans la situation, ici et maintenant et justifier le non-respect antérieur de la règle de priorité. Il ne veut pas revendiquer un statut spécial, des droits de priorité particulière, mais seulement le caractère non délibéré de son action, et son besoin d'aide.

Alors, par un processus de contextualisation quasiment instantané, les usagers du tramway qui l'invectivaient, ainsi que les voyageurs assis «voient» ses lunettes teintées comme des lunettes noires, sa canne télescopique repliée entre ses doigts. Non seulement cet homme a besoin d'aide, et l'exprime – et dans ce cas la norme d'assistance à toute personne qui en formule la demande doit être respectée –, mais surtout, cet homme est non-voyant. Il a une identité et un statut de personne prioritaire, que l'on doit respecter. Ainsi, l'individu impoli et borné qui gêne tout le monde devient une personne qui a priorité, qu'il faut aider à s'installer, selon les règles légales de priorité des handicapés, et les normes civiles d'assistance à toute personne en situation difficile. La transformation-réparation s'est faite en quelques secondes.

Tableau 2 : La transformation de la situation pour les usagers à l'avant du tramway

Contextes	Situation initiale	Situation finale
Spatial	Porte étroite, une seule file possible, descente difficile Tramway plein	Porte étroite, accès difficile pour un handicapé
Temporel	Vendredi soir, bientôt le week-end, correspondances à prendre	Urgence d'une aide nécessaire
Physique et sensoriel	Un individu, avec des lunettes teintées	Un non-voyant, avec des lunettes noires, et une canne télescopique qu'il a repliée
Normes	Respect absolu de la circulation, que tout usager doit respecter : laisser d'abord descendre	Norme civile d'assistance à toute personne qui en exprime la demande Règle de priorité pour tout handicapé
Enjeux	Éviter d'être enfermé sans pouvoir descendre	Installer d'abord cette personne prioritaire, et en difficulté
Positionnements	Autre usager perturbateur	Handicapé à secourir

Tableau 2 : La transformation de la situation pour les usagers à l'avant du tramway

Contextes	Situation initiale	Situation finale
Relations	Individu égocentrique et qui ne s'intéresse pas aux autres	Une personne à aider Un handicapé dont il faut respecter les droits

Nous concluons ce premier cas par une remarque sur la ponctuation de la séquence d'interaction.

La discordance dans la ponctuation de séquence signifie que chacun des interactants « marque » différemment le début de la séquence : qui a commencé ? Qui est l'agresseur, qui est l'agressé ?

Il y a une discordance entre la façon dont les usagers qui descendent, et l'homme qui entre dans le tramway ponctuent la séquence de faits. Les usagers qui veulent descendre se sentent « agressés » par le comportement incivil de cet homme, qui ne respecte pas les règles élémentaires de flux et bloque tout le monde. Le moment de la descente est crucial : émerge la peur de ne pas descendre à temps. Tout l'avenir programmé est remis en question, en ce début de week-end. Par ailleurs, la peur d'être « enfermé » est d'autant plus forte que l'utilisateur est dépendant de ce moyen de transport. L'accès à un transport collectif place l'utilisateur de façon paradoxale dans un espace de liberté et de dépendance. Il est libéré de la contrainte et de la responsabilité de gérer lui-même son transport, et il peut utiliser à sa guise ce temps. Mais du même coup il est aussi dépendant des horaires et des retards qui lui sont imposés, et sa sécurité est remise entre les mains des organismes de transport. Sa liberté est celle de monter et descendre quand il l'a décidé.

Réciproquement, l'homme non-voyant qui se sent agressé, avoue l'impuissance qu'il a, ici et maintenant, à gérer la situation, et dissipe la méprise. Il n'a pas enfreint les règles élémentaires, il ne pouvait pas les respecter, il ne s'est pas conduit de façon incivile. Il renvoie donc les usagers à leur double devoir d'assistance à une personne qui demande de l'aide, et de respect des droits des handicapés.

La dissipation de la méprise transforme la définition de la situation pour les usagers, et débouche sur une nouvelle façon de ponctuer la séquence des faits, telle qu'elle est montrée dans le tableau ci-dessus.

Évolution et conflits de normes et de valeurs

Un exemple de changement dans la hiérarchie de normes

Dans le tramway de la ligne 1, deux dames sont montées à la station Corum. L'une d'elles aussitôt demande à l'étudiant debout à côté d'elles « Pour aller rue untel, est-ce qu'il faut descendre à Saint Éloi ou à faculté des sciences ? ». L'étudiant était en train d'écouter de la musique sur son MP3, il n'avait pas de casque, mais seulement des oreillettes. Il fait signe qu'il n'a pas entendu, puis, voyant que cette dame reste face à lui, enlève une de ses oreillettes, et cette dernière réitère sa demande.

Les deux dames auraient dû percevoir les oreillettes comme le signe d'une activité d'écoute du MP3 qui est maintenant prioritaire sur toute interaction possible. Le comportement de l'étudiant, qui affiche d'abord son indisponibilité, puis n'enlève qu'une oreillette, révèle ce renversement dans la hiérarchie des normes : la norme d'assistance, en tant que membre usager habituel du dispositif, à toute personne qui manifeste une demande d'aide, particulièrement s'il s'agit d'informations liées au trajet, est passée au second plan par rapport à une nouvelle norme émergente, celle du respect d'une volonté signifiée de s'isoler de toute interaction.

Un exemple de conflit de valeurs : déférence civile ou insulte ?

« Vous voulez vous asseoir » ? Récit

En juin, toujours dans le tramway, station Albert 1er, dans la première voiture
Une jeune étudiante, voyant une dame debout près d'elle, alors qu'il n'y a plus de places assises disponibles, se lève, et lui propose de s'asseoir. Mais la dame répond, d'un ton sec et agressif « non merci, ça va très bien ». Elle regarde de façon hostile la jeune fille, puis se tourne en lui montrant le dos. La dame, un peu plus de la soixantaine, plutôt mince, est habillée de façon sportive : tee-shirt, petit sac à dos, pantalon court et baskets légères.

Analyse de la situation pour les deux interactantes

Dans ce tramway, une jeune fille s'est levée spontanément pour céder sa place à une dame d'une soixantaine d'années, mais son offre a été déclinée sèchement. Cette jeune fille pense agir conformément aux valeurs élémentaires de politesse et de respect de personnes plus âgées qu'elle, que lui a inculquées son éducation. Laisser cette dame debout, juste à côté d'elle, c'est lui manquer totalement de respect. Cependant, la dame a rejeté très sèchement, presque vertement, sa proposition, elle la regarde avec hostilité, puis lui tourne le dos. Comment comprendre cette attitude ?

Dans une société qui pose la jeunesse et le culte du corps comme valeurs suprêmes, laisser la place à plus âgé que soi peut devenir une insulte. « Je vous laisse la place parce que je vous trouve vieille », voilà ce que la dame du 3^e âge, sportive et active, a compris. De plus, cette insulte est publique : cette dame est désignée devant tous les usagers présents, comme vieille et impotente. Mais elle n'est pas du 4^e âge, et elle revendique la reconnaissance de sa place dans la société des jeunes en bonne forme physique. Je ne suis pas du tout cette personne vieille et impotente que vous désignez, et je vous en veux de m'agresser en public : voilà le sens de l'attitude de cette dame envers la jeune fille.

La perception de l'image de soi

Cette dame pense montrer, dans son allure et dans son habillement, qu'elle est active, dynamique, et qu'elle reste jeune. Cette proposition de la jeune fille, c'est un regard qui sape l'image qu'elle pensait donner d'elle. Si je suis désignée comme vieille, cela remet en question, ce que « ce que je croyais montrer de moi ». La jeune fille n'a pas « contextualisé » cette norme de politesse envers les personnes âgées. Elle ne l'a pas mise en relation avec l'apparence de cette dame. À qui donc faut-il laisser la place ? Cela devient un jeu subtil, dans lequel l'observation de l'autre est importante. Certes, les handicapés sont prioritaires. Les hommes ne la laissent plus aux femmes, dans le contexte culturel de l'égalité des droits, sauf aux femmes visiblement enceintes.

La norme de civilité est complexe, les frontières entre civilité et incivilité se brouillent : où est la limite de la tolérance ? Audace et impertinence nécessaires de la jeunesse adolescente, qu'il faut accepter comme normales, ou premiers pas vers des comportements délictueux, vers des actes de violence urbaine, qu'il faut systématiquement débusquer et arrêter, s'il est encore temps ? Règle d'ingérence et d'assistance à la jeunesse en danger, à la société en danger, ou non ingérence et individualisme civil ?

Tableau 3 : Comparaison de la situation pour la jeune fille et la dame du troisième âge

Acteurs	Physique et sensoriel	Normes	Enjeux	Relations
Jeune fille	Dame âgée debout à côté de moi, alors que je suis assise	Politesse Respect envers les personnes âgées	Se comporter avec éducation	Déférence envers les personnes âgées
Dame du 3 ^e âge	Être debout est normal si le tramway est bien rempli	Rester jeune, pratiquer le sport Montrer son dynamisme	Ne pas être exclue de la société active	Insulte en public Dévalorisation

Un comportement incivil perçu comme une insulte

« De quoi je me mêle » : récit

Station « Albert 1^{er} », dans le même tramway, deux voitures plus loin.

Trois lycéennes sont montées, ainsi qu'une femme d'origine africaine, habillée et coiffée à l'euro-péenne. Dans cette voiture, il n'y a que deux personnes, debout dans l'aire de compostage, un homme et une femme. Les trois lycéennes se précipitent, passent devant la dame d'origine africaine et investissent trois banquettes entières, de part et d'autre de la travée, s'installant chacune le dos calé à la vitre, les pieds sur la place voisine. Deux des lycéennes sont en vis-à-vis, la troisième est allongée de l'autre côté de la travée, en face d'une femme d'une quarantaine d'années. Leurs baskets font des marques grises répétées sur le tissu noir des sièges, car elles bougent les pieds. Elles rient et parlent fort. La femme africaine, s'assied sur le siège qui leur tourne le dos, le plus proche de l'espace de compostage. Elle se retourne, et leur dit d'un ton sévère : « Vous pourriez vous tenir correctement ».

L'une des lycéennes réplique, s'adressant à ses camarades : « mais qu'est-ce qu'elle a, celle-là, de quoi je me mêle ». La dame riposte : « tenez-vous tranquilles, vous voyez comment vous vous conduisez ». « N'importe quoi. Mais elle est complètement folle, celle-là », commente l'une des lycéennes en s'adressant à ses copines (et au-delà aux autres usagers présents).

Aucun des trois voyageurs proches ne réagit. La femme sur la banquette regarde fixement loin, au-dessus de la tête de la lycéenne allongée devant elle, vers l'avant du tramway ; l'homme et la femme debout ont le corps tourné vers la porte, l'air absent.

Analyse de cette situation

Nous nous trouvons, là aussi, dans une situation d'incompréhension, mais elle a débouché sur une insulte, formulée indirectement.

En cette fin d'année scolaire, par un temps d'été, les lycéennes, qui n'ont manifestement pas de cours ce jour-là, car elles n'ont pas de sac, se sentent déjà un peu en vacances. Elles profitent de leur liberté, et imposent une territorialisation de l'espace public, dans une émulation de groupe qui conduit au mimétisme et à la surenchère. Elles commettent un premier acte d'incivilité en passant devant la dame d'origine africaine, un deuxième en occupant chacune deux places au lieu d'une, un troisième en salissant les banquettes, un quatrième en investissant l'espace sonore. Elles ne commettent pas d'acte illégal. La dame d'origine africaine a voulu jouer un rôle éducatif en les rappelant à l'ordre. Elle est très choquée par l'attitude de ces jeunes, et pense qu'il est de son devoir civique d'intervenir. Laisser ces jeunes se comporter ainsi, c'est les encourager à commettre

d'autres actes d'incivilité par la suite, et sans doute plus graves. En tant que membre de la société, tout individu adulte doit veiller à ce que les jeunes se conduisent convenablement dans un espace public qu'il faut partager, c'est pourquoi elle s'engage dans la situation. Cependant, elle n'est pas éducatrice, et son intervention, plutôt maladroite, n'est pas adaptée à ce contexte micro-social. Ici, son autorité n'est pas reconnue par ces lycéennes, et dans l'interaction symétrique, elles sont passées de l'incivilité à l'injure, même proférée indirectement, à la troisième personne. L'absence de réaction des spectateurs de cette scène traduit la peur d'être soi-même aussi injurié, la crainte d'une escalade encore plus irrémédiable, et le désarroi, le lâcher-prise d'une société tout entière vis-à-vis de certains comportements.

De quel droit intervenir ? Quels sont les enjeux ?

À la différence de la femme d'origine africaine, les voisins des jeunes lycéennes ont fait preuve de cécité. Comment comprendre un tel comportement ?

Les lycéennes s'approprient ostensiblement un espace, et leur attitude peut être considérée comme provocante. Cela signifie que globalement, cet espace n'est pas le leur. Elles ne s'y inscrivent pas naturellement. C'est « un quartier » dans lequel règnent leurs normes et leurs lois qu'elles veulent délimiter dans ce tramway. L'absence d'intervention est ici une communication de retrait : je ne vois rien, je ne me mêle de rien, je ne suis pas ici avec vous. Cela signifie le désengagement de toute responsabilité sociale et éducative face à l'incivilité et à l'irrespect. Ce serait ne pas assumer un devoir d'ingérence. Comment comprendre cette attitude de retrait ?

Elle est principalement liée aux risques anticipés. Si l'on intervient, il faut être sûr de maîtriser la situation, de détenir une autorité suffisante, ou d'exercer suffisamment d'influence sur ces jeunes. Sinon, l'on s'expose à ce que cela dégénère, et au risque de se faire insulter, ce qui s'est d'ailleurs produit. Or, ce que font ces jeunes, dans leur comportement, c'est bien remettre en cause, défier, la normalité sociale dans ce tramway.

Comment comprendre que cette cécité se prolonge, alors que la dame est insultée ? Cette dame « s'est mise dans le pétrin ». Toute remédiation, maintenant, est encore plus désespérée qu'au début de la séquence. Par ailleurs, dès lors qu'un premier comportement de retrait est adopté, il renforce une ligne de conduite qui ne changera pas.

À l'opposé, la dame se sent non seulement le droit, mais le devoir d'intervenir. Elle est dépositaire d'une responsabilité sociétale et éducative : celle d'amener ces jeunes à se comporter civilement dans le respect des autres. Mais en ville, les adultes ne sont pas reconnus comme porteurs d'une autorité « parentale » collective, si les jeunes concernés ne font pas partie de leur famille. C'était le cas – et de moins en moins maintenant – dans les villages, en France. C'est la légitimité de cette autorité qui est d'emblée contestée par les lycéennes. Pour être en mesure d'intervenir, il aurait fallu d'abord créer un contexte qui permette d'engager une relation avec ces jeunes.

Ainsi, l'espace partagé est devenu un espace d'incivilité et de non-respect. La médiation sociale a échoué. Cette femme s'est sentie insultée dans ses valeurs. Ces jeunes et elle appartiennent à une même communauté. Leur comportement lui fait honte. Les lycéennes ont testé les limites de la norme d'indifférence civile, et ont utilisé cette norme comme une arme, en prenant les usagers implicitement à témoin. L'insulte médiatisée, indirecte, à laquelle personne ne réagit, étiquette cette dame comme déviante.

Conclusion

Dans le premier cas, nous avons montré que l'ambiance qui règne dans un équipement de transport collectif est une construction commune très volatile. Dans des situations extrêmes de promiscuité, il y a la situation « subie » du fait des contraintes physiques : la liberté de mouvement

est déjà réduite. Toute action d'un individu visant à réduire cette liberté de mouvement est perçue comme une offense, une atteinte identitaire. Mais dans de telles situations, comme les vendredi soir par exemple dans les tramways ou dans les TER, des basculements de sens peuvent être très rapides : les usagers s'entraident pour supporter ensemble cette épreuve, ils retrouvent leur capacité d'action, leur identité agissante, retrouvent des rôles sociaux en gérant la logistique et repérant les places pour les personnes âgées.

Notre deuxième cas met en évidence l'évolution des normes et leur hétérogénéité, même dans des situations qualifiées de « standard ». Ces normes forment différents arrière-plans qui peuvent entrer en conflit. L'insulte porte atteinte à l'identité-pour-autrui de l'autre. Elle est perçue comme une requalification imposée d'un ordre relationnel commun. Elle met en débat la place de chacun dans un espace collectif. C'est une interaction symétrique, marquée par des discordances dans la ponctuation de séquence des faits par les deux interactants. Tous deux perdent la face. On peut se sentir insulté par un comportement jugé « civil » par l'autre. Ces insultes touchent non seulement l'identité pour l'autre, et sa vulnérabilité, mais aussi les valeurs. Elles peuvent être source de désapprentissage du vivre ensemble.

Dans notre troisième cas, nous avons montré comment un comportement peut être considéré comme une insulte à des valeurs incarnées, portées par une identité singulière : l'insulte révèle non seulement une vulnérabilité, mais la projection sur l'autre de ce que l'on attend de lui : c'est l'identité même de cette dame que ces jeunes lycéennes bafouent. L'insulte indirecte, quand elle prend autrui à témoin, et manipule les normes et les enjeux, est une collusion visant à légitimer son action et son identité, dans la disqualification de celle de l'autre.

BIBLIOGRAPHIE

- BATESON G. (1977). *Vers une écologie de l'esprit*, Paris : Seuil.
- BERGER P. et LUCKMANN T. (1996). *La construction sociale de la réalité*, Paris : Masson/Armand Colin.
- CARMONA M. (2001). *Le tramway, le coût d'une mode*, Orléans : Paradigme.
- CHEVRIER S., SAVINA M. et HUET A. (Eds) (2005). *Territoire-Mouvements. Pôles d'échanges de Saint-Denis (93) et de Rennes (35). Synthèse en ligne*. Fichier au format pdf. Disponible sur le site du ministère de l'équipement, à l'adresse : http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/arguments/territoire_mouvt0106.pdf.
- CONEIN B. et JACOPIN E. (1994). « Action située et cognition. Le savoir en place », *Sociologie du travail*, n° 4 : 475-500.
- COULON A. (1987). *L'ethnométhodologie*, Paris : PUF.
- COULTER, J. et PARSONS (2002). « Praxéologie de la perception : orientations visuelles et actions pratiques », In Jean-Paul Thibaud J.-P. (Dir), *Visions pratiques en milieu urbain. Regards en action. Ethnométhodologie des espaces publics*. À la croisée : 213-239.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E. (1977). *L'acteur et le système*, Paris : Seuil.
- DE CERTEAU M. (1990). *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris : Gallimard.
- DE LAVERGNE C. (2009). « Communautés et frontières : interactions dans des espaces nomades », In *Communautés, Frontières, Medias* : colloque bilatéral franco-roumain en SIC. 16^e édition – juin 2009. Bucarest : Editura universitatii din Bucuresti : 177-193.
- DE LAVERGNE C. (2007). « La posture du praticien-chercheur : un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative », *Bilan et perspectives de la recherche qualitative, Recherches qualitatives* : http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors_serie_v3/Delavergne-FINAL2.pdf.
- FIJALKOW Y. (2004). *Sociologie de la ville*, Paris : La découverte : 64-67.
- FORNEL M. et QUÉRÉ L. (1999). (dir.) (1999). *La logique des situations : nouveaux regards sur l'écologie des activités sociales*, Paris : EHESS.
- GAGLIO G. (2005). « L'évolution de l'usage du téléphone mobile en public : de « l'inattention polie » à l'émergence d'un comportement moyen », In Hossard N. et Jarvin M. (dir), *C'est ma ville ! De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris : L'Harmattan : 35-246.
- GARFINKEL H. (2007). *Recherches en ethnométhodologie*, Paris : PUF. 473 p. Garfinkel H. (2001). « Le programme de l'ethnométhodologie », in De Fornel M., Ogien, A. et Quéré L. (Dir), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale. Colloque de Cerisy*. Paris : La Découverte et Syros : 31-56.
- GAY J.-C. (1995). *Les discontinuités spatiales*, Paris : Economica : 40-42.
- GOFFMAN E., 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*. Paris : Ed. Minit.
- GOFFMAN E. (1974). *Les rites d'interaction*, Paris : Ed. Minit, Paris : Seuil.
- HUTCHINS E., 1994. « Comment le « cockpit » se souvient de ses vitesses », *Sociologie du travail*, n° 4 : 451-473.
- JOSEPH I. (1999). « Activité située et régimes de disponibilité », In de Fornel M. et Quéré, L. (Dir), *La logique des situations. Nouveau regard sur l'écologie des activités sociales*. Paris : EHESS : 157-171.
- JOSEPH I., 1999. *Gares intelligentes, accessibilité urbaine et relais de la ville dense* [en ligne]. Fichier au format pdf. Disponible à l'adresse : <http://www.innovations-transport.fr/img/pdf/017-R97MT58.pdf>.
- KAUFMANN L. et QUÉRÉ L. (2001). « Comment analyser les collectifs et les institutions ? Ethnométhodologie et holisme anthropologique », in De Fornel M., Ogien A. et Quéré, L. (dir). *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale. Colloque de Cerisy*. Paris : La Découverte et Syros : 361-390.
- KOHN R. (1998). *Les enjeux de l'observation*, Paris : Anthropos. Economica.
- LAHIRE B. (2001). *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris : Hachette Littératures.

- LYNCH, D. (2002). «La société linéaire de la circulation», in Thibaud J.-P. (dir). *Regards en action. Ethnométhodologie des espaces publics*, Paris: A la croisée: 159-165.
- MAUPU J.-L. (2006). *La ville creuse pour un urbanisme durable*, Paris: L'Harmattan.
- MILON A. (2005). «La ville et son lieu à travers la vision de surligneurs de la ville: L'Atlas, Faucheur, Mazout, Tomtom.», Hossard N. et Jarvin M. (Dir), *C'est ma ville! De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris: L'Harmattan: 151-166.
- MONGIN O. (2005). *La condition urbaine*, Paris: Seuil.
- MUCCHIELLI A. (2005). *Étude des communications: approche par la contextualisation*. Paris: Armand Colin.
- MUCCHIELLI A. (Dir.), 2004. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris: Armand Colin. 2^e éd. Article «Contextualisation situationnelle dynamique (méthode de la): 43-52.
- NORMAN, Donald A. (1988). *The design of everyday things*, New York: Basic Books.
- PAILLÉ P. et MUCCHIELLI A. (2005). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- PIETTE A. (1996). *Ethnographie de l'action*, Paris: Métailié.
- PENEFF J. (2009). *Le goût de l'observation: comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, Paris: La Découverte.
- QUÉRÉ L. (1999). «Action située et perception du sens.», in de Fornel M. et Quéré L. (Dir), *La logique des situations. Nouveau regard sur l'écologie des activités sociales*, Paris: EHESS: 301-338.
- QUÉRÉ L. (1997). «La situation toujours négligée?», *Réseaux*, n° 85: 163-192 (CNET).
- QUÉRÉ L. (1991). «D'un modèle épistémologique de la communication à un modèle praxéologique», *Réseaux*, n° 46-47: 69-90.
- SARTRE, J.-P. (1968). *L'existentialisme est un humanisme*, Paris: Nagel.
- SUCHMAN L., A. (1987). *Plans and situated actions: the problem of human-machine communication*, Cambridge: Cambridge University Press.
- THIBAUD J.-P. (2002). «Visions pratiques en milieu urbain», *Regards en action. Ethnométhodologie des espaces publics*, Paris: A la croisée: 21-54.
- VERDEROSA A. (2004). *Trains de vie. Enquête sur la SNCF d'aujourd'hui*, Paris: Ed. Autrement.
- VERMERSCH P. (1996). «L'entretien d'explicitation», Paris: ESF: 17-54.
- WATZLAWICK P. (1980). *Le langage du changement*, Paris: Seuil.
- WATZLAWICK P., HELMICK Beavin J. et JACKSON D. (1972). *Une logique de la communication*, Paris: Seuil.
- WINKIN Y. (2008). «Vers une anthropologie de la communication?», *La communication: état des savoirs*, Ed. Sciences Humaines: 97-112.
- WINKIN Y. (Dir.), (1981). *La nouvelle communication*, Paris: Seuil.
- WINKIN Y. (2001). *Anthropologie de la communication*, Paris: Seuil.

VIOLENCE ET PAUVRETÉ :

DÉCHIFFRER LE RAPPORT À LA VIOLENCE SOUS L'ANGLE DU TERRITOIRE

CATHERINE SÉLIMANOVSKI

MAÎTRE DE CONFÉRENCES DE GÉOGRAPHIE, MONTPELLIER 2, LABORATOIRE ACTEURS RESSOURCES ET TERRITOIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT, ART-DÉV., UMR 5281, UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER 3

Préambule

Dans un de ses textes Claudine Moïse (2006) démontre que l'insulte est le dernier recours avant la violence physique et que pour l'élève qui en arrive à insulter une enseignante de son collège « l'insulte renforce aussi l'affirmation de soi, comme s'il fallait répondre à une identité à laquelle on est assigné ». Elle conclut que pour l'élève « c'est une forme de visibilité sociale qui est à l'œuvre, qui traduit le besoin de se construire une identité et de l'afficher : identité du refuge dans la cristallisation d'une identité de repli ». Je voudrais dire ici comment cette idée d'une identité de repli liée à la violence verbale recoupe mes propres recherches au sujet d'une territorialité du repli associée aux situations de pauvreté et d'une territorialité du conflit concernant une fraction de jeunes gens auteurs et victimes de violences urbaines (Sélimanovski, 2008).

L'idée de *territorialité* évoque l'espace des sociétés et les rapports individuels et collectifs que les personnes nouent avec l'espace. Selon Guy Di Méo (2000), la territorialité se situe constamment entre deux pôles. Le premier, de caractère objectif, renvoie à un territoire désigné par un nom, associé à une forme d'appropriation, de contrôle, de pouvoir qui contribue à lui fixer des limites et à l'institutionnaliser. Le second pôle tire vers l'individu et ramène celui-ci à sa pratique et à son vécu de l'espace géographique. La tension entre ces deux pôles entraîne d'innombrables et d'imprévisibles déformations d'un territoire constamment remis en cause par la logique des sujets individus.

Pour parler de la territorialité des personnes en situation de pauvreté, il faut se souvenir que selon Georg Simmel (1907), la pauvreté est une « synthèse sociologique unique » dont les membres partagent l'expérience singulière du recours à l'assistance alors qu'ils viennent d'horizons très divers et n'ont pas de liens entre eux. Le recours à l'assistance, occasionnel ou pérenne, effectif ou putatif, construit une frontière sociale marquant une rupture dans la continuité de l'échelle sociale. La figure de la frontière appelle à penser l'ambivalence. Être « client » des politiques publiques de traitement de la pauvreté protège mais installe les intéressés dans une situation d'hétéronomie sociale, se caractérisant par l'absence de liberté de choix en matière de résidence, de travail, de loisirs, de déplacements et par l'obligation de se soumettre à un contrôle social inversement proportionnel à son degré d'autonomie. Le passage de la frontière s'accompagne d'un processus de repli social et territorial que je nomme *territorialité du repli*. Le terme de *repli* est préférable à celui d'*exclusion* parce qu'il n'est pas connoté et traduit mieux l'idée que les personnes touchées par la pauvreté sont à la fois dans la société et en marge de celle-ci. Le repli est un processus (se replier, se recroqueviller) qui, poussé à l'extrême, peut aboutir à une espèce de mort sociale.

Le point de rencontre du phénomène de pauvreté et de celui des violences urbaines se situe justement dans la problématique du repli et de la stigmatisation. Il serait inexact de dire que la pauvreté génère les violences, pourtant on observe une progression conjointe des deux phénomènes. Par ailleurs, les personnes en situation de pauvreté et / ou les habitants des grands ensembles d'habitat collectif sont plus fréquemment confrontés à la violence que les autres catégories de population. Les

jeunes précocement exclus du système scolaire, habitant un quartier de banlieue disqualifié, sont souvent auteurs et victimes de violences. Ils partagent avec les personnes en situation de pauvreté, habitant ou non dans les mêmes quartiers, appartenant ou non aux mêmes familles, une expérience difficile de la vie marquée par les interactions se développant entre le regard hostile que la société porte sur eux et la production en retour d'une identité façonnée par des mécanismes défensifs. En étudiant l'intégration des immigrés Portugais en France, Michel Oriol (1988) a montré, qu'une attitude adverse de la société d'accueil provoque une vive réaction de repli identitaire alors qu'à l'inverse, une attitude d'ouverture n'encourage ni la vie associative centrée sur la culture d'origine, ni la pratique exclusive de la langue maternelle. On sait par conséquent que le repli, sur soi, sur le territoire, le repli identitaire est un corollaire rétroactif de la stigmatisation et de la disqualification des personnes et des lieux.

Les résultats empiriques présentés ci-dessous résultent d'un travail pluridisciplinaire, mené à Strasbourg, entre 1997 et 2000, sur le thème de l'ancrage territorial des violences urbaines, (incivilités et délits collectifs inscrits dans les territoires urbains). Ils reposent sur une enquête lancée auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans, habitant le quartier de la Meinau-Canardière. L'enquête date de plus de dix ans, le quartier a été l'objet de nombreuses mesures de la politique de la ville. Il a changé en partie, néanmoins le mécanisme de la territorialité du repli et du conflit décrit ici est toujours une clé de lecture pertinente du problème des violences urbaines. C'est en quoi cette communication s'inscrit pleinement dans les préoccupations et les démarches pluridisciplinaires de l'Observatoire de la Tranquillité Publique (OLTP) de Montpellier. N'apportant ni outil de mesure, ni outil cartographique, l'objectif est d'attirer l'attention sur le sens de l'ancrage au territoire en rappelant la nécessité de prendre en compte la territorialité des individus. Il ne s'agit pas seulement de répondre à la question « où sont commis les incivilités et les actes délinquants ? » mais « pourquoi là et avec quels effets ? » en tenant compte de la complexité des processus d'appropriation et d'identification au territoire pouvant conduire à des violences urbaines.

Introduction

Le vécu des personnes touchées par la pauvreté se caractérise par une forte hétéronomie sociale se traduisant dans leurs rapports à l'espace par une territorialité du repli. Ces personnes sont marquées par un blocage de leurs migrations résidentielles et voient leur mobilité habituelle rétrécie en raison de leurs difficultés financières et de l'affaiblissement de leurs réseaux de relations professionnelles notamment. On retrouve un processus identique de repli sur le territoire chez les jeunes en mal d'intégration qui habitent les quartiers sensibles des grandes agglomérations et peuvent être directement ou indirectement touchés par la pauvreté. Certains d'entre eux vivent dans des familles où ils partagent la situation de pauvreté de leurs parents. D'autres peuvent être indépendants après avoir rompu avec les institutions qui étaient susceptibles de leur assurer un devenir scolaire ou professionnel et se retrouver eux-mêmes en situation de pauvreté, sans diplôme, sans projet, sans travail. Tous portent les stigmates des quartiers où ils résident car les situations de pauvreté y sont courantes et la présence dans ces quartiers d'un nombre élevée de familles immigrées, de familles nombreuses et de familles monoparentales alimente les préjugés de toutes sortes. Pour ces raisons cumulées, beaucoup de jeunes des quartiers sensibles sont en attente de reconnaissance sociale et vivent des parcours scolaires et professionnels incertains. Leurs rapports à l'espace sont semblables à ceux de toutes les personnes en situation de précarité, tout en étant plus complexes : ils résultent à la fois d'une relation singulière à l'espace et d'une relation de groupe, de bande. Leur territorialité est double car à la territorialité du repli individuelle, fortement tributaire des parcours socio-résidentiels bloqués et de la mobilité habituelle réduite de leurs ascendants s'ajoute une territorialité du repli collective souvent génératrice de conflits et de violences dans l'espace public.

Les résultats présentés ici reposent sur neuf entretiens de jeunes filles et vingt entretiens de jeunes garçons âgés de 16 à 25 ans qui ont été réalisés dans le quartier classé en territoire de la

politique de la ville de la Meinau-Canardière à Strasbourg en 1999, pour cerner les rapports des jeunes au quartier et à la violence¹. La plupart des enquêtés sont déjà des jeunes adultes qui relatent leurs expériences au passé en ayant pris de la distance vis-à-vis des comportements violents des plus jeunes. Les deux tiers des enquêtés sont issus de familles immigrées originaires de sept pays différents : Maroc, Algérie, Turquie, Tunisie, Vietnam, Iran, Italie. Les enquêtés appartiennent souvent à des familles nombreuses vivant à l'étroit dans leurs appartements HLM, situation « poussant » les jeunes dans la rue². La quasi totalité des enquêtés est célibataire et vit au domicile parental, dont le tiers avec un seul parent. Dans l'ensemble, les parents des enquêtés ont des situations professionnelles modestes : sur dix-sept situations paternelles connues, on compte un père au foyer, un retraité, un commerçant, un professeur, six ouvriers, sept employés. Une dizaine de jeunes ne parlent pas du tout de leurs parents : sont-ils pensionnés, demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RMI ? Certains disent avoir des frères et sœurs au chômage. La moitié d'entre eux est sortie ou doit sortir du système scolaire à dix-huit ans avec un CAP, un BEP, ou un niveau équivalent ; l'autre moitié passe ou est passée par l'université³. Une observation moins superficielle montre que tous les jeunes scolarisés ont une ou plusieurs années de retard par rapport au cursus normal. Les étudiants disent que les diplômes sont l'unique moyen d'éviter la « galère » ; les jeunes filles musulmanes ajoutent que les études représentent un gage d'espoir pour échapper au statut traditionnel de la femme au foyer. Deux étudiants en sociologie et un étudiant en droit expliquent avoir opté pour ces matières parce qu'elles leur permettent de trouver des réponses aux questions concernant les problèmes du quartier. Ainsi, le passage par l'université semble concrétiser les aspirations d'ascension sociale des jeunes et de leurs familles et par comparaison, les parcours professionnels « tremblés » des douze enquêtés salariés leur donnent raison.

De l'appropriation du territoire à l'identification au territoire

L'attachement très fort des jeunes à leur quartier est le premier élément qui se dégage des entretiens. Il recouvre un puissant phénomène de territorialisation. Le néologisme signifie que l'attachement au territoire se double d'un processus d'appropriation et de défense du territoire dont les limites sont matérialisées par des rues frontières entre différents ensembles morphologiques et symboliques, internes et externes. Entre production d'identité et explosions de violences, les effets de la territorialisation sont ambivalents. Les enquêtés expriment leur attachement quasi-fusionnel au quartier en déclarant qu'à la Meinau, ils sont chez eux. L'affirmation, « la Meinau c'est chez moi » ou « je m'y reconnais » dénote la force du sentiment d'attachement des enquêtés au quartier et connote leur longue histoire dans le quartier.

La zone de la Meinau est subdivisée en trois entités : un ancien lotissement de villas, un grand ensemble d'habitat collectif englobé dans une zone de redynamisation urbaine (ZRU) lui-même partagé entre deux bailleurs sociaux, dont la SIBAR à la Canardière-Ouest et CUS Habitat à la Canardière-Est ayant en charge les populations les plus défavorisées du quartier. Les enquêtés

1 Le développement repose sur une exploitation personnelle de 29 interviews de jeunes habitants du quartier de la Meinau qui ont été réalisées en 1999 et 2000 (sur 61 au total) dans le cadre d'un travail collectif de l'Institut pour la Promotion du Lien Social (IPLS) auquel j'ai activement participé (Sélimanovski 2002). Le questionnaire qualitatif que j'avais construit sur la relation violence et territoire a servi de base à ces 29 premiers entretiens. Ils ont été conduits par une dizaine d'étudiants en licence de sociologie de l'Université Marc Bloch de Strasbourg sous la surveillance d'un étudiant avancé. Les entretiens ont été enregistrés et retranscrits mot à mot. Les paroles des enquêtés citées entre guillemets sont tirées de ces transcriptions et reproduites littéralement.

2 En septembre 1999, sur 157 demandes de changement d'appartement à la Canardière-Est (gérée par le bailleur CUS Habitat) 104 demandes invoquent des logements trop petits (source : Molina S., *Le réaménagement des espaces extérieurs : une opportunité pour les quartiers des grands ensembles. L'exemple de la Canardière-Est*, Strasbourg, mémoire de maîtrise d'aménagement, UFR de géographie, ULP, novembre 1999, p. 86).

3 La proportion élevée des étudiants dans cet échantillon tient aux conditions dans lesquelles ont été effectuées les enquêtes : pour des raisons de proximité, des étudiants en sociologie habitant à la Meinau ayant été enquêteurs ont aussi accepté de jouer le rôle d'enquêtés puis d'enquêter des amis à eux.

perçoivent bien ces divisions générées par les formes, les discontinuités du bâti et le jeu des bailleurs sociaux. « Bon t'as un quartier, c'est la ZUP, c'est là que t'as tous les immigrés et les étrangers. T'as un quartier où t'as des villas. Bon là t'as des gens aisés [...] T'as un troisième quartier, c'est des anciens établissements de fonctionnaires [...] C'est franchement trois quartiers qui sont faits par rapport aux classes sociales ». Et en évoquant la Canardière-Est, « dans un immeuble y réunissent tous les fous ». D'autres éléments évoqués au détour des entretiens confirment la dégradation de l'environnement social à la Canardière-Est⁴. Les deux tiers des enquêtés vivent à la Canardière-Est et sont presque tous nés dans le quartier ou arrivés dès leur plus jeune âge : cinq d'entre eux habitent dans le quartier depuis six à quinze ans, dix depuis seize à vingt ans, huit depuis vingt et un ans et plus. L'immobilité résidentielle des familles concerne indistinctement les familles d'origine française et les familles d'origine étrangère. Les enquêtés ont presque tous passé leur enfance à la Meinau. Certains en tirent un sentiment de fierté. « Je suis né dans ce quartier, j'ai grandi dans ce quartier, c'est mon petit chez moi... ». « Je me sens bien ici, c'est mon quartier, j'y habite depuis vingt ans ». « Je suis fier d'avoir habité à la Meinau ». On peut faire un parallèle entre ces affirmations et le parcours résidentiel des personnes en situation de pauvreté bénéficiaires du fonds d'urgence sociale (FUS) piégées dans le parc public locatif. D'autres sources confirment la faible mobilité résidentielle de tous les habitants du quartier de la Meinau : une étude démographique portant sur 94 familles de la Canardière-Est observées en 1995 nous apprend que ces familles avaient emménagé, en moyenne, douze ans auparavant⁵. Selon l'INSEE, 49,2 % des ménages habitant la ZRU de la Canardière en 1999 y sont arrivés avant 1990 (Strasbourg 37,9 %).

D'une manière plus large, les discours des enquêtés expriment un enchaînement de propositions qui les attachent au quartier : le quartier, c'est chez moi, c'est ma propriété, le quartier c'est ma bande de copains, c'est ma famille. Les jeunes nés de parents immigrés disent qu'« il y a un décalage avec les parents... il y a une fracture par rapport à leur façon de penser ». Et c'est justement parce qu'ils « jonglent entre deux mondes », le quartier et le centre-ville, le quartier et l'université, la France et l'ailleurs qu'ils se sentent si fortement attachés à leur quartier. Ainsi, d'équivalences en équivalences, on glisse de la famille à la bande, de la bande au quartier. L'intégration dans un groupe de pairs semble très importante. Pourtant, elle n'a rien d'original. À l'adolescence, tous les jeunes gens recherchent la compagnie de leurs pairs pour le plaisir d'être ensemble, pour s'amuser et « déliner ». À la Meinau, les activités de loisirs des enquêtés laissent une large place aux rencontres informelles dans la rue. Les enquêtés font du sport, mais leurs activités sont rarement encadrées. Elles se pratiquent au gré des envies, au pied des immeubles (foot, basket), au gré des opportunités (motocross), au gré de l'actualité sportive (foot pendant les championnats), au gré des saisons (baignades d'été au Baggersee, balades à pied, à vélo dans la forêt de Neuuhof). En dehors du quartier les garçons et les filles se promènent au centre-ville, vont au cinéma et dans des bars et discothèques. Se rencontrer dans ces lieux et espaces publics est le loisir privilégié : « dans les rues du quartier, on se voyait tout le temps pour échapper aux problèmes de la famille », « pour retrouver les copains » ; dans d'autres quartiers où « avec d'autres, on se sent plus forts » ; au centre-ville, le jour, la nuit, car « t'as pas grand-chose à faire sur le quartier ». La pratique de la rue est majoritairement réservée aux garçons. Les jeunes garçons restent en groupe, en bande, circulent en voiture, sortent le soir. Les filles sortent à deux ou trois avec des amies, plus rarement le soir.

Le territoire du quartier est pensé comme un territoire étiré qui intègre les lieux où les jeunes du quartier sont confrontés aux autres. Le tram et les transports en commun en font partie. Leur appropriation est facilitée par le fait que les jeunes circulent très souvent en groupe. La perception du

4 Les entretiens évoquent la promiscuité liée à la petite taille des logements, les violences domestiques : « des voisins qui crient, le mari qui enferme sa femme à l'extérieur, les chiens qui aboient... » « Ils boivent, ils se battent entre frères, même entre cousins [...] y s'tapent la tête contre les portes ».

5 Source : Levallois A., « Une action d'aménagement urbain et la signification des transformations de son contenu humain : l'ensemble de logements sociaux de la Canardière-Est, Strasbourg 1959-1995 », *Démographie et aménagement du territoire. Actes du dixième colloque de démographie*, Paris, CUDeP - PUF, 1999.

collège est identique parce que les jeunes de la Canardière se retrouvent dans les mêmes classes, à une dizaine d'élèves originaires des mêmes immeubles. Ainsi le vécu de nombreux jeunes du quartier et plus particulièrement des garçons est rythmé par les temps libres non affectés pendant lesquels ils fonctionnent dans la logique de l'opportunité et de l'instant; sans réel projet et spontanément, la logique de bande peut se mettre en place. Les rapports à l'espace et au temps s'en trouvent profondément modifiés.

À partir de l'identification au quartier, on passe à une identification plus abstraite. En réponse à la question, «votre quartier est-il différent?», les enquêtés disent qu'il n'y a pas plus de violences, pas plus de problèmes qu'ailleurs et que la Meinau ressemble aux autres quartiers de la ville. «Ailleurs» renvoie exclusivement aux autres quartiers de grands ensembles d'habitat collectif de la ville. C'est à propos de la description des phénomènes de violence que cette généralisation s'opère le plus facilement. «À la Meinau, la violence, ça se passe normalement comme dans un quartier [...] Ailleurs, c'est comme dans les autres quartiers dits sensibles». Les enquêtés se reconnaissent comme «habitants» des banlieues (peut-on aller jusqu'à dire qu'ils se reconnaissent comme le *peuple* des banlieues?). Ils s'y reconnaissent d'autant mieux que d'autres quartiers leur sont familiers grâce aux réseaux de sociabilité auxquels ils appartiennent (par la famille élargie, les compatriotes, les amis). Dans cet ordre d'idées, le lycée est considéré comme un lieu de fraternisation de tous les jeunes des «quartiers». Le reste de la ville est un «autre monde» auquel les enquêtés sont en même temps très attachés. Ils insistent sur le fait que leur quartier n'est pas très éloigné du centre-ville (vingt minutes à pied, dix minutes en tram). Ils trouvent que Strasbourg est une belle ville et ils l'aiment... On peut évoquer à ce propos la fierté d'un jeune éboueur ayant fait de la prison qui dit se sentir valorisé de «participer à l'entretien de la ville».

L'attachement fusionnel au quartier a pour corollaire des pratiques quotidiennes d'occupation de l'espace passant par les actions statiques ou mobiles suivantes: «squatter», c'est-à-dire s'installer dans des lieux pendant une grande partie du temps et de l'année et / ou manifester bruyamment sa présence avec des radios poussées à fond; prendre le quartier comme terrain d'aventures, parader à scooter, faire des rodéos à motos, quelquefois sur les trottoirs (il est arrivé qu'un rodéo se fasse dans la cour de l'école primaire), «tourner» en voiture, avec sa propre voiture ou une voiture volée. C'est en ce sens, que les pratiques d'appropriation de l'espace décrites par les enquêtés produisent un territoire qui construit l'identité de la bande. Or, l'appropriation de l'espace est d'autant plus facile que les espaces privés et les espaces publics du quartier sont assez mal définis dans l'urbanisme, comme souvent dans les quartiers similaires de grands ensembles d'habitat collectif. Par rapport aux halls d'immeubles et aux cages d'escaliers qui ont un statut intermédiaire d'espaces semi-privés, les espaces non bâtis ont un statut résiduel.

L'effet de territoire est renforcé par l'adoption d'une norme de comportement qui est perçue à l'extérieur comme une norme déviante, une non-règle. Le quartier est décrit comme un espace où «chacun veut faire sa loi». Nous avons vu que les pratiques d'appropriation des lieux décrites plus haut se perpétuent au mépris de la tranquillité et de la sécurité des autres. Mais il y a plus que les incivilités. Il y a également une tolérance aux drogues douces qui n'est pas également partagée, parce qu'elle est illégale. Des enquêtés disent se rencontrer dehors pour une «petite fumette», «se retrouver à six ou à sept, se poser sur un banc et fumer un petit joint». Fumer est considéré comme une pratique sociale (socialisante?). Les enquêtés signalent aussi la présence dans le quartier de chiens de combat, des *pitbulls*. De même ils banalisent les incendies de voitures. Enfin, ils exposent que dans les transports en commun, la règle absolue est de ne pas payer son ticket et qu'au collège, la norme consiste à ne pas être ou ne pas se montrer bon élève et à faire l'école buissonnière aussi souvent que possible. «Même quand on est bon l'on finit par couler». «Le quartier tue le talent». Ils refusent de faire «l'intello», «on ne voit pas un mec de la cité qui se la joue intello!».

Progressivement, «les jeunes se renferment sur le quartier», mais ce repli produit une inversion des valeurs. La norme perçue à l'extérieur comme déviante crée un code de valeurs positives pour les

jeunes gens qui l'adoptent. Les valeurs que développe l'appartenance au groupe sont des valeurs de fierté, de solidarité, d'entraide, de bravoure. Les jeunes se sentent liés au quartier à travers l'obligation morale de suivre les règles de comportement découlant de cette norme. Pourtant ils perçoivent bien les enjeux contradictoires qui découlent de leurs comportements. « Quand il y a un problème cela évite de parler aux parents ou d'avoir recours aux flics ». « Être en groupe donne de la force et de l'audace ». « Pour moi, t'as l'école qui est un apprentissage, t'as le quartier qui est un apprentissage et t'as la famille. C'est trois éducations différentes et il faut faire avec [...] C'est vrai que l'éducation du quartier t'es obligé de suivre. ». « Le quartier te bouffe pour les conneries, en dépit de la famille ». Le quartier, la bande protègent mais appartenir à la bande peut devenir un engrenage, une spirale, « on ne peut plus en sortir une fois qu'on est dedans », un piège, « t'es obligé de rester dans le quartier, avec tes potes, sinon t'es plus rien ». Les enquêtés expriment aussi la crainte de représailles, « si tu t'écartes d'eux, c'est fini », « si je prends dix mètres de recul, je suis foutu. Y aura des conséquences ».

L'appartenance au quartier distingue de la sorte les jeunes enquêtés et ce d'autant plus qu'elle exige des signes extérieurs de ralliement. L'obligation principale est d'être bien habillé. Être « présentable » revient à porter des vêtements de marque et à pouvoir dépenser sans compter, « t'as pas d'argent, t'es une merde, être une merde dans un quartier, ça ne va pas... il faut que tu sois habillé comme tous les jeunes de la cité, en Lacoste, Adidas, ... et pourtant, ils peuvent pas se le permettre ». Et quand l'argent devient l'unique valeur, cela justifie l'exercice d'activités illicites, trafic de drogues ou « business ».

Ce tableau ne doit pas faire oublier le constat, très banal, de l'hétérogénéité de la sous-population des jeunes des quartiers et de l'existence corrélative des différentes manières de s'identifier au territoire. À ce stade, on peut simplement rappeler que le sens du phénomène de territorialisation varie selon l'âge, le sexe des individus, leurs repères familiaux, leurs parcours scolaire et professionnel, leur capacité à agir sur leur destin, leur origine géographique, etc. Pour les jeunes les plus en difficulté, la reconnaissance de soi dans le territoire, à travers l'observance des règles de comportement communes, est l'un des derniers éléments qui permet de se projeter dans l'avenir quand les promesses de l'intégration sociale s'éloignent. Quand il ne reste plus rien d'autre pour exister dans la société et que tous les autres processus de projection dans l'avenir ont échoué, le phénomène favorise le repli et l'enfermement. C'est à ce point qu'apparaît la violence. À l'inverse, le phénomène de territorialisation peut être un phénomène porteur, car savoir d'où l'on vient, avoir un ancrage territorial, donne la force de se projeter dans la société. Le territoire du quartier se décline ainsi entre *territoire refuge / repaire* (un territoire coquille et entrepôt, comptoir de recel et de trafics) et *territoire repère / tremplin* (un territoire lieu de ressourcement). N'oublions pas les situations moyennes qui se déroulent entre des parcours types d'exception sur lesquels focalisent les médias : parcours de stars du football, de la musique, de la danse, de la haute couture, du cinéma ou du théâtre, pour lesquelles le territoire a été un tremplin et, dans l'ombre, parcours de déchus pour lesquels le territoire est un ultime refuge après de nombreux allers et retours entre l'exercice d'activités illicites, la drogue, les séjours en prison.

La violence inhérente au phénomène de territorialisation

L'affirmation, « les autres quartiers c'est une propriété privée, j'ai pas à y aller », contient la réciprocité sous-entendue que l'arrivée des autres dans son univers de quartier va automatiquement déclencher un conflit. Le phénomène de territorialisation implique que l'on défende son territoire contre les intrus. Le recours à la violence devient fréquent : on défend la Meinau contre HautePierre ou Neudorf. Et parfois, deux quartiers s'allient contre deux autres quartiers. On défend le territoire « si d'autres viennent le violer », d'autres que dans certaines circonstances on peut reconnaître comme ses semblables. Au-delà de la réactivité immédiate, on peut se demander quelle est la rationalité plus profonde de la défense du territoire. Maintenir le statu quo, c'est-à-dire la « tranquillité » ? Montrer que la Meinau est le quartier le plus chaud et par conséquent être respecté en tant qu'individu

habitant le quartier le plus chaud ? Contrôler des activités illicites dans le quartier ou des filières dans la ville (drogue et recel de marchandises volées) ?

Les terrains d'affrontement sont indifféremment situés à l'intérieur du quartier ou au centre de la ville. On se montre dans certains lieux et au centre de Strasbourg, notamment place Kléber et place de l'Homme de Fer. Parfois on vient y chercher l'affrontement, on provoque, on expose sa jalousie, on manifeste sa « nervosité ». La bande est fréquemment représentée par ses chefs. Ils « paradent » avec des filles, au volant de belles voitures, ils attendent l'accrochage. Et les provocations peuvent dégénérer en bagarres collectives car toute la bande est solidaire de ses chefs.

Le paradoxe de la violence entre soi repose sur les mêmes questions d'honneur. La violence s'exerce à l'encontre des nouveaux venus dans le quartier, qui doivent se plier à la norme, ou entre bandes rivales du même quartier. Le paradoxe du même et de l'autre s'observe également à l'intérieur du quartier à propos des lieux que les habitants du quartier évitent. Les lieux que l'on évite sont associés aux rassemblements des plus jeunes et aux consommations et trafics de drogues dures. Les « shootés » et leurs dealers font peur, même aux fumeurs occasionnels de haschich. On évite les lieux où ils se trouvent parce que la violence y est potentiellement plus forte. Ce problème revient souvent dans les enquêtes : « la drogue dure, c'était avant à Neuhof, derrière le quartier, c'est maintenant devant ». « Les lieux à éviter sont là où il y a les drogués, dans les parcs... ». En dehors des parcs, d'autres lieux comme les bars du quartier sont signalés pour les mêmes raisons. On évoque aussi une temporalité diurne et saisonnière des lieux à éviter. Les aînés ont également peur de ces lieux du fait des comportements des plus jeunes que « rien ne tient plus ». Ces lieux sont leurs lieux de rassemblement, or les plus jeunes, disent-ils, ne respectent rien et sortent souvent armés. Les filles fuient les mêmes lieux de peur du viol.

Les violences entre des groupes pour le contrôle du territoire reposent enfin sur le phénomène de refus de l'altérité. On distingue deux grands types d'affrontements liés au refus de l'altérité : des affrontements que l'on peut très rapidement qualifier de *classe* entre « bourges » et « racaille » ou des affrontements ethnicoculturels. Les deux types d'affrontements peuvent se cumuler. Les affrontements de « classe » se produisent à l'échelle du quartier et aussi dans l'enceinte des écoles primaires et du collège. Dans les affrontements entre la zone de la Canardière-Est et la zone Ouest, par exemple, l'image négative de la police semble le détonateur, parce que l'on assimile facilement les fonctionnaires habitant les immeubles gérés par la SIBAR à des « flics », d'où les « embrouilles » entre « ceux » de la SIBAR et « ceux » des HLM de CUSHabitat. Inversement les habitants de la SIBAR perçoivent négativement les habitants des HLM. Mais les affrontements CUSHabitat contre SIBAR s'effacent dans les situations conflictuelles avec d'autres quartiers ou dans les cas de conflits entre la Canardière entière et la zone des villas. On observe une géométrie variable du groupe des « bourges » et de la « racaille ». Dans les bagarres contre les « bourges », les enquêtés soulignent l'inégalité des protagonistes, car les enfants de familles aisées sont susceptibles de lancer un appel au secours par téléphone portable et de ne pas avoir à se battre. Par contre, au collège, les jeunes des villas échappent plus difficilement à leurs assaillants. « Il faut se coltiner les gars du quartier qui vous tombent dessus car on est le fils de la prof. ». Ce dernier enquêté exprime de la peur. Ayant été agressé et racketté plusieurs fois, il se sent isolé. Quant aux affrontements ethnicoculturels, ils se produisent aussi bien au collège et dans le quartier qu'au-dehors. Les enquêtés citent trois grands types de confrontations : des affrontements à connotation raciste entre les skins et les autres, « on n'est pas violents sauf envers les skins », ou bien entre les jeunes Français de souche et les jeunes issus de l'immigration non-européenne ; des rivalités entre bandes arabes et bandes turques se partageant le quartier ; des affrontements avec les gitans sur fond de mépris unanime, la pire des injures étant d'être traité de gitan.

Tous les enquêtés expriment la difficulté de leurs relations avec les forces de l'ordre (police de ville, gendarmerie, BAC – Brigade anti-criminalité –) auxquelles ils reprochent de nombreuses provocations. Ils insistent sur le fait qu'il se crée un véritable cercle vicieux de la provocation. « Les

policiers qu'on voit là devant le collège, y sont souvent au quartier et y rôdent, mais bon ça dépend, on les voit, mais pas tellement, il arrive des fois où il y a des CRS, là-bas, tout d'un coup. Alors vous pouvez pas rester dehors, vous avez l'couvre feu, y vous arrêtent comme ça, y vous fouillent... [...] Les CRS stationnent dans le quartier pendant deux ou trois semaines après des bagarres dures, puis ils s'en vont». La violence des CRS répondrait aux provocations des jeunes, pour qui provoquer est un jeu. Et les provocations des jeunes répondraient à la brutalité des comportements des CRS. On peut noter que des instituteurs et des enseignants qui exercent dans le quartier se plaignent des défaillances de la police. Par dessus tout, les jeunes enquêtés dénoncent la récurrence de ce qu'ils qualifient de racisme ordinaire. «Se faire contrôler, se faire palper à longueur de journée, c'est un manque de respect [...]. T'es blessé dans ton amour-propre, ta dignité et dans ta personnalité [...]. Et c'est pour ça, qu'il y a souvent de la violence avec les policiers». «Courir ou attendre sont également suspects aux yeux de la police». La critique de la non-intervention de la police revient aussi dans les propos des enquêtés. La police n'arrivant pas, on se trouve obligé de faire justice soi-même. La «rage» est à son comble quand la police intervient trop tard et que la justice, sans avoir pris en compte les étapes initiales, condamne lourdement les derniers contrevenants. Les bagarres qui ont eu lieu en septembre 1999 entre des jeunes de la Meinau et des jeunes du quartier voisin d'Illkirch répondent parfaitement à ce scénario⁶.

Par la violence, le phénomène de territorialisation conduit *in fine* à une mise en concurrence du territoire ainsi approprié avec d'autres territoires dans un jeu d'observation relayé par les médias ; le jeu se déroule à l'échelle d'une agglomération ou même à l'échelle du pays mais on peut postuler que les quartiers sensibles ne sont pas des isolats, que ni leurs habitants, ni l'espace du quartier, ne sont situés en dehors de la société ou de la cité. Ce qui se passe dans les quartiers sensibles ne concerne pas exclusivement un groupe d'habitants qui serait en position marginale, mais relève, au contraire, des problèmes plus profonds qui traversent la société dans sa globalité ; d'ailleurs les violences peuvent aussi bien se produire à l'extérieur du périmètre des quartiers sensibles⁷.

La disqualification du territoire

À l'intérieur du quartier, la peur et le sentiment d'insécurité renforcent les barrières existantes. Selon une étude sur la tranquillité dans les quartiers menée en 1997⁸, les habitants des immeubles gérés par la SIBAR considèrent toujours la rue Schulmeister comme la frontière de la Canardière-Est, territoire qu'ils stigmatisent ainsi. La Canardière-Est est considérée comme un «lieu à réputation». Pour les habitants des deux parties de la Canardières, les lieux à éviter sont situés dans le périmètre

6 L'affaire avait commencé par le vol d'une BMW appartenant à un jeune homme d'Illkirch par des garçons de la Meinau, puis elle s'était déroulée en quatre épisodes strictement enchaînés. Premier épisode : la voiture volée «tourne» à la Meinau pendant quelques jours et en représailles, quatre garçons d'Illkirch enlèvent un garçon de la Meinau qui déjeune au Mac Donald d'Illkirch. Deuxième épisode : trois amis de ce dernier tentent de le retrouver, mais à leur arrivée à la cité Libermann d'Illkirch, ils sont agressés, aspergés de gaz lacrymogène et leur voiture est incendiée. Les trois amis se réfugient dans un lycée proche, appellent la police. Trois fois de suite, on leur «raccroche au nez». Troisième épisode : la mère du jeune homme enlevé se rend à son tour à Illkirch pour tenter de le retrouver, voit la voiture brûlée des amis de son fils et rentre chez elle où elle appelle la police, sans succès. Quatrième épisode : en réaction à l'immobilisme de la police, une bande de la Meinau se rend en voiture à Illkirch avec l'intention de se battre pour retrouver le jeune homme enlevé et d'exiger réparation. Les membres de la bande sont arrêtés en chemin et sont condamnés en comparution immédiate sans avoir commis aucun acte de violence. La condamnation est sévère compte tenu de l'absence d'antécédents judiciaires de la majorité des jeunes. Sources : lettre des parents des jeunes de la Meinau, «indignés du traitement expéditif que le tribunal correctionnel de Strasbourg a réservé à leurs enfants» ; lettre aux Dernières Nouvelles d'Alsace pour demander au journal de rétablir la chronologie de l'affaire et de revenir sur la description que les parents jugent outrée de rixes entre bandes armées de la Meinau et d'Illkirch ; lettre au Président de la Cour d'Appel de Colmar pour qu'il tienne compte de tous les événements de cette histoire dans son jugement en appel.

7 C'est ce que montre la cartographie des voitures incendiées dans l'agglomération de Strasbourg de mars 1997 à février 1998 : beaucoup de voitures ont brûlé dans les quartiers sensibles, mais le centre-ville et le faubourg de Neudorf n'ont pas été épargnés par ce phénomène. (Source : carte de Luc Gwiazdzinski d'après les statistiques du Corps Mixte des Sapeurs Pompiers de la CUS, dans *Rapport d'activités 1997 / 2000 de l'UPRESA 7011* du CNRS).

8 Source : *Étude sur la tranquillité dans les quartiers d'habitat social de la CUS*, ARÉAL, ACEIF, juillet 1997.

de la Canardière-Est : ce sont les bars et le parc de la Meinau⁹. Les mêmes lieux sont cités par les jeunes enquêtés. Ces lieux à éviter échappent au processus de territorialisation déployé à l'échelle du quartier car ils sont devenus des espaces de trafic et de consommation de drogues dures. La plupart des jeunes du quartier se sentent dépossédés de ces lieux. Pour les jeunes des villas, c'est toute la Canardière qu'il faut éviter, à partir de la route de la Meinau qui marque la frontière entre la zone des villas et la Canardière. Ainsi la peur et la généralisation des rumeurs disqualifient en bloc le quartier de la Meinau. Par ailleurs, les jeunes habitants de la Meinau hiérarchisent les quartiers de la ville à l'aune des violences et de la disqualification : Neuhof est toujours cité en premier, puis HautePierre, classé au même rang que la Meinau, puis Illkirch. Les faubourgs de la Robertsau et de Neudorf font partie de l'« autre monde » où l'on habitera peut-être un jour. Le centre-ville aussi.

Bien que les jeunes habitants de la Meinau ne se reconnaissent pas tous dans les actes violents commis dans le quartier, le quartier marque profondément l'identité des jeunes qui y vivent. Pour beaucoup de jeunes en difficulté, cette identité territoriale est la seule identité qui reste quand on n'arrive pas, ou que l'on pense que l'on n'arrivera pas, à s'insérer dans la société. Cette identité est le corollaire de l'ennui qu'expriment les jeunes en échec pour lesquels la violence, la « nervosité », est l'affirmation paradoxale de cette identité. Pour les autres jeunes, l'identité territoriale n'est qu'une identité parmi d'autres identités qui se mêlent dans une grande ville. Néanmoins, le quartier colle à la peau et ce label stigmatise tous les jeunes du quartier y compris ceux qui ne sont pas en rupture avec la société. Le processus est d'autant plus douloureux à supporter que les médias colportent une image négative du quartier et des jeunes. « C'est pas juste ce qu'ils disent ». De plus, selon les enquêtés, les médias attisent la violence dans la mesure où les jeunes trouvent une occasion « de se faire remarquer » par la violence et que « les jeunes se prennent pour des stars ». Or ces images disqualifiantes du quartier rejaillissent négativement sur l'image de soi. D'où les très nombreuses suggestions des enquêtés pour que « l'on » travaille à recréer une image positive du quartier qui améliorerait aussi l'image de soi.

Les enquêtés se plaignent de leurs relations conflictuelles avec la Municipalité, qu'ils identifient le plus souvent à l'État, et avec les associations qui agissent dans les interstices de l'institutionnel. On leur reproche en vrac : inertie, maladroitness, mauvaise foi, insuffisance et inadaptation des mesures, stigmatisation par laisser faire. « En fait les grands frères y se disent, si on laisse faire les petits frères, l'État comprendra. Et plus on les laisse faire, plus en fait y'a une barrière [...]. On se dit, s'ils continuent à faire leurs conneries, l'État peut-être y comprendra et peut-être y fera quelque chose pour eux, tu vois [...] Mais c'est l'État qui a fait ça, c'est l'État, pour te dire la vérité, s'ils avaient tout fait pour nous, nous on aurait compris et on aurait rien fait pour enclencher tout ce qui se passe dans les quartiers en ce moment. » On donne aussi l'exemple des agents de prévention. Le fait qu'ils soient armés est ressenti comme une provocation. De même, la présence des îlotiers dans le quartier est vécue comme une stigmatisation. « Voilà, c'est pas les agents que je trouve provocateurs, c'est le fait qu'ils se baladent avec une arme. C'est trop provocateur, ça fait vraiment western ! Devant la cathédrale, t'as vu des îlotiers toi ? Sur les quais [au centre de Strasbourg], t'as vu des îlotiers ? Quand t'en verras qui rigolent et qui discutent avec tout le monde, tu m'feras signe, pour l'instant, j'en n'ai pas vu ! »

Quand les enquêtés évoquent l'inertie institutionnelle face à la demande récurrente de l'ouverture d'un local pour les jeunes, ils disent que le refus de mettre un local à la disposition des jeunes en 1993 aurait été à l'origine des premières manifestations de violence dans le quartier. Les enquêtés posent aussi le problème des loisirs des grands adolescents et des jeunes adultes. Ils fustigent le désintérêt de l'Association de Prévention Animation Meinau (APAM) pour les plus de 16 ans et l'inadéquation des équipements structurels de ville comme « Pôle Sud » pour les

9 Ce parc fait aujourd'hui, l'objet d'une réhabilitation importante dans le cadre des projets de l'ANRU à la Meinau et au Neuhof.

habitants du quartier¹⁰. Néanmoins, les enquêtés plus âgés admettent le bien-fondé des régulations institutionnelles. Ils pensent que leur quartier est tout de même bien équipé. Ils reconnaissent que certaines actions institutionnelles revalorisent la Meinau et aident ses habitants à mieux y vivre. Ils citent la Mission locale.

Les enquêtes révèlent aussi que les jeunes pensent à des solutions de dialogue pour réduire les violences et faire tomber les peurs et préjugés qui, de part et d'autre, produisent de la méfiance, de la division sociale et spatiale. Pour apprendre aux gens à avoir une image positive des cités, « il faudrait placer des éducateurs dans toute la ville », dit l'un des enquêtés, « se connaître », dit un autre, « c'est une forme d'intégration à double sens » !

Malgré la surreprésentation des situations de pauvreté et de précarité dans le quartier, on ne peut pas parler de déterminisme de la violence et le quartier de la Meinau ne ressemble pas à un ghetto. Pourtant, la présence des institutions, leur renforcement, la visibilité de leurs actions évite la dérive du quartier¹¹. On ne peut pas oublier non plus que d'autres régulations freinent les tendances à la division. Au cours des entretiens certains enquêtés évoquent en filigrane le rôle positif des parents, mentionnent quelquefois les communautés religieuses ou les institutions scolaires et reviennent sur l'intérêt de passer par l'université. Ce qui conduit à penser que l'attente de l'intégration par l'école s'est déplacée sur l'université.

Conclusion

Ainsi la frontière de la pauvreté s'inscrit lisiblement dans le quartier du fait de la territorialité du repli qui s'y manifeste. Il y a d'abord la frontière externe de la Canardière qui réactive les limites des territoires de la politique de la ville par le truchement de cette territorialité du conflit, qui se joue sous le regard des médias et en réaction aux mesures sécuritaires de la politique de la ville. Mais il y a plus, car la territorialité du conflit réactive aussi une frontière gestionnaire entre deux bailleurs sociaux s'adressant à des clientèles différentes : familles de petits fonctionnaires d'un côté et familles plus modestes et plus souvent d'origine étrangère de l'autre. Le repli sur le quartier par des incivilités et des violences a préparé ou accompagné (?) les violences liées au trafic des drogues. Ces dernières violences ferment davantage le territoire et interdisent la fréquentation de certains lieux, comme des jardins publics et certaines places, aux jeunes et à plus forte raison aux autres habitants qui restent à l'écart du monde de la délinquance et des drogues dures. Tout se passe comme si ces différentes traces matérielles et vécues de la frontière disqualifiaient le quartier tout entier, alors qu'elles circonscrivent des territoires moins étendus que l'ensemble du quartier et que des personnes n'ayant ni franchi la frontière de la pauvreté, ni celle de la délinquance, se trouvent néanmoins prisonnières de ces lieux. Or ces frontières sont produites par l'addition de processus complexes et souvent difficiles à démêler : les processus de paupérisation des populations des grands ensembles d'habitat collectif, les processus de désignation et requalification des territoires liés à la politique de la ville, les processus liés à la territorialité du repli individuel de très nombreux habitants en situation de pauvreté regroupés dans les mêmes rues ou cages d'escalier, les processus de la territorialité du repli collectif et conflictuel qui peut déboucher sur un repli identitaire et des processus de représentation qui, en véhiculant des images déformées de ces différents processus, contribuent à produire et à colporter des représentations disqualifiantes jusque dans les médias internationaux, représentations qui influent à leur tour sur des stratégies territoriales nouvelles...

10 Pôle-Sud est une salle de spectacle strasbourgeoise dédiée à la danse contemporaine, au jazz et à la musique en général.

11 Selon Michel Wieviorka (1999 p.243-306), il en est de même dans le quartier du Neuhof à Strasbourg.

BIBLIOGRAPHIE

- BACHMANN C. et LE GENNEC N., (1997). *Autopsie d'une émeute*, Paris: Albin Michel.
- BODYGendrot S. et LE GUENNEC N., (1998). *Mission sur les violences urbaines*, Paris: La Documentation française.
- BUI TRONG L., (1993). « Échelle d'évaluation de l'insécurité dans les quartiers sensibles », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 14, août-octobre.
- BUI TRONG L., (2000). *Violences urbaines des vérités qui dérangent*, Paris: Bayard.
- DIMÉO G., « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace? », *Logiques de l'espace*, Lévy J. et Lussault. (Dir.), Paris: Belin, (2000). coll. « Mappemonde »: 3748.
- INSEE, (2001). *Atlas social des quartiers*, Strasbourg, Calmar, Mulhouse, Strasbourg.
- LEPOUTRE, D., (1997). *Cœur de banlieue, codes, rites et langages*, Paris: Éditions Odile Jacob.
- MOÏSE C., (2006). « Analyse de la violence verbale: quelques principes méthodologiques », actes des XXVI^e Journées d'étude sur la parole, 12-16 juin, Dinard, http://jep2006.irisa.fr/JEP06_ACTES.PDF.
- ORIOU M., (1988). « Perspectives du pluralisme », *Revue Européenne Migrations Internationales*, Premier semestre: 167-184.
- RIGOUSTE M., (2004). « Le langage des médias sur les 'cités'. Représenter l'espace, légitimer le contrôle », *Hommes et migrations*, Paris, n° 1252.
- SIMMEL G., *Les pauvres*, 1^{re} éd. (1907). Paris: PUF / Quadrige, 1998.
- SÉLIMANOVSKI C., (2002). *Les rapports à la violence, aux institutions et les difficultés du passage à l'âge adulte des jeunes du quartier de la Meinau*, Haug (coord.) avec Igersheim J., Wunenburger J., Causer J.-Y., Hassold A. et Tenoudji P., Strasbourg, Institut Pour La Promotion du Lien Social (IPLS) et Faculté des sciences sociales de l'Université Marc Bloch.
- SÉLIMANOVSKI C., (2005). « Une frontière sociale redoublée dans les quartiers sensibles des grandes agglomérations françaises », *Tropisme des frontières*, Velosco- Graciet H. et Bouquet C. (Dir.), Paris: l'Harmattan (Géographie Cultures): 5364.
- SÉLIMANOVSKI C., (2008). *La frontière de la pauvreté*, Préface Serge Paugam, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- WACQUANT L., (2006). *Parias urbain. Ghetto, banlieues, État*, Paris: La Découverte.
- WIEVIORKA M., (Dir.), (1999). *Violence en France*, Paris: Seuil (L'épreuve des faits).

« TU LE SAIS AUTANT QUE MOI QUE JE LE SAIS QUE TU LE SAIS »

DE LA VIOLENCE VERBALE RELATÉE À LA RÉGULATION DES INTERACTIONS

À LA SORTIE D'UN COLLÈGE

CLAUDINE MOÏSE ET ÉLODIE BAKLOUTI

UNIVERSITÉ STENDHAL, GRENOBLE 3 & UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY, MONTPELLIER 3

La ville de Montpellier a mis en place un observatoire de la tranquillité publique pour faire face aux questions d'incivilité voire d'insécurité rencontrées par les habitants et dans tous les secteurs urbains. Il s'intéresse aux différents niveaux de perturbations dans les lieux publics susceptibles de générer des troubles pour la population. C'est dans le cadre de cette instance et des réunions mensuelles d'acteurs de quartiers, les Groupes Territoriaux, que plusieurs problèmes liés aux sorties de collège ont été soulevés.

La principale du collège Mistral¹ situé dans le quartier Mirolle était particulièrement intéressée par une étude sur ce sujet. Quartier ancien et populaire, quartier multiculturel, ancien faubourg de ville, Mirolle est un quartier de Montpellier en pleine mutation. Il rassemble une population très diversifiée d'un point de vue générationnel, ethnique et social. Le collège accueille environ quatre cents élèves. Il est au cœur de quartiers de résidence, encerclé par des immeubles où habitent la plupart des élèves. Il est en particulier proche d'une cité où habite une importante communauté gitane.

Suite à la préoccupation de cette principale, nous avons donc proposé d'observer pendant deux mois les entrées et sorties dans ce collège et d'analyser les effets de tension et de violence verbale en jeu dans ces moments particuliers de la vie scolaire.

L'enquête de terrain

De décembre à fin février 2010, nous nous sommes rendues au collège trois fois par semaine, le lundi à 16h, le mercredi à 11h et le jeudi à 8h. Comment s'exprime et se régule la violence à ces moments précis où la circulation automobile est intense, où se vit le passage entre l'enceinte « protégée » du collège et la rue ? Comment se déroulent les interactions entre assistants d'éducation, chargés de contrôler les entrées et les sorties, et les élèves ? Mais pour mieux comprendre le fonctionnement de la violence verbale, il s'est avéré nécessaire d'en mesurer les mécanismes et les effets à l'intérieur même du collège, ce que nous avons fait à travers notamment l'observation en salle de classe. Un mercredi à midi, nous avons aussi assisté à une altercation violente entre élèves à la sortie du collège. L'affrontement s'était généralisé suite à l'agression d'une jeune fille d'origine maghrébine par un garçon gitan. L'événement, qui rendait compte, semble-t-il, des tensions anciennes entre les deux communautés, avait provoqué un ensemble de réactions en chaîne portées par une multitude de discours. L'analyse de cet événement a montré combien l'expression de la violence verbale, au-delà du moment violent, passe aussi par les mises en récit sur plusieurs jours d'un moment de tension forte, récits produits notamment par le corps institutionnel. Comme si la violence verbale n'était pas toujours là où on pensait la déceler.

1 Les noms ont été anonymisés.

Les données, constituées à partir d'une réelle immersion ethnographique et que nous allons présenter et analyser ici, portent sur les interactions à la sortie du collège. Il s'agit donc de juger d'une violence potentielle au-delà même des représentations que peut en avoir le personnel éducatif, représentations génératrices d'anxiété et exprimées lors des réunions territoriales. En ce sens, il nous a fallu nous laisser surprendre par le terrain et par la réalité en construction pour déconstruire les présupposés. Notre propos est de rendre compte ici des caractéristiques interactionnelles à la sortie du collège et de voir, dans quelle mesure, ce moment de transition participe ou pas de moments de violence verbale.

Les outils d'analyse

Une telle étude s'appuie sur une démarche de sociolinguistique ethnographique et interactionnelle (Moïse 2009a). Le cadre théorique de nos analyses se fonde sur une conception actionnelle et sociopragmatique du langage (Austin 1962, Searle 1972, 1982). Nous nous attachons à décrire et à comprendre les discours en situation afin d'analyser la construction interactive du sens (Bakhtine 1977) dans le cadre de l'interaction *conflictuelle*. Les outils de l'analyse conversationnelle (Sacks, Schegloff et Jefferson, 1974; Kerbrat-Orecchioni 1990, 1992, 1994, 1996, 2005), de la théorie de la politesse (Brown et Levinson 1978, 1987) et de l'argumentation (Amossy 2010, Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988, Plantin 1996) mais aussi le concept de la préservation des faces (Goffman 1973ab, 1974) et l'analyse des actes de qualification péjorative (Laforest et Vincent 2004), sont mobilisés. Les échanges que nous avons enregistrés entre assistants d'éducation et élèves se déroulent aux sorties du collège. S'il joue un rôle éducatif, l'assistant d'éducation, à la fin des cours, a pour tâche de contrôler les autorisations de sortie des élèves. Son rôle général comme son nom l'indique est de veiller à ce que l'élève respecte le code ou le règlement du collège, en quelque sorte la législation en vigueur au sein de l'institution dont l'assistant d'éducation est le garant. Il est là dans un rôle de contrôle et non de transmission, au contraire de l'enseignant; il opère donc pour la bonne marche de l'établissement et pour le maintien du cadre défini par le règlement.

Les interactions entre les assistants d'éducation et les élèves

Un assistant à la vie scolaire remplit une charge administrative: il vérifie les retards, les absences, les retenues et les exclusions et veille donc à ce que l'élève soit en règle. Il s'emploie aussi à maintenir l'ordre scolaire: il surveille les études, les temps de récréation et peut sanctionner un élève dans le souci d'un bon déroulement de la vie à l'intérieur du collège. En retour les élèves doivent se conformer au règlement intérieur: il doit montrer son carnet de liaison s'il veut sortir ou avoir un justificatif écrit de la vie scolaire. Ainsi, au portail, les échanges sont relativement courts, temps pour l'élève de sortir son carnet et à l'assistant d'éducation de le vérifier, ce qui dure au maximum une à deux minutes.

Vers des échanges symétriques

Le moment de la sortie, moment du passage vers l'extérieur et de rupture avec les normes scolaires, semble favorable à l'utilisation par l'adolescent d'une forme de parole plus libre. La sortie serait un lieu d'affranchissement, de décharge voire de défoulement marquée par la fin des heures de cours, passage vers la rue où le carnet perdrait de sa légitimité. « La parlure argotique est largement présente dans l'établissement mais dans des secteurs scolaires, des interstices où le contrôle de l'adulte est moins important qu'en classe. Les sites privilégiés sont ceux dans lesquels les adultes laissent un degré élevé de liberté au groupe de pairs pour communiquer librement » (Seux 1997: 84). Bien sûr, parfois la parole est parfois réduite à sa simple expression référentielle et fonctionnelle. Les élèves peuvent se contenter de montrer leur carnet en ne prononçant aucun mot.

Assistant d'éducation : carnet ((l'élève montre son carnet l'assistant d'éducation lui ouvre le portail))

Élève : merci

Mais les échanges avec l'assistant d'éducation sont souvent plus personnels, et comme le montrent nos données, porter sur les résultats de matches de football ou sur des conseils demandés par des filles sur les garçons. Dans le même sens, les assistants d'éducation tutoient les élèves, s'adressent à eux par leur prénom, un surnom ou un diminutif, la plupart du temps dans une coopération interactionnelle. En retour, les élèves usent des mêmes pratiques et les interactants sont donc dans une symétrie relative, signifiée notamment par l'emploi de termes d'adresse communs et donc de normes interactionnelles proches. « Leur usage réciproque reflète une relative égalité de statut entre les participants » (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 100).

En revanche, il peut y avoir aussi une réactivation des pouvoirs institutés et un télescopage de places. Dans l'exemple suivant, l'appellatif est jugé trop familier de la part de l'élève :

Nathalie : Mounir + vas-y je te jure sur la tête de ma mère je ressors + je dis bonjour

Assistant d'éducation : c'est bon t'es pas obligé de sortir allez

Nathalie : mais je dis bonjour je ressors je vais pas aller l'appeler

Assistant d'éducation : vas-y commence pas Nathalie + Nath commence pas hein

Nathalie : pourquoi tu m'appelles Nath toi + on se connaît

L'assistant d'éducation refuse de laisser sortir Nathalie, ce qui peut expliquer qu'en retour elle repousse la proximité interpersonnelle et interactionnelle qu'il voulait instaurer. En effet, il appelle l'élève par son surnom et impose donc une certaine connivence et familiarité alors que l'interdiction formulée impose un rapport hiérarchique.

Dans l'ensemble, les assistants d'éducation partagent le même espace que celui des élèves, la cour, le portail, la vie scolaire, la salle d'étude et vivent donc une certaine proximité dans l'enceinte du collège. Plus proches des élèves que les professeurs, peu accessibles en dehors de la salle de classe, ils instaurent un rapport à l'espace plus ouvert et donc favorisent des interactions plus horizontales. « L'organisation de l'espace de la communication n'est pas sans incidence sur la constitution d'une relation hiérarchique entre les interactants » (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 77). Ainsi, la liberté de circulation de la parole, la liberté d'initiative des thèmes, l'usage symétrique des termes d'adresse, la proximité en âge, de pratiques culturelles et sociales, la durée de la relation induisent des relations et des échanges entre les assistants d'éducation et les élèves proches de groupes de pairs.

Une modalité d'échange négocié

Quand il y a discordance et potentielle tension dues à l'application du règlement, les assistants d'éducation n'imposent pas une autorité institutionnelle de droit mais visent l'entente et donc la négociation. Nous n'avons, en effet, jamais assisté à un affrontement caractérisé à la sortie des classes. Nous sommes un mercredi matin, à la sortie de 11 heures au portail, alors qu'il ne reste qu'une heure de cours et que l'après-midi est libre. L'assistant d'éducation contrôle les carnets pour laisser sortir du collège les élèves qui y sont autorisés. Yacine est à l'extérieur, il veut rentrer dans le collège alors qu'il n'a pas cours :

1. Yacine : oh Gaulois + je suis revenu pour toi ((des échanges parallèles ont lieu)) ++ oh Gaulois
2. je dois aller donner la clé à mon petit frère c'est pour ça je suis rentré chez moi et je suis revenu
3. Assistant d'éducation : donne je vais lui donner

4. Yacine : non non j'ai pas confiance
5. Assistant d'éducation : ben attends le ici ton petit frère il va sortir <+
6. Yacine : NON MAIS IL VIENT PAS IL EST IL LE SAIT MÊME PAS E:::
7. Assistant d'éducation : arrête de crier
8. Yacine : xx je vais aller lui donner la clé comme ça xx
9. Assistant d'éducation : tu verras + après on verra
10. Yacine : comment ça tu verras + regarde j'ai le carnet je peux rentrer allez
11. Assistant d'éducation : non mais t'as pas cours
12. Yacine : mais si j'ai la clé vas-y
13. Assistant d'éducation : il est en cours ton frère je lui emmènerai
14. Yacine : il est juste : + non non non je peux pas
15. Assistant d'éducation : eh ben alors c'est bon c'est bon + alors ils vont sortir tes copains
16. Yacine : mais non mais non mais non c'est pas ça + je te l'aurais dit sinon je les aurais attendus
17. Assistant d'éducation : xxx
18. Yacine : vas-y s'il te plaît
19. Élève : oh vas-y Luc
20. Yacine : oh vas-y s'il te plaît je dois aller lui donner la clé vas-y ((des échanges parallèles ont lieu))
21. Yacine : vas-y que je lui donne les clés là vas-y s'il te plaît vas-y s'il te plaît
22. Assistant d'éducation : il arrive regarde + il est avec sa classe mets-toi sur le côté xx ((des échanges parallèles ont lieu))
24. Yacine : bon laisse-moi rentrer vas-y s'il te plaît ++ vas-y s'il te plaît laisse-moi laisse-moi +
25. Yacine : vas-y s'il te plaît mais vas-y là il doit être rentré en cours vas-y
26. Assistant d'éducation : j'irai lui amener après
27. Yacine : non non non non
28. Assistant d'éducation : tu rentreras pas
29. Yacine : si je rentre ((des échanges parallèles ont lieu))
30. Yacine : vas-y il doit être rentrer en cours là + je dois aller donner les clés à mon petit frère
31. Assistant d'éducation : mais donne-moi les clés + je lui monte ((des échanges parallèles ont lieu)) ++ il arrive t'inquiète pas
32. Yacine : quoi il arrive + t'inquiète pas ((des échanges parallèles ont lieu)) s'il te plaît laisse-moi rentrer s'il te plaît laisse-moi
33. Assistant d'éducation : mais non + il arrive Quentin
34. Yacine : eh non ÇA C'EST PAS QUENTIN ÇA C'EST SA SŒUR C'EST SA SŒUR C'EST SA SŒUR C'EST PAS QUENTIN
35. Assistant d'éducation : ben ça veut dire qu'il va arriver ((des échanges parallèles ont lieu)) au revoir + eh Yacine + on dit bon appétit + les clés pour ton petit frère c'était une excuse + les clés pour ton petit frère
36. Yacine : non mais je lui apporterai à midi
37. Assistant d'éducation : oui oui ok ((ton ironique))

Yacine, arrive et s'adresse à l'assistant d'éducation en l'interpellant par le substantif « Gaulois ». Ce terme découle d'une translation de la catégorie nom commun vers la catégorie nom propre par un effet d'antonomase. Il est utilisé pour désigner les Français qui ne sont pas d'origine arabe, c'est ici un terme affectueux. L'assistant d'éducation ne répond pas, peut-être n'a-t-il pas entendu. L'élève

l'interpelle à nouveau en utilisant le même terme d'adresse (tour 1) auquel cette fois l'assistant d'éducation réagit sans toutefois s'arrêter particulièrement à cette interpellation, « donne je vais lui donner » (tour 3). Le refus est indirect, puisqu'il induit le fait de ne pas rentrer dans le collège mais non de donner les clés à son frère. Commence alors un long échange au cours duquel Yacine réitère sa requête, et insiste pour entrer dans le collège, alors que le règlement intérieur le lui interdit et que l'assistant d'éducation en est le garant.

Cet échange repose sur des intentions contradictoires et va donc jouer de négociations. Yacine tente de transgresser les normes du collège par des procédés argumentatifs, en même temps, formes d'actes menaçants à l'égard du surveillant. L'attaque est d'abord personnelle, elle vise la personne et non l'objet du conflit, « j'ai pas confiance » (tour 4), dans une double atteinte intime et morale, celle qui cherche à toucher l'individu lui-même et celle en lien avec le statut institutionnel. Conscient du procédé, l'assistant d'éducation ne relève pas cette menace à l'égard de sa propre face et revient en apparence à l'objet du conflit déclaré (donner les clés), « ben attends-le ici ton petit frère il va sortir » (tour 5) alors que, par un procédé d'évitement il affirme que Yacine ne rentrera pas.

Après cette forme de conseil, Yacine coupe la parole à l'assistant d'éducation et élève la voix (tour 6), interaction à laquelle l'assistant d'éducation réplique par un acte de langage directif et injonctif lui ordonnant de ne plus crier. L'élève baisse la voix mais continue dans une forme de harcèlement « je vais aller lui donner » (tour 8), repris par un acte de concession de la part de l'assistant (tour 9), « tu verras après on verra », façon aussi de ne prononcer aucune interdiction directe et de renvoyer à une temporalité ultérieure pour temporiser et peut-être calmer l'élève. Le surveillant ne cherche jamais à rentrer dans une opposition frontale bien qu'il sache depuis le début qu'il ne laissera pas entrer Yacine ; il répond à l'élève et autorise donc l'échange tout en lui laissant l'illusion qu'il peut discuter. Le « on verra » est repris en diaphonie par Yacine « comment ça tu verras regarde j'ai le carnet je peux rentrer allez » (tour 10), marqué par l'amorce interrogative interrogatif « comment ça », significative de mécontentement voire d'irritation. Yacine a recours à l'argument référentiel et situationnel du carnet ; carnet « passeport » qui est censé ouvrir bien des portes, argument matériel, preuve qui suffit souvent à l'assistant d'éducation, mais ici sans légitimité puisque, comme il le dit, « non t'as pas cours ». Yacine essuie donc un refus cette fois-ci affirmé par l'adverbe de négation « non » mais modulé par une proposition de conciliation « il est en cours ton frère je lui emmènerai » (tour 13), jouant sur les deux éléments de négociation, entrer dans le collège et aller donner les clés. Yacine qui épuise ses arguments un à un en vient à la proclamation de sa bonne foi « je te l'aurais dit sinon je les aurais attendus » (tour 16) pour affirmer qu'il s'agit vraiment pour lui de donner la clé.

À partir de là, il ne va plus cesser de le relancer par utilisation de la plainte, rituel connu chez les adolescents avec répétition et donc effet de harcèlement. Yacine répète ainsi plus d'une quinzaine de fois l'énoncé « vas-y s'il te plaît ». Cet énoncé est constitué d'une injonction, acte de langage directif, figé comme ponctuant dans le parler jeune, « vas-y » associé à un adoucisseur « s'il te plaît », procédé additif participant de la politesse négative et visant à atténuer l'acte menaçant contenu dans l'ordre, associant deux types d'actes de langage opposés (ordre + supplique), injonction paradoxale, forme d'oxymore pragmatique.

L'assistant d'éducation finit enfin par lui dire clairement qu'il ne rentrera pas ; il utilise un acte de langage directif, une injonction directe « tu rentreras pas » (tour 28) exprimant l'interdiction par le futur simple, acte de langage menaçant auquel Yacine répond par un autre acte menaçant, la provocation « si je rentre » (tour 29) qui déjoue l'autorité mais que l'assistant, encore une fois, ne relève pas, pour faire tomber la tension.

Yacine continue encore dans une forme de harcèlement. L'assistant d'éducation pense depuis le début que Yacine veut rentrer uniquement pour aller retrouver son copain à l'intérieur du collège, et feint donc de prendre au sérieux son excuse ; il la déjoue une nouvelle fois en proposant d'aller lui-même donner les clés (tour 31), façon de ne pas prononcer de parole directe. Finalement, le

frottement argumentatif va se dénouer quand Yacine et l'assistant d'éducation reviennent à l'intention manifeste de la négociation, rencontrer les copains, « mais non + il arrive Quentin » (tour 33). Les répétitions « c'est sa sœur » et de « c'est pas Quentin » (tour 34) prononcés à voix forte montrent l'impatience et la nervosité de Yacine. Quentin, le copain de Yacine, arrive enfin et ils partent. L'assistant d'éducation signifie bien en conclusion de la séquence interactionnelle que l'argument des clés était un prétexte (tour 35) auquel il a participé sans être dupe.

Durant toute l'interaction, Yacine a donc menti et harcelé l'assistant d'éducation, qui a joué de négociation et de coopération, dans des effets le plus souvent de changement thématique, c'est-à-dire sans relever les arguments fallacieux ou les affronts proférés. La négociation (Kerbrat-Orecchioni 2005 : 98) donne à Yacine, locuteur A, à faire la proposition « je vais rentrer dans le collège » que le locuteur B, l'assistant d'éducation, refuse de façon implicite au début, puis ouvertement par la suite avec le « tu ne rentreras pas » (tour 28). A maintient sa position dans une « cristallisation du désaccord » ; il va s'agir alors d'argumenter de part et d'autre pour amener l'autre à sa position, Yacine ayant recours à la nécessité de donner les clés à son petit frère, argument que l'assistant d'éducation entend et essaie donc de satisfaire mais pas dans les termes attendus par l'élève. Le détournement de l'intention première, entrer dans le collège, ne peut donc convenir à Yacine qui se voit pris au piège de ses propres arguments. Yacine n'a pas besoin de rentrer puisque l'assistant d'éducation peut aller amener lui-même les clés à son petit frère. L'assistant d'éducation ne met pas en avant un argument d'autorité, l'interdiction d'entrer dans le collège, mais maintient une illusion de négociation qui ne peut que se résoudre par l'arrivée des copains, véritable enjeu de l'échange. Ici, les tentatives de négociation par des actes implicites, des concessions, des évitements empêchent une montée en tension trop forte. Se voient mobilisées de la part de l'assistant des formes de politesse négative, procédés qui atténuent les menaces envers l'interlocuteur (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 184), parmi lesquels « éviter de donner des ordres trop brutaux, s'abstenir de faire des réfutations trop radicales ». Certains signes repérables dans l'interaction marquaient l'irritation de Yacine (haussement de ton, provocation, répétitions, diaphonie...) et, il est clair que l'échange aurait pu basculer dans un affrontement caractérisé.

Détournement des actes menaçants

De la même façon que précédemment l'assistant d'éducation use de stratégies de négociation pour apaiser une possible tension ; certaines interactions qui pourraient être perçues comme menaçantes sont désamorçées, soit parce qu'elles ne sont pas reprises soit parce qu'elles sont détournées.

Exemple 1

Assistant d'éducation : vas chercher un mot s'il te plaît

Élève : non

Exemple 2

Assistant d'éducation : ton carnet s'il te plaît

Élève : non + allez tu m'as laissée ce matin

Assistant d'éducation : ben non ce matin tu l'as montré après

Élève : non je te l'ai pas montré

Assistant d'éducation : ben montre

Élève : non

Exemple 3

Élève : + au revoir

Assistant d'éducation : ++ allez-y +++ ben ouais mais montre-moi ton carnet hein
+ eh ton carnet s'il te plaît + non non + viens ici viens le montrer ++ah tu vois c'est
pas bien dur ++ ton carnet s'il te plaît x

Élève : je l'ai pas c'est xx qui l'a

Assistant d'éducation : et pourquoi il l'a allez sérieux tu mens arrête + eh oui mais
ton carnet je veux voir sors ton carnet + comme les autres toi aussi X

Élève : ah tu connais mon mon emploi du temps

Assistant d'éducation : ben sors ton carnet

Élève : le mercredi

Assistant d'éducation : c'est pas bien dur

Élève : si c'est dur fait froid

Assistant d'éducation : + ah merci+ ben non montre-moi l'emploi du temps

Élève : ++ vite faut que j'y aille

Assistant d'éducation : non xxx++ merci + au revoir Nakia ++ ton carnet

Élève : tu sais très bien que j'ai pas cours

Assistant d'éducation : merci + montre-le quand même ouais comme par hasard
hein

Élève : ((*rires des élèves*)) il a pas cours

Les élèves ne veulent pas satisfaire la requête de l'assistant d'éducation qui leur demande de montrer leur carnet ou d'aller chercher un mot pour pouvoir sortir. Les refus d'obtempérer, formes de rituels d'opposition en guise de refus, s'actualisent dans des actes menaçants à l'égard de la face de l'assistant d'éducation. Si l'assistant d'éducation connaît leur emploi du temps, pourquoi auraient-ils à montrer leur carnet, justifier des évidences, remettre en question les liens interpersonnels ? Ces arguments véridictaires, relayés par des les verbes « savoir » et « connaître » (« tu sais très bien que j'ai pas cours », « ah tu connais mon mon emploi du temps », « mais tu le sais très bien ((*en riant*)) », « c'est bon tu le sais », « tu le sais ça fait quatre ans que je suis avec toi et tu le connais pas là par cœur même elle il a pas changé ») mettent à l'épreuve la règle. Rituel contre rituel, le jeu se fait alors de part et d'autre dans une connivence attendue, et finalement assez respectueuse des rôles de chacun, celui du représentant de l'institution, et celui d'adolescent.

Exemple 4

Nathalie : tu le sais autant que moi que je le sais que tu le sais

Assistant d'éducation : tu vas chercher une autorisation de sortie à Julien

Nathalie : je vais dire bonjour à Julien alors sur mon frère je ressors

Assistant d'éducation : va voir Julien et tu

Nathalie : ola t(u)'es insupportable

Assistant d'éducation : houla insupportable

Dans cet exemple, une élève adresse un axiologique négatif à l'égard de l'assistant d'éducation : « t(u)'es insupportable ». Il s'agit d'une critique voire d'un jugement, un acte menaçant à l'encontre de l'assistant d'éducation, qui ne relève pas pourtant l'insolence c'est-à-dire la transgression du rapport hiérarchique.

Il apparaît ainsi que les relations entre assistants d'éducation et élèves sont intrinsèquement plus horizontales, familières et donc moins dissymétriques que celles entre professeurs et élèves.

Un jeu interactionnel

Comme le montrent les énoncés suivants, tous recueillis lors des sorties des élèves au portail, le jeu, la plaisanterie, le défi ou la taquinerie participent de l'interaction au moment où les élèves doivent montrer leur carnet à l'assistant d'éducation :

Exemple 1

Assistant d'éducation : ton carnet s'il te plaît

Élève : je l'ai pas

Assistant d'éducation : si tu l'as allez + ton carnet

Élève : j'ai pas mon carnet

Assistant d'éducation : eh si tu l'as

Élève : ((rires)) **c'était une blague**

Exemple 2

Assistant d'éducation : Kenza t'as un mot là

Élève 1 : hein

Assistant d'éducation : t'as un mot pour sortir

Élève 1 : non elle veut pas me le faire putain

Assistant d'éducation : eh non c'est parce que t'as cours c'est normal

Élève 2 : **t'es grillée** ((rires))

Exemple 3

Assistant d'éducation : ben montre

Élève : non ++ j'ai pas envie

Assistant d'éducation : ton carnet Ilona

Élève : arrête + allez

Assistant d'éducation : allez ton carnet s'il te plaît

Élève : non

Assistant d'éducation : ben tu sortiras pas

Élève : ah ben je m'en fous je te le montrerai pas + ah mais c'est onze heures

Assistant d'éducation : ben oui

Élève : ah merde **je croyais que c'était midi c'est pour ça je voulais pas te le montrer** ((rires))

Assistant d'éducation : merci

Exemple 4

Élève : tu le sais que j'ai pas cours

Assistant d'éducation : non non

Élève : **tu le sais autant que moi que je le sais que tu le sais**

Des rires ponctuent les exemples 1, 2 et 3. L'exemple 3 présente un emboîtement de subordonnées complétives basé sur la répétition du même verbe introducteur « savoir » dans la subordonnée, type de jeu qui se retrouve dans les discours enfantins. Dans l'exemple 1, le mot « blague » est choisi par l'élève lui-même pour signifier son mensonge. L'exemple 3 montre la blague que croyait faire l'élève, puisqu'à midi les élèves ne sont donc pas tenus de montrer leur carnet. L'élève refusait de se plier à une demande de l'assistant d'éducation qui ne lui semblait pas légitime. Elle avait provoqué avec insistance le surveillant – en effet elle refuse à quatre reprises de montrer son carnet – quand elle pensait pouvoir le faire sans risque. Apprenant qu'il est en réalité 11 heures, elle va se rétracter sans opposition et montrer son carnet. La volonté de transgression reste ludique, les élèves connaissent pertinemment la règle, obtempèrent la plupart du temps, mais jouent avec les limites de l'autorité dans une jubilation non feinte et dans une expression de soi manifeste. Les élèves n'hésitent pas à produire des actes menaçants envers les assistants d'éducation, refus de satisfaire la requête, acte

directif direct, axiologique négatif adressé, actes qui ne sont toutefois jamais l'occasion de surenchère ni n'entraînent des réactions dans une montée en tension caractérisée.

Ainsi, certains actes formulés par les élèves qui pourraient être considérés comme menaçants de par leur expression discursive, ne s'actualisent pas comme tels : les assistants d'éducation ne les considèrent pas comme des attaques personnelles mais des mises en jeu adolescentes. Ces jeux autour des actes menaçants et de la transgression de la règle sont autorisés par le type de relation qui s'instaure entre assistants d'éducation et élèves, relation finalement de complicité et de confiance, tissée au cours des années passées ensemble quand des liens de proximité s'installent. Les élèves insistent sur cette notion de confiance qu'ils jugent suffisante pour qu'ils soient autorisés à sortir du collège. Comme si l'assistant d'éducation pouvait s'appuyer pour faire sortir les élèves, au-delà de l'objet institutionnel qu'est le carnet, sur la relation interpersonnelle et la connaissance de l'autre. À aucun moment l'assistant d'éducation pourtant ne cède, porté par une parole, aussi sincère peut-elle paraître. Les élèves tentent donc de négocier le statut du représentant de l'institution, cherchant à le faire passer d'un rôle officiel à celui de pair, démarche impossible et l'élève le sait. Toutefois, ce jeu permet de manier des échanges plus familiers et horizontaux, dans une entente partagée et dans la mesure où les élèves se sentent autorisés à le faire.

Ainsi, certains actes de langage, malgré une menace potentielle, restent inoffensifs, parce qu'ils s'inscrivent dans un certain type d'interaction entendu. Les assistants d'éducation et les élèves partagent une proximité d'âge (les assistants d'éducation n'ont en général pas plus de 25 ans), de pratiques culturelles et sociales (ils sont étudiants, ont recours aux sms, chat, internet), situation qui permet aux uns et aux autres de se reconnaître comme des partenaires de la communication, capables d'interpréter les modalités de parole dans une certaine connivence et dans des normes partagées.

Un registre de connivence familial

Ainsi les assistants d'éducation peuvent utiliser un registre de langue très familier voire des jurons.

Exemple 1

Assistant d'éducation : ++ ton carnet s'il te plaît

Élève : c'est bon tu le sais

Assistant d'éducation : ben non + putain merci

L'assistant d'éducation utilise ici le ponctuant, « putain » pourtant clairement transgressif au regard de la norme scolaire. « Le niveau de langue utilisé est toujours un excellent indicateur de la relation : en situation familière, on utilise une langue dite par métonymie familière en situation formelle au contraire on recourt à un langage soutenu » (Kerbrat-Orecchioni 1992 : 56). Dans ces interactions, les élèves ont recours à un langage plus familier qu'avec les enseignants. Avec les assistants d'éducation, les élèves jurent, font des promesses, insultent ou utilisent les mêmes termes d'adresse, « Gaulois », « cousin » qu'avec leurs pairs.

Exemple 2

Yacine : ++ oh **Gaulois** je dois aller donner la clé à mon petit frère c'est pour ça je suis rentré chez moi et je suis revenu

Exemple 3

Quentin : oh tu sais comme ils sont bien les fauteuils de la vie scolaire **cousin** xxx
eh Yacine tu fais quoi t'attends midi ou quoi

Exemple 4

Assistant d'éducation : messieurs en cours non vous avez cours les troisièmes

Élève : eh oui **cousin** eh oui **cousin** tu vas me faire un cadeau **cousin**

Assistant d'éducation : non t(u) as cours je sais que t(u) as cours de quatre à cinq

L'inverse est possible également dans le cas suivant; c'est l'assistant d'éducation utilise le terme envers un élève.

Assistant d'éducation : salut **cousin** ça va

Élève : ça va ça va

Le rituel de politesse que constitue l'échange « ça va / ça va » est utilisé en contexte familial et les assistants d'éducation s'accommodent aux pratiques langagière des élèves, forme de compétence discursive qui favorise la communication horizontale.

L'exemple suivant montre une habitude langagière des jeunes, le jurement (Lepoutre 1997 : 185), bien identifié par l'assistant d'éducation.

Exemple 4

Élève : j'ai fini

Assistant d'éducation : pfff mais non je te crois pas

Élève : sur la tête de ma mère que j'ai fini

Assistant d'éducation : pfff laisse-la tranquille

Élève : ((*rires*))

Ainsi l'assistant d'éducation détourne en le resémantisant un usage ritualisé chez les adolescents qui consiste à jurer sur la mère. Ce faisant il montre une aptitude à renverser la signification et affirme ses compétences pour une certaine joute verbale. L'élève ment – il prétend avoir fini pour pouvoir sortir – et en vient à attester le contenu de ses paroles par le jurement, gage de vérité. Même si le jurement est devenu simple ponctuant du discours, c'est-à-dire sans force véridictoire, il produit un effet d'insistance et d'emphase. En interlocuteur averti, l'assistant d'éducation montre qu'il connaît parfaitement les usages de ce syntagme dans le discours des jeunes et le détourne comme dans un retour à l'envoyeur. L'adolescent aurait été « grillé » et, par ricochet, l'assistant d'éducation est reconnu en tant que partenaire de l'interaction maître dans l'habileté discursive. Les interactions entre élèves et assistants d'éducation traduisent une relation nouée entre proximité, familiarité et connivence, entretenue par une forme de jeu convivial, permis uniquement par le degré de proximité générationnelle, culturelle, sociale et interpersonnelle qui existe entre les participants; les indices linguistiques ont permis de démêler les étroits enchevêtrements de cette relation, et de comprendre en quoi elle permet aux assistants d'éducation, avec le partage d'une même norme communicationnelle commune, de déjouer certaines situations de montée en tension.

L'insulte

L'insulte comme processus identitaire

L'insulte joue un rôle éminemment perlocutoire (« parce que je te traite de gros lard tu vas te sentir comme ça »), facilité par la portée axiologique des lexèmes, la structure syntaxique avec procédés de catégorisation comme « espèce de », l'intonation (Moïse 2008). Par nécessité d'affirmation de soi et de marquage de territoire, l'insulte sert à l'adolescent de processus de catégorisation, processus qui permet de découper et d'organiser le champ social et de créer des frontières entre soi et les autres dans un effet de distinction. Les mécanismes de discrimination en jeu, par des procédés d'exclusion/inclusion des autres et de soi, servent la construction identitaire, sociale ou individuelle, sous-tendue par le maniement de représentations et stéréotypes négatifs, parfois portés par les insultes.

À travers le processus de différenciation sociale les stéréotypes permettent à un individu de se valoriser en affirmant son identité et sa différence (Fischer 2005 : 137) et ainsi l'insulte vise la

dévaluation de l'autre dans un effet de stéréotypisation et d'assignation identitaire (Moise 2009b : 208). Elle relève aussi de l'ontotype, l'ontotype étant le stéréotype «visant les caractéristiques supposées ontologiques de l'individu (fainéant, imbécile...)» (Ernotte et Rosier 2004 : 35) par un procédé d'essentialisation. L'insulte en tant qu'élément de catégorisation est donc particulièrement présente dans le discours de l'adolescent, être en construction identitaire. Elle permet de rejeter ce que l'on considère comme différent de soi et de présenter, en miroir, ce que l'on est ou l'on voudrait être. Si une jeune locutrice s'adresse à une jeune fille passant devant elle dans la rue de la façon suivante : «oh regarde-toi avec ta mini-jupe espèce d'allumeuse» elle se présente dès lors comme ne portant pas de mini jupe et n'étant pas une «allumeuse». L'insulte sert donc à catégoriser les autres et soi-même en creux.

À la sortie au portail du collège, un assistant d'éducation, les enquêtrices ainsi que de nombreux élèves sont présents ; un jeune garçon, Roberto, à l'extérieur en présence d'un autre élève à l'intérieur, Benjamin, s'adressent à Kevin qui se trouve lui aussi à l'intérieur du collège.

Roberto : ah Kevin ah je sais que tu vas à la villa rouge ah c'est bon pédé

Benjamin : homo

Roberto : c'est un homo ce mec

Benjamin : bisexuel

Roberto : comment tu fais pour pas aimer les femmes oh fou ((*rires de Benjamin, de Roberto et d'autres élèves*))

Par une insulte attribuée et personnelle, Roberto traite Kevin de «pédé». Roberto renchérit, en écho à l'interaction de Benjamin, par une tournure avec présentatif et détachement à droite «c'est un homo ce mec», dans une forme insultante. Ce soulignement thématique par le syntagme nominal «ce mec» noue une relation d'opposition avec un énoncé contraire implicite qui peut se construire comme «et pas moi», ce qui donnerait «c'est un homo ce mec et pas moi». En effet, la dislocation est décrite comme un procédé dialogique pouvant produire un effet de sens d'opposition (Nowakowska 2009). Cet énoncé ferait ainsi entendre dialogiquement l'énoncé caractérisant le locuteur Roberto et participerait à un processus de construction identitaire, passant par la monstration de l'altérité «l'autre c'est l'homo» pour se présenter soi-même «donc moi je suis l'hétéro». «La mobilisation dans les interactions de l'axiologie négative joue aussi un rôle social important. Plus précisément, en performant la mêmété et l'altérité, ces usages jouent un rôle fondamental dans la revendication et l'attribution de statuts, de positions et participent donc à la construction interactive de l'identité collective et individuelle. Ainsi certains termes utilisés comme axiologiques péjoratif adressés désignent des contretypes repoussoirs et contribuent de la sorte à tracer les frontières du groupe (paysans, tapette, bourges) en désignant les autres, relatifs ou absolus» (Trimaille et Bois 2009 : 119). Quant au substantif «fou», porté par une axiologie négative et par un co-texte qui induisent un comportement considéré selon le locuteur comme déviant (l'homosexualité), oriente vers l'insulte. Roberto manifeste une certaine incompréhension face à un état d'être, préoccupation soulignée par l'interrogation «comment tu fais pour pas aimer les femmes». Ainsi, l'insulte résulte d'une tendance du locuteur à vouloir catégoriser des fonctionnements qui renvoient à une altérité difficilement compréhensible à soi. Ranger l'homosexualité dans la case de la folie revient à opérer une sorte de raisonnement réducteur proche du stéréotype, ou plus précisément de l'ontotype, qui, relayé par l'insulte, participe de la construction de soi dans des processus d'opposition/distinction.

L'insulte comme procédé d'exhibition de soi

Comme procédé de catégorisation et d'affirmation, l'insulte est particulièrement efficace d'un point de vue interactionnel parce qu'elle est facilement repérable et qu'elle permet par conséquent un effet de distinction immédiat. Les axiologiques négatifs «généralement forts sont des opérateurs de subjectivité particulièrement voyants et efficaces, qui permettent au locuteur de se situer clairement

par rapport aux contenus assertés et qu'il convient à ce titre d'éviter scrupuleusement dans certains types de discours » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 82). Ainsi, l'adolescent, à un stade de construction personnelle qui passe irrévocablement par la revendication ou la recherche d'une identité propre, va utiliser des procédés langagiers traduisant une forte subjectivité, parmi lesquels figure l'insulte. « Faire usage d'axiologiques c'est dans une certaine mesure parler de soi » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 82) dans une forme de mise en scène. « Tandis que les sujets de la sociabilité dissimulent, au contraire, leur identité, sous le costume, pour mieux la refouler sous les traits partagés de l'indistinction, les « jeunes » assument pleinement leur identité et leur spécificité en la donnant à voir aux autres habitants de la l'espace public sous la forme d'une véritable mise en scène » (Lamizet 2004 : 87). Ainsi, dans un besoin d'affirmation de leur identité, les adolescents utilisent des procédés qui rendent ostensibles leurs émotions et leurs sentiments, notamment par le biais des insultes, se délestant d'une politesse sans aspérité et se gaussant du pouvoir subversif de la langue, jeu interdit aux représentants de l'institution, corsetés dans une certaine norme prescriptive et standardisée. Ils utilisent des procédés permettant de : « rendre visible dans l'espace public l'identité dont ils se veulent porteurs » (ibid : 86). À travers sa propre utilisation de la langue, l'élève se différencie du groupe d'adultes et s'inscrit dans un rapport de reconnaissance avec ses pairs ; il donne à la langue à porter son identité, ses considérations existentielles dans une volonté de manifestation et d'affirmation de soi.

Avec le même exemple que précédemment, nous allons voir, en contexte, l'activation de cette valeur de mise en spectacle de l'insulte.

Roberto : ah Kevin ah je sais que tu vas à la villa rouge + ah c'est bon pédé

Benjamin : homo

Roberto : c'est un homo ce mec

Benjamin : bisexuel

Roberto : comment tu fais pour pas aimer les femmes oh fou ((*rires de Benjamin, de Roberto et d'autres élèves*))

Pour Roberto, il s'agit d'un jeu de figuration, l'adolescent, metteur en scène, affichant son statut devant l'auditoire spectateur. D'abord, Roberto apostrophe Kevin par son prénom « ah Kévin », puis dans l'énoncé : « comment tu fais pour pas aimer les femmes oh fou », il l'apostrophe à nouveau par le terme « fou » qui est lui-même est renforcé par l'interjection « oh ». Le terme « fou », ici substantif, est aussi disloqué à droite, structure emphatique qui ajoute encore à l'expressivité des énoncés exclamatifs. Cet énoncé avec insulte présente une accumulation de procédés à savoir l'apostrophe, l'interjection, la dislocation qui ont pour effet d'intensifier fortement l'exclamation. Or, les énoncés exclamatifs « manifestent une modalité subjective et exprime le sentiment du locuteur à l'égard de ce qu'il dit » (Riegel, Pellat et Rioul 2006 : 390). Il ne s'agit donc pas que de transmettre un contenu mais de présenter ce contenu d'une certaine manière. Roberto utilise les modalités et les outils linguistiques qui sont le plus à même de rendre compte avec grande ostentation de sa subjectivité. L'apostrophe, les structures emphatiques, les interjections, l'exclamation font parties des procédés les plus porteurs d'expressivité en langue, dans un effet de réplique théâtrale, donc de jeu interactionnel.

L'injuré ne répond pas comme si ce type d'insulte devenait pour les injurieux une sorte de rituel dans une perte d'intensité signifiante et de personnalisation. L'injuré n'est présent que dans la première partie de l'échange, comme si la fuite était son moyen de défense et de réaction face à l'insulte (Vincent et Laforest 2004 : 78). Autrement dit, nous pouvons penser que Roberto n'attend pas d'acte réactif de la part de Kevin. Il formule cet énoncé, dans un effet de mise en scène, devant témoins, c'est-à-dire devant ses camarades, l'assistant d'éducation et une tiers-personne qu'il voit pour la première fois, une enquêtrice à qui il a fait, quelques minutes avant la scène, des avances, façon pour lui d'affirmer son statut de mâle, sa virilité. Membre de la communauté gitane, il répond aussi à certains codes et au fait que l'homme se doit d'imposer son pouvoir et sa virilité

face aux femmes; tout signe considéré comme féminin est offensant, attitude confirmée lors d'un entretien avec une professeure. Elle relatait, en effet, que les garçons gitans refusaient de ranger la salle après avoir utilisé le matériel considérant que cette activité jugée féminine pouvait attenter à leur masculinité et à leur sexualité; ils criaient haut et fort «qu'ils n'étaient pas des tapettes». «L'usage d'axiologiques péjoratifs adressés n'a pas pour but d'atteindre la face de l'injurié (ici absent) mais d'offrir aux injuriaires une image de soi conforme à une identité attendue dans le cadre d'une représentation d'équipe» (Trimaille et Bois 2009:124). Utiliser l'insulte sert donc à l'injuriaire à proclamer de la façon la plus manifeste et visible possible une information sur lui, ici sa propre virilité. «L'hétérosexualité est une affirmation essentielle à l'entrée dans l'adolescence dans ce réseau relationnel et ce contexte culturel» (ibidem 2009: 121).

L'expressivité du parler adolescent

Les élèves et jeunes considérés comme adolescents ont donc une façon de parler particulièrement expressive, marquées par des interjections et des tournures exclamatives notamment. Les interjections surgissent souvent quand il y a conflit avec l'autorité:

Exemple 1.

Assistant d'éducation: bon allez dépêche-toi c'est bon les gars arrêtez de me

Élève: mais. regarde mon emploi du temps MAMAN X ((l'élève parle en catalan))

Assistant d'éducation: va chercher un mot de de. rom- de de de Julien

Exemple 2

Assistant d'éducation: je t'ai dit d'aller voir julien j'ai pas dit Luc vas voir Julien maintenant vas voir Julien

Élève: c'est pareil MAMAN il XX Luc ((il l'appelle en criant de loin))+ dis-y quand même

Dans les deux cas, face au refus de l'assistant d'éducation de le laisser sortir, l'élève a recours à l'interjection «maman». Cette interjection traduit une frustration, et jaillit, spontanément, dans l'expression de l'exaspération.

Exemple 3

Assistant d'éducation: ((inaudible))

Élève: oh ils vont sauter à plein sur lui wallah + ils vont sauter à plein sur lui ((très énervé))

Assistant d'éducation: allez allez dépêche-toi rentre rentre

Ici l'élève veut absolument sortir, il est impossible à contenir, et parvient à s'échapper malgré les refus de l'assistant d'éducation qui s'interpose pour éviter qu'il participe à la bagarre à l'extérieur du collège. Mais visiblement l'élève est très énervé: le débit de mots s'accélère, le ton monte et, à ce moment-là, surgit également l'interjection «wallah», emprunt à l'arabe, moyen de jurer, si ce n'est un ponctuant du discours, significatif toutefois de l'émotion et de la frustration face à l'impossibilité de sortir, comme encore dans l'exemple ci-dessous:

Exemple 4

Assistant d'éducation: t'as musique A.

L'élève A.: j'ai pas musique

Assistant d'éducation: vas chercher un mot

L'élève A. : wallah non

Assistant d'éducation : allez arrête A.

Encore une fois, l'élève qui doit faire face au refus de l'assistant d'éducation exprime spontanément son irritation et donc, par un recours à la fonction expressive du discours, utilise de nombreuses interjections, relayées par les insultes et les jurons qui sont « des structures de type exclamatif » (Anscombe 2009 : 9). Dans cette période où les élèves se cherchent, le conflit est alors une façon de s'affirmer et de trouver une identité. Mais c'est également un temps où l'émotivité se fait plus difficile à contrôler ; l'adolescent est souvent pris par son impulsivité, sa difficulté à maîtriser ses émotions qui affluent dans les pratiques langagières. L'insulte, forme parfois ludique, qui s'exprime dans des vannes (Lagorgette et Larrivée 2004), permet aussi d'éviter la violence physique dans le sens où elle offre un défolement psychique ; n'est-il pas alors compréhensible de la voir foisonner dans les discours d'adolescents ? Ainsi dans l'exemple qui suit, Yacine insulte un élève à l'intérieur du collège alors qu'il est à l'extérieur. Malgré son insistance pour rentrer, il n'est pas autorisé à pénétrer dans l'enceinte du collège, comme nous avons vu précédemment lors de l'analyse de l'échange. Il s'irrite. Un élève à l'intérieur amusé par la situation dit à l'assistant d'éducation de ne pas le laisser rentrer, ce qui renforce l'irritation d'Yacine. C'est à ce moment qu'il insulte cet élève :

Exemple 5

Élève : tu le laisses pas rentrer hein

Élève 2 : ouais laisse le dehors

Yacine : ((*imite la voix de élève 2 en se moquant de lui, stylisation*)) oh laisse le dehors + ((à élève 2)) toi je vais t'enculer toi

Élève 2 : qu'est ce que tu veux m'enculer qu'est ce tu veux

Yacine : bon laisse-moi rentrer vas-y s'il te plaît

Yacine reprend en diaphonie les propos de élève 2 « laisse le dehors » qui l'ont visiblement irrité ; il utilise alors l'insulte « toi je vais t'enculer toi » en l'adressant à élève 2 avec une focalisation sur le pronom « toi ». L'insulte, par métaphore d'un acte réel devient menace, acte de langage pragmatique qui se voudrait performatif et qui annonce, en prémonition, le mal psychologique ou physique que l'on pourrait porter à l'autre visé. Bouclier de protection, elle est fantasme de pouvoir sur l'autre avant un éventuel passage à l'acte : elle projette, sous forme injonctive, un désir de vaine domination. Réponse à une agression qui a été ressentie de la part d'un interlocuteur, elle s'actualise à travers la périphrase verbale « aller + verbe à l'infinitif » qui annonce l'acte à venir. Ici Yacine est irrité par le fait que élève 2 appuie la décision de l'assistant d'éducation de ne pas le laisser entrer. La menace exprime verbalement, de façon imagée et ici hyperbolique, l'acte que pourrait faire subir le locuteur en représailles à l'interlocuteur. Le terme « enculer » est utilisé justement parce qu'il véhicule une puissance évocatrice forte, qui heurte la sensibilité. L'une des caractéristiques de la menace est de reposer sur l'utilisation de tournures métaphoriques voire hyperboliques donnant à voir un acte inspirant la peur, le dégoût et visant à afficher par là-même le pouvoir de celui qui menace sur celui qui est menacé. Par l'emploi de l'expression d'une menace telle que « je vais te casser la tête » (Moïse 2008), il s'agit de représenter de façon métaphorique un acte violent dans une forme d'adynaton ; le locuteur met en évidence le caractère absolu de son affirmation qui ne peut en aucun cas, tant elle est exagérée, se réaliser.

Pour en revenir à notre cas, l'élève 2 transforme la menace contenant le terme injurieux de Yacine en interrogation : « qu'est ce que tu veux m'enculer ». Puis l'échange s'arrête là. Il n'y a aucun renchérissement de part et d'autre. Cet acte menaçant semble être révélateur de la frustration de Yacine, frustration que ce dernier extériorise spontanément par l'insulte, formule libératrice et évacuatrice de tension. « Dans la relation violente, la violence verbale peut être cathartique pour l'élève et être lieu d'un mécanisme de décharge conduisant à diminuer la pression émotionnelle » (Marie-Madeleine Bertucci 2008 : 151).

Conclusion

La violence est avant tout question de perception et le parler adolescent en lui-même pourrait être ressenti comme violent alors qu'il représente avant tout une norme d'interaction particulière comme ici entre élèves et assistants d'éducation. Ainsi ce qui peut être considéré comme un acte menaçant ou comme de l'impolitesse par certains, et participer de ce fait à la violence potentielle dans les interactions professeurs-élèves par exemple, n'est pas toujours à interpréter comme tel. Nous avons ainsi pu constater que les assistants d'éducation accordent d'autres valeurs aux modalités d'interactions des adolescents comme celles du jeu ou de la négociation. Cette appréhension différente de ces modalités combinée à une relation de proximité rend les assistants d'éducation capables de désamorcer, de négocier et d'éviter les montées en tension.

Les adolescents sont dans une période de la vie où ils sont en construction de leur identité. Ils s'approprient un espace, une place au sein de la société et un mode d'existence. Cette appropriation transparaît à travers le langage par des modalités d'interaction spécifiques. Les adolescents parlent en fonction de ce qu'ils sont ou de ce qu'ils veulent présenter d'eux-mêmes. « On peut en particulier, se demander si, finalement, on ne conserve pas toute sa vie, le mode d'expression et de communication de sa jeunesse, et si le « parler jeunes » ne représente pas, en fin de compte, le parler mis en œuvre par chacun d'entre nous dans les pratiques de représentation et de mise en évidence de son identité. Le parler jeunes ne serait au bout du compte ainsi que le parler identitaire, que la médiation culturelle de l'identité, puisque finalement, la jeunesse n'est pas autre chose que l'âge de la construction de l'identité » (Lamizet 1997 : 93). Aussi dans cette période de construction de l'identité qu'est l'adolescence, nous avons vu que l'insulte pouvait être utilisée dans sa capacité à non seulement catégoriser l'autre et donc à s'identifier soi-même par différenciation mais également dans sa faculté à permettre l'exhibition et la mise en spectacle de soi. Le rapport à l'institution rend compte aussi d'une affirmation d'identité dans une opposition à l'ordre établi, aux règles et à l'institution en général. Ainsi la langue ne peut s'abstraire de l'identité montrée, on parle en fonction de ce qu'on est ou de ce que l'on veut donner à voir. Les membres du corps professoral doivent alors trouver une place entre institution et proximité, et par-dessus tout parvenir à interpréter la norme d'interaction des élèves à travers une autre grille de lecture que celle fournie par la norme scolaire. Car la violence est toujours mesurée en fonction de normes socioculturelles. Et dans ce sens, « ce qui est perçu comme violent par l'enseignant, le principal peut passer inaperçu aux yeux du collégien qui peut en revanche vivre des formes de violence que l'adulte n'imagine pas ou sous estime (Carrat et Sicot 1997 : 68) ».

De ce fait, dans le cadre de l'observatoire de la tranquillité publique, ce qui avait été perçu comme faisant violence à la sortie des collèges, à cause sans aucun doute, de manifestation d'expressivité, de cohue voire d'insultes s'avère être largement régulé par le cadre réglementaire et les compétences discursives des assistants d'éducation. Notre enquête au sein du collège a par la suite largement montré que la violence verbale, souvent indirecte et détournée², était beaucoup plus efficiente au sein même des interactions en classe ou même dans les discours circulants des enseignants sur les élèves.

2 - *La violence verbale fulgurante* est une montée en tension contextualisée qui peut se décliner à travers différentes étapes (incompréhension, négociation, évitement, renchérissement, renforcement...). Chacune de ces étapes est elle-même marquée par des déclencheurs de conflits (matériels ou symboliques), des marqueurs discursifs de rupture (durcisseurs, mots du discours, effets syntaxiques, prosodie...) et des actes de langage dépréciatifs directs (harcèlement, mépris, provocation, menace, déni, insulte...) à visée principale de domination. Un des genres interactionnels concernés est la dispute.
- *La violence verbale détournée* (très présente en milieu scolaire en salle de classe par exemple) s'actualise dans des interactions consensuelles et coopératives feintes et ambiguës (ironie, compliment, éloge, flatterie, hyperpolitesse, implicite...) à valeur illocutoire contraire et enchâssée à des fins de manipulation et de harcèlement.

BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY R., 2010, *L'argumentation dans le discours*, Paris : Armand Colin.
- ANCOMBRE J.-C., 2009, « Notes pour une théorie sémantique des jurons, insultes et autres exclamatives », in Lagorgette D. (Ed.) *Les Insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*. Chambéry : Université de Savoie, coll. Langages : 9-30.
- AUSTIN J. L., 1962, *How to do Things with Words*, Oxford : Oxford University Press.
- BAKHTINE M., 1977, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit.
- BERTUCCI M.-H., 2008, « Violence verbale dans la communication scolaire : le rôle de la verbalisation des émotions », in Moïse C., Auger N., Fracchiolla B. et Romain C. (Eds), *La violence verbale. Des perspectives historiques aux expériences éducatives*, Paris : L'Harmattan : 141-156.
- BROWN P. and LEVINSON S., 1978, « Universals in language use : Politeness phenomena », In E. Goody (Ed.), *Questions and Politeness. Strategies in social interaction*, Cambridge : Cambridge University Press.
- BROWN P. and LEVINSON S., 1987, *Politeness. Some universals in language use*, Cambridge : Cambridge University Press.
- CARRA C., et SICOT F., 1997, « Une autre perspective sur les violences scolaires : l'expérience de victimation », in Charlot B. et Emin J.-C., *Violences à l'école. État des savoirs*, Paris : Armand Colin : 61-82.
- ERNOTTE P. et ROSIER L., 2004, « L'ontotype : une catégorie pertinente pour classer les insultes? », *Langue française*, Paris : Éditions Larousse, n° 144, : 38-48.
- FISCHER G.-N., 2005, *Concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris : Dunod.
- GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. Paris : Éditions de Minuit.
- GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public*, Paris : Éditions de Minuit.
- GOFFMAN, E. 1974, *Les rites d'interaction*, Paris : Éditions de Minuit.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1990, *Les interactions verbales, Tome 1*, Paris : Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1992, *Les interactions verbales, Tome 2*, Paris : Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1994, *Les interactions verbales, Tome 3*, Paris : Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 1996, *La conversation*, Paris : Seuil.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2005, *Le discours en interaction*, Paris : Armand Colin.
- LAFOREST M. et VINCENT D., 2004, « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue Française*, 144 : 59-81.
- LAGORGETTE D. et LARRIVÉE P., 2004. « Interprétation des insultes et relations de solidarité », *Langue française*, numéro 144 : 83-103.
- LAMIZET B., 2004, « Y a-t-il un 'parler jeune' ? », *Cahiers de sociolinguistique*, n° 9 : 75-98.
- LEPOUTRE D., 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris : Odile Jacob.
- MOÏSE C., 2008, « Formes et valeurs de l'injure dans les processus de construction identitaire », in Tauzin, A. (Ed.), *Insultes, injures et vannes en France et au Maghreb*, Paris : Kathala : 175-196.
- MOÏSE C., 2009a, *Pour une sociolinguistique ethnographique. Sujet, discours et interactions dans un espace mondialisé*, Habilitation à diriger des recherches, *Université Rabelais de Tours*, 220 pages.
- MOÏSE C., 2009b, « Espace public et fonction de l'insulte dans la violence verbale », In Lagorgette D. (Ed.) *Les Insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Chambéry : Université de Savoie, coll. Langages : 201-219.
- NOWAKOWSKA A., 2009, « Thématisation et dialogisme : le cas de la dislocation », *Langue française*, numéro 163 : 79 à 98.

- PERELMAN C. et OLBRECHTS-TYTECA L. [1958], 1988, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles : Presses de l'Université de Bruxelles.
- PLANTIN C., 1996, *L'argumentation*, Paris : Mémo Seuil.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C. et RIOUL R., 2006, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- Sacks H., Schegloff E. A., and Jefferson C., 1974, « A simplest systematics for the organization of turn-taking in conversation », *Language*, 50: 696-735.
- SEARLE J. R., 1972, *Les actes de langage*, Paris : Hermann.
- SEARLE J. R. 1982, *Sens et expression*, Paris : Éditions de Minuit.
- SEUX B., 1997, « Une parlure argotique de collégiens », *Langue française*, n° 114 : 82-103.
- TRIMAILLE C. et BOIS O., 2009, « Adolescents et axiologie péjorative : présentation de soi et socialisation groupale », In Lagorgette D. (Ed.) *Les Insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Chambéry : Université de Savoie, coll. Langages : 113-140.